

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2012

SOPRA

1	Présentation de Sopra Group RFA	7
	1. Chiffres clés.....	8
	2. Histoire de Sopra Group.....	9
	3. Activités de Sopra Group.....	10
	4. Situation générale du secteur des SSII.....	13
	5. Investissements de l'année.....	14
	6. Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2012.....	15
	7. Organisation du Groupe.....	15
2	Gouvernement d'entreprise	17
	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.....	18
	1. Composition du Conseil d'administration et rémunération des mandataires sociaux.....	18
	2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration.....	25
	3. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques RFA	29
	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société Sopra Group.....	36
3	Rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2013 RFA	37
	Rapport de gestion du Conseil d'administration.....	38
	1. Activité et faits marquants de Sopra Group en 2012.....	38
	2. Comptes consolidés de l'exercice 2012.....	39
	3. Comptes individuels 2012 de la société Sopra Group SA.....	42
	4. Stratégie et objectifs : évolution récente et perspectives 2013.....	43
	5. Filiales et participations.....	46
	6. Facteurs de risques.....	47
	7. Informations concernant les mandataires sociaux.....	49
	8. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.....	49
	9. Participation des salariés au capital.....	50
	10. Informations prescrites par la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition.....	50
	11. Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.....	51
	12. Informations diverses.....	51
	13. Présentation des résolutions proposées à l'Assemblée générale du 13 juin 2013.....	51
	Annexe au Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires.....	52
	Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Sopra Group SA (comptes individuels).....	52
	Rapport du Conseil d'administration sur l'utilisation des délégations consenties par l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2012 sur les résolutions relatives à l'émission de titres donnant directement ou indirectement accès au capital.....	52
	Rapport du Conseil d'administration relatif aux options de souscription d'actions.....	53
	Rapport du Conseil d'administration relatif à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR).....	53
	Rapport du Conseil d'administration relatif à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à l'attribution d'actions gratuites.....	54
4	Rapport Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 2012 RFA	55
	Le message du Président et du Directeur général.....	56
	1. Sopra Group, une entreprise engagée.....	57
	2. Notre responsabilité sociale.....	61
	3. Notre responsabilité environnementale.....	69
	4. Notre responsabilité sociétale.....	74
	5. Annexes et tableaux de concordance, Grenelle 2, GRI et ISO 26000.....	81
	Rapport d'un Commissaire aux comptes portant sur certaines informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le Rapport de gestion du Groupe.....	85
5	Comptes consolidés 2012 RFA	87
	État du résultat net consolidé.....	88
	État du résultat global consolidé.....	89
	État de la situation financière consolidée.....	90
	État des variations des capitaux propres consolidés.....	91
	Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	92
	Notes aux états financiers consolidés.....	93
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	140
6	Comptes individuels 2012 RFA	141
	Bilan.....	142
	Compte de résultat.....	143
	1. Faits majeurs.....	143
	2. Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	144
	3. Notes relatives au bilan.....	146
	4. Notes relatives au compte de Résultat.....	153
	5. Autres informations.....	156
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	160
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	161
7	Capital et action Sopra Group	165
	1. Informations générales.....	166
	2. Répartition du capital RFA	166
	3. Évolution du capital.....	169
	4. Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration de Sopra Group par l'Assemblée Générale du 19 juin 2012.....	170
	5. Options de souscription d'actions.....	171
	6. Cours et volumes mensuels de l'action.....	172
	7. Évolution du cours de l'action.....	172
	8. Revenus par action.....	173
8	Assemblée générale mixte du 13 juin 2013	175
	Ordre du jour.....	176
	1. Présentation des résolutions.....	176
	2. Texte des projets de résolutions.....	178
9	Informations complémentaires	183
	1. Carte d'identité de Sopra Group.....	184
	2. Conseil d'administration.....	184
	3. Direction générale.....	186
	4. Assemblées générales.....	187
	5. Responsable du document de référence et informations sur le contrôle des comptes RFA	189
	6. Calendrier indicatif de publication des résultats.....	191
	7. Documents accessibles au public.....	191
	Table de concordance du document de référence.....	192
	Informations relatives au rapport de gestion de la Société.....	194
	Informations relatives au rapport financier annuel de la Société.....	196

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2012



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23/04/2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Sopra Group, direction de la Communication, 9 bis rue de Presbourg, 75116 Paris, sur le site Internet : www.sopragroup.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

1. Relatives à l'exercice 2010 :
 - de Rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 8 avril 2011 sous le numéro D. 11-0261 (respectivement pages 53 à 72 et 73 à 123) ;
 - de Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée du 8 juin et les comptes consolidés pro forma ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans l'actualisation du document de référence déposé le 20 mai 2011 sous le numéro D. 11-0261R (respectivement pages 3 à 8 et 19 à 60) ;
 - des comptes individuels de Sopra Group ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2010 sous le numéro D. 11-0261 (pages 125 à 158) ;
 - de Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2010 sous le numéro D. 11-0261 en pages 146 et 147.
2. Relatives à l'exercice 2011 :
 - de Rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2012 sous le numéro D. 12-0455 (respectivement pages 59 à 83 et 85 à 138) ;
 - des comptes individuels de Sopra Group ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2012 sous le numéro D. 12-0455 (pages 139 à 158) ;
 - de Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2012 sous le numéro D. 12-0455 en pages 159 et 160.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence et dans l'actualisation du document de référence 2010 autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.



Entretien avec Pierre Pasquier

Dans un entretien réalisé fin 2012, année charnière pour la société qu'il a fondée en 1968, Pierre Pasquier, Président de Sopra Group, partage sa vision de l'entreprise et de sa stratégie.

2012 a marqué la séparation des fonctions de Président, que vous occupez, et de Directeur général, assurées par Pascal Leroy. Comment cette nouvelle gouvernance s'organise-t-elle ?

Depuis deux ans notre Groupe a atteint une nouvelle dimension, fruit d'un développement volontariste et rapide. Fin 2010, Sopra Group comptait au total 11 650 collaborateurs sur son périmètre actuel (sans son ancienne filiale Axway) et réalisait un CA de 964 M€. Aujourd'hui, nous sommes près de 15 000 et réalisons un CA supérieur à 1,2 Md€. Pour conduire notre développement, il était nécessaire de renforcer la gouvernance.

Les missions de chacun sont très claires. En tant que Président, je pilote la stratégie, les acquisitions, les opérations de communication corporate et financière. Président pleinement opérationnel, j'apporte mon soutien à la Direction générale sur certains sujets essentiels pour la mise en œuvre de la stratégie. Par exemple, en 2012-2013, je pilote le lancement de notre nouvelle filiale Sopra Banking Software.

Pascal Leroy, en tant que Directeur général, participe à mes côtés à la conception de la stratégie, est garant de la mise en œuvre des décisions arrêtées et assure le pilotage opérationnel de toutes les activités du Groupe.

Pascal et moi travaillons ensemble, chacun à sa place, en grande confiance, le Président et l'actionnaire de référence que je suis à travers Sopra GMT restant naturellement actif.

Quelles sont les grandes convictions du Groupe ?

Nous avons conçu et construit Sopra Group autour de quatre objectifs fondamentaux qui n'ont cessé de nous guider.

La volonté d'indépendance, ce qui, pour une entreprise comme la nôtre, passe par la solidité d'un actionnaire de référence directement engagé dans la marche du Groupe.

La volonté de produire une performance économique parmi les meilleures de notre profession.

La volonté de développer un *business model* à forte valeur ajoutée, pertinent dans la durée, ce qui implique de s'adapter sans cesse aux cycles technologiques, tout en se projetant aussi loin que possible pour ne pas succomber aux « modes » éphémères. C'est cette démarche qui nous a permis d'être aujourd'hui les seuls présents sur les trois métiers complémentaires que sont le conseil, l'intégration de systèmes et l'édition de logiciels.

Enfin, la volonté de construire un projet d'entreprise collectif, fondé sur des valeurs partagées et l'engagement du management évidemment, mais aussi, plus largement, sur celui de toutes les femmes et les hommes de Sopra Group.

Quels ont été les grands virages stratégiques auxquels vous avez procédé ?

Afin de vous répondre, il faut revenir sur notre histoire. La création de l'entreprise en 1968 fut un succès. Notre ambition était de réaliser du bel ouvrage et de contribuer à façonner un nouveau métier, celui des services informatiques. La décennie suivante a donné lieu à un foisonnement d'activités et d'investissements menés avec beaucoup d'enthousiasme, mais aussi avec une certaine naïveté, ce qui a abouti à une situation difficile pour l'entreprise en 1984/1985. Il a alors fallu tout repenser et nous avons revisité notre modèle pour procéder à une refondation de Sopra Group.

Nous avons racheté des actions pour garantir notre indépendance, redéfini nos métiers et nos offres pour assurer en toutes circonstances une bonne performance économique, modifié le fonctionnement de l'équipe dirigeante, recréé un collectif et bâti un nouveau projet d'entreprise partagé par tous les collaborateurs. Ce faisant, nous avons réussi à capitaliser sur ce que nous avons déjà accompli et à nous développer de manière méthodique et professionnelle. C'est ce virage qui a permis, peu après, de réussir la cotation de l'entreprise en 1990.

Autre exemple, la manière dont nous avons surmonté la crise des années 1990 et la révolution informatique qui en découlait. En sortant de cette crise, en 1995/1996, nous avons fait l'acquisition

de SG2, filiale de la Société Générale, ce qui fut à l'époque une acquisition hautement transformante pour Sopra Group par sa taille, par son positionnement dans le secteur bancaire et, par ailleurs, par l'arrivée d'un grand actionnaire qui soutenait l'activité du Groupe.

Enfin, nous n'avons pas commis d'erreur au moment de l'émergence de la nouvelle économie. Lorsque s'est refermé le cycle Internet, qui allait évidemment dans le sens de l'histoire mais survenait trop tôt, nous avons ainsi pu engager à partir de 2002/2003, une nouvelle démarche volontaire et systématique de reprise en main de l'ensemble de nos métiers, de nos positions verticales et géographiques. Nous avons fait quelques acquisitions en France, au Royaume-Uni, en Espagne, et en Italie. Nous avons construit un projet autour de l'ambition à cinq ans de doubler le chiffre d'affaires et d'afficher l'une des meilleures marges du secteur. Ce fut chose faite dès 2007, lorsque nous avons atteint un CA de 1 Md€. Cette ambition nous a installé sur la trajectoire qui a permis la *spin-off* d'Axway.

Votre volonté d'indépendance est-elle compatible avec votre taille ?

Nous n'avons jamais souhaité nous inscrire dans une stratégie de compétition avec les plus grands. Nous avons toujours voulu tracer notre propre chemin. Nos résultats prouvent que nous avons pleinement trouvé notre place. Notre taille nous conduit seulement à être performants sous tous les angles : qualité des métiers, des offres, satisfaction de nos clients. C'est bien à cela que nous parvenons.

La pérennité et l'indépendance du Groupe reposent aussi sur la solidité et sur l'organisation de Sopra GMT, la structure qui permet de maîtriser le capital de Sopra Group.

Le pôle d'actionnaires autour de Sopra GMT représente aujourd'hui plus de 37 % du capital. J'y suis majoritaire, aux côtés de François Odin et des managers. Grâce au pacte d'actionnaires conclu avec le groupe Société Générale, nous contrôlons plus de 49 % des parts de l'entreprise. Tout est organisé pour permettre une transmission dans la continuité, à n'importe quel moment.

Quelles sont les grandes lignes de votre projet 2015 ?

Dès le début de l'année 2011, il est apparu que le *spin-off* d'Axway pouvait être réalisé et qu'il était le moment pour cette société, créée au sein de Sopra Group il y a longtemps, de poursuivre son propre projet.

Le moment était venu de redonner un nouvel élan à Sopra Group en lançant le projet 2015. Il repose sur de grandes convictions, comme la nécessité de nous développer encore plus en Europe tout en consolidant nos positions en France, de capitaliser autour de nos offres, notamment notre savoir-faire en édition de logiciels,

et naturellement de prendre pleinement en compte la révolution numérique.

Avec ce Projet 2015, nous cherchons une montée en valeur sur des secteurs d'activité soigneusement ciblés, en particulier : la Banque et la finance, l'énergie, les Télécoms, le Secteur Public, la santé et le social, l'industrie aéronautique... Cela implique une innovation technologique permanente, le maintien au plus haut niveau de notre qualité de service et l'intégration de nos offres du conseil à l'édition en passant par les services technologiques.

Le projet 2015 s'inscrit naturellement dans le paysage général de la révolution numérique, qui nous conduit à rester en alerte permanente pour mener les mutations de nos professions et celles de nos clients. Il est pleinement soutenu par le Conseil d'administration et l'actionnaire de référence, Sopra GMT.

Nous travaillons évidemment depuis longtemps sur le numérique. Avec l'apparition des *smartphones* dans la vie quotidienne de chacun, le champ des possibles a été considérablement ouvert. L'humanité entière est devenue actrice de la révolution technologique en cours et a la possibilité de jouer un rôle dans la construction d'une nouvelle société. Grâce aux télécommunications et au numérique, nous sommes de fait en train d'inventer une nouvelle civilisation.

Dans ce cadre, Sopra Group a une formidable place à prendre compte tenu de son positionnement, de ses savoir-faire sectoriel et technologique, de son expertise des projets à engagement de résultats. Nous sommes indépendants, maîtres de nos décisions. Notre bilan est de qualité. Nous avons une solide base en France, des positions en Europe, une relation évidemment extrêmement forte avec notre ancienne filiale Axway qui rayonne sur plusieurs continents et avec laquelle nous pouvons unir nos forces. Nos équipes sont de grande qualité... En somme, nous avons d'immenses atouts.

De quoi êtes-vous le plus fier ?

De la durée, de la qualité du service que nous délivrons, de la satisfaction que nos clients nous manifestent et des collaborateurs de l'entreprise.

Nous pouvons être fiers que le Groupe n'ait jamais perdu d'argent depuis son origine : en 1993, au cœur de la crise, nous avons réussi à atteindre des résultats à l'équilibre.

Nous pouvons être fiers que, depuis 2003, notre croissance organique et nos résultats soient parmi les meilleurs du secteur.

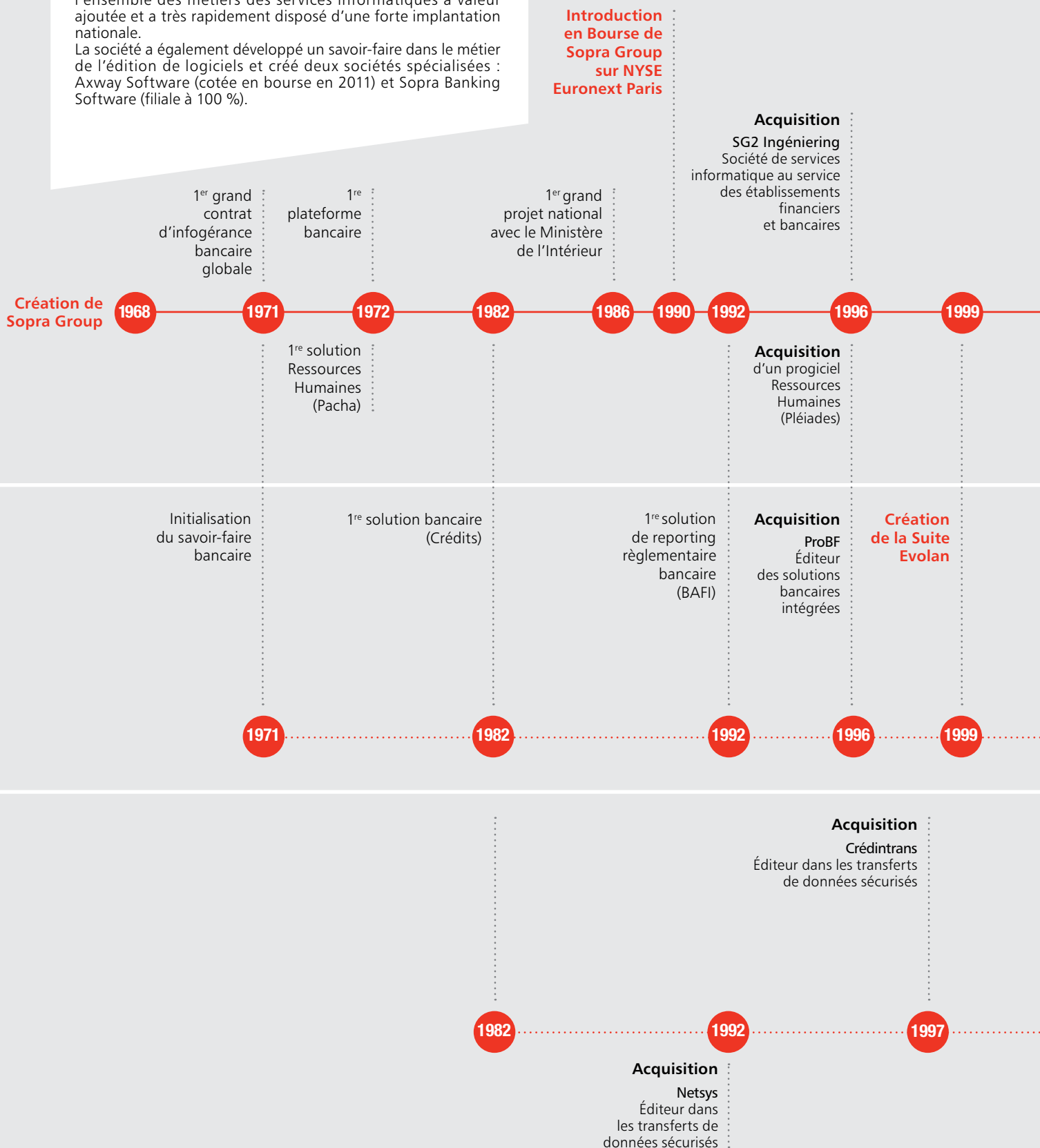
Nous pouvons être fiers de n'avoir, dans toute notre histoire, jamais procédé à un plan social.

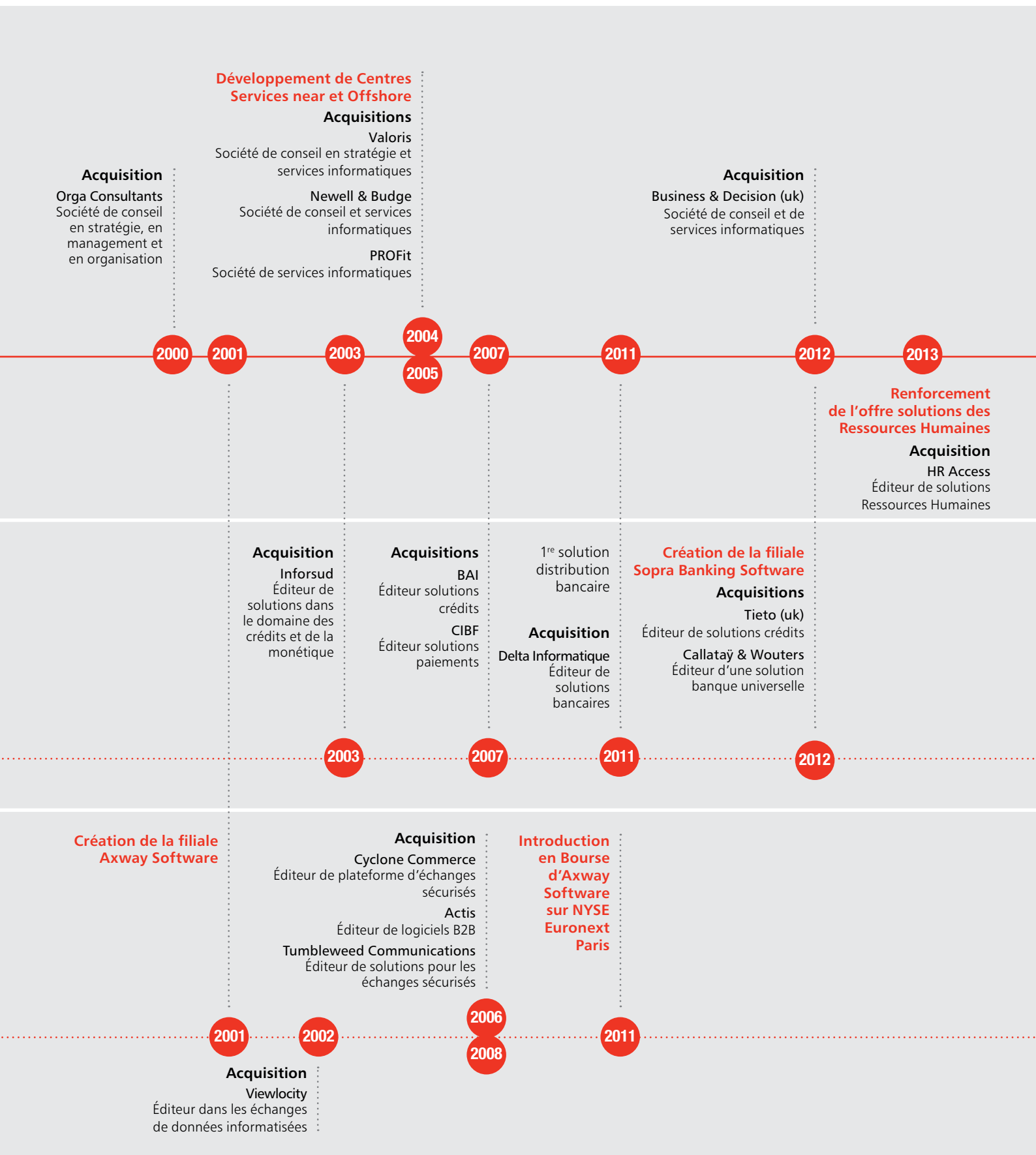
Ces succès appartiennent à toutes celles et à tous ceux qui ont fait et qui font Sopra Group. Ma principale fierté est de le partager avec eux.

Histoire de Sopra Group

Sopra Group, créé en janvier 1968 par Pierre Pasquier, François Odin et Léo Gantelet, figure parmi les plus anciennes SSII européennes. La société s'est, dès l'origine, positionnée sur l'ensemble des métiers des services informatiques à valeur ajoutée et a très rapidement disposé d'une forte implantation nationale.

La société a également développé un savoir-faire dans le métier de l'édition de logiciels et créé deux sociétés spécialisées : Axway Software (cotée en bourse en 2011) et Sopra Banking Software (filiale à 100 %).









Présentation de Sopra Group

1.	Chiffres clés	8
2.	Histoire de Sopra Group	9
3.	Activités de Sopra Group	10
4.	Situation générale du secteur des SSII	13
5.	Investissements de l'année	14
6.	Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2012	15
7.	Organisation du Groupe	15

1. Chiffres clés

1.1. Chiffres globaux

Afin de mesurer la performance opérationnelle sur trois années, l'exercice 2010 est présenté après séparation d'Axway.

(en millions d'euros)	2012	2011	2010 retraité IFRS
Chiffre d'affaires	1 216,7	1 050,3	964,4
Excédent brut d'exploitation	117,8	99,8	88,2
Résultat opérationnel d'activité	109,6	92,5	85,7
En % du CA	9,0 %	8,8 %	8,9 %
Résultat opérationnel courant	103,2	91,7	84,8
En % du CA	8,5 %	8,7 %	8,8 %
Résultat opérationnel	91,3	97,9	83,7
En % du CA	7,5 %	9,3 %	8,7 %
Résultat net – part du Groupe	55,6	62,9	48,2
En % du CA	4,6 %	6,0 %	5,0 %
Total actif	1 031,1	770,4	929
Total actif non courant	565,2	366,6	471
Capitaux propres – part du Groupe	305,3	273,9	364,5
Intérêts minoritaires	0	0	0
Nombre d'actions au 31 décembre	11 893 486	11 893 486	11 853 945
Résultat de base par action (en euros)	4,67	5,29	6,35
Résultat dilué par action (en euros)	4,62	5,29	6,33
Dividende net par action (en euros)	1,70*	1,90	0,8
Effectifs au 31 décembre	14 310	12 610	11 650

* Dividende proposé à l'Assemblée générale du 13 juin 2013.

1.2. Activité par métiers

(en millions d'euros)	2012		2011	
C.I.S.S. France *	805,4	66,2 %	776,6	73,9 %
I.S.S. Europe **	240,0	19,7 %	184,5	17,6 %
Sopra Banking Software	171,3	14,7 %	89,2	8,5 %

* C.I.S.S. : Conseil, Intégration des Systèmes et Solutions

** I.S.S. : Intégration des Systèmes et Solutions

1.3. Activité internationale

(en millions d'euros)	2012		2011	
C.I.S.S. France *	50,0	12,9 %	35,0	14,6 %
I.S.S. Europe	240,0	61,9 %	184,5	77,1 %
Sopra Banking Software *	97,7	25,2 %	19,8	8,3 %
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES	387,7	100 %	239,3	100 %

* Part export.

Le chiffre d'affaires international représente 31,9 % du chiffre d'affaires 2012 contre 22,8 % en 2011.

1.4. Activité par marché

	2012	2011	2010 retraité IFRS 5
Services (dont immobilier)	20,1 %	21,1 %	19,2 %
Services financiers dont Sopra Banking Software	32,9 %	25,3 %	27,7 %
Secteur Public	15,6 %	17,6 %	17,9 %
Industrie	15,9 %	17,0 %	16,7 %
Télécoms	10,3 %	12,1 %	11,7 %
Distribution	5,2 %	7,0 %	6,8 %

1.5. Sopra Banking Software

Sopra Banking Software, notre nouvelle filiale née du regroupement de nos quatre offres dans le domaine des solutions bancaires, enregistre un chiffre d'affaires de 171,3 M€, soit une croissance totale de 92,0 % ((-) 3,9 % en croissance organique) :

(en millions d'euros)	2012	2011 <i>pro forma</i>	2011 publié
Chiffre d'affaires	171,3	178,3	89,2
Croissance totale (en %)	92,0 %		
Croissance organique (en %)	- 3,9 %		

Afin de faciliter l'analyse de la performance de Sopra Banking Software, vous trouverez ci-dessous les chiffres d'affaires *pro forma* dans le périmètre du premier trimestre 2013 incluant le chiffre d'affaires de Sopra Group Solutions UK.

(en millions d'euros)	2012 <i>pro forma</i>	2011 <i>pro forma</i>
Chiffre d'affaires	215,5	218,5
Croissance organique (en %)	- 1,4 %	

2. Histoire de Sopra Group

Voir page 4 et 5 de ce document.

3. Activités de Sopra Group

Sopra Group est un groupe européen, **cohérent et indépendant**, qui propose une offre globale dans les métiers du **Conseil, de l'Intégration de Systèmes et de Solutions et de l'Édition de logiciels**. Il a pour vocation d'accompagner ses clients dans la conduite des transformations de leurs métiers et de leurs systèmes d'information. Alliant qualité industrielle et performance des services délivrés, valeur ajoutée et innovation dans les solutions apportées, Sopra Group est le partenaire de référence des grandes entreprises et organisations qui recherchent le meilleur usage du numérique pour assurer leur compétitivité et leur développement.

3.1. Un groupe européen indépendant

Détenu majoritairement par ses fondateurs et managers, Sopra Group est un groupe indépendant et l'une des références du marché en matière de performance économique et d'apport de valeur ajoutée à ses clients.

Pour ce faire, Sopra Group a choisi de se positionner sur des marchés ciblés en déployant une stratégie axée prioritairement sur les grands comptes adressés à l'échelle européenne. Par ailleurs, l'ensemble des métiers et offres du Groupe sont alignés pour traiter les enjeux de développement et de compétitivité de ses clients en se focalisant sur des thématiques au cœur de leur métier. Enfin, Sopra Group est l'intégrateur et le partenaire privilégiés d'Axway Software dont les plates-formes d'échange « *Al suite* » occupent une place importante dans la rénovation des systèmes d'information.

Fortement implanté en France, le Groupe est aussi présent au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, en Suisse, en Allemagne et en Belgique.

Sa présence européenne vise à conforter la capacité du Groupe à servir les programmes de transformation majeurs de ses clients là où ils sont implantés en France, mais aussi dans leurs filiales et établissements en Europe.

3.2. Un positionnement unique sur trois métiers

Le modèle d'entreprise de Sopra Group repose sur la complémentarité unique sur le marché de ses trois métiers : Conseil, Intégration de Systèmes et de Solutions et Édition de logiciels. Ils contribuent à une chaîne continue de valeur ajoutée qui permet de traiter les enjeux de transformation des clients : compréhension stratégique, conception et fourniture de solutions, mise en œuvre de celles-ci et maintien en conditions opérationnelles. La maîtrise de ces trois métiers permet à Sopra Group de disposer d'une puissante capacité de retour sur expérience.

3.2.1. LE CONSEIL

Marque Conseil de Sopra Group depuis 2010, Sopra Consulting bénéficie de plus de quarante ans d'expertise dans le conseil en management et l'IT (technologies de l'information) et compte parmi les principaux acteurs du conseil en transformation en France. Sa vocation est d'aider les grandes entreprises et les organismes publics à franchir de nouvelles étapes dans leur développement et leur compétitivité en leur permettant notamment de faire le meilleur usage du numérique.

Ses 600 consultants interviennent dans la formalisation des stratégies et dans la conception et la mise en œuvre des grands projets de transformation, en France et en Europe. L'approche de Sopra Consulting se caractérise par l'appréhension simultanée des dimensions métier, technologique, économique et culturelle, ainsi que par la recherche permanente de solutions innovantes.

3.2.2. L'ÉDITION DE LOGICIELS

Sopra Group est un éditeur majeur de solutions dans trois domaines : la banque, la gestion immobilière et la gestion des Ressources Humaines.

a. La banque

À travers la création de sa filiale **Sopra Banking Software**, Sopra Group se positionne parmi les leaders* européens de l'édition des logiciels bancaires ciblant un large éventail de clients, quels que soient leur taille, leur métier, ou encore le type et la localisation de leur organisation.

L'offre progicielle de Sopra Banking Software est regroupée sous le nom de **Sopra Banking Suite**. Complète et fonctionnellement riche, cette suite s'adresse aussi bien aux banques de détail qu'aux banques directes ou aux banques privées, et peut couvrir tout ou partie du système d'information bancaire sur la base d'une solution intégrée complète ou celle de grands composants métiers.

Sopra Banking Software offre également une gamme de services d'accompagnement garantissant la réussite des projets de mise en œuvre et de maintenance de ses solutions : pilotage de projet, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, support, maintenance et formation. En outre, Sopra Banking Software peut s'appuyer sur les services offerts par Sopra Group afin de compléter sa gamme.

Face aux exigences croissantes des consommateurs, à la pression concurrentielle et aux réglementations de plus en plus complexes, les propositions innovantes de Sopra Banking Software, contribuent à la création de valeur pour les banques et leurs clients.

Grâce à ses 1 600 experts, Sopra Banking Software accompagne aujourd'hui plus de 500 clients dans 70 pays.

b. La gestion immobilière

Sopra Group est le premier offreur de solutions de *Property Management* (gestion immobilière) en France. Son offre jouit d'une forte notoriété et d'une très bonne image. Les solutions du Groupe

(*) La filiale Sopra Banking Software a été évaluée parmi les leaders du marché par Gartner (« *ability to execute* » et « *completeness of vision* ») et par Forrester Wave (« *strong current offering and a strong strategy* »).

sont destinées à tous les segments du marché : immobilier social ou privé, bureaux, centres commerciaux, entrepôts. Les progiciels proposés couvrent l'ensemble des domaines applicatifs de la gestion locative et de la gestion technique du patrimoine. Ils sont commercialisés soit en mode progiciel, soit en mode services.

c. La gestion des Ressources Humaines

Pléiades, offre Ressources Humaines de Sopra Group, couvre la paie, la gestion des temps et la gestion des Ressources Humaines. Cette activité d'édition est complétée par une offre en mode SaaS (*Software as a Service*) de paie. Les solutions Pléiades traitent plus de deux millions de salariés. La richesse fonctionnelle de la solution et la gestion des temps positionnent très favorablement Pléiades auprès des organisations de toute taille ayant à traiter des paies complexes.

3.2.3. L'INTÉGRATION DE SYSTÈMES ET DE SOLUTIONS (I.S.S.)

Cette activité constitue le cœur de métier historique de Sopra Group et se positionne sur le cycle de vie du patrimoine applicatif des grands clients avec trois grands types de missions :

- **l'amélioration continue du patrimoine applicatif existant.** Elle est mesurée par le progrès des services apportés aux métiers et par la baisse, souvent forte, des coûts associés à ces services. Pour répondre à ces enjeux, l'une des compétences clés mises en œuvre est l'industrialisation de la maintenance des applications, étendue à des domaines de plus en plus larges et massifiés. L'autre axe d'amélioration est la rationalisation fonctionnelle, applicative et technique du patrimoine applicatif pour en réduire les coûts de maintenance ;
- **la valorisation du patrimoine applicatif existant.** Elle se distingue notamment soit par la mise en place de solutions innovantes venant enrichir ce patrimoine, soit par la mise en œuvre continue d'une démarche d'Architecture d'Entreprise permettant d'augmenter progressivement l'efficacité et l'agilité du système d'information ;
- **la restructuration des systèmes d'information.** Elle correspond à un besoin de transformation profonde en réponse à des enjeux métiers lourds : intégrer une grande acquisition, unifier des processus et les chaînes de traitement associées, refondre totalement des processus ou modifier la chaîne de valeur ajoutée. La mission du Groupe est alors d'aider les clients à déterminer et mettre en œuvre les solutions sans interruption du service et en valorisant le mieux possible l'existant.

3.3. Une stratégie de développement sur des marchés ciblés

Sopra Group a retenu huit marchés qui sont ses domaines d'excellence depuis de nombreuses années :

- les services financiers ;
- l'assurance et la protection sociale ;
- le Secteur Public ;
- les opérateurs télécom ;
- l'aéronautique et la défense ;

- l'énergie ;
- le transport et la messagerie ;
- la distribution.

Sur chacun de ces marchés, les offres proposées ont pour objectif d'accompagner les clients dans la conduite de leurs grands programmes de transformation via des pratiques éprouvées et innovantes en réponse à leurs enjeux de développement, d'amélioration de leur performance et d'efficacité accrue de leur système d'information. Les domaines d'intervention couvrent le conseil en amont, le pilotage de grands programmes et l'amélioration continue du patrimoine applicatif.

3.3.1. LES SERVICES FINANCIERS

Le secteur financier est le premier marché de Sopra Group sur l'ensemble des pays où il est présent, notamment avec Sopra Banking Software.

Ce secteur économique est aujourd'hui soumis à des contraintes nouvelles et multiples :

- une réglementation renforcée et en forte évolution ;
- des clients multibancarisés et plus versatiles ;
- la massification de son industrie de production ;
- des consommateurs plus influents et plus sensibles aux technologies.

Outils de production situés au cœur de l'activité des banques, les systèmes d'information sont largement impactés par ces contraintes. Leur architecture doit donc évoluer ; les systèmes de **distribution**, de **production** et de **pilotage**, ainsi que les **référentiels** et les **outils d'échanges**, doivent être **désimbriqués** et revus en profondeur. Certaines activités bancaires en voie de mutualisation peuvent ainsi aboutir à la création de nouvelles « usines », basées sur des progiciels métiers (crédits, paiements), qui pourront donner lieu à des solutions externalisées (voir section 3.2.2 a).

Les banques sont à la recherche de solutions d'ensemble évolutives. L'offre globale de Sopra Group répond de façon complète et cohérente à leurs préoccupations.

3.3.2. L'ASSURANCE ET LA PROTECTION SOCIALE

Fort de sa présence historique auprès des acteurs majeurs du monde de l'assurance (sociétés d'assurances, mutuelles d'assurances et bancassureurs) et de la protection sociale (instituts paritaires, mutuelles, retraite complémentaire), Sopra Group a décidé d'accélérer son développement sur ce marché.

3.3.3. LE SECTEUR PUBLIC

Partenaire de longue date du Secteur Public, Sopra Group participe au plan de modernisation de l'État (performance, relation usager, réglementation, dématérialisation, interopérabilité, etc.).

Sopra Group met à la disposition des grands organismes publics (ministères, santé/social, emploi/formation, grandes collectivités) un savoir-faire reconnu, adapté aux grands enjeux actuels, et sur l'ensemble des composantes nécessaires (métier, technologique, économique).

3.3.4. LES OPÉRATEURS TÉLÉCOM

Sopra Group est un acteur majeur sur les secteurs des télécoms et des médias en France, avec une proposition de valeur focalisée sur l'innovation, la transformation et l'amélioration des fonctions et du SI, « cœur de métier » de ses clients.

Son action, en intégration de solutions, se situe majoritairement sur l'orientation des programmes et l'accompagnement des métiers. Au carrefour de bouleversements majeurs liés à l'apparition de la 4G/LTE, à l'évolution du contexte concurrentiel et à la révolution des usages, les opérateurs télécoms et les acteurs des médias recherchent des partenaires tout à la fois industriels et agiles, afin d'optimiser l'existant et de préparer l'avenir.

Le Groupe intervient ainsi sur toute la chaîne de vie du client de l'opérateur : vente, relation client convergente et multicanal, gestion du catalogue des offres de produits et services, activation, collecte et facturation des usagers, recouvrement. Ses interventions s'appuient sur un partenariat fort avec les grands éditeurs spécialisés télécoms et médias, et une logique d'investissement en recherche et développement (R&D) sur l'innovation.

3.3.5. L'AÉRONAUTIQUE ET LA DÉFENSE

Sopra Group accompagne le marché de l'aéronautique dans la valorisation du patrimoine SI et de l'informatique technique, scientifique et embarquée.

Sur le marché de la défense, Sopra Group est devenu aujourd'hui un partenaire majeur positionné sur son cœur de métier, tels les systèmes d'information opérationnels et de commandement (SIOC) et les systèmes logistiques qui accompagnent l'ensemble des mutations et des transformations en cours : interopérabilité, rationalisation, amélioration de la performance.

3.3.6. L'ÉNERGIE

Sopra Group intervient au cœur des systèmes d'information des plus grands acteurs de l'énergie et des *utilities*. L'ensemble de l'offre est déclinée, du conseil à l'intégration, sur les grands métiers de ces opérateurs : la production, le nucléaire, la distribution et les infrastructures, le transport, la commercialisation et les fonctions support.

Sopra Group accompagne le secteur de l'énergie sur ses grands programmes de transformation et propose des solutions verticales innovantes.

3.3.7. LE TRANSPORT ET LA MESSAGERIE

Sopra Group est également de plus en plus présent auprès des grands acteurs du transport et de la messagerie. Il accompagne ces grands clients dans leurs efforts d'amélioration de la qualité de service et dans la création de services innovants.

3.3.8. LA DISTRIBUTION

Animer et fidéliser un client averti et exigeant, optimiser la performance des achats et de l'approvisionnement, innover *via* des concepts commerciaux multicanaux et différenciateurs dans un contexte international, sont les challenges métiers sur lesquels Sopra Group accompagne les grands comptes de la distribution généraliste ou spécialisée depuis plus de quinze ans.

En réponse aux enjeux d'agilité et de réactivité du système d'information des multinationales de la distribution, Sopra Group développe un véritable savoir-faire « d'expertise métier du *retail* », depuis les phases amont d'assistance à la maîtrise d'ouvrage jusqu'à l'intégration de solutions spécialisées à forte valeur ajoutée métier, multipays, multiformats, multi-enseignes.

Conseil et expertise fonctionnelle du métier de la distribution, Intégration de solutions, Outsourcing applicatif : l'offre de services Sopra Group se décline sur toutes ces composantes pour relever le défi du *time to market* et optimiser l'efficacité opérationnelle de l'ensemble des acteurs de la chaîne de distribution.

3.4. Une solide politique industrielle

Depuis plus de dix ans, de par sa progression sur le marché, le Groupe assure la maîtrise d'œuvre de programmes et de projets de plus en plus ambitieux : augmentation de la taille et de la complexité des projets, renforcement et globalisation de ses engagements, pluralité des disciplines et des *Business Units* engagés, multiplicité des sites de production, pression constante sur les prix et nécessité de dégager toujours plus de gains de productivité...

L'un des enjeux majeurs pour Sopra Group est donc de toujours mieux maîtriser et industrialiser sa production, en jouant sur cinq leviers :

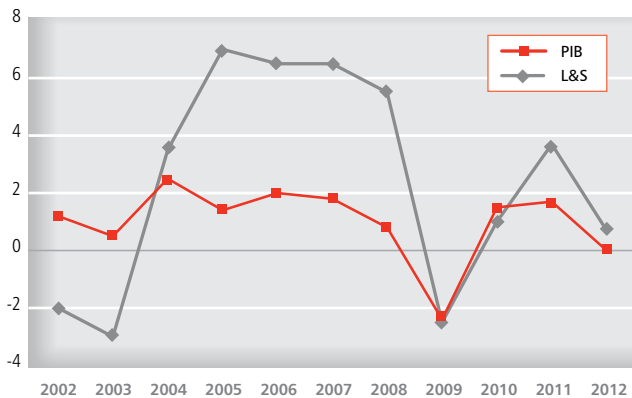
- **la culture de production** de Sopra Group, qui se construit sur la transmission de savoir-faire et de savoir-être sur le terrain ;
- **des Ressources Humaines**, au centre du dispositif :
 - le **choix des hommes sur les missions** fait l'objet d'une attention majeure et contribue fortement à la réussite des projets,
 - la formation et le soutien des plus expérimentés qui font **monter rapidement les collaborateurs en compétences** pour qu'ils prennent des responsabilités sur les projets ;
- **l'organisation** : la direction de la Transformation et ses relais dans toutes les *Business Units* opérationnelles ont pour mission de contrôler la qualité et la performance de la production, d'identifier et de traiter les risques, d'appuyer les managers de projet et de déployer les procédés de production industrialisés dans toutes les unités du Groupe ;
- **l'outillage** constitué par le Système Qualité, les méthodes, en particulier eMedia, et les outils logiciels associés ;
- **le *Global Delivery Model*** et les Centres de services : depuis longtemps, Sopra Group a entrepris de rationaliser sa production. Le Groupe a notamment mis au point et déployé un *Global Delivery Model*. Ce modèle repose sur la mise en place de Centres de services dans ses principales *Business Units* et sur une stratégie *Xshore* de localisation de ses prestations dans des Centres de services de proximité en province, des centres *nearshore* francophones en Espagne et des centres *offshore* en Inde.

4. Situation générale du secteur des SSII

4.1. Point sur l'activité en 2012

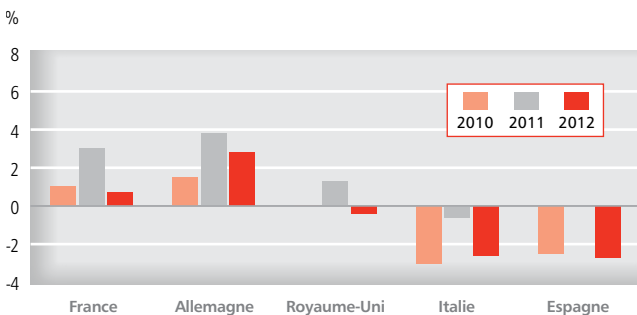
En France, le secteur des Logiciels et Services informatiques (L&S) a connu en 2012 une année de très faible croissance avec un taux de 0,8 %. Le marché français a été morose au premier semestre. Le deuxième semestre a été un peu plus dynamique du fait d'une légère reprise des investissements informatiques.

De 2002 à 2012, le secteur a enregistré une croissance largement supérieure à celle du PIB. L'évolution du secteur est donnée dans le tableau suivant :



Source : Syntec Numérique, Insee.

En Europe de l'Ouest, l'évolution du chiffre d'affaires en Logiciels et Services hors conseil en technologie a été différente selon les pays :



Source : PAC, Syntec Numérique, EITO.

Seule l'Allemagne fait mieux que la France, avec 3,6 % de croissance. Le Royaume-Uni ((+) 0,2 %), l'Espagne ((-) 2,6 %) et l'Italie ((-) 2,5 %) restent en retrait.

Certains secteurs ont tiré cette croissance :

- de secteur des *utilities* et de l'énergie ;
- de l'aéronautique et la high-tech ;
- de service aux entreprises.

... et d'autres secteurs ont été en décroissance :

- de l'automobile ;
- des banques et assurances (avec néanmoins un retour des investissements sur le deuxième semestre) ;
- des télécoms.

De plus, le secteur des Logiciels et Services informatiques a connu une forte pression sur les prix.

La plupart des entreprises ont affirmé leur position sur l'*offshore*. Certaines ont compris que les développements en Inde n'étaient possibles que pour les entreprises maîtrisant l'anglais et seulement sur certains types de prestations (maintenance applicative longue, projets stables et très bien spécifiés). En 2012, l'*offshore* a représenté entre 5 % et 6 % de l'ensemble des dépenses de développements applicatifs et se concentre majoritairement sur les grands comptes et les entreprises du secteur technologique.

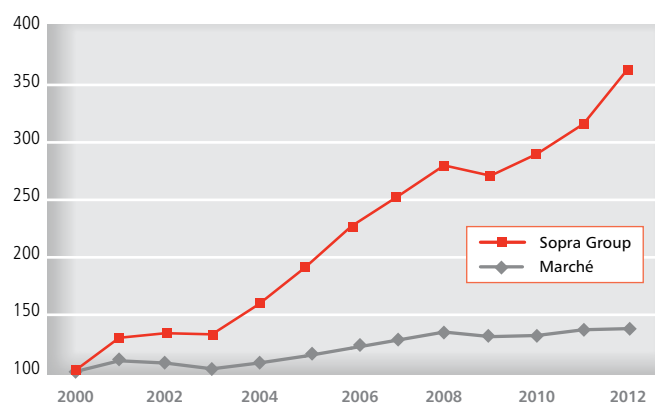
Une réduction du nombre de prestataires sur les grands comptes est constatée et va de pair avec des responsabilités plus larges et des engagements plus longs. Les projets, de plus en plus massifiés par grand domaine du patrimoine applicatif, sont confiés à des acteurs pérennes et fiables.

Au point de vue des différents métiers, le conseil est en décroissance. L'édition de progiciels, l'infogérance applicative et d'infrastructure continuent à faire l'objet d'une demande soutenue. En revanche, on ressent une moins bonne tenue des projets au forfait et de l'assistante technique.

4.2. Perspectives 2013

L'année 2013 devrait se situer dans la continuité de 2012, avec une économie encore morose en France et dans les pays européens : le marché des logiciels et services devrait connaître une croissance faible ou nulle. Les tendances constatées ces dernières années devraient continuer à s'observer. Ainsi, les projets d'infrastructure, le *Cloud computing* et la mobilité devraient continuer à être des moteurs de croissance en 2013.

4.3. Évolution du chiffre d'affaires de Sopra Group par rapport au marché (base 100 en 2000)



Source : Syntec - Sopra Group.

Le Groupe est conscient des enjeux de son secteur et s'adapte en permanence afin de continuer à figurer parmi les meilleurs.

5. Investissements de l'année

5.1. Principales acquisitions

En 2012, Sopra Group a fait trois acquisitions importantes :

5.1.1. ACQUISITION DE L'ACTIVITÉ « SERVICES FINANCIERS UK » DE TIETO

Cette activité propose des solutions destinées au secteur des services financiers (systèmes de gestion de prêts hypothécaires, de produits d'épargne, de crédit, de financement d'équipements et de recouvrement) à une clientèle constituée de banques, de prestataires de crédit à la consommation, de conseils financiers aux entreprises, ainsi que de sociétés d'affacturage, tant au Royaume-Uni qu'en Europe continentale.

Cette activité renommée a été intégrée au pôle Sopra Banking Software début 2013.

5.1.2. ACQUISITION DE LA FILIALE BRITANNIQUE DE BUSINESS & DECISION

Business & Decision UK offre des prestations de conseil et de services informatiques spécialisées en décisionnel (*business intelligence*), en CRM (*Customer Relationship Management*) et en *e-business*, pour une clientèle présente notamment dans les services financiers, la distribution, le Secteur Public et les transports.

5.1.3. ACQUISITION DE CALLATAÿ & WOUTERS (C&W)

Cette acquisition a été effectuée en deux phases. Au premier semestre, Sopra Group a acquis environ 80 % des actions de C&W. Cette acquisition a été complétée en fin d'année à 100 %.

Callataÿ & Wouters fournit des progiciels et des prestations informatiques destinés au monde de la banque et de la finance. Créée en 1983, la Société emploie 600 personnes hautement spécialisées et armées de connaissances tant en informatique que dans les professions bancaires. C&W a fourni avec succès ses progiciels à bon nombre de banques, plusieurs d'entre elles étant membres de groupes internationaux comme BNP Paribas, Rabobank, la Commonwealth Bank of Australia, ou Crédit Agricole.

La Société a mis sur pied un réseau solide de partenaires et d'intégrateurs.

Son produit phare, Thaler, est un puissant logiciel bancaire pouvant fonctionner soit comme solution intégrée couvrant l'ensemble des systèmes de la banque, soit comme solution modulaire dédiée à des secteurs d'activité précis. Thaler est utilisé dans plus de 40 banques et dans 15 pays.

L'effectif de C&W est d'environ 600 collaborateurs.

Un projet industriel visant le regroupement des activités Thaler de C&W, de Delta et de l'essentiel des activités Evolan de Sopra Group a été mis en œuvre. Il a permis la constitution d'un nouvel ensemble détenu à 100 % par Sopra Group, proposant des solutions financières à plus de 1 000 établissements en Europe. Sopra Group figure ainsi parmi les leaders* de tout premier rang de l'édition de logiciels bancaires. Les fondateurs et le management de C&W ont été associés à la réussite du projet.

5.2. Recherche et développement

Le Groupe a poursuivi ses efforts de Recherche et développement (R&D) et a consacré en 2012 la somme de 42,2 M€ contre 28,8 M€ en 2011 à l'évolution, à la correction et au développement de ses offres solutions spécifiques. Ces montants sont des montants bruts qui ne prennent pas en compte les financements liés au crédit impôt recherche.

Ces frais de R&D, qui sont essentiellement constitués des coûts directs des équipes dédiées à certains projets de développement d'offres ou de progiciels édités par Sopra Group, ont été intégralement imputés en charges d'exploitation.

5.3. Équipements

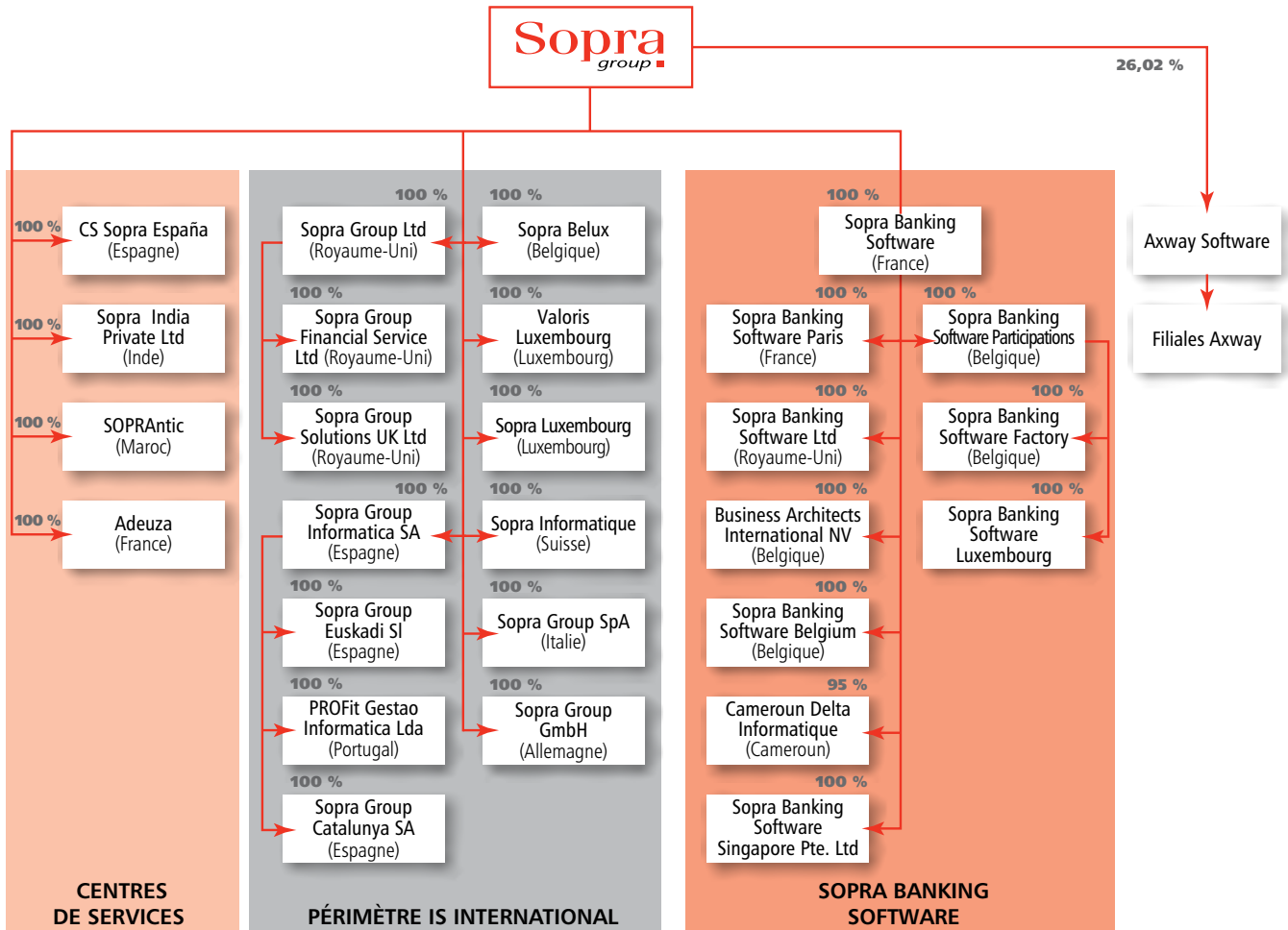
10,87 M€ ont été investis en 2012 en équipements d'infrastructure et en équipements techniques, contre 14,79 M€ en 2011.

Ces investissements se décomposent de la façon suivante :

- placements et mobiliers : 5,35 M€ ;
- équipements informatiques : 5,47 M€ ;
- terrains et constructions : 0,05 M€.

(*) La filiale Sopra Banking Software a été évaluée parmi les leaders du marché par Gartner (« ability to execute » et « completeness of vision » et par Forrester Wave (« strong current offering and a strong strategy »).

6. Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2012



7. Organisation du Groupe

La gouvernance de Sopra Group s'articule autour du Conseil d'administration, du Président et du Directeur général.

Cette structure juridique s'appuie sur une structure opérationnelle et fonctionnelle permanente et sur des organisations temporaires en charge des affaires et des projets.

7.1. Structure permanente

La structure permanente du Groupe est fondée sur une organisation à trois niveaux opérationnels et sur des structures fonctionnelles.

7.1.1. NIVEAU 1 : DIRECTION GÉNÉRALE

Depuis le 20 août 2012, les fonctions de Président et de Directeur général ont été dissociées. Dans ce contexte, le Président :

- pilote la stratégie, y compris les opérations de fusions-acquisitions ;
- conduit les opérations de communication *corporate* et financière ;
- assiste la Direction générale en contribuant à certaines missions opérationnelles.

Pour sa part le Directeur général :

- participe à la conception de la stratégie en collaboration avec le Président ;
- supervise la mise en œuvre des décisions adoptées ;
- assure le pilotage opérationnel de l'ensemble des entités du Groupe.

Le pilotage opérationnel est assuré par le Comité Exécutif (COMEX) présidé par le Directeur général.

Le Comité Exécutif est composé du Directeur général et des Directeurs des grandes entités opérationnelles. Les membres du Comité Exécutif participent à la définition de la stratégie et supervisent l'organisation, le système de pilotage et les grandes affaires. Les fonctions du Groupe sont directement rattachées au Directeur général.

7.1.2. NIVEAU 2 : DIVISIONS ET PAYS

Elles sont orientées vers les marchés suivant trois critères de regroupement possibles :

- de métier (Conseil, Intégration de Systèmes et de Solutions, l'Édition de logiciels) ;
- de géographie ;
- de secteur économique.

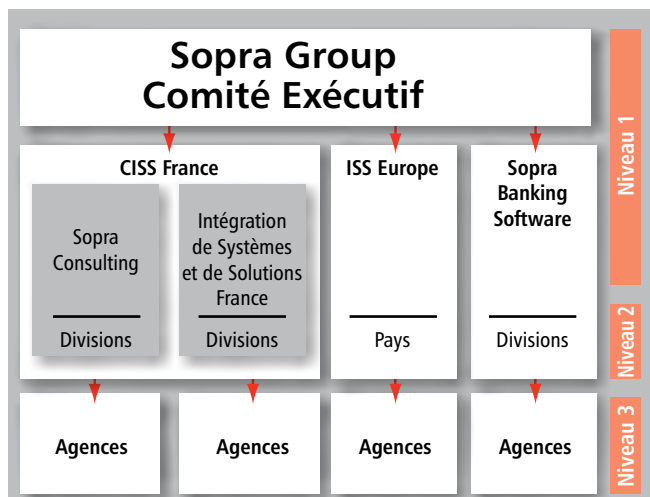
Le niveau 2 est le pivot de l'organisation du Groupe. Il est subdivisé en agences autonomes, avec leur management, leurs forces commerciales et leurs équipes de production.

7.1.3. NIVEAU 3 : AGENCES

Le niveau 3 est constitué par des agences qui forment une subdivision des entités du deuxième niveau à chaque fois que celles-ci excèdent un certain nombre de collaborateurs, qu'elles sont éclatées géographiquement ou que leur activité justifie une différenciation de gestion.

Ces agences constituent les unités économiques de base de l'organisation. Elles fonctionnent en centres de profit et disposent d'une réelle autonomie. Elles sont responsables de leurs Ressources Humaines, de leur budget, de leur compte d'exploitation et de leur résultat. Elles assurent la facturation de leurs clients et assument le recouvrement des créances. Le pilotage commercial et Ressources Humaines se fait de façon hebdomadaire, et le pilotage économique (compte d'exploitation et budget) est suivi mensuellement.

Le schéma ci-après illustre les trois niveaux de la structure permanente :



C.I.S.S. : Conseil et Intégration de Systèmes et de Solutions.

I.S.S. : Intégration de Systèmes et de Solutions.

7.1.4. SUPPORTS OPÉRATIONNELS

L'organisation opérationnelle est renforcée en 2012 par deux entités centrales en charge d'assister les agences et de conduire les grandes transformations :

- la direction de la Transformation et de la Performance (DTP), responsable de l'offre, des méthodes, des outils, de la qualité et de la supervision de la production en Centre de services pour tout engagement à responsabilité. En outre, elle comprend les Moyens informatiques et l'Informatique interne ;
- la direction des Grands Programmes Commerciaux (DGPC), chargée de promouvoir la politique « grands comptes » et de développer les relations avec les partenaires.

7.1.5. STRUCTURES FONCTIONNELLES

Les Directions fonctionnelles (Audit interne, Administration et Finances, Logistique, Ressources Humaines, Communication *Corporate*, Communication financière, Développement durable, Juridique) sont centralisées pour l'ensemble du Groupe et assurent la cohérence de l'ensemble. Elles sont garantes des valeurs du Groupe, au service des entités opérationnelles, et dépendent directement de la Direction générale. Les filiales internationales disposent d'un appareil fonctionnel strictement limité au contexte local.

Les structures fonctionnelles standardisent les règles de gestion (moyens informatiques, système d'information, reporting, etc.), et contrôlent l'application des politiques et des règles.

Elles contribuent ainsi au contrôle global et permettent aux entités opérationnelles de se consacrer pleinement à leur métier.

Le positionnement auprès de la Direction générale garantit en outre le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

7.2. Structures non permanentes : les projets

L'organisation du Groupe doit rester souple et s'adapter à l'évolution des marchés pour la bonne réalisation des affaires.

Celles-ci sont organisées à partir d'équipes non permanentes et sont traitées :

- à l'intérieur des agences ou *Business Units* ;
- ou sous la responsabilité d'une unité pilote, en synergie avec plusieurs agences.

Chaque affaire doit être organisée et fonctionner en vue d'un objectif fondamental : le service client, la réussite économique et la contribution à la croissance générale du Groupe.

Les grands projets peuvent, en fonction de leur spécificité (taille, domaine d'expertise, importance géographique), être logés soit au niveau de l'agence, soit au niveau de la division, soit au niveau de la Direction générale. Certaines grandes affaires requérant la synergie de plusieurs agences peuvent occasionner la création d'un centre de profit de niveau 2 ou 3.



Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	18
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société Sopra Group	36

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

L'objet du présent Rapport, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, est de rendre compte aux actionnaires :

- p de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein et, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, de la rémunération des mandataires sociaux ;
- p des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ;
- p ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise.

Au titre des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale, les principales dispositions statutaires relatives aux Assemblées générales ainsi qu'aux droits et obligations des actionnaires sont reprises dans le chapitre 9 du présent document de référence. Il en est de même des dispositions statutaires et de l'article du règlement intérieur du Conseil d'administration concernant les pouvoirs du Directeur général et leurs limitations.

Ce Rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 avril 2013.

1. Composition du Conseil d'administration et rémunération des mandataires sociaux

1.1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Sopra Group a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2012.

Il compte actuellement 11 membres ayant voix délibérative, dont 6 ont été nommés pour la première fois le 19 juin 2012, et 1 censeur. Indépendamment de M. Bernard Michel, Censeur, les membres du Conseil d'administration considérés comme indépendants suivant

la définition donnée par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef sont :

- p M. Christian Bret ;
- p M. Gérard Jean ;
- p M. Jean-Luc Placet ;
- p M. Hervé Saint-Sauveur.

Le Conseil d'administration compte 3 administratrices sur les 11 membres ayant voix délibérative, respectant ainsi le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Prénom et nom (âge) Adresse professionnelle	Actions personnellement détenues dans la Société	Fonction au sein du Conseil d'administration	Date de nomination	Échéance du mandat*	Principales fonctions exercées
Pierre Pasquier (77 ans) Sopra Group PAE Les Glaisins – BP 238 74942 Annecy-le-Vieux Cedex – France	108 113 Cf. Chap. 7 section 2	Président du Conseil d'administration Président du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance	19/06/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Président de Sopra Group ■ p Président d'Axway Software ■ p Président-Directeur général de Sopra GMT ■ p Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères de Sopra Group et d'Axway Software
Christian Bret (72 ans)	10	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance	19/06/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Associé-Gérant d'Eulis ■ p Administrateur d'Econocom ■ p Administrateur d'Altran

Prénom et nom (âge) Adresse professionnelle	Actions personnelle-ment détenues dans la Société	Fonction au sein du Conseil d'administration	Date de nomination	Échéance du mandat*	Principales fonctions exercées
Kathleen Clark-Bracco (45 ans) Sopra Group 9 bis, rue de Presbourg 75116 Paris – France	5 575	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance	19/06/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directrice de la Communication financière de Sopra Group ■ Administratrice d'Axway Software
Gérard Jean (65 ans) Altime Associates 192, av. Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine France	1	Membre du Conseil d'administration Président du Comité des rémunérations Membre du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance	19/06/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Directoire d'Altime Associates SA ■ Président du Conseil de surveillance Altime Associates Finances et Secteur Public SA ■ Président du Conseil de surveillance Altime Associates Industrie et Services SA
Hélène Martel-Massignac (50 ans) Caravelle 6, place des États-Unis 75116 Paris – France	110	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations	19/06/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directrice générale et administratrice de Caravelle ■ Mandataire social de filiales et participations de Caravelle : <ul style="list-style-type: none"> • Présidente du Conseil de surveillance de Cooper ; • Présidente de PX Holding ; • Membre du Conseil de surveillance de Benalu ; • Membre du Conseil de surveillance de Lamberet ; • Présidente de l'Hôtel Atmosphères ; • Membre du Conseil de surveillance de Arcole Industries ; • Administratrice de Naturex.
Françoise Mercadal-Delasalles (50 ans) Société Générale Tour Société Générale 19, cours Valmy – BP 6 Arche Sud – Quartier Valmy 92972 Paris-La Défense France	1	Membre du Conseil d'administration	19/06/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directrice des ressources et de l'innovation du groupe Société Générale ■ Administratrice d'Axway Software

Prénom et nom (âge) Adresse professionnelle	Actions personnellement détenues dans la Société	Fonction au sein du Conseil d'administration	Date de nomination	Échéance du mandat*	Principales fonctions exercées
Bernard Michel (64 ans) Gecina 14-16, rue des Capucines 75002 Paris – France	101	Censeur	22/06/2010	2015	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur général de Gecina SA ■ Président de la Fondation d'entreprise Gecina ■ Membre du Conseil de surveillance de la société Unofi SAS ■ Président du Conseil de surveillance de Finogest SA ■ Président de BM conseil SAS ■ Mandataire social de filiales de Gecina SA ■ Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années : <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général de Predica ; • Président de GIE informatique Silca, OPCI Pasteur, Aeprim SAS ; • Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole Immobilier, Unimo ; • Président du Conseil de surveillance de France Capital SAD ; • Président de CA Grands Crus SAS ; • Vice-Président de Pacifica ; • Vice-Président du Conseil de surveillance de CP Or Devise ; • Vice-Président Emporiki Life Insurance ; • Administrateur d'Amundi Immobilier SA, Cholet Dupond SA, Crédit Agricole Reinsurance SA (Luxembourg), Crédit Agricole Risk Insurance SA (Luxembourg), Crédit Agricole Leasing SA, Litho Promotion, OPCI Pasteur Patrimoine, Attica GIE, Sopra Group ; • Représentant permanent de Crédit Agricole SA, membre du Conseil de surveillance de Systèmes technologiques d'échange et de traitement (STET) ; • Membre du Conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts ; • Directeur général de Crédit Agricole Assurances, membre du Comité Exécutif de Crédit Agricole SA, membre du Medef ; • Administrateur de : Predica, Pacifica, CAAGIS SAS ; • Président du Conseil de surveillance de la STET, représentant permanent de Crédit Agricole Assurances, administrateur de Crédit Agricole Creditor Insurance ; • Représentant permanent de Predica au Conseil de surveillance de CAPE SA, administrateur de La Médicale de France SA ; • Censeur de Siparex ; • Membre du bureau de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) ; • Vice-Président de la Fédération française des sociétés d'assurance mutuelle (FFSAM), du Groupement français des bancassureurs, • Président de la commission de Gestion provisoire de la Caisse régionale de la Corse ; • Administrateur de la société holding La Sécurité nouvelle SA.

Prénom et nom (âge) Adresse professionnelle	Actions personnelle-ment détenues dans la Société	Fonction au sein du Conseil d'administration	Date de nomination	Échéance du mandat*	Principales fonctions exercées
Jean Mounet (68 ans) Sopra Group 9 bis, rue de Presbourg 75116 Paris – France	7 350	Membre du Conseil d'administration	19/06/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Président de Trigone SAS ■ p Administrateur d'Econocom ■ p Administrateur d'AS2M (Malakoff Médéric) ■ p Président de l'Observatoire du Numérique ■ p Administrateur de la Fondation Télécom ■ p Administrateur de l'association Pacte PME
François Odin (79 ans) Régence SAS Les Avenières 74350 Cruseilles – France	52 742 Cf. Chap. 7 section 2	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité d'audit	19/06/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Directeur général délégué de Sopra GMT ■ p Président de Régence SAS ■ p Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères de Sopra Group
Jean-Luc Placet (61 ans) IDRH Consultants 124-126, rue de Provence 75008 Paris – France	100	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance	19/06/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Président-Directeur général IDRH Consultants ■ p Membre du Conseil économique et social et Vice-Président de la Section du Travail ■ p Membre du Comité Exécutif du Medef et Président de la Commission « Respect de l'homme » ■ p Président de la Fédération Syntec
Hervé Saint-Sauveur (68 ans) LCH Clearnet SA 18, rue du 4-Septembre 75002 Paris – France	100	Membre du Conseil d'administration Président du Comité d'audit	19/06/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Président de LCH Clearnet SA ■ p Administrateur d'Axway Software ■ p Administrateur de Viparis Holding ■ p Administrateur de Comexposium ■ p Membre élu de la CCI Paris ■ p Membre du Comité stratégique de KPMG France
Jean-François Sammarcelli (62 ans) Société Générale Tour Société Générale 19, cours Valmy – BP 6 Arche Sud – Quartier Valmy 92972 Paris-La Défense France	100	Membre du Conseil d'administration	19/06/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Directeur général délégué du groupe Société Générale et Directeur des Réseaux de banque de détail en France ■ p Président du Conseil d'administration du Crédit du Nord ■ p Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance de la Banque Rhône-Alpes ■ p Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance de la Société marseillaise de crédit ■ p Administrateur de la Banque Tarneaud ■ p Administrateur de Sogecap ■ p Membre du Conseil de surveillance de Société générale marocaine de banques ■ p Membre du Conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts ■ p Administrateur de Sogeprom ■ p Administrateur de Boursorama ■ p Censeur société Ortec Expansion ■ p Administrateur d'Amundi Group ■ p Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années : <ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration de Franfinance.

* Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice mentionné.

Par leur expérience professionnelle et les activités exercées en dehors de la Société, les membres du Conseil d'administration ont tous développé une expertise en matière de gestion et, pour certains d'entre eux, du secteur d'activité de la Société.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun d'entre eux n'a :

- p de conflit d'intérêt dans l'exercice de sa fonction ;
- p de lien familial avec un autre membre du Conseil d'administration ;
- p été condamné au cours des cinq dernières années pour fraude ;
- p été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- p été impliqué dans une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation, au cours des cinq dernières années en tant que membre d'un Conseil d'administration, d'un organe de direction ou d'un Conseil de surveillance ;
- p il n'y a pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de direction, ou à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1.2. Rémunération des mandataires sociaux

Réuni à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 19 juin 2012, le Conseil d'administration de Sopra Group a décidé à l'unanimité de dissocier les fonctions de Président et de Directeur général à compter du 20 août 2012 et d'en confier l'exercice respectivement à M. Pierre Pasquier et à M. Pascal Leroy.

Ainsi, les mandataires sociaux occupant une fonction de dirigeant dans le Groupe et ayant perçu une rémunération fixe et/ou variable au titre de l'exercice 2012 sont :

- p Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration ;
- p Pascal Leroy, Directeur général.

Comme l'ensemble des membres du Comité Exécutif (Comex), les mandataires sociaux occupant une fonction de dirigeant dans le Groupe ont perçu en 2012 sur les résultats 2011 et en 2013 sur les résultats 2012 une part variable pouvant représenter :

- p 40 % de la rémunération fixe annuelle lorsque les objectifs personnels et collectifs (axés sur la rentabilité du Groupe) sont atteints ;
- p 60 % de la rémunération fixe annuelle en cas de très bonne performance.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre Pasquier Président Début de mandat : 2012 Fin de mandat : 2018		X		X		X		X
Pascal Leroy Directeur général Début de mandat : 2012 Fin de mandat : 2018	X*			X	X**			X

* Par exception aux recommandations Afep-Medef, eu égard à son ancienneté dans le Groupe, il n'a pas été mis fin au contrat de travail de M. Pascal Leroy lorsqu'il a été nommé Directeur général. Ce contrat demeure suspendu depuis sa nomination en tant que Directeur général délégué le 29 octobre 2010.

** Lors de sa réunion du 17 octobre 2012, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, d'accorder une garantie à M. Pascal Leroy. Cette garantie ne jouerait qu'en cas de cessation concomitante de son mandat et de son contrat de travail, à l'initiative de la Société, hors cas de faute lourde ou grave et de mise à la retraite. Le montant cible de cette garantie sera égal à la moyenne des rémunérations variables à objectifs atteints sur les deux exercices précédant la fin du mandat. Le montant effectivement versé sera déterminé par le produit entre le montant cible et le taux moyen de performance sur les deux exercices précédents. Le taux moyen de performance est défini comme le rapport entre la moyenne des rémunérations variables effectivement versées sur les deux exercices précédents et la moyenne des rémunérations variables à objectifs atteints. Ainsi, le versement de la garantie est conditionné par l'atteinte, constatée préalablement par le Conseil d'administration, des conditions de performance arrêtées pour le déclenchement de la rémunération variable au cours de la période de référence. De plus, le montant de la garantie sera strictement proportionnel à l'évaluation de la performance retenue par le Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, cette garantie est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

1.2.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À M. PIERRE PASQUIER (TABLEAU 1 SELON RECOMMANDATION CODE AFEP-MEDEF)

	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	481 449 €	560 426 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	481 449 €	560 426 €

1.2.2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE M. PIERRE PASQUIER (TABLEAU 2 SELON RECOMMANDATION CODE AFEP-MEDEF)

	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Rémunération variable	105 000 €	192 500 €	192 500 €	140 000 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	19 950 €	11 427 €	11 427 €	10 949 €
Avantages en nature	6 499 €	6 499 €	6 499 €	6 499 €
TOTAL	481 449 €	560 426 €	560 426 €	507 448 €

Pierre Pasquier, Président-Directeur général de Sopra GMT, holding animatrice de Sopra Group a perçu, de la part de cette société, une rémunération fixe de 60 000 € au titre de ces fonctions au cours de l'exercice 2012.

1.2.3. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À M. PASCAL LEROY (TABLEAU 1 SELON RECOMMANDATION CODE AFEP-MEDEF)

	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	463 247 €	420 835 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	-	767 760 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	463 247 €	1 188 595 €

* Juste valeur des options à la date d'attribution (cf. chapitre 5 note 25 « Capitaux propres » sur l'état de la situation financière consolidée).

M. Pascal Leroy a été nommé Directeur général délégué en date du 29 octobre 2010 puis Directeur général à compter du 20 août 2012.

Il est précisé que par exception aux recommandations du Code Afep-Medef, l'exercice des 42 000 options de souscription d'actions (portées à 44 731 à la suite des ajustements liés à l'opération séparation-cotation Axway) attribuées à M. Pascal Leroy le 29 mars 2011 et exerçables à compter du 30 mars 2016,

n'est pas assorti de conditions de performance. Cette attribution visait l'alignement des intérêts de M. Pascal Leroy sur celui des actionnaires. M. Pascal Leroy s'est ainsi engagé à ne pas céder annuellement plus de 5 % des actions issues de l'exercice de ces options tant qu'il demeurera mandataire social. La prise en compte de l'exigence de performance est dévolue à la partie variable de la rémunération des dirigeants du Groupe.

1.2.4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE M. PASCAL LEROY (TABLEAU 2 SELON RECOMMANDATION CODE AFEP-MEDEF)

	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	341 806 €	341 806 €	300 000 €	300 000 €
Rémunération variable	102 542 €	105 000 €	105 000 €	7 813 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	18 899 €	18 899 €	15 835 €	15 835 €
TOTAL	463 247 €	465 705 €	420 835 €	323 648 €

M. Pascal Leroy a été nommé Directeur général délégué le 29 octobre 2010 puis Directeur général à compter du 20 août 2012, date à partir de laquelle sa rémunération fixe annuelle a été portée à 400 000 €.

1.2.5. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 3 SELON RECOMMANDATION CODE AFEP-MEDEF)

I TABLEAU DES JETONS DE PRÉSENCE DUS AU TITRE DES EXERCICES 2012 ET 2011

	2012	2011
Christian Bret (nomination en date du 19 juin 2012)	12 749 €	-
Alain Brodelle (fin de mandat en date du 19 juin 2012)	7 602 €	12 041 €
Kathleen Clark-Bracco (nomination en date du 19 juin 2012)	9 661 €	-
Philippe Citerne (fin de mandat en date du 19 juin 2012)	12 749 €	12 654 €
Delphine Inesta (cooptation en date du 13 mai 2011 ; fin de mandat en date du 19 juin 2012)	10 373 €	8 975 €
Gérard Jean	22 586 €	10 815 €
Hélène Martel-Massignac (nomination en date du 19 juin 2012)	17 295 €	-
Pierre-André Martel (démission en date du 13 mai 2011)	-	8 975 €
Françoise Mercadal-Delasalles (nomination en date du 19 juin 2012)	5 975 €	-
Bernard Michel (Censeur) (nomination en date du 19 juin 2012)	23 554 €	16 486 €
Jean Mounet (nomination en date du 19 juin 2012)	8 961 €	-
François Odin	27 909 €	18 325 €
Pierre Pasquier	19 950 €	11 427 €
Jean-Luc Placet (nomination en date du 19 juin 2012)	12 081 €	-
Hervé Saint-Sauveur	38 543 €	20 050 €
Jean-François Sammarcelli	8 530 €	10 202 €
Gérard Vincent (fin de mandat en date du 19 juin 2012)	11 482 €	20 050 €
TOTAL	250 000 €	150 000 €

Le total des jetons de présence à répartir pour l'exercice 2012 s'élevait à 250 000 € (dix-huitième résolution approuvée par l'Assemblée générale du 19 juin 2012).

En 2012, les jetons de présence ont été répartis entre les participants aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités, membres du Conseil et censeur, uniquement en fonction de leur participation aux réunions, physique ou par téléphone, chaque participation des Présidents au Comité qu'ils dirigent comptant double.

Autres rémunérations perçues en 2012

Il est précisé que :

- comme indiqué dans la section 1.2.1, M. Pierre Pasquier, Président-Directeur général de Sopra GMT, holding animatrice

de Sopra Group a perçu, de la part de cette société, une rémunération fixe de 60 000 € au titre de ces fonctions au cours de l'exercice 2012 ;

- Mme Kathleen Clark-Bracco a perçu au titre de l'exercice 2012 une rémunération totale de 182 000 € (composée d'une rémunération fixe de 130 000 € et d'une rémunération variable d'un montant de 52 000 €) en tant que salariée de la société Sopra GMT, holding animatrice de Sopra Group ;
- la société Trigone, contrôlée par M. Jean Mounet, a facturé des prestations de conseil dans le domaine commercial à hauteur de 427 500 € en 2012 dans le cadre d'un contrat conclu en 2009.

1.2.6. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE
À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 4 SELON RECOMMANDATION CODE AFEP-MEDEF)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
-	-	-	-	-	-	-

1.2.7. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 5 SELON RECOMMANDATION CODE AFEP-MEDEF)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-	-	-	-

1.2.8. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
(TABLEAU 6 SELON RECOMMANDATION CODE AFEP-MEDEF)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
-	-	-	-	-	-

1.2.9. ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 7 SELON RECOMMANDATION CODE AFEP-MEDEF)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Prix d'exercice
-	-	-	-

2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008 par l'Afep et le Medef et révisé en avril 2010. Ce Code est disponible sur le site Internet du Medef.

2.1. Dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par la loi, les statuts, un règlement intérieur et une charte.

2.1.1. DISPOSITIONS LÉGALES

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce. Le Conseil d'administration a pour mission essentielle de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

2.1.2. DISPOSITIONS STATUTAIRES

Les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet des articles 14 à 21 des statuts – se reporter au chapitre 9 du document de référence : « Informations complémentaires ».

La durée des fonctions des administrateurs reste statutairement fixée à six ans pour des raisons historiques. Six nouveaux membres ayant rejoint le Conseil d'administration en 2012, il n'est pas jugé opportun de raccourcir la durée du mandat.

2.1.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration le 19 juin 2012 et révisé le 18 février 2013 définit le rôle du Conseil d'administration, de son Président et du Directeur général, et précise les conditions d'exercice de leurs prérogatives.

Il définit le nombre, l'objet, la composition et le rôle des comités chargés de préparer certaines délibérations du Conseil d'administration, et précise en particulier les dispositions relatives aux trois comités permanents que sont :

- le Comité d'audit ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance.

Il traite également des sujets suivants : rappel des compétences légales et statutaires, réunions, information du Conseil d'administration, formation des membres, conflits d'intérêts, frais de voyages et déplacements, jetons de présence, secret, représentants du Comité d'entreprise.

2.1.4. CHARTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Charte, révisée le 18 février 2013, traite de la représentation, des missions et conditions d'exercice du mandat, des droits et obligations, des actions possédées à titre personnel, de la déontologie des opérations de Bourse, de la transparence, des conflits d'intérêts, de l'assiduité, du secret des délibérations.

Les statuts, le règlement intérieur et la charte du Conseil d'administration sont disponibles sur simple demande à la direction de la Communication du Groupe.

2.2. Séances du Conseil d'administration

2.2.1. NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration doit se réunir au moins cinq fois par an.

Un calendrier annuel des travaux du Conseil est établi, mais peut être modifié en cas d'événement particulier ou d'opérations le justifiant.

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2012 avec un taux de participation sur l'exercice de 88 %.

Le Conseil d'administration a régulièrement été informé des travaux du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance.

2.2.2. SUJETS DE DÉLIBÉRATION

Les principaux sujets de délibération en 2012 ont porté sur :

- des opérations de croissance externe ;
- l'augmentation du capital par levées d'options de souscription d'actions intervenues en 2011 ;
- l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011 ;
- le budget 2012 et les orientations majeures ;
- les réalisations trimestrielles ;
- l'arrêté des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants ;
- l'arrêté des comptes du premier semestre 2012 ;
- l'autorisation de conventions réglementées ;
- la préparation de l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2012 ;
- l'approbation du Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'approbation des recommandations du Comité des rémunérations et notamment celles concernant la rémunération des mandataires sociaux ;
- le fonctionnement du Conseil d'administration et son règlement intérieur ;
- la composition du Conseil d'administration et de ses comités ;
- les modalités d'exercice de la Direction générale ;
- l'attribution d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe ;
- la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

2.3. Accès à l'information des membres du Conseil d'administration

2.3.1. DIFFUSION DE L'INFORMATION – DOSSIERS PRÉPARATOIRES

L'article 4 du règlement intérieur prévoit que :

- p « chaque membre du Conseil reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles ;
- p les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise ;
- p les membres du Conseil reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société. »

Les membres du Conseil d'administration sont également rendus destinataires d'un compte rendu mensuel présentant de façon synthétique l'évolution du titre Sopra Group. Ce rapport décrit et analyse l'évolution du cours et des volumes d'échange et met ces informations en perspective avec les principales données boursières et macroéconomiques.

2.3.2. FORMATION

L'article 5 du règlement intérieur prévoit que « chaque membre du Conseil peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice de son mandat ».

2.4. Comités du Conseil d'administration

2.4.1. LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est régi par le règlement intérieur du Conseil et une charte approuvée par le Conseil d'administration. Il est actuellement composé de :

- p M. Hervé Saint-Sauveur, Président (administrateur indépendant) ;
- p Mme Hélène Martel-Massignac ;
- p M. Bernard Michel (Censeur) ;
- p M. François Odin.

Par exception au Code Afep-Medef, les administrateurs indépendants représentent moins des deux tiers des membres du Comité d'audit. Cette situation reflète la contribution aux travaux du Comité d'un membre du Conseil d'administration représentant un actionnaire

important qui ne participe pas au contrôle de la société. En outre, sa présence assure au Comité un surcroît de compétences techniques. Il convient de noter également que la présidence du Comité d'audit est exercée par un administrateur indépendant et que le Comité comprend dans ses rangs le Censeur qui réunit toutes les conditions de l'indépendance telles que définies dans le Code Afep-Medef. À l'opposé, seul un membre sur quatre du Comité représente les actionnaires participant au contrôle de la Société.

Le Comité se réunit au minimum quatre fois par an et consacre au minimum deux réunions respectivement aux comptes semestriels et annuels.

Le Comité qui ne dispose pas de pouvoirs de décision propres éclaire par ses travaux et recommandations les décisions du Conseil d'administration dans les domaines de la gestion des risques et du contrôle interne, du reporting financier, de l'audit interne et enfin de l'audit externe. Le Comité d'audit compte ainsi parmi ses principales missions :

- p l'examen des comptes, en vue notamment :
 - de statuer sur l'exposition aux risques,
 - de vérifier que les procédures de collecte et de contrôle garantissent la fiabilité des informations,
 - de s'assurer de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables ;
- p la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- p le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- p la vérification du respect du principe d'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il s'est réuni cinq fois en 2012 en présence des Commissaires aux comptes. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- p la validation des unités génératrices de trésorerie ;
- p les tests de dépréciation 2011 ;
- p l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011 ;
- p l'examen des comptes du 1^{er} semestre 2012 ;
- p les financements du Groupe ;
- p l'organisation et le programme de travail 2012 de l'audit interne ;
- p la cartographie des risques et l'univers d'audit ;
- p le projet de Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- p le commissariat aux comptes (renouvellement de mandat) ;
- p l'actualisation de la charte d'audit interne ;
- p la conformité du fonctionnement du Comité aux bonnes pratiques de place ;
- p l'autoévaluation du Comité.

Les Commissaires aux comptes ont été auditionnés par le Comité hors la présence du management. Il en a été de même du Directeur de l'audit interne.

2.4.2. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations fonctionne sur la base du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Il est actuellement composé de :

- M. Gérard Jean, Président (administrateur indépendant) ;
- M. Christian Bret (administrateur indépendant) ;
- Mme Kathleen Clark-Bracco ;
- Mme Hélène Martel-Massignac ;
- M. Jean-Luc Placet (administrateur indépendant).

Il a pour principales missions :

- de proposer les rémunérations fixes et variables, et les avantages consentis aux mandataires sociaux et aux principaux dirigeants de l'entreprise ;
- de vérifier l'application des règles définies pour le calcul de leur rémunération variable ;
- de vérifier la qualité des informations transmises aux actionnaires concernant les rémunérations, avantages, options et jetons de présence consentis aux mandataires sociaux et aux principaux dirigeants ;
- de préparer la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites ;
- de préparer les décisions en matière d'épargne salariale.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2012 et a notamment travaillé sur :

- ses missions et responsabilités ;
- les rémunérations fixes, les avantages consentis aux mandataires sociaux et leur rémunération variable : conditions d'accès et recommandations en fonction des réalisations ;
- une garantie envisagée au bénéfice du Directeur général ;
- les rémunérations fixes et variables des principaux dirigeants de l'entreprise ;
- la répartition des jetons de présence 2011.

2.4.3. LE COMITÉ DE SÉLECTION, D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE

Le Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance a été créé le 27 avril 2004 en tant que Comité de sélection. Il fonctionne sur la base du Règlement intérieur du Conseil d'administration. Ses compétences ont été étendues le 19 juin 2012. Il est actuellement composé de :

- M. Pierre Pasquier, Président ;
- M. Christian Bret (administrateur indépendant) ;
- Mme Kathleen Clark-Bracco ;
- M. Gérard Jean (administrateur indépendant) ;
- M. Jean-Luc Placet (administrateur indépendant).

Ses missions principales sont les suivantes :

- faire des propositions pour la nomination des membres du Conseil d'administration et des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible ;

- conduire l'évaluation du Conseil d'administration et du fonctionnement du gouvernement de l'entreprise ;
- veiller à ce que les valeurs du Groupe soient respectées, défendues et promues par ses mandataires sociaux, ses dirigeants et ses salariés ;
- vérifier l'application des règles de bonne gouvernance dans la Société et dans ses filiales ;
- apprécier la qualité d'administrateur indépendant des membres du Conseil en vue des délibérations du Conseil d'administration sur ce sujet ;
- instruire et proposer les modifications qu'il lui paraît utile ou nécessaire d'apporter au fonctionnement ou à la composition du Conseil d'administration.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2012 et a travaillé sur :

- ses missions et le calendrier de travail du Comité ;
- la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ;
- le plan en cas de vacance imprévisible des fonctions de Président et de Directeur général ;
- la démarche concernant le développement durable et la responsabilité sociétale de l'entreprise ;
- l'égalité homme-femme chez Sopra Group.

2.5. Écarts par rapport aux recommandations du Code Afep-Medef

Lors de sa réunion du 31 janvier 2013, le Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance a relevé les écarts suivants par rapport aux recommandations du Code Afep-Medef :

- la durée des fonctions des administrateurs reste statutairement fixée à six ans pour des raisons historiques. Six nouveaux membres ayant rejoint le Conseil d'administration en 2012, il n'est pas jugé opportun de raccourcir la durée du mandat ;
- les administrateurs indépendants représentent moins des deux tiers des membres du Comité d'audit. Cette situation reflète la contribution aux travaux du Comité d'un membre du Conseil d'administration représentant un actionnaire important qui ne participe pas au contrôle de la Société. En outre, sa présence assure au Comité un surcroît de compétences techniques. Il convient de noter également que la présidence du Comité d'audit est exercée par un administrateur indépendant et que le Comité comprend dans ses rangs le Censeur qui réunit toutes les conditions de l'indépendance telles que définies dans le Code Afep-Medef. À l'opposé, seul un membre sur quatre du Comité représente les actionnaires participant au contrôle de la Société ;
- les Comités des rémunérations et de sélection, d'éthique et de gouvernance ne disposent pas de leur propre règlement intérieur mais leur composition et leur rôle est défini dans le règlement intérieur du Conseil d'administration et chacun de ses Comités a consacré un point de l'ordre du jour de sa première réunion à ces sujets ;

- compte tenu de l'ancienneté de M. Pascal Leroy dans le Groupe, il n'a pas été mis fin à son contrat de travail suspendu depuis sa nomination en tant que Directeur général délégué en 2010.
- l'exercice des options de souscription d'actions attribuées à M. Pascal Leroy le 29 mars 2011 et exerçables à compter du 30 mars 2016, n'est pas assorti de conditions de performance.

Cette attribution visait l'alignement des intérêts de M. Pascal Leroy sur celui des actionnaires. Il s'est ainsi engagé à ne pas céder annuellement plus de 5 % des actions issues de l'exercice de ces options tant qu'il demeurera mandataire social. La prise en compte de l'exigence de performance est dévolue à la partie variable de la rémunération des dirigeants du Groupe.

3. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le Groupe exerce un ensemble d'activités de service reposant essentiellement sur des prestations intellectuelles. Son marché se caractérise par une très forte concurrence, avec pour principaux facteurs de discrimination la confiance du client dans la capacité du fournisseur à réaliser les prestations avec le niveau de qualité requis et les prix.

La concurrence à laquelle est confronté le Groupe est multiforme : elle est parfois constituée par les services internes du client, parfois par de grands groupes multinationaux et parfois encore par de petites entreprises exploitant une expertise technique particulière ou un fort enracinement local. En dépit des mouvements de concentration observés ces dernières années, le marché des services et logiciels informatiques reste dispersé et marqué par l'évolution permanente des prestations, suscitée par l'apparition de besoins d'ordre économique ou organisationnel chez les clients ou encore par des ruptures technologiques.

Dans ce contexte en reconfiguration permanente, les facteurs clés de succès sont la réactivité, la proximité avec les décideurs, la capacité à prendre des risques et à maîtriser des projets à fort enjeu chez les grands donneurs d'ordre.

Il en découle une organisation opérationnelle très décentralisée privilégiant l'autonomie et la capacité de décision au plus près du terrain. En contrepartie, un système d'information de pilotage et de contrôle robuste favorise un dialogue permanent le long d'une chaîne hiérarchique courte permettant au Comité Exécutif de demeurer en prise directe avec l'activité.

Les véritables enjeux résident d'une part dans la capacité à étendre la présence du Groupe chez les grands clients, à organiser la production pour améliorer la qualité et diminuer les coûts, et d'autre part dans une gestion des Ressources Humaines permettant de disposer à chaque poste du profil le mieux adapté. La production de l'information comptable et financière, quant à elle, ne présente pas de difficulté particulière en dehors de l'évaluation des travaux en cours. Les actifs matériels sont peu importants.

Les règles et procédures doivent être appliquées avec pertinence. Il est attendu de chaque collaborateur du Groupe, quelle que soit sa fonction dans l'entreprise, qu'il fasse preuve de jugement en toutes circonstances et prenne, dans un contexte toujours particulier, la décision qui sert au mieux les intérêts du Groupe et de ses clients.

Ce rapport présente le dispositif de contrôle interne de Sopra Group par rapport au cadre de référence établi sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en 2007 et complété en 2010. Il fait un point spécifique sur la production de l'information comptable et financière et identifie les principaux risques opérationnels auxquels le Groupe est confronté.

3.1. Présentation du dispositif de contrôle interne de Sopra Group

3.1.1. DÉFINITION, OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE SELON L'AMF

Suivant la définition du cadre de référence AMF, le contrôle interne est « un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ; et
- d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources » sans pouvoir toutefois « fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. »

Selon l'AMF, le dispositif de contrôle interne repose sur :

- une organisation ;
- la diffusion en interne de l'information ;
- un dispositif de recensement et de gestion des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une surveillance permanente du dispositif.

3.1.2. ORGANISATION

Ce paragraphe traite de l'organigramme juridique, de l'organisation interne du Groupe, de la définition des pouvoirs et responsabilités, des Ressources Humaines, du système d'information, des procédures et bonnes pratiques et enfin des outils qui constituent les composantes de l'organisation selon le cadre de référence de l'AMF.

a. Organigramme juridique

Le nombre de structures juridiques est volontairement limité. En principe, le Groupe ne compte qu'une seule société par pays et par métier. Des situations transitoires existent toutefois à la suite d'acquisitions.

Un organigramme juridique est présenté dans le chapitre 1 « Présentation de Sopra Group ».

Le Groupe est en situation de contrôle sur toutes les sociétés le composant. Il n'existe pas d'entités *ad hoc* situées hors du champ de la consolidation. Le périmètre de consolidation comprend ainsi 28 sociétés consolidées par intégration globale.

En outre, le Groupe détient une participation d'environ 26 % dans la société Axway Software, anciennement filiale à 100 %, cotée depuis le 14 juin 2011 sur NYSE Euronext. Cette participation est consolidée par mise en équivalence.

b. Organisation interne du Groupe

L'organisation interne du Groupe est détaillée dans la section 7 « Organisation du Groupe » du chapitre 1 « Présentation de Sopra Group ». Elle se caractérise par une organisation opérationnelle à trois niveaux et par la centralisation des fonctions.

c. Définition des pouvoirs et responsabilités

Des règles écrites délimitent les pouvoirs opérationnels des responsables d'agence, de division ou de filiale et de direction dans les domaines de l'activité commerciale, de la gestion des Ressources Humaines et des engagements de dépense, et organisent la maîtrise de certaines décisions par les fonctions centrales du Groupe, en particulier les directions Juridique, Administration et Finances, Ressources Humaines et Logistique.

d. Politique de gestion des Ressources Humaines

Le Rapport Développement Durable et Responsabilité Sociétale inclus dans le document de référence présente la politique du Groupe en matière de Ressources Humaines et les principaux indicateurs qui s'y rapportent.

e. Système d'information

Le système d'information couvre l'ensemble des besoins de gestion du Groupe, notamment le suivi de l'activité, du chiffre d'affaires, de la facturation et des encaissements, le suivi des affaires commerciales, le budget et les prévisions économiques, la production de l'information comptable et financière, la gestion des Ressources Humaines. Il est indissociable des réunions de pilotage qui en utilisent les données ou servent à les produire.

Les systèmes informatiques sont sous la responsabilité de deux directions Fonctionnelles chapeautées par la direction de la Transformation et de la Performance. La direction des Moyens et de la Sécurité Informatique est en charge des moyens informatiques (y compris les achats) et de la sécurité ; la direction de l'Informatique

Interne développe ou sélectionne les applications utilisées pour les besoins internes du Groupe.

En travaillant de façon permanente à l'évolution du système d'information, ces deux Directions accompagnent la croissance du Groupe dans l'ensemble de ses dimensions : croissance organique, intégration des acquisitions, extension de l'implantation géographique, développement des différents métiers.

Les objectifs de ces Directions sont d'adapter au mieux le système d'information aux besoins opérationnels du Groupe, d'assurer la sécurité physique et logique des données auxquelles un accès permanent doit être garanti et, enfin, de maintenir le coût du système d'information au niveau le plus bas compatible avec les contraintes de service.

La fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), extérieure à ces deux Directions, assure la formalisation, l'évolution et l'application de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) en liaison avec l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles concernées.

f. Procédures

Le Groupe dispose de règles et/ou procédures couvrant les domaines de l'organisation et du pilotage, de la gestion interne et comptable, du système d'information, des Ressources Humaines, de la production et de la qualité, de l'activité commerciale, des achats et frais de déplacement.

L'établissement des procédures, leur maintenance, leur diffusion dans le cadre d'un plan de formation et le contrôle de leur application relèvent de la responsabilité des directions fonctionnelles concernées agissant dans le cadre fixé par la Direction générale du Groupe.

Les procédures sont accessibles sur un portail Intranet. Elles sont complétées par des bonnes pratiques diffusées par le management et rappelées dans les différents supports de formation et de communication du Groupe.

Un bulletin mensuel destiné à l'ensemble de la structure opérationnelle et fonctionnelle (environ 1 000 destinataires) annonce ou accompagne les grandes évolutions en matière de procédures et d'outillage. Une version internationale de ce bulletin est diffusée chaque trimestre en anglais, en espagnol et en italien.

g. Outils

La centralisation des fonctions du Groupe conduit à une standardisation du matériel et des applications informatiques.

Les applications de gestion et les outils bureautiques conçus pour normaliser les documents produits par le Groupe sont déployés dans l'ensemble des filiales.

3.1.3. DISPOSITIF DE DIFFUSION INTERNE DE L'INFORMATION

a. Description générale du Système d'Information, de Pilotage et de Contrôle

Le Système d'Information, de Pilotage et de Contrôle (SIPC) a pour objectif d'organiser la diffusion de l'information de façon ascendante vers la Direction générale et de façon descendante vers les unités opérationnelles mais aussi de diriger, de contrôler, d'assister et de former. Il repose sur des réunions de pilotage

tenues à chacun des différents niveaux de l'organisation y compris le Comité Exécutif Groupe.

Ces réunions font l'objet de normes précises (calendrier, participants, ordre du jour, documents en entrée et en sortie de réunion) identiques pour l'ensemble du Groupe et s'appuient sur le système informatique de gestion développé par le Groupe.

Elles sont tenues à des rythmes réguliers correspondant aux différents horizons envisagés :

- rythme hebdomadaire pour l'horizon mensuel : la priorité est accordée au suivi des affaires commerciales, de la production et des Ressources Humaines ;
- rythme mensuel pour l'horizon annuel : en plus des sujets évoqués chaque semaine, un éclairage particulier est apporté aux données économiques : réalisations du mois précédent, révision des prévisions annuelles, suivi budgétaire, etc. ;
- rythme annuel pour l'horizon pluriannuel : la démarche budgétaire s'inscrit dans le cadre du plan stratégique.

b. Application du Système d'Information, de Pilotage et de Contrôle à l'ensemble des entités du Groupe

Ce système est actuellement déployé, sans exception, sur l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Il est généralement implanté dans les plus brefs délais dans les sociétés rejoignant le Groupe par acquisition. La couverture totale du Groupe par le SIPC est un profond vecteur de cohésion, d'appropriation des valeurs et pratiques communes du Groupe, et de contrôle.

3.1.4. DISPOSITIF DE RECENSEMENT ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de recensement et de gestion des risques mis en place par le Groupe vise à anticiper ou à traiter au plus vite les risques afin de favoriser l'atteinte de ses objectifs.

L'ensemble des collaborateurs et du management est associé à la gestion des risques. Les enjeux de cette gestion sont d'autant plus facilement intégrés que la population concernée est essentiellement constituée d'ingénieurs, imprégnés de la culture de la gestion de projet qui fait une part importante à la gestion des risques.

Le fonctionnement du dispositif de gestion des risques est placé sous la surveillance de la Direction générale vers laquelle convergent les informations issues des dispositifs opérationnels, fonctionnels et de contrôle.

a. Démarche de cartographie des risques

La cartographie des risques est validée par le Comité Exécutif du Groupe qui en vérifie l'exhaustivité, apprécie la qualification faite des principaux risques, évalue les mesures correctives et arrête le niveau de risque résiduel acceptable par la Société.

Les facteurs de risques juridiques, industriels et environnementaux, financiers, sur l'activité, les risques de dépendance clients et fournisseurs ainsi que les principales assurances souscrites en couverture des risques sont présentés dans le paragraphe « Facteurs de risques » du chapitre « Rapport de gestion » en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce.

b. Plans d'actions spécifiques

Dans le prolongement de la cartographie des risques, la Société a retenu quatre grands domaines (risques relatifs aux Ressources

Humaines, à la production, à l'activité commerciale, à la trésorerie) nécessitant des actions longues, engageant de nombreuses ressources à l'intérieur du Groupe et pour lesquelles des pilotes ont été chargés d'un rôle spécifique d'analyse, de suivi et de correction dont ils rendent compte périodiquement à la Direction générale.

c. Gestion des risques dans le cadre du Système d'Information, de Pilotage et de Contrôle

Le management de chaque entité s'assure de l'application de la politique de l'entreprise en matière de maîtrise des risques liés à l'activité dont il a la charge et veille à ce que l'exposition à ces risques soit conforme à la politique de gestion des risques du Groupe.

La remontée des risques opérationnels et fonctionnels identifiés est organisée par les règles du Système d'Information, de Pilotage et de Contrôle (SIPC) afin qu'ils soient traités au niveau le plus approprié de l'organisation.

Les risques opérationnels rencontrés dans l'activité, qualifiés « d'alerte » dans le vocabulaire du Groupe lorsqu'ils sont significatifs pour l'entité qui les identifie, font l'objet d'un traitement immédiat ou sont inclus dans la revue hebdomadaire effectuée à chacun des trois niveaux de l'organisation en vue de la mise en œuvre d'un plan d'action aussi rapide que possible. L'organisation décentralisée du Groupe permet le plus souvent une prise de décision rapide, au plus proche du terrain, accompagnée, si nécessaire, d'une information du niveau hiérarchique supérieur. Lorsqu'ils impliquent une décision relevant du Groupe, les modalités de traitement des risques (responsable, délai accordé pour la mise en œuvre des plans d'action) sont généralement arrêtées par le Comité Exécutif au cours de ses réunions.

Les fonctions du Groupe, responsables de la définition et de la bonne application des politiques liées notamment aux Ressources Humaines, à la finance, à la production, aux contrats clients et fournisseurs, aux systèmes d'information, à la logistique et à la communication rendent compte mensuellement à la Direction générale des nouveaux risques identifiés, de l'évaluation de leurs conséquences possibles et des dispositifs de prévention ou de correction mis en place ou envisagés.

Les revues organisées par le Contrôle de gestion, la direction de la Transformation et de la Performance, mais aussi par l'Audit interne complètent le dispositif.

d. Dispositif de gestion de crise

Enfin, de façon à pouvoir réagir au mieux dans l'éventualité d'une crise majeure, le Groupe a modélisé un dispositif de gestion de crise dans le cadre de sa stratégie de continuité d'activité. Le contexte de la préparation de la Société aux conséquences d'une possible épidémie généralisée de grippe A H1N1 en 2009-2010 lui a donné l'occasion de tester ce type de dispositif.

3.1.5. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Au-delà de l'autocontrôle et du contrôle hiérarchique exercé par les responsables opérationnels de tout niveau, en application des règles de délégation en vigueur dans le Groupe, les directions fonctionnelles jouent un rôle particulier en matière de maîtrise des risques en exerçant une activité de support auprès des opérationnels, en intervenant préventivement dans le cadre de consultations obligatoires prévues le cas échéant par les procédures

ou en effectuant des contrôles *a posteriori* sur l'application des procédures et les résultats obtenus, notamment des contrôles portant sur la qualité des données saisies dans le système d'information.

Un rôle particulier est dévolu à la direction Administration et Finances au titre du Contrôle de gestion et à la direction de la Transformation et de la Performance dans le cadre du management du Système Qualité.

a. Direction Administration et Finances (Contrôle de gestion)

Le Contrôle de gestion relève de la direction Administration et Finances. Il compte dix-sept personnes à ce jour. Le Contrôle de gestion a pour principales missions de consolider et d'analyser les résultats mensuels issus du système de gestion interne, d'exercer un contrôle de cohérence sur les prévisions mensuelles, de contrôler l'application des règles et procédures du Groupe, d'assister les responsables opérationnels, de former les participants au système de gestion, de réaliser des revues des unités (165 revues d'agence en 2012), de réaliser le rapprochement entre le système de gestion interne et la comptabilité générale.

b. Direction de la Transformation et de la Performance (management du Système Qualité)

Le management de la qualité met en jeu au quotidien le management opérationnel et les responsables Qualité (Structure Qualité).

Des séquences mensuelles de pilotage permettent de faire une synthèse de la qualité à tous les niveaux, de suivre les objectifs qualité annuels définis lors des revues de Direction et de décider des plans d'action pertinents pour améliorer en permanence la qualité des produits et prestations de Sopra Group.

Des « audits de structure » visent à vérifier l'application et l'efficacité du Système Qualité auprès des acteurs concernés de la structure du Groupe (management, commerce, relais qualité en opérations).

La Structure Qualité de Sopra Group est indépendante du dispositif de management des projets. À ce titre, elle met en œuvre une assurance qualité « externe » aux projets dont les objectifs sont de sécuriser la production et de vérifier la conformité, le respect et l'efficacité du dispositif d'assurance qualité décrit dans le Plan Qualité Projet.

Une revue annuelle de Direction permet de s'assurer que le Système Qualité demeure pertinent, adéquat et efficace. Cette revue s'appuie notamment sur une synthèse des revues de projet et des audits de structure effectués à tous les niveaux de l'organisation. Lors de cette revue, la pertinence de la politique qualité est appréciée, les objectifs qualité annuels sont définis et les opportunités d'évolution et d'amélioration du Système Qualité sont évaluées. Cette revue est faite au niveau de la Direction générale puis au niveau des directions de division ou de filiale.

Des revues systématiques sont menées sur les projets, lors des phases clés de leur cycle de vie. Menées par les relais locaux de la Structure Qualité ou bien par la direction de la Transformation et de la Performance, ces revues apportent un regard externe sur la bonne exécution des projets. Plus de 1 000 missions de revue sont ainsi effectuées chaque année.

L'efficacité des actions entreprises suite aux séquences de pilotage, audits et revues est contrôlée par la direction de la Transformation et de la Performance. Par ailleurs, des plans annuels d'amélioration

du Système Qualité sont décidés lors de la revue annuelle effectuée par la Direction générale.

3.1.6. SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

a. Dispositif interne de surveillance

La surveillance du dispositif de contrôle interne est une responsabilité partagée mais les organes de Direction jouent dans ce domaine un rôle clé.

Direction générale

La Direction générale veille au maintien de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. La Direction générale s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

Elle s'appuie notamment sur la direction de l'Audit interne.

Direction de l'Audit interne

Dans le cadre de la charte de l'audit interne adoptée par le Groupe, la direction de l'Audit interne dont l'effectif s'élève à trois personnes a pour mission :

- p'évaluation indépendante et objective du fonctionnement du dispositif de contrôle interne à travers l'audit périodique des entités ;
- p'élaboration de toutes préconisations pour améliorer le fonctionnement du Groupe ;
- p'e suivi de la mise en œuvre des préconisations ;
- p'actualisation de la cartographie des risques.

La direction de l'Audit interne placée sous l'autorité directe du Président du Conseil d'administration participe ainsi à la surveillance du dispositif de contrôle interne et rend compte de ses travaux à la Direction générale d'une part et au Comité d'audit d'autre part.

Le Président du Conseil d'administration arrête le plan d'audit en prenant notamment en compte la cartographie des risques et les priorités qu'il a retenues pour l'année. Ce plan est présenté au Comité d'audit pour avis.

Le suivi des recommandations fait l'objet d'un reporting à la Direction générale.

L'audit interne a réalisé 12 missions au cours de l'exercice 2012.

Conseil d'administration (Comité d'audit)

Le Comité d'audit prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en œuvre par la Direction générale pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de reporting des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle.

Il dispose d'une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Comité d'audit s'informe de l'activité de la direction de l'Audit interne en auditionnant deux fois par an son Directeur en présence des Commissaires aux comptes et hors la présence du management.

Le Comité examine annuellement la cartographie des risques, le plan annuel d'audit interne, et deux fois par an les résultats des missions d'audit interne et le suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues.

b. Dispositif externe de surveillance

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne fait également l'objet d'une surveillance de la part des Commissaires aux comptes et des auditeurs d'Afnor Certification pour le Système Qualité.

Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes ont aussi pour mission permanente de s'assurer de la qualité du contrôle interne et des procédures en place.

Les Commissaires aux comptes sont amenés à intervenir tout au long de l'année au sein de l'entreprise. Leurs interventions ne se limitent pas à des interactions avec le service comptable. Pour mieux appréhender la traduction des opérations et des transactions dans les comptes, les Commissaires aux comptes s'entretiennent régulièrement avec des responsables opérationnels qui sont le mieux à même d'expliquer l'activité de la Société. Ces entretiens avec les opérationnels ont pour cadre des revues d'agences ou de filiale au cours desquelles les Commissaires aux comptes procèdent à une revue des principaux projets en cours, des progrès et des difficultés rencontrées par l'agence ou la filiale.

Auditeurs d'Afnor Certification

La démarche d'audit vise à s'assurer, d'une part, que le Système Qualité est bien conforme aux standards internationaux et, d'autre part, que le Système Qualité est bien appliqué sur l'ensemble du périmètre certifié.

Chaque année, Afnor Certification choisit les sites visités en fonction de leur ancienneté de visite et de la représentativité de leur activité.

L'esprit de cette démarche d'audit est d'identifier les pistes d'amélioration du système de management de la qualité pour en augmenter continuellement la performance.

3.2. Production de l'information comptable et financière

3.2.1. PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

a. Organisation de la fonction comptable et financière

Nombre d'entités comptables réduit

Comme indiqué plus haut, les structures juridiques, et par conséquent les entités comptables, sont en nombre limité, ce qui contribue à limiter les risques et permet des économies.

Centralisation de la fonction comptable et financière

Comme l'ensemble des fonctions, la fonction financière et comptable est très centralisée au sein du Groupe. Les attributions de la direction Administration et Finances Groupe recouvrent principalement la production des comptes individuels des sociétés du Groupe, les comptes consolidés, le contrôle de gestion, la fiscalité, les financements et la trésorerie, la participation à la communication financière et au secrétariat juridique.

Les équipes locales sont dimensionnées en conséquence, de façon à pouvoir servir au mieux leur rôle de relais dans les filiales.

Sopra Banking Software dispose d'une direction Administration et Finances qui bénéficie de l'appui de la direction Financière de Sopra Group en ce qui concerne la comptabilité générale, la consolidation et la gestion de la trésorerie.

Supervision de la fonction comptable et financière par la Direction générale et le Conseil d'administration

La direction Administration et Finances est rattachée à la Direction générale du Groupe. Comme l'ensemble des entités du Groupe, elle participe au système de pilotage décrit ci-dessus : réunions hebdomadaires centrées sur le fonctionnement courant, réunions mensuelles consacrées à un examen détaillé des chiffres (réalisations et prévisions), à l'organisation de la fonction et au suivi des grands projets.

La Direction générale est impliquée dans les processus de pilotage et de contrôle ainsi que dans la préparation de l'arrêté des comptes.

Le Conseil d'administration exerce un contrôle sur l'information comptable et financière. Il arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. Il s'appuie sur un Comité d'audit décrit dans la section 2.4.1. du présent chapitre.

b. Organisation du système d'information comptable et financier

Comptabilité générale

Toutes les sociétés du Groupe font des arrêtés de comptes trimestriels complets en vue de la publication du chiffre d'affaires trimestriel et des résultats semestriels du Groupe. Elles sont toutes consolidées par intégration globale.

Chaque mois, des prévisions de trésorerie mensualisées sur l'ensemble de l'année sont établies pour toutes les sociétés et consolidées au niveau du Groupe.

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables en vigueur au sein du Groupe sont présentées dans les notes aux comptes consolidés.

Le Comité d'audit s'assure à chaque arrêté de leur permanence auprès de la direction Administration et Finances et des Commissaires aux comptes.

L'application des règles de valorisation des projets suivant la méthode à l'avancement fait l'objet d'un contrôle permanent assuré conjointement par la direction de la Transformation et de la Performance (validation du reste à engager) et par la direction Administration et Finances (Contrôle de gestion).

3.2.2. ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE PUBLIÉE

a. Rapprochement des données comptables avec le système de gestion interne

Toutes les entités du Groupe produisent un budget mensualisé, un compte d'exploitation mensuel et des prévisions révisées mensuellement.

Le processus budgétaire se déroule sur une période concentrée sur le quatrième trimestre. Il s'agit d'un moment clé. Il permet de décliner la stratégie arrêtée par le Comité Exécutif, d'adapter l'organisation à l'évolution des métiers et du marché, d'assigner enfin des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'ensemble des entités du Groupe. Un dossier budgétaire comprenant une prévision d'exploitation mensualisée détaillée est produit par chaque unité à cette occasion.

Le compte d'exploitation mensuel clôturé le troisième jour ouvré du mois suivant est établi par chacune des entités du Groupe.

Enfin, le compte d'exploitation prévisionnel révisé chaque mois intègre les réalisations du mois précédent et une nouvelle prévision des mois restants de l'année en cours.

Les applications informatiques utilisées ont été conçues avant tout pour rendre compte de la réalité opérationnelle et reposent sur des règles de gestion simples qui leur confèrent une grande lisibilité.

Tous les documents produits sont assortis de nombreux indicateurs de gestion : indicateurs portant sur les paramètres économiques (taux d'activité, prix de vente, salaire moyen), les Ressources Humaines, la facturation et l'encaissement...

L'activité commerciale (prospects, affaires en cours, signatures...) et la trésorerie (facturation clients, encaissements) font l'objet d'un suivi hebdomadaire dans le cadre des réunions de pilotage organisées par le Système d'Information de Pilotage et de Contrôle (SIPC) décrit plus haut.

Les résultats issus du reporting mensuel de gestion font l'objet, par les équipes de contrôle de gestion rattachées au Directeur Administration et Finances, d'une vérification et d'un rapprochement avec les résultats comptables trimestriels.

b. Procédures d'élaboration des comptes consolidés

Chaque société arrête ses comptes trimestriellement et établit une liasse de consolidation.

Les Commissaires aux comptes de chacune des sociétés du Groupe apposent leur visa sur les liasses de consolidation semestrielles et annuelles. Elles sont ensuite exploitées par la direction Administration et Finances Groupe et les comptes consolidés sont audités par les Commissaires aux comptes du Groupe.

3.2.3. PROCESSUS DE VALIDATION DES COMPTES

Les comptes consolidés semestriels et annuels sont présentés par la direction Administration et Finances à la Direction générale.

Dans le cadre de leur clôture annuelle au 31 décembre, les comptes de Sopra Group et de ses filiales font l'objet d'un audit légal par les Commissaires aux comptes en vue de leur certification.

Dans sa mission de suivi du contrôle légal des comptes, le Comité d'audit prend connaissance des travaux et conclusions

des Commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes semestriels et annuels.

Le Comité d'audit procède à l'examen des comptes, en vue notamment de statuer sur l'exposition aux risques, de vérifier que les procédures de collecte et de contrôle garantissent la fiabilité des informations et de s'assurer de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables.

Les comptes du Groupe sont ensuite présentés au Conseil d'administration qui les arrête.

3.2.4. COMMUNICATION FINANCIÈRE

La communication financière est placée sous la supervision du Président du Conseil d'administration.

Le Groupe diffuse l'information financière par différents moyens et notamment :

- des communiqués de presse ;
- le document de référence et les différents rapports et informations qu'il contient ;
- la présentation des résultats semestriels et annuels.

L'ensemble des informations diffusées est mis en ligne sur le site Internet du Groupe.

Le document de référence est déposé auprès de l'AMF après contrôle par les Commissaires aux comptes.

3.3. Mesure et maîtrise des principaux risques opérationnels identifiés

Indépendamment du risque stratégique de positionnement concurrentiel et de perte de pertinence du *business model*, la Direction générale, après consultation du Comité Exécutif, a considéré que sur le plan opérationnel, les risques relatifs aux Ressources Humaines, à la production et à l'activité commerciale ainsi que les risques relatifs à la trésorerie devaient continuer de faire l'objet de plans d'action Groupe en 2012.

3.3.1. RISQUES RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES

Dans une activité de services, confrontée à la rareté de certaines compétences, les risques liés aux Ressources Humaines (RH) occupent naturellement une place importante. La performance du processus de recrutement, de la gestion RH, la permanence des rôles clés, le partage de la culture et des valeurs du Groupe constituent de façon constante des enjeux essentiels.

Parmi les principaux aspects de la gestion RH, se détache tout particulièrement l'utilisation optimale – donc la connaissance fine – des ressources déjà présentes dans le Groupe (leurs compétences, leurs aptitudes, leur potentiel) alors que la taille des entités opérationnelles élémentaires a tendance à grossir.

L'organisation, les outils et processus RH contribuant à la maîtrise de ce risque ont été renforcés au cours des dernières années.

La capacité à faire émerger en nombre suffisant des leaders capables de gérer de très grands programmes complexes du fait de leur volume, des enjeux clients, des technologies et des modes de production tels que l'*offshore* conditionne à terme le potentiel de croissance du Groupe.

Un plan ambitieux visant à favoriser l'émergence en interne des futurs grands productifs du Groupe (chefs de projet, architectes, experts...) a conduit à réviser le parcours professionnel, le suivi de l'utilisation des compétences et les conditions d'emploi des collaborateurs engagés dans les filières productives. Les effets de ce plan qui a aussi débouché sur des modifications d'organisation, continuent d'être suivis aujourd'hui.

Pour une présentation globale de la politique de Ressources Humaines, se reporter au paragraphe « Notre responsabilité sociale » du Rapport Développement Durable et Responsabilité Sociétale inclus dans le document de référence.

3.3.2. RISQUES RELATIFS À LA PRODUCTION

Le principal risque réside dans la capacité à exécuter les engagements souscrits auprès de la clientèle en termes de qualité, de délai et de coût : livrer des produits et services conformes aux spécifications, dans les délais prévus et à l'intérieur du budget attribué en particulier dans le cadre des grands programmes clients. La maîtrise des exigences clients et la qualité de la production sont au cœur des enjeux du Groupe.

La maîtrise de ces risques nécessite une parfaite connaissance d'environnements techniques et fonctionnels nombreux et en perpétuelle évolution, la mise en œuvre d'un dispositif de validation préalable sur les plans technique, juridique et financier, une méthodologie éprouvée de conduite des projets, permettant l'intervention de plates-formes de production *offshore*, et enfin un système de surveillance et de contrôle sur les plans technique et comptable.

Sur un autre plan, le constat de l'importance croissante de l'enjeu lié à la fiabilité des infrastructures informatiques et de communication a conduit à étendre le rôle du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information au sein de la direction de la Transformation et de la Performance. Cette initiative répond à la nécessité d'associer plus largement l'ensemble des parties prenantes au sein de l'entreprise à l'analyse des risques liés aux Systèmes d'Information et à la définition des plans d'actions dans un contexte d'interdépendance croissante entre entités et sites de production *on* et *offshore*.

Se reporter également au chapitre 1 – section 3.4 « Une solide politique industrielle ».

3.3.3. RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

L'efficacité commerciale dépend de la capacité à mobiliser l'ensemble de la connaissance client alors que la relation avec les grands donneurs d'ordres s'est étendue sur de nombreuses années, a impliqué de nombreux acteurs, appartenant souvent à des unités différentes. Il y a un véritable enjeu dans la maîtrise de cette connaissance qui permet de comprendre et de répondre au mieux aux besoins du client mais aussi de gérer les risques de perte d'un client ou d'un marché majeur.

L'approche commerciale des grands comptes est coordonnée par un dispositif impliquant les membres du Comité Exécutif dans le cadre de grands programmes commerciaux.

3.3.4. RISQUES RELATIFS À LA TRÉSORERIE

Les résultats obtenus au cours des dernières années dans la maîtrise du besoin en fonds de roulement (BFR) tiennent largement au fait que l'amélioration de la gestion du cycle client est demeurée un objectif de premier plan.

La direction Administration et Finances, la direction Juridique et l'ensemble du management opérationnel sont restés mobilisés en vue d'améliorer les performances du Groupe dans ce domaine.

Les efforts de formation ont été poursuivis en direction du management, des ingénieurs commerciaux et des chefs de projet qui, sur le terrain, participent quotidiennement à la mise en œuvre des directives arrêtées en la matière.

La maîtrise de la facturation et des encaissements reste un enjeu de tout premier plan.

Par ailleurs, des aménagements apportés à l'organisation permettent d'assurer une meilleure séparation des fonctions au sein de la direction Administration et Finances, et de renforcer la maîtrise du cycle trésorerie.

Enfin, la négociation de lignes de crédits bancaires contribue à la gestion du risque de liquidité.

Fait à Paris, le 18 avril 2013

Pierre Pasquier
Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société Sopra Group

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Sopra Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 19 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

François Mahé

Mazars

Christine Dubus



Rapports du Conseil d'administration

à l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2013

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	38	ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES	52
1. Activité et faits marquants de Sopra Group en 2012	38	Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Sopra Group SA (comptes individuels)	52
2. Comptes consolidés de l'exercice 2012	39		
3. Comptes individuels 2012 de la société Sopra Group SA	42	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 JUIN 2012 SUR LES RÉSOLUTIONS RELATIVES À L'ÉMISSION DE TITRES DONNANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ACCÈS AU CAPITAL	52
4. Stratégie et objectifs : évolution récente et perspectives 2013	43		
5. Filiales et participations	46	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	53
6. Facteurs de risques	47		
7. Informations concernant les mandataires sociaux	49	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À L'AUTORISATION DONNÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR PROCÉDER, AU PROFIT DE SALARIÉS ET DE MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE, À DES ÉMISSIONS DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)	53
8. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	49		
9. Participation des salariés au capital	50	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À L'AUTORISATION DONNÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR PROCÉDER, AU PROFIT DE SALARIÉS ET DE MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE, À L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES	54
10. Informations prescrites par la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition	50		
11. Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise	51		
12. Informations diverses	51		
13. Présentation des résolutions proposées à l'Assemblée générale du 13 juin 2013	51		

Rapport de gestion du Conseil d'administration

1. Activité et faits marquants de Sopra Group en 2012

Ce rapport inclut les éléments du rapport sur la gestion et les comptes du Groupe.

1.1. Activité 2012 – Contexte général

Sopra Group a développé au cours de ces dernières années un *business model* spécifique fondé sur le *Consulting*, l'Intégration de Systèmes, l'Outsourcing applicatif, l'Édition sur certains métiers (Banque, Ressources Humaines, Immobilier).

Le Groupe a opéré des choix de positionnement et mis en place un *business model* performant porté non seulement par le développement des technologies, mais aussi par celui de l'externalisation et des concentrations d'entreprises. Ce *business model* original le rend difficilement comparable aux autres acteurs du secteur qui ont choisi des positionnements différents.

2012 a été une année de faible croissance pour la profession après un exercice 2011 en croissance un peu plus importante. Le chiffre d'affaires des sociétés du secteur des Logiciels et Services a progressé de 0,8 % environ en France (source Syntec) contre 3,6 % en 2011.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 s'établit à 1 216,7 M€, soit une croissance totale de 15,8 % (2,4 % en croissance organique). La croissance du Groupe sur l'année a été soutenue par une accélération importante de l'activité au quatrième trimestre. En effet, les commandes sur les offres à forte valeur ajoutée que constituent les grands projets de *Build* et d'Outsourcing applicatif ont, tout comme les ventes de licences Sopra Banking Software, enregistré une croissance élevée en fin d'exercice.

Les secteurs qui ont connu la plus forte activité sont : Services, Transports et *Utilities* (+ 11 %), Industrie (+ 9 %), et, dans une moindre mesure, Secteur Public (+ 4 %).

Au 31 décembre 2012, l'effectif du Groupe était de 14 303 personnes, en augmentation de près de 1 700 personnes par rapport à 2011, dont 690 recrutements nets et plus de 1 000 intégrations par voie d'acquisition.

1.2. Faits marquants de l'exercice

1.2.1. ACQUISITIONS

L'année 2012 est marquée par les acquisitions de Callatäy & Wouters (C&W), éditeur spécialisé dans les logiciels bancaires, de la filiale de Business & Decisions au Royaume-Uni ainsi que des activités d'édition bancaire de Tieto au Royaume-Uni (cf. paragraphe 5 de ce Rapport de gestion).

1.2.2. CRÉATION DE SOPRA BANKING SOFTWARE

L'année 2012 est marquée par la création de la société Sopra Banking Software qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux produits et solutions bancaires.

Cette nouvelle société est constituée par les éléments suivants :

- l'activité historique d'Evolan ;
- des sociétés acquises dans le domaine des produits bancaires à savoir :
 - BAI intégrée en octobre 2007,
 - Delta Informatique intégrée au 1^{er} octobre 2011,
 - Callatäy & Wouters acquise au 1^{er} avril 2012.

Au cours du second semestre 2012, l'ensemble de ces activités a fait l'objet d'un apport à la société Sopra Banking Software à l'exception de la société Callatäy & Wouters acquise directement par Sopra Banking Software.

Au cours du premier semestre 2013 l'activité de la société Tieto au Royaume-Uni, acquise au 1^{er} mars 2012, a été intégrée au pôle Sopra Banking Software.

Cet ensemble constitue un pôle cohérent dont le chiffre d'affaires devrait être supérieur à 220 M€ en 2013.

2. Comptes consolidés de l'exercice 2012

2.1. Compte de résultat consolidé

	2012		2011	
	M€	%	M€	%
Chiffre d'affaires	1 216,7		1 050,3	
Charges de personnel – Collaborateurs	- 811,8		- 701,4	
Charges de personnel – Extérieurs	- 100,1		- 95,8	
Charges opérationnelles	- 178,2		- 147,0	
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 17,0		- 13,6	
Résultat opérationnel d'activité	109,6	9,0 %	92,5	8,8 %
Charges liées aux stock-options et plan d'attribution gratuit d'actions	- 2,2		- 0,5	
Dotations aux amortissements sur incorporels affectés	- 4,2		- 0,3	
Résultat opérationnel courant	103,2	8,5 %	91,7	8,7 %
Autres produits et charges opérationnels	- 11,9		6,2	
Résultat opérationnel	91,3	7,5 %	97,9	9,3 %
Coût de l'endettement financier net	- 7,2		- 4,1	
Autres produits et charges financiers	- 1,0		0,6	
Charges d'impôt	- 33,6		- 36,1	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6,1		6,0	
Résultat net avant résultat des activités abandonnées	55,6	4,6 %	64,3	6,1 %
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-		- 1,4	
Résultat net	55,6	4,6 %	62,9	6,0 %
Part du Groupe	55,6		62,9	
Intérêts minoritaires	-		-	

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2012 s'établit à 1 216,7 M€, en croissance totale de 15,8 % et organique de 2,4 %. La croissance organique constatée en 2011 était de 8,0 %.

Le périmètre de consolidation a évolué entre 2012 et 2011 avec l'intégration au 1^{er} mars des deux sociétés acquises au Royaume-Uni (Business & Decision et Tieto) et au 1^{er} avril celle de Callataÿ & Wouters.

Il faut noter la forte croissance organique au cours du quatrième trimestre de l'exercice, soit 6,3 %, dont 7,0 % sur la France et 3,5 % à l'international.

Le total des charges de personnel (collaborateurs et personnels extérieurs) représente 74,9 % contre 75,9 % du chiffre d'affaires en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles sont en progression par rapport à l'exercice 2011, soit une charge complémentaire de (-) 31,2 M€. Elles passent de 14 % à 14,6 % du chiffre d'affaires.

Les dotations aux amortissements et provisions sont en progression de 3,4 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est liée principalement aux investissements (matériels informatiques et agencements).

Le Résultat opérationnel d'activité s'établit à 109,6 M€, soit 9,0 % du chiffre d'affaires contre 92,5 M€, soit 8,8 % du chiffre d'affaires en 2011.

Le Résultat opérationnel courant s'établit à 103,2 M€, soit 8,5 % du chiffre d'affaires contre 91,7 M€, soit 8,7 % du chiffre d'affaires en 2011.

Les charges liées aux stock-options et au plan d'attribution d'actions gratuites (2,2 M€) et aux dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés (4,2 M€) sont en augmentation par rapport à 2011. Les premières sont imputées par la distribution d'actions gratuites faites le 19 juin 2012 et les secondes sont affectées par les regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice.

Le résultat opérationnel s'établit à 91,3 M€, soit 7,5 % du chiffre d'affaires contre 97,9 M€, soit 9,3 % du chiffre d'affaires en 2011.

Les autres produits et charges opérationnels d'un montant net de 11,9 M€ sont composés essentiellement de :

- frais d'acquisitions à concurrence de (-) 4,9 M€ ;
- coûts de restructuration liés à l'intégration des acquisitions et à la réorganisation de l'activité de conseil en France, soit (-) 6,6 M€ ;
- solde du litige sur la sortie des anciens locaux de Profit à Madrid pour (-) 0,4 M€.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à (-) 7,2 M€ au titre de 2012 contre (-) 4,1 M€ en 2011. Cette augmentation est due

principalement aux acquisitions réalisées fin 2011 et au premier semestre 2012.

La charge d'impôt 2012 s'élève à (-) 33,6 M€ du résultat avant impôt contre (-) 36,1 M€ pour l'année 2011.

Le résultat net d'Axway Software pour l'année 2012 est de 24,7 M€ contre 21,4 M€ en 2011. En conséquence, le résultat net 2012 enregistre la quote-part du résultat d'Axway Software sur la période, soit 6,1 M€. Par suite, il s'élève à 55,6 M€ soit 4,5 % du chiffre d'affaires contre 62,9 M€ soit 6,0 % du chiffre d'affaires en 2011.

Le résultat de base par action (calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice) est de 4,67 € par action contre 5,29 € en 2011 et le résultat dilué par action tenant compte des options de souscription non exercées suite à la distribution d'actions gratuites en 2012 est de 4,62 € contre 5,29 €.

Les charges de Recherche & Développement sont présentées dans le chapitre 1 section 4.2.

I PERFORMANCE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'INTÉGRATION DE SYSTÈMES ET DE SOLUTIONS EN FRANCE

	2012		2011	
	M€	%	M€	%
Chiffre d'affaires	805,4		776,6	
<i>Croissance organique</i>		+ 3,7 %		
Résultat opérationnel d'activité	68,0	8,4 %	71,4	9,2 %
Résultat opérationnel courant	66,2	8,2 %	71,0	9,1 %
Résultat opérationnel	64,5	8,0 %	63,1	8,1 %

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 805,4 M€ en croissance organique de 3,7 %. Le Résultat opérationnel d'activité ressort à 68,0 M€, soit une marge de 8,4 % sur l'exercice, contre 9,2 % en 2011. Le recul de la marge s'explique par les investissements commerciaux d'avant-vente réalisés sur plusieurs projets, par le retard pris dans la mise à niveau de notre activité de conseil et

par un environnement économique toujours difficile. Pour autant, le Groupe reste confiant quant à sa capacité à maintenir un niveau de marge satisfaisant pour 2013.

Le résultat opérationnel évolue de 63,1 M€ soit 8,1 % du chiffre d'affaires en 2011 à 64,5 M€ soit 8,0 % du chiffre d'affaires pour 2012.

L'INTÉGRATION DE SYSTÈMES ET DE SOLUTIONS EN EUROPE

	2012		2011	
	M€	%	M€	%
Chiffre d'affaires	240,0		184,5	
<i>Croissance organique</i>		+ 3,0 %		
Résultat opérationnel d'activité	17,7	7,4 %	9,0	4,9 %
Résultat opérationnel courant	16,4	6,8 %	9,0	4,9 %
Résultat opérationnel	14,4	6,0 %	9,0	4,9 %

En Europe (hors France), le chiffre d'affaires s'établit à 240,0 M€ en croissance totale de 30,1 % (3,0 % en croissance organique). Le Résultat opérationnel d'activité est de 17,7 M€, soit une marge de 7,4 % pour 2012 contre 4,9 % en 2011. L'amélioration de la marge provient essentiellement de la performance du Groupe au Royaume-Uni, les marges des autres filiales européennes restant en ligne avec celles de l'exercice précédent.

Le Résultat opérationnel courant évolue de 9,0 M€ soit 4,9 % du chiffre d'affaires à 16,4 € soit 6,8 % du chiffre d'affaires.

Le Résultat opérationnel évolue de 9,0 M€ soit 4,9 % du chiffre d'affaires à 14,4 M€ soit 6,0 % du chiffre d'affaires.

Le détail par pays est indiqué dans le tableau suivant :

	2012		2011	
	M€	%	M€	%
Royaume-Uni				
Chiffre d'affaires	103,8		58,5	
<i>Croissance organique</i>		- 2,9 %		
Résultat opérationnel d'activité	10,3	9,9 %	1,4	2,4 %
Résultat opérationnel courant	9,2	8,9 %	1,4	2,4 %
Résultat opérationnel	7,6	7,3 %	1,4	2,4 %
Espagne				
Chiffre d'affaires	74,8		70,3	
<i>Croissance organique</i>		+ 6,4 %		
Résultat opérationnel d'activité	4,6	6,1 %	4,3	6,1 %
Résultat opérationnel courant	4,4	5,9 %	4,3	6,1 %
Résultat opérationnel	4,0	5,3 %	4,3	6,1 %
Italie				
Chiffre d'affaires	39,2		35,9	
<i>Croissance organique</i>		+ 9,2 %		
Résultat opérationnel d'activité	1,1	2,8 %	2,0	5,6 %
Résultat opérationnel courant	1,1	2,8 %	2,0	5,6 %
Résultat opérationnel	1,1	2,8 %	2,0	5,6 %
Autres pays				
Chiffre d'affaires	22,2		19,8	
<i>Croissance organique</i>		+ 11,0 %		
Résultat opérationnel d'activité	1,7	7,7 %	1,3	6,6 %
Résultat opérationnel courant	1,7	7,7 %	1,3	6,6 %
Résultat opérationnel	1,7	7,7 %	1,3	6,6 %

SOPRA BANKING SOFTWARE

	2012		2011	
	M€	%	M€	%
Chiffre d'affaires	171,3		89,2	
<i>Croissance organique</i>		- 3,9 %		
Résultat opérationnel d'activité	23,9	14,0 %	12,1	13,6 %
Résultat opérationnel courant	20,6	12,0 %	11,7	13,1 %
Résultat opérationnel	19,1	11,2 %	11,3	12,7 %

Sopra Banking Software, nouvelle filiale née du regroupement des quatre offres du Groupe dans le domaine des solutions bancaires, enregistre un chiffre d'affaires de 171,3 M€, soit une croissance totale de 92,0 %.

Elle a connu une légère régression de cette activité du fait du ralentissement des investissements du secteur bancaire en 2012. De ce fait, la croissance *pro forma* du chiffre d'affaires a été de (-) 3,9 %.

Le Groupe a néanmoins su préserver ses marges dans cette activité :

- le Résultat opérationnel d'activité évolue de 12,1 M€ soit 13,6 % du chiffre d'affaires à 23,9 M€ soit 14,0 % du chiffre d'affaires ;
- le résultat opérationnel évolue de 11,3 M€ soit 12,7 % du chiffre d'affaires à 19,1 M€ soit 11,2 % du chiffre d'affaires.

2.2. Bilan et structure financière

L'actif non courant passe de 366,6 M€ à 565,3 M€ au 31 décembre 2012. Les éléments constitutifs de ce poste sont principalement les suivants :

- des écarts d'acquisition (314,6 M€ contre 190,9 M€ en 2011) ;
- des immobilisations incorporelles (59,2 M€ contre 2,8 M€ en 2011) ;
- des immobilisations corporelles (39,2 M€ contre 39,6 M€ en 2011) ;
- des titres de participation mis en équivalence pour 113,8 M€ (26,02 % d'Axway Software) ;
- des impôts différés actifs (34,5 M€ contre 20,9 M€ en 2011).

Le poste Clients et comptes rattachés s'établit à 384,3 M€ contre 345,0 M€ en 2011.

La Trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 47,4 M€ contre 33,3 M€ en 2011.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 décembre 2012 à 305,3 M€ contre 273,9 M€ en 2011. L'analyse détaillée des mouvements intervenus figure dans l'état des variations des capitaux propres est présenté dans le chapitre 5 du présent document de référence.

Les Emprunts et dettes financières, d'un montant total de 251,4 M€ contre 79,7 M€ en 2011, incluent des emprunts bancaires à moyen

terme pour 167,0 M€, à court terme pour 44,9 M€, les contrats de crédit-bail mobilier (équipements informatiques) pour 7,4 M€, et la réserve spéciale de participation des salariés pour 32,0 M€.

L'endettement net à fin 2012 ressort à 204,0 M€ et prend en compte les éléments suivants :

- la distribution de dividende en numéraire, au titre de l'exercice 2011, pour un total de 22,6 M€ ;
- le paiement des acquisitions de Tieto UK, Business & Decision UK et Callataj & Wouters pour un montant total de 182,4 M€.

La dette nette bancaire, calculée hors dette sur participation, s'élève à 172,0 M€. Cette dette nette correspond à la différence entre la dette nette consolidée et la réserve spéciale de participation. L'analyse détaillée de la variation de l'endettement net figure à la note 26.2 des comptes consolidés.

Les autres dettes courantes d'un montant total de 337,1 M€ contre 304,2 M€ en 2011 comprennent principalement :

- des dettes sociales (personnel et organismes sociaux) pour 172,5 M€ ;
- des dettes fiscales pour 85,2 M€ correspondant pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée comprise dans l'encours clients ;
- des produits constatés d'avance (part de la facturation émise mais non encore enregistrée en chiffre d'affaires) pour 76,4 M€.

Au 31 décembre 2012, la situation financière est saine avec des fonds propres s'élevant à 305,3 M€ et un endettement net à 204,0 M€.

3. Comptes individuels 2012 de la société Sopra Group SA

Sopra Group SA héberge l'ensemble des activités d'Intégration de Systèmes et de Solutions en France ainsi que tous les services fonctionnels du Groupe. Elle dispose de filiales pour l'Intégration de Systèmes et de Solutions en Europe, de la filiale d'édition de progiciels bancaires Sopra Banking Software et détient une participation dans Axway Software qui dispose d'une offre spécialisée dans le domaine des *Business Interaction Networks*.

Suite à la filialisation de Sopra Banking Software, l'activité des produits Evolan qui était dans les comptes de Sopra Group SA en 2011 ne l'est plus en 2012.

3.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires s'élève à 819,2 M€ en 2012 contre 850,3 M€ en 2011.

Le résultat d'exploitation s'établit à 52,1 M€ en 2012 contre 71,1 M€ en 2011.

Le résultat financier s'établit à (-) 2,2 M€ en 2012 contre (-) 21,4 M€ en 2011.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 50,0 M€ en 2012 contre 49,8 M€ en 2011.

Le résultat exceptionnel 2012 s'établit à (-) 0,2 M€ en 2012 contre 161,0 M€ en 2011.

La participation et l'intéressement des salariés passent de (-) 16,4 M€ à (-) 6,5 M€ et l'impôt sur les résultats de (-) 21,1 M€ à (-) 8,4 M€.

Le résultat net passe de 173,3 M€ en 2011 à 34,8 M€ en 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 131 553 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

3.2. Bilan

Les capitaux propres s'établissent à 217,7 M€ à fin 2012 contre 205,4 M€ à fin 2011.

Cette évolution s'explique par :

- le résultat net de l'exercice de 34,8 M€ ;
- le versement des dividendes au titre de l'exercice 2011 pour (-) 22,6 M€.

Selon les dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce nous vous informons que le poste des dettes fournisseurs se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant encours total	Montant non échu	Montant échu de moins de 60 jours	Montant échu de plus de 60 jours
Au 31 décembre 2011	51 733	51 189	493	59
Au 31 décembre 2012	44 421	43 765	552	104

Sopra Group applique le délai de règlement légal à l'égard des factures des fournisseurs : maximum soixante jours à partir de la date d'émission de la facture.

L'actif immobilisé s'élève à 383,2 M€ contre 386,6 M€ en 2011. Il comprend des immobilisations financières pour 281,6 M€, des immobilisations incorporelles pour 81,0 M€ et des immobilisations corporelles pour 20,7 M€.

3.3. Identité des détenteurs du capital

La répartition du capital de Sopra Group est indiquée dans le chapitre 7 de ce document de référence au paragraphe 2 « Répartition du capital ».

4. Stratégie et objectifs : évolution récente et perspectives 2013

4.1. Faits marquants 2012

4.1.1. UNE ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU GROUPE

L'année 2012 a d'abord été marquée par une transition opérationnelle pour la gouvernance de Sopra Group, avec la nomination en août dernier de Pierre Pasquier au poste de Président et de Pascal Leroy à celui de Directeur général. Cette évolution majeure s'appuie sur une coordination permanente et une collaboration à long terme entre Présidence et Direction générale.

Pierre Pasquier est ainsi en charge du pilotage de la stratégie, y compris des opérations de fusions-acquisitions, ainsi que des opérations de communication corporate et financière. Il est assisté dans ce rôle par Pascal Leroy qui participe à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie et assure le pilotage opérationnel de l'ensemble des activités du Groupe. La Présidence accompagne par ailleurs la Direction générale sur un certain nombre de missions opérationnelles, comme la mise en place de Sopra Banking Software.

4.1.2. UNE PERFORMANCE SOLIDE

Sopra Group a enregistré une croissance soutenue sur l'exercice 2012, avec une croissance organique de 2,4 % et une amélioration de la marge opérationnelle d'activité à 9 %, et ce malgré un ralentissement de l'activité au premier semestre.

L'ensemble des zones géographiques a contribué à cette performance, les filiales hors France ayant réalisé près d'un tiers du chiffre d'affaires du Groupe.

Fort de cette progression, Sopra Group a maintenu un niveau élevé de recrutement, assurant une croissance constante de ses effectifs depuis 2004. À la fin de l'année 2012, le Groupe compte 14 310 collaborateurs, soit une progression de son effectif global de + 13 % par rapport à 2011, et de + 109 % par rapport à 2004. Les filiales hors France ont enregistré une forte croissance de leur activité avec 4 930 collaborateurs en 2012, soit une augmentation de leurs effectifs de 439 % par rapport à 2004.

4.1.3. LA POURSUITE DU PROGRAMME GRANDS CLIENTS

Sopra Group a poursuivi en 2012 le développement de ses activités avec des grands clients stratégiques. Ainsi, 30 clients majeurs ont représenté 51 % du chiffre d'affaires du Groupe, et une croissance organique de + 6,8 % par rapport à 2011, supérieure à celle du Groupe.

4.1.4. L'EXPANSION EUROPÉENNE ET LA CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE SOLUTIONS BANCAIRES

a. L'acquisition de trois entités européennes

Présent depuis plus de trente ans sur le marché français des éditeurs de progiciels bancaires avec son offre Evolan, Sopra Group a renforcé son positionnement sur le marché européen dès 2011 avec l'acquisition de Delta Informatique. En 2012, le Groupe a poursuivi son développement stratégique dans le secteur financier en faisant l'acquisition de trois nouvelles entités : Callatay & Wouters (Belgique), Tieto UK (Royaume-Uni) et Business & Decision (Royaume-Uni).

Ces acquisitions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à consolider l'offre de solutions à destination du secteur bancaire sur un marché européen à fort potentiel de croissance.

b. La création de Sopra Banking Software

Sopra Group a choisi de regrouper les activités d'Evolan, Delta Informatique, Tieto UK et Callataÿ & Wouters en créant une filiale dédiée à l'édition et à l'intégration de solutions bancaires : Sopra Banking Software.

Avec un chiffre d'affaires *pro forma* de 216 M€ et une croissance organique au quatrième trimestre 2012 de 6,9 %, Sopra Banking Software a fait la preuve de son savoir-faire reconnu par les principaux analystes du marché. La filiale a notamment été évaluée parmi les leaders du marché par Gartner (« *ability to execute* » et « *completeness of vision* ») et par Forrester Wave (« *strong current offering and a strong strategy* »).

Sopra Banking Software a représenté 75 % de l'activité d'édition de logiciels du Groupe en 2012.

4.2. Les orientations 2013

4.2.1. SE POSITIONNER COMME UN PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE

Sopra Group poursuit ses efforts de transformation et de performance pour se positionner comme un partenaire de référence des grandes entreprises et organisations. Cette orientation s'inscrit dans le cadre du projet Sopra 2015 qui vise un chiffre d'affaires compris entre 1,5 et 2 Md € (dont 35 % à 40 % hors France) et une marge opérationnelle d'activité de l'ordre de 10 %.

Dans un marché des technologies de l'information en constante évolution, les avancées technologiques comme le Web mobile, les réseaux sociaux ou le *Cloud Computing* favorisent de nouveaux usages. Ceci crée des opportunités de développement et d'innovation pour soutenir la compétitivité du Groupe, et celle de ses clients. Le Groupe continuera à proposer des offres pour répondre à une volonté croissante d'optimiser les coûts de maintenance et d'exploitation des systèmes existants.

Dans un souci constant de cohérence, d'indépendance et de performance économique, Sopra Group intensifiera ses efforts pour rendre son *business model* encore plus pertinent avec une offre globale regroupant à la fois le conseil, les services technologiques et l'édition de logiciels.

Quatre axes de développement stratégiques ont ainsi été définis :

- de développement de la valeur ajoutée apportée aux clients, en se rapprochant d'eux pour mieux servir leurs enjeux métiers et renforcer la capacité du Groupe à les accompagner sur tout leur cycle de transformation ;
- de maintien d'un effort constant d'innovation, qui doit permettre de leur proposer les meilleurs usages des technologies, notamment numériques, pour assurer leur développement et leur compétitivité ;
- de renforcement du positionnement d'éditeur du Groupe, notamment par une industrialisation de la production tout en assurant une qualité irréprochable et par la performance des services délivrés ;

- d'accélération du développement européen autour d'une culture Groupe renforcée.

4.2.2. RENFORCER LA POSITION DE LEADER DANS LES SERVICES FINANCIERS

Le secteur des services financiers a représenté environ un tiers du chiffre d'affaires 2012. Véritable levier de croissance, il revêt un intérêt stratégique majeur pour Sopra Group qui entend maintenir sa position de leader sur ce segment en :

- proposant des offres globales de conseil, de service et d'édition ;
- poursuivant le développement de sa filiale Sopra Banking Software ;
- capitalisant son positionnement historique en tant qu'intégrateur ;
- amplifiant ses capacités de distribution à l'international.

4.2.3. DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC AXWAY SOFTWARE

Sopra Group doit être l'intégrateur principal d'Axway Software en France, en Espagne, au Royaume-Uni et en Italie.

L'offre de Sopra Group comprendra une offre autour des produits d'Axway Software qui seront prioritairement retenus.

4.3. Évolution récente

4.3.1. L'ACQUISITION DE HR ACCESS

L'acquisition de HR Access par Sopra Group s'inscrit dans la continuité de son Projet 2015, visant non seulement à renforcer son positionnement sur le marché de la gestion des Ressources Humaines (RH) mais également à atteindre l'objectif ambitieux de réaliser 30 % de son chiffre d'affaires dans l'édition. La transaction garantit à HR Access la poursuite de son activité et la possibilité de contribuer à la stratégie globale du Groupe. Sopra Group sera en mesure d'offrir une solution RH complète, parfaitement adaptée au marché des Ressources Humaines et aux entreprises de toutes tailles.

Les solutions HR Access répondent aux besoins des entreprises publiques comme privées, dans tous les secteurs d'activité. HR Access dispose d'une clientèle stable, notamment composée de nombreuses entreprises du CAC 40. La transaction permettra à Sopra Group de compléter son offre de solutions commercialisées sous la marque Pléiades, largement utilisée dans les secteurs privé et public en France. Les solutions HR Access et Sopra Group comprennent des fonctionnalités de gestion du personnel, des compétences, des temps et des activités et de la paie. Elles sont chacune proposées sous forme de licence traditionnelle ou de service externalisé. HR Access et Sopra Group ont en commun plusieurs points forts : la qualité des produits, une capacité Recherche & Développement avérée et une connaissance approfondie du secteur des Ressources Humaines.

Sopra Group assurera la continuité du développement des produits. Les clients, qu'ils aient opté pour HR Access ou Pléiades, ne verront en aucun cas leurs investissements remis en cause.

HR Access est consolidé à compter du 1^{er} avril 2013. En année pleine, les solutions RH de Sopra Group devraient représenter un chiffre d'affaires d'environ 100 M€.

4.3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2013

1 ^{er} trimestre 2013 <i>(en millions d'euros)</i>	T1 2013	T1 2012 <i>Pro forma</i>	T1 2012 Publié	Croissance totale	Croissance organique
France	208,4	203,6	203,7	2,3 %	2,4 %
Europe (hors France)	59,9	57,8	53,6	11,8 %	3,6 %
■ dont Royaume-Uni	21,1	21,8	17,5	20,6 %	- 3,2 %
■ dont Espagne	17,6	19,6	19,6	- 10,2 %	- 10,2 %
■ dont Italie	11,2	10,1	10,1	10,9 %	10,9 %
■ dont Suisse	2,8	2,9	3,0	- 6,7 %	- 3,4 %
■ dont Benelux	3,4	2,6	2,6	30,8 %	30,8 %
■ dont Allemagne	3,8	0,8	0,8	NS	NS
Sopra Banking Software	53,0	52,3	30,5	73,8 %	1,3 %
Sopra Group	321,3	313,7	287,8	11,6 %	2,4 %

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 321,3 M€ pour le premier trimestre 2013, en croissance totale de 11,6 % et organique de 2,4 %.

En France, l'activité du 1^{er} trimestre a été soutenue avec un chiffre d'affaires s'établissant à 208,4 M€ en croissance totale de 2,3 % (2,4 % en croissance organique). Néanmoins, une forte pression sur les prix demeure et la marge pourrait être affectée par les investissements d'initialisation des grands projets signés fin 2012.

En Europe (hors France), Sopra Group continue son développement et affiche une croissance totale de 11,8 % (3,6 % en croissance organique) pour un chiffre d'affaires de 59,9 M€.

Sopra Banking Software, après un quatrième trimestre 2012 de qualité (+ 6,9 % vs T4 2011), poursuit son développement. La nouvelle filiale affiche un chiffre d'affaires de 53 M€ après intégration des différentes sociétés acquises ⁽¹⁾. Le rapprochement des 4 offres de solutions bancaires a été perçu positivement par nos clients et par les analystes de marché confortant ainsi le Groupe dans sa stratégie de développement sur ce segment à fort potentiel.

Sopra Group a annoncé un plan de recrutement ambitieux pour l'année 2013. Au premier trimestre, 450 collaborateurs ont rejoint le Groupe par voie de recrutement et 860 à l'occasion de l'acquisition de HR Access. L'effectif total du Groupe est désormais supérieur à 15 000 personnes.

4.3.3. ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Il n'y a pas eu depuis la fin du dernier exercice de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

4.4. Perspectives 2013

Les signatures au quatrième trimestre 2012 de nombreux contrats pluriannuels permettent au Groupe de se fixer un objectif de croissance organique entre 2 % et 5 % sur l'exercice 2013.

Le Groupe confirme sa volonté de se désendetter au cours de l'exercice 2013 et annonce un objectif de dette nette en fin d'année compris entre 150 et 170 M€.

(1) L'offre Sopra Banking Software réunit désormais les solutions Evolan, Delta-Bank, Thaler et Tieto Financial Solutions.

5. Filiales et participations

5.1. Prises de participations et sociétés contrôlées

5.1.1. ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE

Tieto UK Ltd – Sopra Group Ltd, filiale à 100 % de Sopra Group, a acquis en février 2012 l'activité Services financiers de Tieto Corporation au Royaume-Uni. Cette activité propose des solutions destinées au secteur des services financiers (systèmes de gestion de prêts hypothécaires, de produits d'épargne, de crédit, de financement d'équipements et de recouvrement) à une clientèle constituée de banques, de prestataires de crédit à la consommation, de conseils financiers aux entreprises, ainsi que de sociétés d'affacturage, tant au Royaume-Uni qu'en Europe continentale. Le chiffre d'affaires réalisé par cette activité en 2011 a été d'environ 22 M€.

Tieto UK Ltd a pris le nom de Sopra Group Solutions UK Ltd et est consolidé à compter du 1^{er} mars 2012.

Business & Decision UK Ltd – Sopra Group Ltd, filiale à 100 % de Sopra Group, a acquis en février 2012 la totalité du capital de la filiale britannique de Business & Decision. Cette société offre des prestations de conseil et de services informatiques spécialisés en décisionnel (*business intelligence*), en CRM (*Customer Relationship Management*) et en *e-business* pour une clientèle présente notamment dans les services financiers, la distribution, le Secteur Public et les transports. La société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 26 M€ en 2011.

Business & Decision UK a pris le nom de Sopra Group Financial Service Ltd et a été consolidé à compter du 1^{er} mars 2012.

Callatay & Wouters – En mars 2012, Sopra Group a acquis, à travers sa filiale Sopra Banking Software une participation majoritaire de 76,75 % dans le groupe Callatay & Wouters (C&W), éditeur du logiciel de gestion bancaire Thaler. C&W fournit des solutions informatiques pour les banques de détail, les banques privées et les banques en ligne. Son produit phare, Thaler, est un puissant logiciel bancaire pouvant fonctionner, soit comme solution intégrée couvrant l'ensemble des systèmes de la banque, soit comme solution modulaire dédiée à des secteurs d'activité précis. Thaler est utilisé dans plus de 40 banques et dans 15 pays. Le chiffre d'affaires s'est établi autour de 80 M€ pour l'exercice 2011 avec un effectif d'environ 600 personnes.

Les sociétés du périmètre C&W sont consolidées dans les comptes du Groupe à compter du 1^{er} avril 2012.

Sopra Group a porté sa participation dans le groupe Callatay & Wouters à 100 % en décembre 2012.

Adeuza – Sopra Group a acquis, début juin 2012, 100 % du capital de la société Adeuza, spécialiste de la mobilité et editrice de la solution de Moyalys®, dont les principaux clients sont France Telecom et Numéricable. Cette acquisition permet de renforcer le positionnement de Sopra Group sur le marché de la mobilité, dont la demande est actuellement en forte croissance. La société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 0,8 M€ en 2011.

Adeuza est consolidée dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} juin 2012.

5.1.2. SORTIES DE PÉRIMÈTRE

Il n'y a pas eu de sortie du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2012.

5.1.3. RÉORGANISATIONS JURIDIQUES ET RESTRUCTURATIONS

a. Apport partiel d'actif

L'Assemblée générale du 19 juin 2012 a approuvé le projet d'apports partiels d'actifs concernant l'activité d'édition de progiciels bancaires, par Sopra Group, au bénéfice de sa filiale à 100 %, Sopra Banking Software, dans laquelle étaient déjà logés les titres Callatay & Wouters.

Suite aux acquisitions de Delta Informatique et de Callatay & Wouters, Sopra Group a décidé de constituer un pôle économique regroupant l'ensemble de ses activités d'édition de progiciels bancaires en vue de promouvoir les synergies au sein d'une entité unique, Sopra Banking Software, proposant des solutions à l'ensemble du marché financier et bancaire.

D'un point de vue juridique, les apports ont été définitivement réalisés le 30 juin 2012 au cours de l'Assemblée générale de Sopra Banking Software qui s'est prononcée sur ces opérations d'apport. Sopra Group a transmis à Sopra Banking Software tous les éléments, actif et passif, composant son pôle d'activité d'édition de progiciels bancaires :

- la branche complète et autonome de l'activité Evolan ;
- des titres composant le capital de la société de droit belge Business Architects International (BAI) ;
- des titres composant le capital de la société de droit français Delta Informatique.

En rémunération de ces apports, Sopra Group a reçu l'intégralité des titres Sopra Banking Software émis en contrepartie.

Cette opération est sans effet sur les comptes consolidés.

b. Fusion

En décembre 2012, Delta Informatique a fait l'objet d'une fusion absorption par Sopra Banking Software, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2012. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.

c. Changement de dénomination

La filiale espagnole de Sopra Group anciennement dénommée Valoris Iberia a changé sa dénomination en Sopra Group Catalunya SA depuis le 19 janvier 2012. Elle est désormais filiale de Sopra Group Informatica SA.

Les sociétés du périmètre Callatay & Wouters ont modifié leur dénomination sociale sur un socle commun Sopra Banking Software décliné par pays.

5.2. Tableau des filiales

Ce tableau est détaillé dans le chapitre 6, section 5.9 « Comptes individuels ».

6. Facteurs de risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs), et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des risques présentés ci-dessous n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'établissement du présent document de référence, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou le cours de l'action du Groupe, peuvent exister.

Les procédures mises en place pour ces risques sont présentées dans le Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant dans le deuxième chapitre du présent document.

6.1. Risques juridiques

6.1.1. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

a. Marques

Sopra Group et ses filiales bénéficient d'une protection des principales marques utilisées dans chacun des pays concernés.

Le portefeuille de marques est géré par la direction Juridique en collaboration avec un Conseil en propriété industrielle.

b. Brevets

Sopra Banking Software Belgium est titulaire de brevets concernant des algorithmes techniques utilisés par différents composants (technologiques et fonctionnels) de la suite progicelle Sopra Banking Platform, destinée aux banques et institutions financières.

Sopra Group et ses filiales n'ont pas déposé d'autres brevets visant à protéger les logiciels.

c. Progiciels

Sopra Group et ses filiales détiennent l'exclusivité des droits de propriété intellectuelle sur leurs progiciels pour les avoir développés ou acquis auprès de tiers.

Ces progiciels sont protégés par les droits d'auteur. Certains d'entre eux ont fait l'objet de dépôts auprès d'organismes tels que Logitas.

Sopra Group et ses filiales ne concèdent à leurs clients qu'un droit d'utilisation non exclusif et non cessible sur les progiciels.

6.1.2. MODES DE COMMERCIALISATION DES PROGICIELS

Les progiciels édités par Sopra Group ou par Sopra Banking Software sont le plus souvent commercialisés en direct. Il existe cependant quelques contrats de distribution avec des partenaires.

6.1.3. EXISTENCE DE CERTAINES RÉGLEMENTATIONS

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

6.1.4. INFORMATION SUR LES LITIGES SIGNIFICATIFS AVEC VALORISATION DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR LA SOCIÉTÉ

Tous les litiges en cours ont fait l'objet de provisions détaillées aux notes 28 et 37 aux comptes consolidés.

Les risques sont comptabilisés selon les méthodes exposées dans la note 1.20 aux comptes consolidés.

Le Groupe n'a pas connaissance de procédures judiciaires et d'arbitrages qui pourraient avoir des effets significatifs autres que ceux reflétés dans la situation financière. À ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

6.2. Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité exclusive dans le domaine des services informatiques, le Groupe n'est exposé à aucun risque particulier en matière industrielle et environnementale.

6.3. Risques financiers

Ces risques sont détaillés dans la note 34 aux comptes consolidés. Sopra Group a négocié en octobre 2005, un crédit syndiqué de 200 M€, en avril 2008 un crédit syndiqué de 132 M€, en juin 2011 un crédit syndiqué de 150 M€ et en juin 2012 un crédit syndiqué de 128 M€ auprès de ses banques. Dans ce contexte, le Groupe s'est engagé à des covenants décrits dans la note 36.4 aux comptes consolidés.

En ce qui concerne le risque de liquidité, la Société a procédé à une revue spécifique de ce risque et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6.4. Risques sur l'activité

Ces risques sont détaillés dans le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant dans le deuxième chapitre du présent document, paragraphe 3.

6.4.1. RISQUE LIÉ À LA NATURE DES CONTRATS

La répartition du chiffre d'affaires selon la nature des contrats est résumée sur le tableau suivant :

(% de l'activité)	2012	2011
Conseil	6 %	5 %
Projets au forfait	15 %	16 %
Assistance technique	28 %	26 %
Outsourcing applicatif	30 %	39 %
Solutions applicatives	21 %	14 %
TOTAL	100 %	100 %

Les activités au forfait sont :

- des projets au forfait à 100 % ;
- de l'Outsourcing applicatif à 50 % environ ;
- des Solutions applicatives à 20 % environ.

35 % environ du chiffre d'affaires du Groupe est exposé au risque inhérent à la détermination des charges lors des négociations contractuelles. À titre indicatif, nous n'avons pas constaté au cours des derniers exercices de dépassements de forfaits significatifs mettant en cause notre capacité à dégager des marges.

6.4.2. TAUX D'INTERCONTRATS

Le taux d'intercontrats est égal au nombre de jours entre deux projets (hors formation, maladie, congés, avant-vente...) sur le nombre de jours total de nos ingénieurs.

Il était approximativement de 6,6 % en 2012 en France.

6.5. Risques de dépendance clients et fournisseurs

6.5.1. RISQUE DE DÉPENDANCE CLIENTS

En 2010, notre premier client représentait 5,8 % du chiffre d'affaires du Groupe, les cinq premiers clients 21,1 % et les 10 premiers 32,6 %.

En 2011, notre premier client représentait 7,3 % du chiffre d'affaires du Groupe, les cinq premiers clients 23,4 % et les 10 premiers 37,4 %.

En 2012, notre premier client représentait 7,4 % du chiffre d'affaires du Groupe, les cinq premiers clients 23,4 % et les 10 premiers 34,6 %.

Parmi nos principaux clients figurent : BNP Paribas, CNAM/CPAM, Crédit Agricole, EADS, EDF, France Telecom, Mulliez-Auchan, SFR, Société Générale...

6.5.2. RISQUE DE DÉPENDANCE FOURNISSEURS

Les plus importants fournisseurs sont : l'agence de voyages, l'organisme émetteur des Chèque-Restaurant destinés aux collaborateurs, quelques sous-traitants et les propriétaires de locaux. Les autres fournisseurs sont multiples et représentent un montant d'achats faible. Il n'y a pas de risque significatif lié à la défaillance d'un de nos fournisseurs ou sous-traitants.

6.6. Assurances et couvertures des risques

6.6.1. RESPONSABILITÉ CIVILE

Sopra Group a souscrit auprès de Allianz tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile exploitation, après livraison, et professionnelle.

Cette police a été conclue pour le monde entier, sauf, selon le cas, États-Unis, Canada et Corée du Nord et pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Les montants des garanties et des franchises sont les suivants :

a) Responsabilité civile exploitation/avant livraison/pendant travaux

- Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) : 40 M € par année d'assurance, dont 1 500 000 € d'atteinte à l'environnement accidentelle.
- Franchise : 15 000 € sur tous dommages sauf corporels.

b) Responsabilité civile après livraison/après travaux/professionnelle

- Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) : 40 M € par année d'assurance, dont :
 - (2^e niveau de puce et ci-après) frais supplémentaires : 10 M€ par année d'assurance,

- virus informatique : 5 M€ par année d'assurance.

- Franchise : 15 000 € sur les frais supplémentaires et 150 000 € sur tous dommages sauf corporels.

6.6.2. RESPONSABILITÉ CIVILE SUR PRODUITS AÉRONAUTIQUES

Sopra Group a souscrit une police d'assurance responsabilité civile produits aéronautiques.

6.6.3. RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

Sopra Group a également souscrit une police couvrant la responsabilité des dirigeants.

7. Informations concernant les mandataires sociaux

Les informations prescrites par l'article L. 225-102 du Code de commerce concernant la liste des mandats sociaux et la rémunération des mandataires sociaux figurent au paragraphe 1 du chapitre 2 du document de référence intitulée « Gouvernement d'entreprise ».

8. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2012 et portant sur des actions Sopra Group sont les suivantes :

Catégorie ⁽¹⁾	Nom	Nature de l'opération ⁽²⁾	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire	Montant de l'opération
a	Sopra GMT ⁽³⁾	A	26/06/2012	12 350	40,0000 €	494 000 €
a	Pierre Pasquier, Président de Sopra Group	C	26/06/2012	12 350	40,0000 €	494 000 €
a	SEI ⁽⁴⁾	A	28/08/2012	1 200	39,2000 €	47 040 €
a	SEI	A	11/09/2012	4 750	39,3500 €	186 913 €
a	SEI	A	21/09/2012	18 694	38,1000 €	712 241 €
a	Kathleen Clark-Bracco, administrateur de Sopra Group	A	21/09/2012	181	38,0000 €	6 893 €
a	SEI	A	25/09/2012	2 400	37,7500 €	90 600 €
a	SEI	A	25/09/2012	4 790	37,5000 €	179 625 €
a	SEI	A	26/09/2012	4 178	37,2500 €	155 631 €
a	SEI	A	28/09/2012	6 500	36,7600 €	238 940 €
a	SEI	A	02/10/2012	3 000	36,8000 €	110 400 €

Catégorie ⁽¹⁾	Nom	Nature de l'opération ⁽²⁾	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire	Montant de l'opération
a	SEI	A	14/11/2012	3 100	37,1500 €	115 165 €
a	SEI	A	16/11/2012	4 000	36,6000 €	146 400 €
a	SEI	A	26/11/2012	10 301	38,9325 €	401 044 €
a	SEI	A	30/11/2012	20 000	39,8500 €	797 000 €
a	SEI	A	04/12/2012	5 752	39,7000 €	228 354 €
a	SEI	A	14/12/2012	346	44,4938 €	15 395 €
a	SEI	A	19/12/2012	587	45,1968 €	26 531 €
a	SEI	A	20/12/2012	194	45,7136 €	8 868 €
a	SEI	A	21/12/2012	210	46,0500 €	9 671 €

(1) Catégorie a : Les membres du Conseil administration, le Directeur Général.

(2) Nature de l'opération : A : Acquisition ; C : Cession ; S : Souscription ; E : Échange.

(3) Sopra GMT est une holding animatrice détenue par les familles Pasquier et Odin et quelques managers et anciens managers du Groupe, et présidée par Pierre Pasquier Président de Sopra Group.

(4) SEI est une société par actions simplifiées à capital variable contrôlée par des managers et anciens managers du Groupe et présidée par Pascal Leroy, Directeur Général de Sopra Group.

9. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2012 :

- de personnel de la Société et des sociétés liées détenait 4 587 actions Sopra Group sous forme de FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) ;
- aucune action de la Société n'était détenue au 31 décembre 2012 par les salariés et anciens salariés dans le cadre de fonds communs de placement d'entreprise ;

- aucune action de la Société n'était détenue au 31 décembre 2012 par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L. 225-194 et L. 225-197 du Code de commerce.

10. Informations prescrites par la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition

- 1° La structure du capital de la Société est présentée au chapitre 7 paragraphe 2 du document de référence.
- 2° Il n'existe pas de restrictions statutaires :
 - au nombre de voix par action ; l'Assemblée générale du 22 juin 2010 a supprimé le droit de vote double (article 29 des statuts). Chaque action Sopra Group donne droit à une voix ;
 - aux transferts d'actions ; celles-ci étant librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (article 11 des statuts).

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses des conventions en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

- 3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont présentées au chapitre 7 paragraphe 2 du présent document de référence.
- 4° Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux.
- 5° Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans le cadre d'un système d'actionnariat du personnel.

- 6° Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote sont présentés au chapitre 7 paragraphe 2 du document de référence.
- 7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont fixées par l'article 14 des statuts. Celles relatives à la modification des statuts de la Société sont contenues dans l'article 33 des statuts qui dispose que « *l'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions* ».
- 8° Les pouvoirs du Conseil d'administration sont ceux décrits à l'article 17 des statuts. « *Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.* »
- En outre, le Conseil d'administration dispose de délégations données par l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2012 en ses résolutions 19 à 32.
- 9° Les accords conclus par la Société qui pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société concernent essentiellement les crédits syndiqués mis en place en avril 2008, en juin 2011 et en juin 2012.
- 10° Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, sauf celles stipulées dans les conventions réglementées dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur lesdites conventions à la fin du chapitre 6 du présent document de référence.

11. Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Ce point est développé dans le chapitre 4 de ce document de référence.

12. Informations diverses

12.1 Délégations consenties au Conseil d'administration par les Assemblées générales passées

Ce point est traité au chapitre 7 paragraphe 4.

12.2. Programme de rachat d'actions

Ce point est traité au chapitre 7 section 2.3.

12.3 Engagements pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Ce point est traité au chapitre 2 section 1.2.

13. Présentation des résolutions proposées à l'Assemblée générale du 13 juin 2013

Cette présentation est faite paragraphe 1 du chapitre 8 de ce document de référence.

Fait à Paris, le 18 avril 2013,

Le Conseil d'administration

Annexe au Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires

Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Sopra Group SA (comptes individuels)

(en euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Situation financière en fin d'exercice					
■ Capital social	11 893 486	11 893 486	47 415 780	47 010 172	46 819 964
■ Nombre d'actions émises	11 893 486	11 893 486	11 853 945	11 752 543	11 704 991
■ Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	819 228 076	850 278 131	770 733 208	723 828 915	715 262 937
■ Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	32 010 128	236 531 998	46 353 303	67 567 881	53 160 682
■ Impôts sur les bénéfices	8 406 288	21 143 182	13 045 706	10 372 243	14 165 356
■ Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	34 841 059	173 287 949	42 557 634	44 462 844	37 058 468
■ Montant des bénéfices distribués	20 218 926	22 597 623	9 483 156	9 402 034	19 313 235
Résultat des opérations réduit à une seule action					
■ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,98	18,11	2,81	4,87	3,33
■ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,93	14,57	3,59	3,78	3,17
■ Dividende versé à chaque action	1,70	1,90	0,80	0,80	1,65
Personnel					
■ Nombre de salariés	8 395	8 654	7 843	7 596	7 237
■ Montant de la masse salariale	358 743 374	363 402 201	328 767 823	312 763 163	301 772 567
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres, etc.)	167 007 884	169 287 774	150 925 734	143 666 230	137 337 953

Rapport du Conseil d'administration sur l'utilisation des délégations consenties par l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2012 sur les résolutions relatives à l'émission de titres donnant directement ou indirectement accès au capital

- L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la **vingtième résolution**, à l'effet d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de programmes de rachat, **n'a pas été utilisée**.
- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **vingt-deuxième résolution**, à l'effet de décider d'augmenter le capital dans la limite de 3,5 M€ de nominal, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, **n'a pas été utilisée**.
- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **vingt-troisième résolution**, à l'effet de décider d'augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre en application de la

délégation de compétence visée à la vingt-deuxième résolution dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix, en cas de demande excédentaire, **n'a pas été utilisée**.

- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **vingt-quatrième résolution**, à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves par émission d'actions nouvelles ou par élévation de la valeur nominale des actions, **n'a pas été utilisée**.
- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **vingt-cinquième résolution**, à l'effet de décider d'augmenter le capital dans la limite de 3,5 M€ de nominal, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'une offre au public, **n'a pas été utilisée**.
- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **vingt-sixième résolution**, à l'effet de décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre en application de la délégation de compétence visée à la vingt-cinquième résolution dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix, en cas de demande excédentaire, **n'a pas été utilisée**.

- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **vingt-septième résolution**, à l'effet de décider d'augmenter le capital dans la limite de 3,5 M€ de nominal, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'une offre réservée à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, **n'a pas été utilisée**.
- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **vingt-huitième résolution**, à l'effet de décider d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports en nature constitués par des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, **n'a pas été utilisée**.
- La délégation de compétence au Conseil d'administration par la **vingt-neuvième résolution**, à l'effet de décider d'augmenter le capital social en faveur des salariés de la Société ou des sociétés de son Groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, **n'a pas été utilisée**.

Fait à Paris, le 18 avril 2013,
Le Conseil d'administration

Rapport du Conseil d'administration relatif aux options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du **19 juin 2012** en sa **trentième résolution** d'attribuer des options de souscription d'actions au profit de membres du personnel.

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du **10 mai 2011** en sa **dixième résolution** d'attribuer des options de souscription d'actions au profit de membres du personnel.

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du **15 mai 2008** en sa **quinzième résolution** d'attribuer des options de souscription d'actions au profit de membres du personnel.

Fait à Paris, le 18 avril 2013,
Le Conseil d'administration

Rapport du Conseil d'administration relatif à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2012 en sa trente et unième résolution d'attribuer des BSAAR au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe.

Fait à Paris, le 18 avril 2013,
Le Conseil d'administration

Rapport du Conseil d'administration relatif à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à l'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a utilisé la trente-deuxième résolution de l'Assemblée générale du 19 juin 2012 en procédant à une attribution égalitaire de 15 actions à 11 125 bénéficiaires salariés soit 166 875 actions.

Au 31 décembre 2012, il n'y avait plus que 10 180 salariés concernés soit 152 700 actions. Cette attribution pourrait représenter jusqu'à environ 1,28 % de dilution maximale théorique. Cette dilution maximale théorique ne tient pas compte de la perte des droits des collaborateurs quittant le Groupe pendant la période allant

du 1^{er} janvier 2013 à la date au terme à laquelle ils deviendront effectivement propriétaires des actions (la période d'acquisition est de deux ou quatre ans suivant les pays concernés).

Fait à Paris, le 18 avril 2013,

Le Conseil d'administration



Rapport Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 2012

Le message du Président et du Directeur général	56
1. Sopra Group, une entreprise engagée	57
2. Notre responsabilité sociale	61
3. Notre responsabilité environnementale	69
4. Notre responsabilité sociétale	74
5. Annexes et tableaux de concordance, Grenelle 2, GRI et ISO 26000	81
Rapport d'un Commissaire aux comptes portant sur certaines informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le Rapport de gestion du Groupe	85

Le message du Président et du Directeur général

Notre vision du monde du service et des technologies de l'information est celle d'un monde porteur de progrès et de Développement Durable pour les entreprises.

Nous sommes convaincus que les innovations technologiques et les mutations organisationnelles que nous vivons sont autant d'opportunités à saisir. Au-delà des modes et des courants dominants, notre rôle est de guider nos clients dans leurs choix et de les accompagner dans leurs grands projets de transformation en nous appuyant sur les principes d'éthique et les valeurs qui nous caractérisent.

La réputation de notre Groupe s'est ainsi construite, depuis près de quarante-cinq ans, autour de fondamentaux solides et pérennes et de valeurs qui sont l'ADN de notre entreprise.

Nos valeurs sont :

- la primauté du service au client ;
- le choix de la qualité et de l'excellence professionnelle ;
- le respect des autres ;
- la volonté de l'action positive et efficace ;
- l'esprit de Groupe.



WE SUPPORT

En accord avec ces valeurs, notre Groupe est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, acte fondateur de notre démarche Développement Durable. Par cet engagement, Sopra Group soutient les dix principes concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, qui sont en adéquation avec les fondamentaux du Groupe depuis sa création. Sopra Group s'engage à promouvoir ces principes dans sa sphère d'influence et à poursuivre les efforts entrepris dans ces domaines.

Notre engagement auprès du Pacte Mondial, notre action au quotidien d'entreprise responsable et la publication de notre rapport Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise s'inscrivent dans une démarche de transparence, d'équité et de loyauté avec l'ensemble de nos parties prenantes : clients, collaborateurs, actionnaires, partenaires, fournisseurs et acteurs de la société civile.

C'est dans un esprit d'excellence, d'innovation et de progrès que s'est construit et développé Sopra Group. C'est dans ce même esprit que nous déployons notre Projet d'Entreprise et que nous continuerons à fonder nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Pierre Pasquier
Président

Pascal Leroy
Directeur général

1. Sopra Group, une entreprise engagée

1.1. Activités et métiers

Sopra Group est un groupe européen majeur du conseil, des services technologiques et de l'édition de logiciels. Sopra Group est le partenaire de référence des grandes entreprises et organisations qui recherchent le meilleur usage du numérique pour assurer leur développement et leur compétitivité.

Ce point est traité dans le chapitre 1 section 3 du document de référence 2012.

1.2. Gouvernance

Sous l'impulsion de Pierre Pasquier, Président de Sopra Group, et pour soutenir fermement la stratégie d'entreprise, le Conseil d'administration a été renouvelé, et un avenant au pacte d'actionnaires a été conclu entre Sopra GMT (holding des fondateurs), la Société Générale et les managers du Groupe.

Parallèlement, dans la continuité du projet d'indépendance du Groupe, une évolution de la gouvernance a été menée en 2012, les fonctions de Directeur général et de Président étant désormais séparées.

Ce point est traité dans le chapitre 7 section 1 du document de référence 2012

1.3. Engagements

La préoccupation de pérennité et notre démarche d'entreprise responsable constituent un prolongement naturel des valeurs de Sopra Group. Le souci d'une gestion rigoureuse et le respect de ces valeurs guident le Groupe dans la conduite de ses activités en cohérence avec les trois piliers du Développement Durable : Social, Environnemental et Sociétal.

Les grands principes qui guident l'action de Sopra Group au quotidien sont fondés sur le respect des lois et des règlements en vigueur dans les pays où le Groupe exerce ses activités et sur le respect de ses engagements dans la manière d'exercer au mieux ses métiers.

Ainsi, les engagements de Sopra Group en matière de Développement Durable s'appuient sur des principes qui concourent à ce que le Groupe assure son développement économique en étant :

- transparent et équitable avec ses clients, partenaires et fournisseurs dans ses relations et modes de fonctionnement ;
- respectueux des personnes qu'il emploie par des conditions de travail dignes et non discriminantes, porteuses de progrès pour tous ;
- attentif au respect de l'environnement, et ce, en conformité avec les normes nationales et internationales en vigueur.

Portée par le management du Groupe et par l'ensemble des collaborateurs qui y sont associés, la démarche Développement Durable de Sopra Group est une démarche de progrès continue communiquée chaque année à ses parties prenantes à travers le Rapport annuel Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise⁽¹⁾ (rapport RSE). Cette démarche vise à concilier efficacité économique, équité sociale et respect de l'environnement.

1.3.1. SOCIAL

Sopra Group est un employeur de référence par le nombre de recrutements effectués chaque année. L'entreprise accorde une attention particulière à l'employabilité et au développement de ses salariés, comme en témoignent le nombre de jours de formation dispensés et le pourcentage de la masse salariale alloué. La Direction générale a la conviction que le management des femmes et des hommes doit s'inscrire dans la durée et réaffirme que la dimension Ressources Humaines est un des actifs essentiels de l'entreprise.

En tant qu'employeur responsable, Sopra Group favorise le recrutement des jeunes en leur donnant l'opportunité d'un premier emploi et la possibilité de développer leurs compétences. L'entreprise a mis en place, depuis plusieurs années, une stratégie réussie d'intégration des stagiaires et souhaite en 2013 construire une politique encore plus volontariste en matière d'alternance.

Sopra Group s'est engagé sur tous les sujets sociaux d'actualité et s'est doté d'une structure permanente pour faire vivre les accords et plans d'action signés au-delà du cadre légal (seniors, égalité hommes-femmes, handicap, etc.).

Sopra Group se veut aussi un acteur local majeur. Le Groupe a su tisser des liens avec les principaux acteurs économiques des bassins d'emploi où il opère et s'engage au quotidien dans des partenariats durables (écoles, universités, Pôle emploi, etc.).

1.3.2. ENVIRONNEMENTAL

L'analyse des impacts environnementaux des activités du Groupe a permis de définir des axes de progrès sur les domaines les plus concernés. Des plans de progrès ont ainsi été conduits en 2012 pour limiter l'usage des transports les plus polluants lors des déplacements professionnels, rationaliser les moyens informatiques, améliorer l'efficacité énergétique des locaux dont Sopra Group a la gestion, dématérialiser les documents et développer le tri sélectif des déchets. Ces plans seront poursuivis en 2013.

Sopra Group s'est engagé dans une démarche de progrès qui implique les directions du Groupe et l'ensemble des collaborateurs, associés à cette démarche dans leur fonctionnement au quotidien.

Une organisation est en place en France pour faire progresser le Groupe sur le domaine environnemental. Elle s'appuie sur un réseau d'acteurs ayant en charge la mise en œuvre des plans de progrès.

(1) Pour simplifier la lecture, le libellé « rapport RSE » est régulièrement utilisé dans ce document.

À partir de 2013, les entités à l'international seront intégrées progressivement dans les plans de progrès en prenant en compte les actions et plans déjà initiés dans les sociétés concernées et en s'appuyant sur les réglementations en vigueur dans les pays.

1.3.3. SOCIÉTAL

Nos autres engagements vis-à-vis de la Société sont principalement orientés autour des axes suivants : l'équité et la transparence vis-à-vis de nos parties prenantes, la satisfaction des attentes de nos clients, notre action en faveur du développement régional par une politique de recrutement soutenue, des relations de proximité avec les universités, les écoles d'ingénieurs et de commerce, une exigence forte en matière d'éthique des affaires, une démarche d'achats responsables et une politique de mécénat axée autour de la solidarité, de l'éducation et de l'environnement.

1.4. Faits marquants

1.4.1. 2012, UNE ANNÉE DE TRANSITION DANS LA CONTINUITÉ

L'année 2012 a vu la naissance d'un nouveau Projet d'Entreprise, « Sopra 2015 », bâti sur les fondamentaux industriels du Groupe et sur ses valeurs afin de répondre aux évolutions du marché. Ce projet s'inscrit dans la continuité d'une volonté d'indépendance forte et durable.

Fondé sur ses trois grands métiers – conseil, services technologiques et édition de logiciels – le projet « Sopra 2015 » comporte quatre axes majeurs :

- accroître la présence du Groupe en Europe, de manière cohérente, autour d'une culture Sopra Group forte ;
- renforcer le positionnement d'éditeur, et en particulier faire de Sopra Banking Software un leader européen de l'édition de logiciels bancaires ;
- développer le leadership et la valeur ajoutée dans la gestion et la transformation de domaines du Système d'Information ;
- adresser les enjeux de développement et de compétitivité des clients du Groupe.

1.4.2. UNE ACTUALITÉ 2012 RICHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Sopra Group a rapidement déployé sa stratégie, réalisant de nombreuses acquisitions qui ont renforcé son positionnement en Europe et dans l'édition :

- mars 2012 : Business & Decision (filiale britannique) : conseil et intégration ;
- mars 2012 : Tieto UK (filiale britannique) : logiciels bancaires ;

- avril 2012 : Callataÿ & Wouters (société belge) : logiciels bancaires ;
- juin 2012 : Adeuza (société française) : conseil et édition en mobilité.

Le Groupe a également réussi la création de Sopra Banking Software à la mi-2012, filiale du Groupe spécialisée dans l'édition de logiciels dédiés au marché financier et regroupant :

- Evolan, les solutions bancaires historiques de Sopra Group ;
- Delta-Bank et Thaler, les solutions de Delta Informatique et de Callataÿ & Wouters, sociétés acquises par Sopra Group respectivement en 2011 et 2012.

Ces solutions ont été réunies au sein de la gamme de solutions Sopra Banking Suite et ont été principalement déployées en 2012 en France, au Royaume-Uni et en Belgique. L'ambition du Groupe pour cette activité est d'en faire un leader européen.

1.4.3. LES FAITS MARQUANTS DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RSE ⁽¹⁾

- Février 2012 : renouvellement de l'engagement de Sopra Group auprès du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Avril 2012 : publication du rapport Développement Durable et RSE de Sopra Group.

Il s'agit du premier reporting s'appuyant sur les thèmes de l'article 225 de la loi Grenelle 2.

- Juin 2012 : lancement du partenariat avec Green Cross France & Territoires (GCFT).

Sopra Group s'engage en faveur de l'environnement en apportant un soutien financier et de compétences à GCFT, l'association française de Green Cross International, une ONG créée en 1993 par Mikhaïl Gorbatchev. Green Cross International a pour objectif de soutenir des programmes liés à l'environnement.

- Septembre 2012 : création d'un pôle Responsabilité sociale à la direction des Ressources Humaines.

Ce pôle, qui travaille en étroite collaboration avec la direction du Développement Durable du Groupe, a été créé pour renforcer la démarche Développement Durable sur le volet social.

- Octobre 2012 : Sopra Group classé 3^e dans l'indice RSE du Gaïa Index ⁽²⁾.



Pour la quatrième année consécutive, Sopra Group a été retenu dans l'indice Gaïa 2012, sur un total de 230 sociétés participantes, et s'est classé 3^e, en très forte progression par rapport à 2011. Sopra Group atteint le troisième rang sur les 70 entreprises

(1) RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise incluant les 3 volets : Social, Environnemental et Sociétal. La RSE est la contribution de l'entreprise aux enjeux du Développement Durable.

(2) À propos du Gaïa Index : lancé en octobre 2009 par Ethifinance avec le soutien de MiddleNext et de la SFAF, le Gaïa Index permet de déterminer l'engagement des valeurs moyennes françaises dans les critères extra-financiers (environnement, social, gouvernance).

retenues dans l'indice, tous secteurs confondus. Le panel Gaïa Index 2012 est constitué de 230 sociétés cotées réparties dans trois secteurs représentatifs de l'économie française : l'industrie, les services et la distribution. Ce panel de 230 sociétés représente 141 Md€ de chiffre d'affaires et près d'un million de salariés. Le questionnaire et le système de notation sont pilotés par un comité indépendant composé d'investisseurs, de sociétés cotées et d'analystes. La méthodologie de notation Gaïa Index permet de classer ces 230 sociétés et d'en extraire un indice composé des 70 sociétés disposant des meilleures notations.

Organisation du Développement Durable

La démarche et le programme Développement Durable de Sopra Group sont pilotés au plus haut niveau de l'entreprise. Ils sont sous la responsabilité d'un membre de la Direction générale, qui supervise la stratégie du Groupe dans ce domaine.

Une direction Développement Durable Groupe

Une direction dédiée, la direction du Développement Durable, a été créée fin 2010 pour déployer la politique Développement Durable de Sopra Group et assurer la coordination de la démarche de progrès avec les directions concernées.

Le rôle de la direction du Développement Durable de Sopra Group est de piloter et coordonner l'ensemble des actions du Groupe dans les trois domaines concernés : Social, Environnemental et Sociétal.

La direction du Développement Durable pilote les dossiers transverses, et notamment les reportings réglementaires, dont le Rapport annuel Développement Durable et RSE, le bilan des Gaz à effet de serre (GES) réalisé tous les trois ans, les partenariats *Corporate* de mécénat et de solidarité, l'évaluation de la Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) des fournisseurs et prestataires, les actions de sensibilisation auprès des collaborateurs.

Jusqu'en 2012, son rôle et son action se sont concentrés sur le périmètre France afin de bien structurer et d'ancrer dans la durée la démarche Sopra Group. Celle-ci sera déployée progressivement à l'ensemble des entités internationales à partir de 2013. Elle devra intégrer les actions et programmes déjà lancés par les filiales internationales, et tenir compte des spécificités liées à la réglementation des pays concernés et aux modes de fonctionnement et contraintes de gestion des entités internationales.

Un Comité Développement Durable

Début 2011, une instance spécifique, le Comité Développement Durable, a été créée en France pour définir les axes de progrès avec les responsables concernés et suivre l'évolution des plans d'actions associés à ces axes de progrès. Ce Comité regroupe les responsables des grandes directions impliquées dans la démarche du Groupe (Développement Durable, Ressources Humaines, Achats, Logistique, Moyens et Sécurité Informatiques, Juridique, Qualité, Communication *Corporate*, Communication Financière, etc.) qui travaillent ainsi en parfaite coordination pour mettre en œuvre

leurs programmes respectifs. Le Comité se réunit au minimum tous les deux mois, et des réunions intermédiaires sont organisées en fonction des exigences des programmes d'actions.

Un pôle Responsabilité sociale, direction des Ressources Humaines

Le volet Social du Développement Durable est un sujet majeur dans les métiers de conseil et de services informatiques. Ainsi pour traiter les dossiers handicap, égalité femme-homme, seniors, diversité, alternance, etc. du volet Social, un manager de la direction des Ressources Humaines Groupe a été nommé en 2012.

Un pôle Environnement

Le pilotage des dossiers environnementaux est réparti entre la direction des Achats (achats responsables), la direction Logistique (gestion des locaux), la direction des Moyens et de la Sécurité Informatique (gestion des achats informatiques et gestion énergétique des matériels informatiques) et la direction des Ressources Humaines (covoiturage notamment).

1.5. Reporting RSE

1.5.1. L'ORGANISATION DE SOPRA GROUP (ORGANIGRAMME DES SOCIÉTÉS DU GROUPE)

Ce point est traité dans le chapitre 6 section 1 du document de référence.

1.5.2. LA DÉMARCHÉ

En 2011, Sopra Group a lancé l'élaboration de son premier protocole de reporting RSE pour la collecte des informations requises, pour commencer à intégrer la réglementation en matière de reporting RSE. Ce protocole a été déployé en France et a permis de produire le rapport RSE 2011.

Au second semestre 2012, ce protocole a été revu suite à une vérification préliminaire du reporting RSE réalisé par le cabinet Mazars, un des Commissaires aux comptes du Groupe. L'élaboration du rapport 2012 s'appuie sur le protocole de reporting RSE de Sopra Group.

Ce rapport RSE comprend un nombre significatif d'informations en rapport avec l'article 225 de la loi Grenelle 2, en cohérence avec les principes généraux des lignes directrices du GRI (*Global Reporting Initiative*) et respectant autant que possible les volets de la norme ISO 26000. À ce sujet, une table de correspondance est introduite en annexe du rapport.

Par ailleurs, dans une logique d'anticipation de la réglementation, Sopra Group a fait auditer cette année une sélection d'informations communiquées dans son rapport RSE 2012. Cette vérification a été réalisée par le cabinet Mazars. Les indicateurs audités, signalés par le signe ✓⁽¹⁾ dans la suite de ce rapport, sont listés ci-dessous :

1.5.3. LISTE DES INDICATEURS AUDITÉS

Volet Social

Thème Grenelle 2	Sous-thème Grenelle 2	Indicateur
Emploi	Effectif total et répartition des salariés, par âge et par zone géographique	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Âge moyen des collaborateurs CDI ■ p Ancienneté moyenne des collaborateurs CDI ■ p Effectif ETP moyen ■ p Effectif global ■ p Effectif global par type de contrat ■ p Part des salariés cadres dans l'effectif global
	Embauches et licenciements	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Embauches ■ p Turnover CDI
Organisation du travail	Absentéisme	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Taux d'absentéisme
Santé et sécurité	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité ainsi que les maladies professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Taux de fréquence des accidents du travail ■ p Taux de gravité
Formation	Le nombre total d'heures de formation	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Nombre de jours de formation ■ p Nombre d'heures de formation ■ p Nombre moyen de jours de formation par collaborateur
Égalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Taux d'emploi des personnes handicapées

Volet Environnemental

Thème Grenelle 2	Sous-thème Grenelle 2	Indicateur
Pollution et gestion des déchets	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination de déchets	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Quantités DEEE
Utilisation durable des ressources	Consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Nombre de machines physiques et virtuelles installées ■ p Achat de papier « vert »
Changement climatique	Adaptation aux conséquences du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Nombre de systèmes de visioconférences mis en place
	Rejets de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Émissions de CO₂ des déplacements professionnels

Volet Sociétal

Thème Grenelle 2	Sous-thème Grenelle 2	Indicateur
Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	En matière d'emploi et de développement régional	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Nombre de recrutements en alternance par région ■ p Répartition des recrutements par région
	Actions de partenariat ou de mécénat	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Actions de partenariat ou de mécénat
Sous-traitance et fournisseurs	Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ■ p Système d'évaluation des fournisseurs ■ p Taux d'évaluation RSE des fournisseurs

(1) ✓ : information vérifiée par un tiers indépendant.

1.5.4. PÉRIMÈTRE

Pour le reporting 2012, Sopra Group a traité le périmètre France, hors nouvelles acquisitions en 2012 pour certains indicateurs (Adeuza, Callataÿ & Wouters France). Les exclusions de ces sociétés sont précisées pour chaque donnée quantitative.

Le reporting est partiel concernant le périmètre à l'international. Ceci est dû à la nécessité de stabiliser la démarche RSE d'abord sur le périmètre France (qui représente les deux tiers des activités), et à la mise en place progressive du référentiel de reporting réglementaire RSE. Par ailleurs, plusieurs sociétés (Tieto UK, Callataÿ & Wouters, Business & Decision UK) ont été acquises en cours d'année 2012 et impactent l'organisation d'une partie des sociétés du Groupe à l'international.

Pour le volet Sociétal, le périmètre retenu est la France, sauf pour les actions de solidarité de la filiale du Groupe en Inde. Les actions de solidarité de cette filiale sont déjà très structurées depuis deux ans et ont fait l'objet d'un reporting dans le rapport 2011.

Lorsque des données concernent l'international, l'information est mentionnée dans le rapport.

Le reporting RSE consolidé pour l'ensemble du Groupe s'enrichira progressivement à partir de 2013.

1.5.5. REPORTING

Les trois étapes successives dans le processus de reporting sont les suivantes :

- l'identification des données et la préparation de la collecte ;
- la collecte, la consolidation des données et le contrôle de cohérence pour produire les indicateurs ;
- l'utilisation des indicateurs pour publication dans le rapport RSE de Sopra Group.

Les outils du reporting RSE sont les suivants :

- **le protocole de reporting**, qui contient l'intégralité des informations nécessaires à la collecte des indicateurs par l'ensemble des contributeurs du reporting. Il est avant tout destiné à une communication interne à Sopra Group, en particulier pour la préparation du reporting annuel ;
- **les fiches Indicateurs**, qui décrivent précisément les caractéristiques des indicateurs communiqués dans le cadre

du rapport RSE. Ces fiches sont également présentées dans le protocole de reporting ;

- **les fiches de collecte**, qui permettent aux contributeurs de fournir les informations qualitatives et les données quantitatives ;
- **la base de données RSE**, qui est consolidée au niveau de la direction du Développement Durable à partir des fiches de collecte fournies par les différents contributeurs.

L'ensemble composé du protocole de reporting, des fiches Indicateurs et des fiches de collecte de données qualitatives et quantitatives fournissent les informations nécessaires à la bonne compréhension des tâches et constituent le guide du contributeur.

D'autres éléments d'information sur le protocole de reporting sont disponibles sur demande auprès de la direction du Développement Durable de Sopra Group.

Chaque année, début décembre, la direction du Développement Durable organise une réunion pour l'élaboration du plan du rapport RSE avec les responsables des différentes fonctions concernées et les contributeurs. Cette réunion a lieu lors d'un Comité Développement Durable.

Les calculs spécifiques de certains indicateurs

Afin d'assurer une bonne compréhension des informations communiquées, la direction du Développement Durable de Sopra Group s'est attachée à préciser, lorsque nécessaire, les définitions ou modes de calcul de certains indicateurs reportés.

Par ailleurs, des ajustements sur certaines données antérieures ont été effectués. Cela concerne les données pour lesquelles des erreurs ont été détectées *a posteriori*, ou encore des données qui ne correspondent plus au périmètre ou à la définition initialement fixés. Ces ajustements sont signalés au lecteur.

Les exclusions

Sopra Group publie dans son rapport des données qualitatives et quantitatives sur l'ensemble des thématiques sociales, environnementales et sociétales requises par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Cependant, quelques indicateurs ne sont pas abordés dans ce rapport, et ce, quand ils sont jugés non pertinents au regard de l'activité de Sopra Group. Ces informations non abordées concernent notamment les thèmes relatifs à la sécurité des consommateurs et ceux liés à l'utilisation des sols. Ces exclusions sont précisées dans la table de concordance en annexe du rapport.

2. Notre responsabilité sociale

Sopra Group est une entreprise qui offre à plus de 14 000 collaborateurs un environnement dynamique et des perspectives stimulantes. Celles-ci sont rendues possibles dans un Groupe dont les activités reposent sur une grande diversité de métiers, des implantations régionales et internationales, et une culture d'entreprise forte. Au-delà de son action majeure en matière de

recrutement, Sopra Group a toujours privilégié depuis sa création le maintien dans l'emploi de ses collaborateurs, même dans les périodes de crise profonde du monde économique.

Sopra Group s'appuie, pour se développer de façon durable, sur la dynamique de son Projet d'Entreprise.

Ce Projet d'Entreprise, actualisé tous les cinq ans, porte une ambition stratégique et repose sur un système de valeurs partagées. Ces valeurs, déclinées au quotidien à tous les niveaux de l'organisation, animent la dynamique managériale et contribuent à la performance opérationnelle du Groupe.

2.1. Culture Sopra Group

2.1.1. PARTAGE DES FONDAMENTAUX

Le système de valeurs et les fondamentaux du Groupe sont partagés par tous. Un dispositif complet de formations dispensées par Sopra Academy, l'organisme de formation interne du Groupe, et un accompagnement managérial au quotidien permettent aux collaborateurs d'acquérir la culture et les fondamentaux de Sopra Group. Ce partage est fait notamment lors des séminaires Intégration, Management, Commerce, Méthodes et Comportements.

2.1.2. INTÉGRATION DES COLLABORATEURS

L'intégration réussie des nouveaux collaborateurs est essentielle dans un Groupe dont les effectifs sont en constante évolution.

Des parcours, composés de jalons de formation, d'entretiens avec le management et d'échanges entre pairs, accompagnent l'intégration de chaque collaborateur au sein du Groupe.

Un séminaire d'intégration réunit les nouveaux collaborateurs pour une formation de trois jours. Son objectif est de partager l'histoire, le projet, les valeurs et l'offre du Groupe, ainsi que ses fondamentaux, notamment en matière d'esprit de service et de qualité.

Attentif à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs, Sopra Group les réunit dans le cadre de sessions spécifiques, après dix-huit à vingt-quatre mois de présence au sein de l'entreprise. Dans le cas d'acquisition de sociétés, un dispositif d'intégration dédié complète les parcours.

2.2. Politique de l'emploi

La croissance de Sopra Group s'appuie sur une politique volontariste de recrutement de talents et de développement des compétences de ses collaborateurs.

2.2.1. EFFECTIFS ET ÉVOLUTION

En 2012, 2 617 nouveaux collaborateurs ✓ ont rejoint les effectifs du Groupe dont 941 hors de France. Dans le même temps, les opérations de croissance externe ont permis d'intégrer en France et à l'étranger plus de 1 000 collaborateurs. Au 31 décembre 2012, le Groupe comptait 14 303 collaborateurs dont 4 917 hors de France, soit 32 % de plus qu'en 2008 (+ 23 % en France).

I ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SOPRA GROUP (COLLABORATEURS) ET PART DES CADRES

	2012	2011	2010	2009	2008
France	9 386	8 920	8 223	7 742	7 612
International	4 917	3 690	3 426	3 094	3 186
TOTAL	14 303 ✓	12 610	11 649	10 836	10 798
dont Cadres*	13 572 ✓	12 106	11 171	10 348	10 247

* La notion de cadre est spécifique à la France. Le nombre de cadres à l'international est une extrapolation à partir des chiffres France.

I RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GLOBAL PAR TYPE DE CONTRAT EN FRANCE

	2012
Nombre de CDD France	118 ✓
Nombre de CDI France	9 252 ✓
Nombre de stagiaires France	16 ✓
TOTAL	9 386 ✓

I EFFECTIF ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN EN FRANCE

	2012*	2011
ETP moyen France	8 932 ✓	8 257

* Hors Adeuza et Callataj & Wouters France.

Mode de calcul : somme des effectifs en ETP à chaque fin de mois de l'année ramenée sur 12 mois. L'équivalent temps plein des salariés est calculé au prorata de leur taux d'activité.

Ancienneté, âge et sexe

L'ancienneté moyenne de l'ensemble des collaborateurs Sopra Group en France est de 7,3 années ✓ et leur moyenne d'âge est de 35,4 ans ✓ au 31 décembre 2012. La moyenne d'âge des personnes recrutées est de 27,1 ans.

L'ancienneté moyenne des collaborateurs productifs Sopra Group en France est de 6,9 ans au 31 décembre 2012. Elle est en légère augmentation par rapport à celle constatée en 2011. La moyenne d'âge des collaborateurs productifs est de 34,8 ans au 31 décembre 2012, en augmentation sensible par rapport à 2011. Cette augmentation s'explique par la baisse du *turnover* et par les acquisitions.

La répartition par sexe de l'effectif total au 31 décembre 2012 s'établit à 74 % pour les hommes et 26 % pour les femmes.

2.2.2. RECRUTEMENTS ET DÉPARTS

La politique recrutement porte en priorité et de manière volontariste sur l'embauche de jeunes diplômés BAC + 5 issus d'écoles d'ingénieurs, d'écoles de commerce ou d'universités. Les recrutements sont effectués quasi exclusivement en contrat à durée indéterminée. Les recrutements de candidats expérimentés

font l'objet d'un examen systématique permettant de vérifier que les postes à pourvoir ne peuvent être couverts par des mises en situation internes et des actions de formation.

Pour mettre en œuvre la politique de recrutement définie par la Direction générale, les plans annuels suivants sont établis :

- **le plan de recrutement** recense les besoins externes par filière, par niveau d'expérience et par entité opérationnelle. Dans le cadre de la démarche budgétaire, chaque entité, en fonction des objectifs qui lui sont assignés, établit des prévisions d'évolution de ses effectifs. Ce plan de recrutement est élaboré en fonction des métiers et des évolutions prévues à moyen terme. Il s'articule avec le plan de formation et les mises en situation envisagées ;
- **le plan de communication** intègre l'ensemble des actions permettant d'assurer le *sourcing* des CV. Ce plan permet de sélectionner les meilleures candidatures et de proposer aux entités des dossiers ciblés correspondant à leurs besoins. Il a également pour objectif d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la marque employeur ;
- **le plan Relations écoles** est destiné à favoriser le recrutement de diplômés d'écoles cibles, de stagiaires (essentiellement en pré-embauche) ainsi que d'alternants. Depuis de nombreuses années, Sopra Group développe des partenariats avec des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce et des universités dont les formations correspondent aux besoins de ses métiers. Ce plan sert de guide à l'ensemble des unités opérationnelles afin de mobiliser les acteurs opérationnels de proximité ;
- **le plan Stagiaire et Alternant** fixe l'objectif quantitatif de recrutement sur ces populations, organise le recensement des offres et leur diffusion auprès des écoles. Ce plan est directement issu des éléments budgétaires de chacune des entités opérationnelles. Il cible les écoles et les formations dans lesquelles Sopra Group souhaite recruter des stagiaires et des alternants.

Afin de servir les ambitions de croissance et de montée en valeur de ses activités, Sopra Group développera en 2013 ses actions de notoriété et renforcera son attractivité en matière de marque employeur ainsi que sa présence sur les réseaux sociaux professionnels.

Enfin, par sa politique de recrutement, Sopra Group contribue au développement régional avec un tiers des recrutements pour ses bases en Province. Ce point est traité dans le volet Sociétal de ce rapport.

I EMBAUCHES

	2012*	2011**
Nombre d'embauches France	1 676 ✓	1 814
Nombre d'embauches international (hors France)	941 ✓	

* Hors Adeuza et Callataj & Wouters France.

** Hors Delta Informatique, société acquise en 2011.

I DÉPARTS

	2012	2011*
Nombre de départs France	1 236	1 371

* Hors Delta Informatique.

Les licenciements représentent moins de 5 % des départs.

Évolution du turnover

En France, le *turnover* se situe en 2012 pour l'ensemble des collaborateurs CDI à 9,2 % de l'effectif ✓, contre 12 % en 2011.

Sur l'ensemble du Groupe France et International, ce *turnover* est passé pour les collaborateurs productifs de 12,5 % en 2011 à 9,7 % en 2012.

2.2.3. POLITIQUE DE FORMATION

Sopra Academy, l'organisme de formation interne de Sopra Group

L'un des objectifs de Sopra Group en matière de gestion des Ressources Humaines est d'accroître en permanence le savoir-faire des collaborateurs et d'anticiper leur évolution professionnelle.

Le système de valeurs et les fondamentaux du Groupe doivent être partagés et connus de l'ensemble des collaborateurs pour favoriser une culture commune et la cohésion du Groupe.

Pour répondre à ses enjeux majeurs, le Groupe s'appuie sur son organisme de formation interne, Sopra Academy, et sur son système de *Knowledge Management* (gestion des connaissances).

Ce dispositif permet d'accompagner l'évolution de Sopra Group par l'intermédiaire des plans de développement des compétences et de partage des connaissances, avec pour objectifs de :

- servir la vision stratégique de l'évolution des métiers inscrite dans le Projet d'Entreprise ;
- diffuser les fondamentaux et encourager la capitalisation des pratiques grâce au *Knowledge Management* ;
- favoriser l'intégration des nouveaux recrutés et des sociétés acquises ;
- faciliter l'internationalisation du Groupe ;
- répondre aux attentes des collaborateurs en termes de développement personnel ;
- valoriser les talents des collaborateurs ;
- mettre en œuvre les dispositions réglementaires pour la formation professionnelle.

Grâce à ses programmes de formation et à son système d'échanges, Sopra Academy contribue à garantir le niveau d'excellence et d'adaptabilité des collaborateurs.

L'offre de formation et le *Knowledge Management*

À travers un large réseau de plus de 460 formateurs et intervenants, Sopra Academy diffuse une offre complète de formation : séminaires d'accueil et d'intégration, formations au management, aux métiers et aux offres du Groupe, développement personnel, apprentissage des méthodes et outils, des technologies et solutions, etc.

Par ailleurs, le *Knowledge Management* appuie et complète les formations. Il couvre les domaines du plan de formation, facilite le partage des fondamentaux du Groupe et la capitalisation sur les pratiques à travers ses communautés organisées par filières métiers, offres et savoir-faire. Avec l'ensemble des directions et des *Community Managers*, *Sopra Academy* anime le *Group Knowledge Portal*, plate-forme d'échange au service de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le parcours et le développement des talents

Pour accompagner le développement des talents, *Sopra Academy* propose des parcours de formation par filière métier. En 2012, *Sopra Academy* a ainsi proposé de nouveaux parcours aux managers et aux commerciaux afin qu'ils acquièrent des savoir-faire indispensables à leur prise de fonction. Par ailleurs, des parcours sont proposés également aux consultants pour faciliter l'appropriation des méthodes et des outils internes au Groupe.

De nouveaux modules de formation ont été bâtis pour répondre aux enjeux de montée en valeur sur l'innovation technologique et les nouveaux usages.

Le développement des compétences managériales

La capacité des managers à gérer globalement les affaires, à motiver et développer les équipes, ainsi qu'un fort charisme entrepreneurial à tout niveau, sont indispensables à la réussite du projet *Sopra Group*.

Quelle que soit leur filière métier, la formation des managers vise à développer l'ensemble des compétences managériales nécessaires (commerce, production, gestion des Ressources Humaines et finances).

Au sein de ses parcours, *Sopra Academy* a conduit en 2012 pour l'ensemble des managers du Groupe, un séminaire résidentiel reprenant les fondamentaux culturels de *Sopra Group* en matière de management.

I NOMBRE D'HEURES ET DE JOURS DE FORMATION EN FRANCE

	2012*	2011**
Nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'exercice	231 784 ✓	225 400
Nombre de jours ⁽¹⁾ de formation dispensés au cours de l'exercice	33 112 ✓	32 200
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,8 ✓	3,9

* Hors Adeuza et Callataj & Wouters France.

** Hors Delta Informatique, société acquise en 2011.

(1) Une journée de formation = 7 heures.

2.2.4. DÉVELOPPEMENT DES TALENTS

L'anticipation des besoins et l'adaptation des Ressources Humaines sont indispensables pour servir avec succès le Projet d'Entreprise de

Sopra Group, tout en maintenant un haut niveau de motivation des collaborateurs.

Par la dynamique du Projet d'Entreprise et la diversité de ses métiers, *Sopra Group* offre un cadre motivant et propice au développement de parcours professionnels multiples.

Tout collaborateur rejoignant le Groupe s'inscrit dans une perspective de développement de ses compétences et d'évolution de carrière.

Le Référentiel Métiers

Le Référentiel Métiers décrit l'ensemble des métiers du Groupe (filières Conseil, Services technologiques, Édition de logiciels, Outsourcing applicatif, Management, Chef de projet, Commerce, Fonctions supports). Il permet aux collaborateurs d'appréhender les exigences de leur métier et les chemins de carrières possibles au sein des différentes filières.

Le Référentiel Métiers est un outil essentiel permettant aux managers de guider le développement professionnel des collaborateurs en fonction de leurs aptitudes, de leurs motivations et des priorités du Groupe. C'est aussi un support nécessaire pour attirer de nouveaux talents en cohérence avec la stratégie métier de *Sopra Group* et pour faciliter l'intégration des collaborateurs dans le cadre d'acquisitions de sociétés.

Le Référentiel Métiers est également un outil majeur du dispositif d'évaluation des compétences et de développement des collaborateurs.

Afin de soutenir l'évolution des services du Groupe vers toujours plus de valeur ajoutée, le Référentiel Métiers fait l'objet d'actualisations régulières en termes d'évolution des filières quel que soit le métier.

Un système d'évaluation continue pour accompagner l'évolution des collaborateurs

L'évaluation des collaborateurs est la clé de voûte du dispositif de développement des Ressources Humaines.

Sopra Group dispose d'un système d'évaluation et de suivi de carrière lui permettant d'acquérir une connaissance et un suivi régulier de ses collaborateurs. Ce système s'appuie sur les évaluations de missions et sur les évaluations annuelles.

Ces évaluations, dans lesquelles le collaborateur prend une part active, sont partagées au sein de Comités Ressources Humaines animés conjointement par le management et la direction des Ressources Humaines et la direction de la Transformation et de la Performance.

Face à la croissance et à l'internationalisation du Groupe, le rôle des managers de proximité est déterminant pour assurer le suivi de carrière des collaborateurs et valoriser leur montée en compétences. Pour 2013, l'effort de formation et l'animation des managers de proximité seront maintenus.

2.2.5. LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION

Pour accompagner sa croissance, le Groupe souhaite attirer, motiver et fidéliser ses collaborateurs en leur assurant une rémunération cohérente et un traitement équitable.

Adossée au dispositif d'évaluation des salariés, la politique de rémunération est individualisée et s'appuie sur des éléments objectifs.

Le processus d'évolution des rémunérations s'appuie d'une part sur le système d'évaluation décrit ci-dessus et d'autre part sur les cycles RH qui sont organisés chaque année.

I RAPPORT ENTRE LE SALAIRE LE PLUS BAS ET LE SALAIRE LE PLUS ÉLEVÉ EN FRANCE (CDI)

	2012
Rapport entre salaires de base annuels bruts le plus bas et le plus élevé	18,2
Rapport entre salaires de base annuels plus variable bruts le plus bas et le plus élevé	28,2
Nombre de collaborateurs dont le salaire annuel brut est inférieur ou égal à 20 000 €* Nombres de collaborateurs dont le salaire annuel brut est inférieur ou égal à 26 000 €, soit 2 000 € x 13 mois	5
Salaire de base moyen annuel brut (en euros)	42 707**

* Le salaire annuel brut le plus bas s'élève à 19 266 € et concerne une personne.

** Hors Adeuza et Callatay & Wouters France.

2.3. Organisation du travail

L'ensemble des entités de Sopra Group respecte les législations locales applicables ainsi que les usages des branches professionnelles des pays concernés.

En France, lorsque les contraintes de services ou de projet le permettent, Sopra Group répond favorablement aux demandes de travail à temps partiel émises par les salariés ; celles-ci sont en général autorisées pour une durée allant de six mois à un an et sont renouvelables. Au 31 décembre 2012, les salariés à temps partiel représentent 6 % de l'effectif total.

Des dispositifs particuliers d'organisation du travail sont mis en œuvre dans le cadre d'engagements contractuels pris auprès des clients. Ces dispositifs concernent les astreintes et la hotline en service continu.

I POURCENTAGE DE L'EFFECTIF À TEMPS PARTIEL EN FRANCE

	2012	2011
% temps partiel CDI	6 %	6 %

I TAUX D'ABSENTÉISME EN FRANCE

	2012	2011*
% absentéisme	2,14 % ✓	2,08 %

Mode de calcul : ratio entre le nombre de jours d'absence réelle/nombre de jours théoriques de travail demandé. Il a été calculé sur la base d'un équivalent temps plein moyen en prenant en compte les absences pour maladie, accidents du travail et de trajet.

* Pour 2011, l'indicateur a été recalculé selon la règle de calcul appliquée en 2012.

Le taux d'absentéisme chez Sopra Group est en légère hausse en 2012 (2,14 %) par rapport à 2011 (2,08 %). Il se situe cependant à un niveau inférieur à la moyenne du secteur.

2.4. Relations sociales

En France, l'organisation des instances représentatives du personnel de Sopra Group se structure autour d'un Comité central d'entreprise dans le cadre de l'UES⁽¹⁾ existante avec son ancienne filiale Axway Software (participation de Sopra Group à hauteur de 26,02 %), d'un Comité d'établissement, de Délégués du personnel sur une vingtaine de sites et de onze CHSCT (Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

En 2012, le Comité central d'entreprise a été réuni à cinq reprises, le Comité d'établissement de Sopra Group a été convoqué pour douze réunions ordinaires et huit réunions extraordinaires. Les CHSCT sont réunis quatre fois par an à titre ordinaire et ponctuellement pour des consultations extraordinaires qui ont porté notamment sur les aménagements de locaux et sur les questionnaires/enquêtes relatifs aux projets d'accord sur le stress au travail.

Les NAO (Négociations annuelles obligatoires) ont été tenues avec les instances représentatives du personnel. Dans ce cadre, les accords de participation, de plan d'épargne d'entreprise et d'intéressement ont été renouvelés en 2012. Les négociations ont également abouti à un accord en faveur de l'emploi de personnes handicapées, à un accord sur la répartition des actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et à de nombreux accords sur la représentation du personnel en perspective des élections professionnelles programmées en mars et avril 2013.

Les organisations syndicales disposent, dans le cadre d'un accord d'entreprise, de la possibilité d'effectuer une communication mensuelle et trimestrielle à l'ensemble des collaborateurs via l'intranet. De la même manière, dans le cadre d'une disposition du règlement intérieur du Comité d'établissement de Sopra Group, les listes ayant des élus dans ce Comité peuvent effectuer une information mensuelle.

L'année 2013 sera principalement marquée par la tenue des élections professionnelles en mars et avril. À l'issue de ces élections, la filiale Sopra Banking Software sera dotée de son propre Comité d'établissement et de délégués du personnel. Sopra Group conservera un Comité d'établissement et des Délégués du personnel.

(1) UES : Unité économique et sociale.

I BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS EN FRANCE

	2012	2011
Nombre d'accords signés dans l'année avec les organisations syndicales et/ou le CE	16	4
Nombre d'accords majeurs actifs	20	13

2.5. Principes de non-discrimination

La politique de Sopra Group en matière de lutte contre les discriminations s'inscrit dans une démarche volontariste de promotion de la diversité.

Pour porter ces engagements, Sopra Group a créé en septembre 2012 une structure dédiée dont l'objectif est d'animer et de piloter les accords et plans d'actions relatifs à la Responsabilité sociale de l'entreprise, notamment sur l'emploi des personnes handicapées, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'insertion des jeunes ainsi que l'accompagnement des salariés seniors. Pour ces domaines, des orientations, des objectifs ou des politiques ont été définis et sont déclinés en accords ou plans d'action.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'année 2012 a été marquée par la signature d'un accord en faveur des personnes handicapées et par la création d'une Mission Handicap. Conformément à cet accord, Sopra Group a structuré ses actions autour de cinq axes prioritaires :

- **Recrutement** : mise en place d'une organisation pour la recherche et le suivi de candidats, et d'outils de gestion des candidatures (Cvthèques, *Multiposting*, etc.). Des partenariats incontournables ont été signés (Adapt, Tremplin). En 2012, Sopra Group a participé à 14 manifestations externes (salons, forums, SEPH) ;
- **Maintien dans l'emploi** : mise en place d'un intranet pour favoriser les démarches de demande de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) avec l'utilisation d'un outil d'information anonyme ;
- **Formation et la sensibilisation** : mise en place d'un site intranet dédié pour les collaborateurs servant à relayer l'action de la Mission Handicap. De plus, les premières formations ont été lancées auprès des acteurs RH au dernier trimestre 2012 ;
- **Secteur protégé** : développement du recours au secteur protégé et partenariat avec l'Unea (Union nationales des entreprises adaptées). En 2013, un *process* achat sera déployé pour faciliter la recherche, l'identification et l'intégration d'Entreprises adaptées (EA) dans les appels d'offres fournisseurs ;
- **Soutien au développement technique** : poursuite du soutien opérationnel et financier au projet Tadeo ⁽¹⁾ et identification pour 2013 d'autres projets, tel Aurevi.

(1) Tadeo est un service de transcription instantanée de la parole et de visio-interprétation LSF (langue des signes française) à distance et en temps réel.

Le taux d'emploi de personnes handicapées est de 0,87 % en France au 31 décembre 2012. La légère baisse constatée est concomitante à l'accroissement de l'effectif ainsi qu'aux acquisitions en cours d'année. La Mission Handicap et son programme d'actions permettront en 2013, de faire évoluer le taux d'emploi de personnes handicapées.

I TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FRANCE

	2012*	2011**
Taux d'emploi de travailleurs handicapés par l'entreprise	0,87 % ✓	0,94 %

* Hors Adeuza et Callataj & Wouters France.

** Hors Delta Informatique, société acquise en 2011.

L'effectif assujéti est calculé selon les règles définies par l'Agefiph. Tous les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ne sont pas comptabilisés dans ce calcul.

Sopra Group va poursuivre en 2013 sa politique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap et place la sensibilisation des collaborateurs au cœur de sa démarche. Des formations spécifiques seront mises à disposition des managers et des acteurs RH, et un module *e-learning* va être déployé.

Les objectifs de progrès 2013 sont :

- **Action sur l'emploi** : atteindre 65 % de l'objectif du plan 2012-2014 ;
- **Maintien dans l'emploi** : doubler le nombre de reconnaissances ;
- **Formation** : 100 % des acteurs RH formés ;
- **Sensibilisation** : 25 % du management ;
- **Secteur protégé** : doubler le chiffre d'affaires ;
- **Soutien au développement technique** : développer un nouveau partenariat sur ce sujet.

Pour atteindre ces objectifs de progrès, plusieurs plans d'actions significatifs seront mis en œuvre, notamment par l'intermédiaire de campagnes de sensibilisation auprès des étudiants (opération « TousHanScène » organisée par Tremplin), des actions de sensibilisation interne et d'accompagnement à la RQTH, ainsi que par le déploiement de modules d'*e-learning*, etc.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En matière d'égalité professionnelle femmes-hommes, le Groupe souhaite renforcer deux axes qui lui semblent prioritaires : attirer plus de femmes issues des écoles d'ingénieurs et être attentif à la non-discrimination des parcours.

En 2012, Sopra Group a poursuivi son implication dans des opérations de sensibilisation, telles que le sponsoring de l'équipage de l'EDHEC « Les loutres des mers », équipage exclusivement féminin engagé dans le cadre de la Course Croisière EDHEC.

En matière de formation et de gestion de carrière, la proportion de femmes et d'hommes formés est cohérente avec la répartition des effectifs. Il en est de même, pour les promotions.

Sopra Group propose des salaires d'embauche identiques aux candidates et aux candidats, à qualification, compétences et expériences équivalentes. En 2012, les écarts de rémunération constatés par classification entre les femmes et les hommes restent situés dans une fourchette de 3 %.

Ces écarts font l'objet d'une analyse lors des cycles d'évaluation et de révision des situations.

Par ailleurs, conformément à l'accord d'entreprise en vigueur, Sopra Group veille à ce que les personnes ayant pris un congé maternité ou un congé d'adoption bénéficient des mêmes conditions d'augmentation que l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Un guide de la parentalité a d'ailleurs été diffusé via l'intranet à l'ensemble des collaborateurs.

En 2013, Sopra Group poursuivra l'amélioration des dispositifs mis en place pour veiller à l'équité de traitement entre les femmes et les hommes lors des cycles d'évaluation. À titre d'exemple, le kit envoyé au management lors des cycles de révisions sera enrichi d'informations comparées.

SENIORS

La transmission des savoirs et des compétences est une composante majeure de notre politique en faveur des seniors pour la réussite du management intergénérationnel.

Au 31 décembre 2012, dans le cadre du plan Senior France, plus de 360 salariés avaient bénéficié d'un entretien de seconde partie de carrière.

En 2013, Sopra Group s'attachera à déployer le Contrat Génération dont l'objectif est de favoriser l'embauche des jeunes tout en maintenant dans l'emploi les seniors en activité.

I TAUX D'EMPLOI DES SENIORS EN FRANCE

	2012	2011
Nombre de seniors (45 ans et plus)	1 590	1 445
Pourcentage d'emplois seniors (45 ans et plus) par rapport à l'effectif au 31 décembre	16,9 %	16,6 %
Nombre de seniors (dont 55 ans et plus)	386	326
Pourcentage d'emploi seniors (55 ans et plus) par rapport à l'effectif au 31 décembre	4,1 %	3,8 %

DIVERSITÉ ET INSERTION DES JEUNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

Différentes actions ont été conduites en 2012, notamment grâce à différents partenariats avec des associations. Sopra Group collabore avec « Nos quartiers ont des talents » (recrutement de jeunes issus des quartiers difficiles) et soutient financièrement

l'association EcoSail de l'ENSAM. L'objectif de cette association est de faire découvrir le métier d'ingénieur à des jeunes Lillois issus des quartiers difficiles. De manière générale, Sopra Group participe également à divers forums favorisant la diversité et l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi, tels que Paris Emploi, JobinLive, Handi2day, etc.

2.6. Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Sopra Group respecte les principes et droits fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

Sopra Group s'engage à :

- respecter les législations sociales communautaires ou nationales et les conventions collectives de chaque pays où le Groupe exerce ses activités ;
- respecter l'exercice du droit syndical dans chacun des pays concernés.

Sopra Group met en œuvre une politique sociale visant à préserver la santé, la sécurité et la dignité au travail de chacun de ses salariés.

Sopra Group veille tout particulièrement au respect des principes d'égalité, de diversité et de non-discrimination, tant au niveau de ses embauches que dans l'évolution professionnelle de ses salariés.

2.6.1. RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, Sopra Group s'engage à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit à la négociation collective. Sopra Group a réaffirmé cet engagement dans sa Charte éthique publiée en 2012.

Sopra Group met en place des politiques et des procédures non discriminatoires à l'égard des représentants des salariés.

Dans les pays non dotés d'un cadre institutionnel encadrant la reconnaissance de représentants des salariés, Sopra Group veille à mettre en place des mesures destinées à améliorer les relations professionnelles.

2.6.2. REFUS DU TRAVAIL FORCÉ DES ENFANTS

Sopra Group s'est formellement engagé, notamment par son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, à lutter contre le travail et l'exploitation des enfants, le travail forcé ou toute autre forme de travail obligatoire.

Cet engagement est repris dans la Charte éthique de Sopra Group.

2.7. Santé et sécurité

Les éléments présentés dans ce paragraphe concernent le périmètre France.

En 2012, Sopra Group a poursuivi son effort de formation de Sauveteurs Secouristes du Travail pour l'ensemble de ses sites.

Dans le prolongement de ce programme de formation, Sopra Group a installé des défibrillateurs et a organisé les formations à leur utilisation.

Une sensibilisation sur la prévention des risques routiers a été menée auprès des collaborateurs, et une plate-forme de covoiturage a été déployée.

Sopra Group a poursuivi sa politique de qualité en matière d'aménagement des locaux.

En collaboration avec les CHSCT, des questionnaires relatifs au bien-être au travail ont été déployés sur certains sites afin d'identifier les facteurs de risques psychosociaux et d'initier des actions correctives.

I TAUX DE FRÉQUENCE ET DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN FRANCE

	2012	2011
Taux de fréquence des accidents du travail	0,64 ✓	0,59
Taux de gravité des accidents du travail	0,007 ✓	0,055

MALADIES PROFESSIONNELLES EN FRANCE

En 2011 et en 2012, il n'y a pas eu de maladie professionnelle déclarée.

2.8. Communication interne

Un important dispositif de communication interne visant à informer les collaborateurs et à favoriser les échanges a été mis en place au sein de Sopra Group. Les actions mises en œuvre sont menées à l'échelle du Groupe, des entités, ou ciblées en fonction du métier du collaborateur.

2.8.1. DISPOSITIF D'ÉCHANGES

Le système de pilotage de Sopra Group prévoit un ensemble de rendez-vous au niveau du Groupe et par entité à un rythme annuel, mensuel et hebdomadaire.

Lors de la réunion de lancement d'année, les axes opérationnels annuels et la stratégie à moyen terme sont diffusés auprès du management. Ils sont ensuite revus mensuellement. Par ailleurs, chaque entité tient deux à trois réunions par an réunissant l'ensemble de ses collaborateurs. Enfin chaque entité tient des réunions hebdomadaires.

2.8.2. DISPOSITIF D'INFORMATION

Les collaborateurs accèdent à l'information Groupe à travers différents outils : le portail Groupe diffusant les actualités de Sopra Group et renvoyant sur les différents intranets existants (Ressources Humaines, Capitalisation, Système Qualité, etc.), la *newsletter* électronique bimestrielle envoyée directement dans la boîte e-mail des collaborateurs, et la base de capitalisation du Groupe (avec la mise en place de communautés gérées directement par les collaborateurs).

Des informations dites de proximité sont également diffusées par les managers d'entité par le biais de *newsletters*.

Par ailleurs, des populations ciblées (management, assistantes) reçoivent des informations à travers une *newsletter* mensuelle dans laquelle les *process* et bonnes pratiques sont rappelés.

2.8.3. ENQUÊTE DE PERCEPTION COLLABORATEURS

En 2012, Sopra Group a mené une enquête de perception auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France et à l'international. Au total, 77 % des collaborateurs du Groupe ont répondu à cette sollicitation. Ce taux extrêmement élevé témoigne du fort engagement des collaborateurs et de leur attachement au Groupe.

Les résultats ont fait apparaître que les collaborateurs ont largement mis en avant les valeurs du Groupe, et notamment l'esprit d'équipe, comme un atout différenciant par rapport à la concurrence.

Les axes de progrès identifiés portent notamment sur le partage du Projet d'Entreprise et l'adaptation des outils et moyens au fort développement du Groupe.

La Direction générale s'est engagée à communiquer les résultats au premier semestre 2013 et s'appuiera sur cette restitution pour accompagner sa stratégie de développement.

L'ambition de Sopra Group est de faire de cette enquête un rendez-vous régulier pour inscrire sa démarche de progrès dans la durée.

3. Notre responsabilité environnementale

L'exercice des activités de Sopra Group génère des déplacements, nécessite beaucoup d'infrastructures et de matériels informatiques et produit de nombreux documents. Par ailleurs, Sopra Group est implanté sur une trentaine de sites en France, ce qui implique une gestion des locaux adaptée à la spécificité de chaque site. La maîtrise de l'impact environnemental du Groupe est donc devenue, dans ses modes de gestion et de production, un enjeu important et fait l'objet d'un programme d'amélioration continue impliquant les directions Fonctionnelles concernées et les collaborateurs.

3.1. Prise en compte des impacts environnementaux

En France, les collaborateurs du Groupe sont associés à une démarche d'écoresponsabilité pour que la limitation de l'impact sur l'environnement devienne l'affaire de tous. Il s'agit de favoriser les initiatives et d'éviter le gaspillage d'énergies non renouvelables dans les modes de fonctionnement. Pour les sensibiliser et les aider dans leurs actions au quotidien, un guide des écogestes a été conçu et diffusé dès 2009. Ce guide accompagné d'un ensemble d'initiatives du Groupe fait l'objet de campagnes de sensibilisations régulières auprès des collaborateurs. Des personnes relais sur l'ensemble des sites ont pour rôle d'accompagner leur bonne application.

3.1.1. ORGANISATION POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre du programme Développement Durable de Sopra Group en France, plusieurs directions Fonctionnelles sont associées à la démarche environnementale et définissent, avec la direction du Développement Durable et sous la responsabilité de la Direction générale, la politique environnementale générale. Cette politique est définie chaque année et synthétisée dans une note qui regroupe l'ensemble des grands domaines concernés de Sopra Group. Chaque direction impliquée par la politique environnementale pilote ses actions. La coordination du plan d'ensemble est effectuée lors des réunions du Comité Développement Durable.

Les trois directions suivantes sont plus particulièrement engagées dans la politique environnementale du Groupe et ont mis en place des relais pour gérer leurs plans de progrès :

La direction Logistique

Les principaux acteurs directement impliqués dans la démarche environnementale sont :

- le Directeur de la direction Logistique ;
- un responsable de la coordination des actions environnementales pour la direction Logistique ;
- deux responsables en charge de la coordination des sites en régions et en Île-de-France ;
- un responsable en charge des relations avec les bailleurs et prestataires ;

- un responsable en charge des nouveaux locaux.

Les gestionnaires de site, en charge de la gestion des bâtiments sous l'autorité de chaque chef d'établissement, sont également impliqués dans la démarche environnementale de Sopra Group.

La direction des Moyens et de la Sécurité informatique

La direction des Moyens et de la Sécurité informatique (DMSI) a lancé depuis plusieurs années un vaste programme d'amélioration de l'empreinte environnementale des systèmes et matériels informatiques et de leur gestion.

Les principaux acteurs impliqués dans la démarche environnementale sont :

- le Directeur de DMSI ;
- un responsable en charge du service « *Workstations* » qui comprend :
 - la politique d'équipement (entre autres PC, imprimantes, photocopieurs),
 - la gestion du stock « matériel »,
 - le traitement des DEEE ⁽¹⁾ ;
- un responsable en charge des relations avec la direction Logistique et en charge des salles machines du Groupe ;
- un responsable en charge des serveurs en salles machines pour l'ensemble du Groupe.

La direction des Achats

Les acteurs impliqués dans la démarche environnementale sont :

- le Directeur de la direction des Achats ;
- un responsable des achats en central, chargé du suivi de la politique Achats responsables de Sopra Group ;
- un responsable en charge de la gestion des voyages ;
- un responsable des achats de fournitures de bureau et des consommables informatiques.

3.1.2. ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La maîtrise de l'impact environnemental du Groupe fait l'objet d'un programme de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs en France.

Les collaborateurs du Groupe sont associés à une démarche d'éco responsabilité. Pour les sensibiliser, un guide des éco gestes rappelant les grands enjeux environnementaux dans les métiers du Groupe a été diffusé, dès 2009, à l'ensemble des collaborateurs. Ce dispositif de sensibilisation est relayé sur l'ensemble des outils de communication interne du Groupe (*newsletter* Groupe, intranet), et auprès des relais sur site, et bénéficie d'une adresse e-mail dédiée.

Une séquence Développement Durable est systématiquement intégrée lors des séminaires annuels réunissant l'ensemble des

(1) DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques.

managers du Groupe, y compris de l'international, pour le lancement de l'année.

Cette séquence a également été intégrée en 2012 lors d'un séminaire d'information sur l'activité du Groupe dédié aux assistantes.

Enfin, l'ensemble des collaborateurs France est sensibilisé aux enjeux environnementaux notamment à travers un partenariat initié en 2012 avec la structure France de Green Cross, une association d'envergure internationale œuvrant en faveur de l'environnement.

L'information sur la démarche environnementale du Groupe est diffusée via le guide d'accueil à tous les nouveaux collaborateurs qui intègrent le Groupe en France.

Pour 2013, les principaux objectifs de progrès concernent :

- de renforcement de l'information auprès des collaborateurs par une mise à jour du guide des écogestes associée à une campagne d'information ;
- de déploiement de la démarche environnementale au niveau des entités à l'international, intégrant le contexte réglementaire de chaque pays et les contraintes de gestion des entités concernées.

3.2. Gestion des déchets

Différents types de déchets sont triés et traités par des sociétés spécialisées : les déchets informatiques (DEEE), le papier, les consommables (cartouches d'encre usagées et piles) et les canettes de boisson.

GESTION DES DEEE

En 2012, afin de traiter ses déchets informatiques, Sopra Group a travaillé avec deux sociétés : « ATF Gaia » pour les sites en régions et « Tricycle » pour les sites d'Île-de-France.

ATF Gaia organise la collecte d'une majeure partie des DEEE depuis Annecy qui est le site de stockage des matériels informatiques. Les déchets informatiques des sites de l'Île-de-France sont gérés par la société Tricycle, une société spécialisée dans la gestion et le tri sélectif des déchets, et notamment des déchets informatiques. Cette organisation de la gestion des déchets informatiques sur deux zones permet de limiter les transports de matériels en fin de vie.

ATF Gaia, principal prestataire de gestion des DEEE, offre une traçabilité importante des déchets informatiques et propose plusieurs formes de recyclage :

- de recyclage complet du matériel ;
- de recyclage de pièces détachées ;
- de recyclage des matériaux.

ATF Gaia détruit en outre les disques et les cartouches magnétiques de manière sécurisée.

Pour 2013, l'objectif principal est de poursuivre le programme de gestion des déchets informatiques avec les prestataires ATF Gaia et Tricycle, et d'augmenter le nombre de collectes.

I QUANTITÉS DE DEEE EN FRANCE

	2012	2011
Quantités de DEEE en kg (Île-de-France)	1 554	nd
Quantités de DEEE en kg hors réemploi (hors Île-de-France)	2 956	nd
Quantité total de DEEE	4 510 ✓	nd

GESTION DES DÉCHETS PAPIER

Le tri sélectif a été mis en place sur la plupart des sites Sopra Group en France. Cette politique du tri sélectif a en particulier pour objectif de récupérer une grande partie des déchets papier pour les faire recycler. La gestion des opérations de tri sélectif est centralisée pour les sites Sopra Group d'Île-de-France auprès de la société Tricycle. Pour les sites en régions, le tri sélectif du papier est organisé directement par les municipalités ou par des prestataires mandatés par Sopra Group.

En 2012, pour augmenter le volume collecté des déchets papier, le tri sélectif a été mis en place dans chaque bureau sur plusieurs sites. Cette politique de tri sélectif par bureau sera poursuivie en 2013 sur de nouveaux sites en France.

GESTION DES DÉCHETS DE CONSOMMABLES

Le tri sélectif des déchets de consommables est organisé de la même façon que la gestion des déchets papier.

I QUANTITÉS DE DÉCHETS HORS DEEE (ÎLE-DE-FRANCE)

	2012	2011
Quantité de déchets papier (en kg)	19 920	18 090
Quantité de déchets piles (en kg)	181	15
Quantité de déchets cartouches d'encre vides (en kg)	4 403	4 089

3.3. Utilisation durable des ressources

3.3.1. GESTION DES MOYENS INFORMATIQUES

Les moyens informatiques sont gérés de manière centralisée à la direction des Moyens et de la Sécurité Informatique. Ceci assure une standardisation et une mutualisation du matériel utilisé, sources d'économies d'énergies.

De par son activité de développement de logiciels et de gestion de projets informatiques pour le compte de ses clients, Sopra Group dispose d'un important parc de serveurs. Ce parc contribue pour une large part au bilan environnemental de l'entreprise (matériau, consommation énergétique, puissance de climatisation). Dans une logique de maîtrise des coûts économiques et écologiques, Sopra Group assure depuis longtemps une gestion rigoureuse de ce parc, en mutualisant les équipements et en mettant en œuvre des solutions permettant de diminuer la consommation énergétique des postes de travail.

Maîtrise des consommations d'énergie

Début 2009, Sopra Group a décidé la mise en œuvre d'un meilleur modèle de gestion de l'énergie et a lancé l'harmonisation du parc informatique en appliquant notamment sur tous les postes l'extinction de l'écran au bout de quinze minutes et la mise en veille prolongée. Ce programme s'est poursuivi et a été déployé sur l'ensemble des filiales. Il permet de limiter la consommation d'énergie lorsque les collaborateurs n'utilisent pas leur ordinateur pendant des durées prolongées dans la journée. Une sensibilisation régulière est également faite via l'intranet, pour inciter les collaborateurs à éteindre ou à mettre en veille leur ordinateur lors des périodes longues de non-utilisation.

Concernant le parc des photocopieurs et imprimantes, Sopra Group a développé une démarche de rationalisation du nombre de matériels informatiques et d'usage raisonné des consommables. Dans ce sens, la connexion au réseau est considérée comme un facteur de réduction du nombre de machines, car les photocopieurs peuvent fonctionner comme imprimante et scanner (*scan to mail*). Dès 2010, 80 % des photocopieurs étaient connectés au réseau. Par ailleurs, pratiquement tous les photocopieurs sont capables de travailler en recto verso.

Virtualisation des infrastructures informatiques

Sopra Group contribue à la réduction de son empreinte carbone en choisissant la virtualisation de ses infrastructures informatiques. Cette technologie permet la mutualisation et l'optimisation des ressources matérielles des centres informatiques.

Les objectifs de cette démarche se traduisent par :

- une augmentation de la capacité de traitement en réduisant le nombre de machines physiques et, par conséquent, la consommation électrique ;
- l'acquisition de machines plus compactes et plus économes en énergie ;
- des gains de place significatifs dans les centres informatiques en limitant leurs extensions ;
- un allongement de la durée de vie des matériels informatiques.

Maîtrise du parc informatique

Sopra Group gère de manière très précise le parc des matériels informatiques utilisés dans un souci de maîtrise des coûts et de respect de l'environnement.

Les matériels informatiques utilisés par Sopra Group sont référencés dans une base de données gérée avec le logiciel HP – *AssetCenter*. Les informations techniques, financières et d'utilisation, mises à jour tout au long de la vie du matériel, permettent d'une part d'optimiser la durée de vie du matériel et d'autre part de s'assurer, qu'en fin de vie, celui-ci soit correctement recyclé.

La qualité des informations collectées contribue à la maîtrise du parc informatique de Sopra Group. En effet, seuls les matériels obsolètes ou ceux dont l'utilisation ne correspond plus aux standards des métiers du Groupe sont remplacés.

Même après la sortie du parc et le recyclage, Sopra Group conserve dans sa base de données les informations sur la destination finale de chaque matériel. Pour une gestion écologique de la fin de vie du matériel électrique et électronique, Sopra Group cède la majeure partie de son matériel à un organisme certifié. De plus, 15 % des PC en fin de vie sont donnés à des établissements scolaires ou à des associations caritatives.

Durée de vie du matériel informatique

Sopra Group a profité du renouvellement de la gamme de matériel du constructeur Dell pour prendre en compte de nouveaux critères environnementaux dans le choix des matériels utilisés par ses collaborateurs. Les ordinateurs fixes et portables de cette gamme offrent des performances accrues pour une moindre consommation d'énergie. Depuis 2009, Sopra Group a ainsi renouvelé la majeure partie de son parc d'ordinateurs professionnels au profit d'ordinateurs moins consommateurs d'énergie. Parallèlement, un des principes majeurs mis en œuvre depuis plusieurs années a été d'allonger la durée de vie du matériel.

Ainsi, le renouvellement du parc informatique avec des ordinateurs plus économes en énergie et une politique d'allongement de la durée de vie du matériel informatique permettent de limiter de manière conséquente l'impact environnemental du Groupe.

Afin d'assurer la traçabilité, le matériel informatique est régulièrement inventorié, à la fois physiquement par les équipes techniques du Groupe, mais aussi à distance par la collecte d'informations depuis le réseau.

I DURÉE DE VIE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

	2012	2011
Durée de vie du matériel informatique (périmètre France) en nombre d'années	2,89* (LPT ⁽¹⁾) 3,82 (PC ⁽²⁾)	4,25*
Durée de vie du matériel informatique (périmètre international) en nombre d'années	2,91 (LPT) 3,83 (PC)	nd

* Un renouvellement important du matériel informatique a été effectué en 2011 et 2012, ce qui explique la baisse importante de durée de vie entre 2012 et 2011.

(1) LPT pour laptop : ordinateur portable.

(2) PC pour Personal computer : poste fixe.

I ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES EN KWH DES ORDINATEURS PROFESSIONNELS

	2012	2011
Consommation en kWh des ordinateurs professionnels portables (France et international)	54	57
Consommation en kWh des ordinateurs professionnels fixes (France et international)	152	178

La consommation des ordinateurs professionnels portables est passée de 67 kWh en 2008 à 54 kWh en 2012.

La consommation des ordinateurs professionnels fixes est passée de 235 kWh en 2008 à 152 kWh en 2012.

I NOMBRE DE MACHINES PHYSIQUES ET VIRTUELLES INSTALLÉES

	2012	2011
Nombre de serveurs physiques installés dans les locaux Sopra Group	144 ✓	204
Nombre de serveurs virtuels installés dans les locaux Sopra Group	916 ✓	562

3.3.2. DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS

Sopra Group poursuit depuis plusieurs années son programme de dématérialisation des documents en mettant en place des outils de gestion électronique et en incitant régulièrement les collaborateurs à imprimer moins. La mise en place d'actions concrètes de dématérialisation des documents et la sensibilisation des collaborateurs permettent de réduire l'usage du papier et la consommation d'énergie liée à l'impression. La dématérialisation permet également de diminuer le transport physique des documents. Et enfin, moins de papier imprimé, c'est moins de déchets à traiter.

La dématérialisation des documents au sein du Groupe concerne les différents journaux internes de Sopra Group (journal Groupe et journaux des divisions fonctionnelles et opérationnelles diffusés *via* l'intranet), les rapports d'activités produits mensuellement par chaque collaborateur, la gestion des congés et absences, les demandes informatiques, les achats et les factures de voyages.

De nouveaux projets ont été initialisés en 2012 pour un déploiement en 2013, notamment la dématérialisation des bulletins de paie et des notes de frais. Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent recevoir une version dématérialisée de leurs bulletins de paie *via* un coffre numérique sécurisé Digiposte géré en partenariat avec La Poste.

3.3.3. GESTION DES DÉPLACEMENTS
Politique de déplacements

Sopra Group est implanté en France et à l'international. En France, le Groupe a de nombreux sites répartis sur l'ensemble de l'hexagone. Ses clients sont eux-mêmes implantés sur tout le

territoire français et à l'international. Par ailleurs, Sopra Group a développé des Centres de services offshore en Espagne, au Maroc et en Inde. Tout ceci génère de nombreux déplacements ayant un impact sur l'environnement.

Ainsi, une démarche de réduction des déplacements a été instaurée depuis plusieurs années afin de réduire l'impact des déplacements en adoptant l'utilisation du système de visioconférence ou en favorisant à chaque fois que c'est possible le moyen de transport le moins polluant (train).

Dans ce contexte et pour réduire le nombre de déplacements, Sopra Group a mis en place un plan d'action sur plusieurs axes :

- limitation des déplacements pour les réunions internes et externes grâce à l'équipement de matériels de visioconférence sur la plupart des sites du Groupe ;
- incitations pour privilégier à chaque fois que cela est possible les modes de transport les moins polluants, notamment pour les voyages en France ou les trajets quotidiens chez les clients.

Une note annuelle diffusée à l'ensemble du management pour la mise en application de ce plan d'action dicte les principes de la politique de déplacements du Groupe.

I NOMBRE DE SYSTÈMES DE VISIOCONFÉRENCES MIS EN PLACE

	2012	2011
Nombre de nouveaux systèmes de visioconférence mis en place au cours de l'exercice (France)	7 ✓	7
Nombre total de systèmes de visioconférence en place au cours de l'exercice (France)	34	27
Nombre de nouveaux systèmes de visioconférence mis en place au cours de l'exercice (international)	9 ✓	3
Nombre total de systèmes de visioconférence en place au cours de l'exercice (international)	31	22

Suivi du bilan carbone des déplacements professionnels

Pour identifier les axes de progrès, Sopra Group suit depuis trois ans le bilan carbone des trajets et voyages en avion, en train et en voiture constituant l'essentiel des déplacements professionnels de ses collaborateurs. Ce bilan carbone permet d'identifier les pistes de progrès pour limiter les transports les plus polluants. C'est le cas notamment pour plusieurs destinations en France pour lesquelles le passage au train permet une réduction conséquente des émissions de CO₂.

Centralisation de la gestion des voyages

Afin de mieux gérer les déplacements professionnels, la gestion des voyages en France est confiée majoritairement à deux prestataires qui centralisent la gestion des déplacements professionnels : une agence de voyage pour les trajets en avion et en train, et une société de location de voitures.

L'utilisation de véhicules personnels pour les longs déplacements professionnels en France est limitée aux nécessités de service et lorsque l'usage du train et de l'avion ne sont pas adaptés.

Concernant les déplacements courts, l'utilisation des taxis et des véhicules personnels est restreinte lorsque les transports en commun sont facilement accessibles.

Les règles concernant les déplacements professionnels sont diffusées via l'Intranet et s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs de Sopra Group.

En 2013, Sopra Group poursuivra sa politique de limitation des déplacements et veillera à optimiser l'utilisation des systèmes de visioconférence.

ÉMISSIONS DE CO₂ DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS EN FRANCE

(en tonnes eqCO ₂)	2012	2011
Émissions totales de CO ₂ dues aux déplacements train et avion AMEX	4 395 176	4 556 008
Émissions totales de CO ₂ dues aux déplacements train et avion (SELECTOUR, CARLSON et TOUROMED)	1 233 340	nd
Émissions totales de CO ₂ dues aux déplacements professionnels (voitures de location et voitures particulières à usage professionnel)	2 251 259	nd
TOTAL ÉMISSIONS DE CO₂ TOUS TRANSPORTS USAGE PROFESSIONNELS 2012	7 877 267 ✓	

En 2012, les kilomètres du parc voitures fonctionnelles France (53 véhicules) ne sont pas intégrés.

3.3.4. GESTION DES LOCAUX

Sur l'ensemble de ses sites en France et en fonction des règlements nationaux à l'international, Sopra Group favorise la mise en place de mesures contribuant à la préservation de l'environnement :

- p'aménagement des locaux avec des postes de travail ergonomiques privilégiant la qualité des conditions de travail des collaborateurs. C'est notamment le cas avec une règle de base mise en œuvre depuis trente ans dans le Groupe pour donner à chaque poste de travail un accès direct à la lumière du jour ;
- p'installation de systèmes de chauffage et de climatisation modernes et respectueux des règles environnementales lors de leurs renouvellements ;
- p'a maintenance préventive des installations pour économiser l'énergie ;
- p'utilisation de produits non toxiques et non dangereux par les prestataires de nettoyage ;
- p'installation de fontaines à eau, directement reliées au réseau de distribution d'eau potable, dans un objectif de limiter l'utilisation de bouteilles en plastique ;
- p'a sensibilisation des collaborateurs à la mise en œuvre des bonnes pratiques édictées dans le guide des éco gestes ;
- p'incitation régulière des gestionnaires de sites au respect de l'environnement et des bonnes pratiques. En tant que correspondants directs au quotidien pour le tri sélectif sur sites,

ces gestionnaires rappellent les bonnes pratiques et mettent en place la communication *ad hoc*. Ils vérifient également la mise en place progressive d'équipements basse consommation au fur et à mesure du renouvellement des installations.

Concernant les orientations de Sopra Group en matière de nouveaux locaux, la politique est de privilégier des bâtiments éligibles aux nouvelles normes RT 2012, BBC (Bâtiment basse consommation) et HQE® (Haute qualité environnementale). Ces choix sont faits en cohérence avec les critères du Groupe pour favoriser d'abord la qualité de l'environnement de travail.

Construction aux nouvelles normes de nouveaux sites

En région Rhône-Alpes, à Limonest, un bâtiment de 8 000 m² en cours de finition, certifié HQE® et BBC, accueillera mi-2013 les salariés de la Direction régionale de Sopra Group.

À Toulouse, et pour répondre au fort développement de l'activité du Groupe dans la région, la construction d'un site répondant aux nouvelles normes environnementales RT 2012 sera lancée dès 2013. Ce nouveau site accueillera une partie des collaborateurs de Midi-Pyrénées en 2014.

Consommation d'eau

En ce qui concerne la consommation d'eau, Sopra ne consomme que de l'eau du réseau de ville pour un usage principalement sanitaire. L'évaluation précise des consommations d'eau pour l'ensemble du Groupe en France reste complexe, car elle dépend des systèmes de gestion des charges communiqués par les différents bailleurs de Sopra Group. Cependant, Sopra Group s'attachera à obtenir progressivement l'information auprès de ces derniers.

CONSOMMATION D'EAU ANNUELLE EN FRANCE

	2012
Moyenne de consommation d'eau sanitaire par poste de travail au cours de l'exercice (en m ³)	3,20
Moyenne de consommation d'eau sanitaire par m ² au cours de l'exercice (en m ³)	0,29

Moyenne des consommations d'eau calculée sur la base des consommations de cinq sites représentatifs de l'activité en France.

Consommation d'énergie et mesures prises

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE ANNUELLE EN FRANCE

	2012	2011
Consommation électrique par m ² sur 23 sites (en kWh)	178,23	170

Détail des consommations obtenues sur 23 sites, sur un total de 30 sites, en France.

De manière plus générale concernant l'utilisation raisonnée des ressources, des actions de sensibilisation sont régulièrement faites auprès des collaborateurs via le guide des éco gestes et les outils de communication du Groupe. Des campagnes seront poursuivies en 2013 pour inciter les collaborateurs à limiter la consommation d'énergie dans leur fonctionnement quotidien.

3.3.5. INDICATEURS ACHATS RESPONSABLES – ENVIRONNEMENT

I ACHATS DE PAPIER « VERT » EN FRANCE

	2012	2011
Nombre total de ramettes achetées	25 872*	28 516
Dont nombre de ramettes de papier A4/A3 achetées (certifiées SFI)	25 670	28 275
Dont nombre de ramettes de papier A4/A3 achetées (certifiées FSC/PEFC)	142	241
Poids total de papier acheté (en kg)	61 187	70 167
Dont poids de papier certifié SFI (en kg)	60 423 ✓	69 269
Dont poids de papier certifié FSC/PEFC (en kg)	464	898

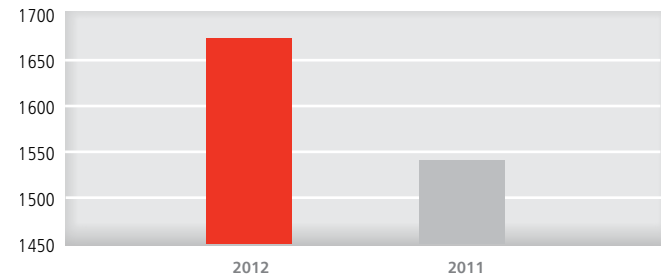
* Dont 60 ramettes non certifiées.

Sopra Group a déployé dès 2011 l'utilisation d'un papier reprographie de norme SFI ⁽¹⁾ sur l'ensemble de ses sites français. En 2012, d'autres papiers labellisés FSC/PEFC ⁽²⁾ ont complété les achats de papier.

Ainsi en France, l'ensemble des papiers utilisés en interne sont des papiers labellisés, issus de forêts gérées durablement.

En 2012, les campagnes régulières de sensibilisation pour limiter les impressions ont permis de diminuer de 10 % la consommation de papier.

I ACHATS DE CARTOUCHES RECYCLÉES PLEINES



Nombre de cartouches recyclées pleines achetées dans l'année

Concernant les cartouches utilisées pour les imprimantes, le choix a été fait depuis plusieurs années d'acheter des cartouches recyclées, sauf pour les nouveaux modèles d'imprimantes qui nécessitent un délai pour un passage aux cartouches recyclées. Cette politique s'est poursuivie en 2012.

4. Notre responsabilité sociétale

4.1. Impacts territorial, économique et social de l'activité

4.1.1. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN FRANCE

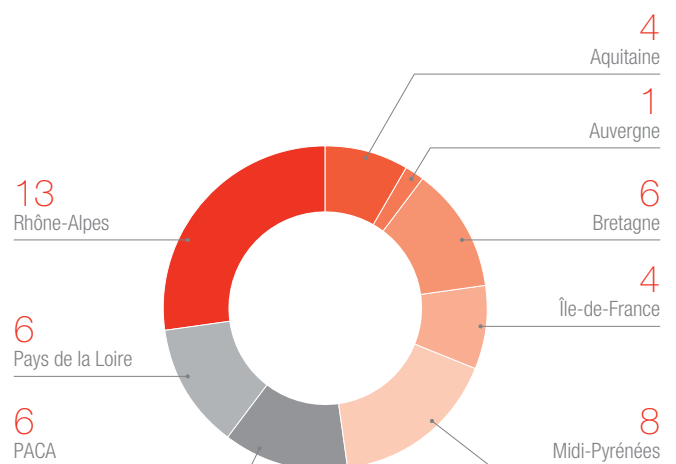
En 2012, avec 1 676 recrutements en France dont environ 1 100 en province, Sopra Group continue d'être un acteur majeur du développement de l'emploi en régions.

Sopra Group compte 9 386 collaborateurs en France dont les deux tiers sont répartis dans les bases en province.

Pour servir ses clients et répondre au plus près de leurs attentes, Sopra Group a développé des centres de services en régions et renforce ses équipes au sein de ses implantations régionales. Cette politique a permis la création de nombreux postes et a généré un nombre significatif de recrutements pour les entités régionales.

I NOMBRE DE RECRUTEMENTS D'ALTERNANTS PAR RÉGION : APPRENTISSAGE

48 recrutements en 2012 ✓

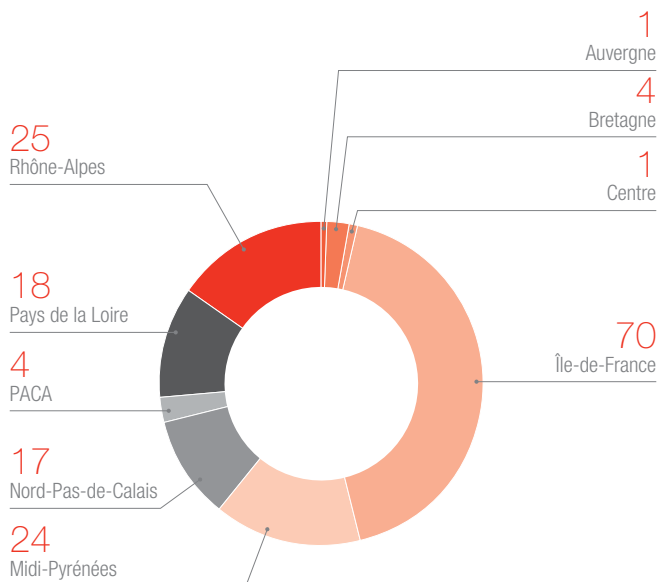


(1) SFI (Sustainable Forestry Initiative) est une norme reconnue à l'échelle internationale pour la gestion durable des forêts d'Amérique du Nord. C'est l'une des plus importantes normes mondiales de certification forestière.

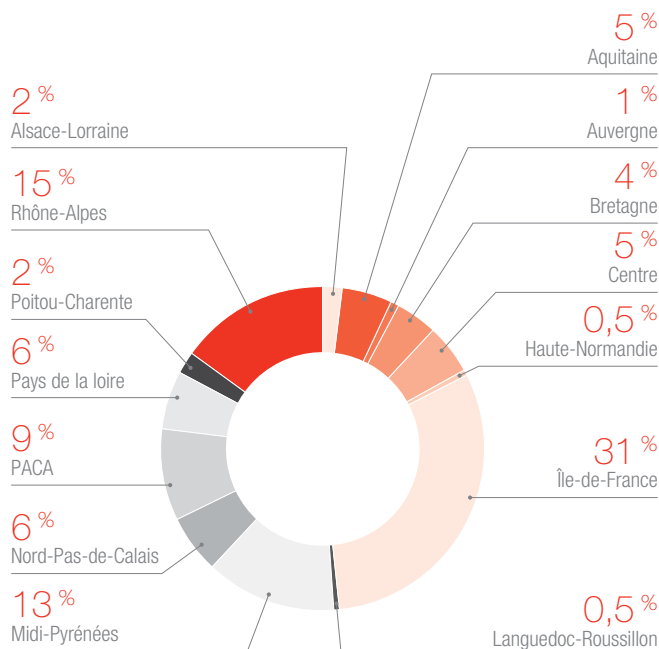
(2) PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification Schemes) et FSC (Forest Stewardship Council) : labels pour des produits issus de la gestion durable de la forêt.

**I NOMBRE DE RECRUTEMENTS D'ALTERNANTS PAR RÉGION :
CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION**

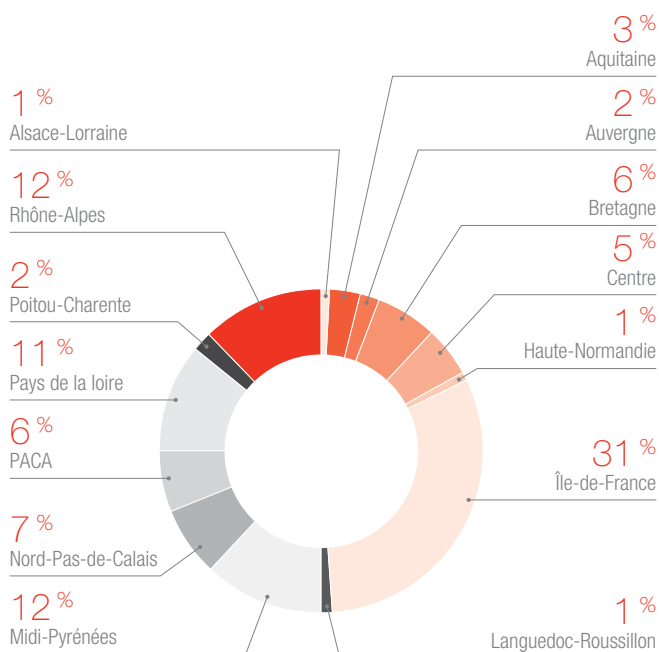
164 recrutements en 2012, contre 198 en 2011 ✓



I POURCENTAGE DE RECRUTEMENTS PAR RÉGION : EN CDI ✓



**I POURCENTAGE DE RECRUTEMENTS PAR RÉGION :
POST-STAGE ✓**



**4.1.2. RELATIONS AVEC LES POPULATIONS LOCALES
EN INDE**

En tant qu'entreprise responsable, Sopra Group India (SGI), qui regroupe plus de 1 000 collaborateurs en Inde (Noida et Bangalore), a mis en place depuis plusieurs années des programmes d'aide auprès des populations défavorisées ou en situation de handicap.

Créée en 2011 par SGI, la plate-forme Yogdaan a pour vocation de regrouper toutes les activités relevant de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.



En août 2012, l'organisme agréé Sopra Group India Yogdaan Trust a été créé. Financé par des contributions mensuelles provenant de plus de 900 employés de SGI avec le soutien de l'entreprise, l'organisme est aujourd'hui chargé de mettre en œuvre toutes les activités RSE de SGI.

Par ailleurs, plus de 45 collaborateurs actifs appartenant à l'équipe Yogdaan ont contribué bénévolement en 2012 aux activités de solidarité de Sopra Group India.

En 2012, Yogdaan a axé ses activités sur cinq grands domaines d'intervention :

■ l'éducation en faveur des personnes défavorisées.

Yogdaan Trust a lancé, avec l'école de la Fondation OM, un projet intitulé « Encourager l'éducation par un bénévolat régulier ». L'objectif de ce projet est d'apporter une aide aux élèves dans les domaines des travaux manuels et artistiques, de la danse, de la prise de parole en public et des activités sportives.

La Fondation OM est un organisme caritatif agréé œuvrant pour améliorer les conditions de vie des personnes défavorisées par un ensemble d'actions en faveur de l'éducation et de l'emploi ;

■ La formation à l'informatique.

SGL participe depuis 2010 à une initiative du NASSCOM destinée à combler l'écart entre le monde professionnel et celui de l'université. En 2012, SGL a travaillé avec Sharda University et Inderprastha Engineering College, à Sahibabad. Un groupe de quarante étudiants et de cinq professeurs a reçu d'octobre à mars 2012 une formation à l'ingénierie logicielle dispensée par des collaborateurs et des responsables de SGL ;

■ Les campagnes de dons.

Plusieurs campagnes de dons ont été réalisées en 2012 concernant des fournitures scolaires, des vêtements d'hiver. Une campagne de don du sang a également été organisée dans les locaux de SGL ;

■ Le parrainage d'événements.

Sopra Group India poursuit son soutien à diverses manifestations caritatives en faveur des personnes souffrant de handicap.

Sopra Group India a ainsi sponsorisé trois grands événements locaux en 2012 :

- la rencontre sportive pour personnes non voyantes,
- le tournoi de football caritatif organisé par l'ambassade de France,
- le challenge des entreprises citoyennes.

Par ailleurs, SGL a parrainé des élèves de CM1 de l'école de la Fondation OM.

En 2013, consciente de ses responsabilités auprès des communautés locales, Sopra Group India continuera à s'impliquer, avec l'ensemble de ses collaborateurs, dans les programmes de solidarité initiés au sein de sa plate-forme Yogdaan.

4.2. Charte des achats responsables et évaluation RSE des fournisseurs

4.2.1. CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES

Sopra Group est particulièrement attentif à la problématique des achats liée au Développement Durable. Pour cette raison Sopra Group s'engage à réaliser des achats responsables et à mener à bien une politique de sélection de ses fournisseurs et prestataires, en pleine conformité avec les principes établis dans le Pacte Mondial des Nations Unies dont Sopra Group est signataire. Dès 2010, Sopra Group a défini une politique formalisée d'achats responsables. Le Groupe a réalisé en 2011 une charte des achats responsables basée sur les grands principes du Pacte Mondial. Elle formalise les valeurs du Groupe en matière de respect de la Responsabilité sociétale de l'entreprise et l'engagement en faveur du Développement Durable dans la démarche achats.

La charte des achats responsables énonce les principes fondamentaux d'équité et de transparence de la fonction achats et détermine les rôles et les responsabilités du réseau achats.

Cette charte est adressée à tous les fournisseurs réguliers pour recueillir leur adhésion. Elle formalise les valeurs du Groupe en terme de Développement Durable et s'appuie sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

4.2.2. ÉVALUATION RSE DES FOURNISSEURS ✓

En 2011, afin de prendre en compte la responsabilité sociale, environnementale et sociétale de ses fournisseurs, un projet pilote d'évaluation des principaux fournisseurs a été lancé en France.

En 2012, les principes directeurs relatifs à leur évaluation ont été validés ; le processus d'évaluation et les moyens à mettre en œuvre ont été finalisés.

La charte des achats responsables de Sopra Group et le questionnaire d'évaluation RSE ont été adressés aux fournisseurs réguliers en France de la direction des Achats, de la direction Logistique (hors bailleurs) et de la direction des Moyens et de la Sécurité informatique.

Le questionnaire d'évaluation RSE, adressé uniquement aux fournisseurs de rang 1 ⁽¹⁾, mesure l'implication des fournisseurs dans les trois domaines : social, environnemental et sociétal. Un système de notation qualifie les réponses de chaque fournisseur selon une échelle de valeurs.

Ce programme piloté à la direction du Développement Durable implique la direction des Achats, la direction Logistique et la direction des Moyens et de la Sécurité Informatique.

I TAUX D'ÉVALUATION RSE DES FOURNISSEURS ✓

	2012			
	Achats	DMSI	Logistique	Total
Fournisseurs rang 1 (en nombre)	13	8	26	47
Fournisseurs rang 1 évalués (en nombre)	8	8	19	35
Fournisseurs rang 1 évalués (en %)	62 %	100 %	73 %	74 %

En 2013, les objectifs de progrès visent à évaluer 100 % des fournisseurs de rang 1 et à intégrer les bailleurs. Par ailleurs, une démarche de sensibilisation sera lancée auprès des fournisseurs dont l'évaluation RSE a été faible afin qu'ils définissent un plan de progrès.

Concernant la sous-traitance, un projet pilote d'évaluation RSE a été lancé fin 2012 auprès d'un panel de sous-traitants en France. En fonction de l'avancement de ce projet pilote, un programme d'évaluation RSE sera déployé à partir de 2013 auprès des sous-traitants de rang 1.

(1) Le rang 1 est déterminé d'une part par le volume de chiffre d'affaires réalisé avec Sopra Group et d'autre part en fonction d'activités sensibles dans le domaine social (ex. : intérim) ou environnemental (ex. : société d'entretien des locaux).

4.3. Loyauté des pratiques

Dans l'exercice de ses métiers, l'éthique des affaires constitue depuis la création de Sopra Group l'exigence première de son action au quotidien. Cette exigence est formalisée dans la Charte éthique de Sopra Group qui s'inscrit dans une démarche de transparence, d'équité et de loyauté avec l'ensemble de ses parties prenantes : clients, collaborateurs, actionnaires, partenaires, fournisseurs et acteurs de la société civile.

Cette charte est fondée sur le respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où le Groupe exerce ses activités, et sur ses engagements dans la manière d'exercer au mieux ses métiers.

La Charte éthique de Sopra Group a notamment pour objet de définir les principes éthiques qui concourent à ce que le Groupe ait un développement économique transparent et équitable avec ses clients, partenaires et fournisseurs, dans ses relations et ses modes de fonctionnement.

Sopra Group ne tolère aucune forme de corruption ou de détournement en vue d'obtenir un avantage commercial.

Sopra Group, dans la conduite de ses affaires, s'engage à respecter et à faire respecter par ses collaborateurs :

- la prévention de toute forme, directe ou indirecte, de corruption active ou passive ;
- les règles relatives à la concurrence ;
- la confidentialité des informations auxquelles chaque collaborateur a accès dans le cadre de ses missions et de ses activités au sein du Groupe.

Sopra Group s'engage également à éviter les situations de conflit d'intérêt personnel contraires aux intérêts du Groupe.

Portée par le management de Sopra Group qui s'assure du respect de ces règles, la Charte éthique s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France pour garantir le bon exercice de ses activités.

Cette charte sera déployée en 2013 aux entités internationales en intégrant les spécificités réglementaires des pays concernés et les chartes déjà mises en œuvre dans ces entités.

4.4. Qualité et satisfaction client

La satisfaction des clients est étroitement liée d'une part à la qualité des produits et services fournis par Sopra Group et d'autre part à la mise en œuvre et à l'amélioration constante d'un Système de management de la qualité.

La politique Qualité est portée par un engagement fort du Comité Exécutif de Sopra Group, avec comme axe principal la satisfaction des exigences des clients tout en maintenant une bonne performance, garante de l'indépendance dans les choix qui sont proposés aux clients.

Le Système Qualité de Sopra Group est au service de cette politique Qualité. Sa finalité n'est pas uniquement de corriger les non-conformités ou les dysfonctionnements au moment où ils se présentent, il est aussi construit pour les prévenir et améliorer de manière continue les processus de Sopra Group afin qu'ils demeurent constamment efficaces, compétitifs et pertinents face aux attentes de ses clients.

Afin de mieux suivre les besoins de ses clients, Sopra Group prévoit de lancer périodiquement des enquêtes de satisfaction ciblées à partir de 2013.

4.4.1. DES PROCESSUS PARTAGÉS AVEC LES CLIENTS

Sur les projets, les équipes partagent avec leurs clients la manière de produire, les moyens et l'organisation nécessaires à la qualité des services ou des livrables. Des indicateurs partagés peuvent ainsi être mis en place, permettant de mesurer la satisfaction des exigences convenues et/ou la satisfaction perçue par les différentes parties prenantes (client et Sopra Group).

4.4.2. UNE QUALITÉ RECONNUE

Toutes les entités Sopra Group (Europe et Inde) sont certifiées ISO 9001 par des organismes habilités. Cette certification témoigne de la volonté du Groupe d'accroître la satisfaction de ses clients en prenant en compte les évolutions de l'environnement de Sopra Group et en améliorant en permanence ses processus.

4.4.3. L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME QUALITÉ

En 2012, Sopra Group a mis à jour son modèle de production multilocalisé. Cette adaptation permet de mieux intégrer les attentes et les enjeux des clients. Les critères de répartition entre plusieurs sites de production prennent en compte aussi bien les types de projets, leur cycle de vie et les aspects économiques, que les compétences disponibles ou les risques.

Une partie des activités des projets peut ainsi être réalisée dans un Centre de Services, en France, en Europe ou hors d'Europe.

Un Centre de Services a pour objectifs principaux l'optimisation des projets et la qualité du *delivery*. Il se caractérise par une vocation d'excellence dans la production et l'industrialisation, et de progrès pour les productifs juniors.

Le contrôle de la qualité globale d'une production multilocalisée reste soumis aux règles de gouvernance standard du Groupe.

En 2013, pour harmoniser les pratiques sur les projets multilocalisés, les travaux d'aménagement des fondamentaux du Groupe et leurs déclinaisons opérationnelles en procédures sur les projets seront poursuivis.

4.4.4. ÉCOUTE ET MESURE DE LA SATISFACTION DES CLIENTS

L'ensemble des canaux d'information est mis en œuvre pour s'assurer de la satisfaction des clients :

- les fonctions en charge de l'offre et de l'innovation sont à l'écoute du marché et contribuent à élaborer et améliorer l'offre de services de Sopra Group ;
- les structures de management et/ou commerciales rencontrent régulièrement les clients avec lesquels Sopra Group conduit des projets ou pour lesquels le Groupe effectue des prestations en délégation de compétences ;
- les projets disposent de Comités de pilotage, le plus souvent de fréquence mensuelle, où la satisfaction ressentie par le client est évaluée et confrontée avec les éventuels indicateurs mis en place sur le projet ;
- les bilans de mission des collaborateurs permettent d'alimenter également le dispositif de mesure.

Les structures Qualité dans les différentes divisions ont la responsabilité de la mise en œuvre locale des mesures ou des indicateurs complémentaires en fonction de leur contexte particulier.

4.5. Relations avec les personnes et organisations intéressées par l'activité

4.5.1. LA POLITIQUE RELATIONS ÉCOLES

Pour servir ses objectifs de recrutements, dont environ 70 % correspondent à des ingénieurs et des cadres débutants ou de moins de deux ans d'expérience, Sopra Group a lancé une politique de partenariat fort auprès des écoles et universités, tant en région Île-de-France qu'en province. Cette politique menée dans le cadre des Relations écoles est basée sur le concept de proximité et a pour objectifs :

- de mieux faire connaître Sopra Group, ses métiers et ses valeurs ;
- d'augmenter le *sourcing* de stagiaires, d'alternants et de candidats ;
- de faciliter le recrutement des jeunes diplômés.

La politique Relations écoles permet à Sopra Group de participer activement aux grands événements de la vie des établissements d'enseignement à tous niveaux :

- directions des écoles (Conseils d'administration, participations à des fondations, jury, parrainages de promotions, etc.) ;
- enseignants (chaires d'entreprise, cours, retours d'expérience, projets industriels, etc.) ;
- étudiants (témoignages, tables rondes, conférences, simulations d'entretien, cérémonies de remise de diplôme, forums, visites d'entreprises, sponsoring d'association, etc.).

Dans ce contexte, Sopra Group a mis en place une organisation structurée entre la direction des Ressources Humaines et les unités opérationnelles afin d'améliorer la proximité et de répartir les actions à mener.

En 2012, Sopra Group a conduit plus de 350 actions avec environ 120 écoles et universités partenaires, dont 70 % en province.

Sopra Group partenaire de la 44^e Course Croisière EDHEC

Pour la sixième année consécutive, Sopra Group a sponsorisé le premier événement sportif étudiant européen : la « Course Croisière EDHEC », qui s'est tenue à La Rochelle en avril 2012.

Exemples de nouvelles actions menées en 2012 auprès des écoles :

- le financement de l'association Team Voile Centrale Nantes et du projet BRIO ayant pour but l'accompagnement d'étudiants de milieu modeste à travers la découverte des études supérieures et de projets culturels comme l'initiation à la voile.
- le parrainage de Cheer Up, association accompagnant de jeunes adultes atteints de cancer dans leur projet personnel et professionnel qui, dans le cadre de la Course Croisière EDHEC, ont formé un équipage pour découvrir la voile et le contexte d'une compétition sportive.

Afin de servir les ambitions de croissance et de montée en valeur de Sopra Group, la direction du Recrutement poursuivra en 2013 la dynamique mise en place sur la politique Relations écoles en :

- renforçant le dispositif acteurs écoles, notamment en Île-de-France à l'image de ce qui se fait dans les autres régions ;
- privilégiant les actions de contenu qui permettent de mieux expliquer les métiers du Groupe aux étudiants.

Par ailleurs, Sopra Group travaillera au développement de nouveaux cursus d'alternance pour accompagner la mutation des écoles et des universités partenaires du Groupe sur cette thématique.

Ces objectifs de progrès sont intégrés au plan d'actions qui accompagne chaque année la politique de Sopra Group dans le cadre des relations avec les écoles. Pour l'année scolaire 2012-2013, Sopra Group prévoit plus de 400 actions avec environ 140 écoles et universités partenaires.

4.5.2. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'engagement de Sopra Group auprès du Pacte Mondial des Nations Unies s'inscrit dans une démarche de transparence, d'équité et de loyauté avec l'ensemble de ses parties prenantes : clients, collaborateurs, actionnaires, sous-traitants, fournisseurs, partenaires et acteurs de la société civile.

C'est dans cet esprit de dialogue et de transparence que Sopra Group a intégré en France la dimension Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise dans ses relations avec ses parties prenantes. Le Rapport Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 2012 a ainsi été conçu pour répondre à ces exigences de transparence et d'information envers les parties prenantes. Majoritairement axé sur le reporting du périmètre France, il sera enrichi chaque année d'éléments de reporting des entités à l'international.

Un tiers indépendant mandaté par Sopra Group s'est assuré de la présence des informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle 2 (telles que listées à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) et a vérifié une sélection d'informations signalées par le signe ✓. Le rapport de vérification est présenté en pages 85 et 86 du présent rapport.

Clients

Depuis de nombreuses années, Sopra Group a su construire des relations durables avec ses clients et les accompagner dans leurs grands programmes de transformation. Pour cela, le Groupe a développé un ensemble de valeurs d'éthique professionnelle et s'appuie sur des fondamentaux qui accompagnent en permanence le fonctionnement et les activités de services du Groupe.

Les valeurs qui ont structuré le développement de Sopra Group depuis sa création notamment la primauté du service au client et le choix de la qualité et de l'excellence professionnelle, l'ont conduit à améliorer en permanence la pertinence et la qualité de ses prestations pour le bénéfice de ses clients.

Cette approche dans la gestion des relations avec ses clients et dans la conduite de ses missions a permis à Sopra Group de devenir de façon durable un partenaire privilégié des grandes organisations qui continuent à faire confiance au Groupe pour les aider à se développer.

En matière de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Sopra Group est amené à communiquer régulièrement auprès de ses clients sur son engagement et ses actions de progrès. Les clients sont eux-mêmes invités, à chaque fois que cela est possible, à mettre en œuvre des actions communes visant à réduire l'empreinte environnementale. Cela peut concerner la limitation de réunions nécessitant des déplacements au profit de la visioconférence ou la dématérialisation de documents liés au suivi des missions conduites par Sopra Group pour leur compte.

Collaborateurs

Sopra Group respecte les législations sociales communautaires et nationales, les conventions collectives de chaque pays où le Groupe exerce ses activités, et l'exercice du droit syndical dans chacun des pays concernés.

Le Groupe met en œuvre une politique sociale visant à préserver la santé, la sécurité et la dignité au travail de chacun de ses salariés.

Sopra Group veille tout particulièrement au respect des principes d'égalité, de diversité et de non-discrimination, tant au niveau de ses embauches que dans l'évolution professionnelle de ses salariés.

Concernant l'information sur l'activité du Groupe, Sopra Group a mis en place des outils et supports de communication pour informer les collaborateurs sur les actions et les événements concernant la vie du Groupe et son développement.

L'enquête de perception menée en 2012 par Sopra Group auprès de ses collaborateurs constitue un outil essentiel dans le dispositif d'échanges du Groupe.

Par ailleurs, les collaborateurs du Groupe en France sont régulièrement sensibilisés aux enjeux du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Ils sont associés à la démarche et aux actions de progrès de Sopra Group.

Actionnaires

Sopra Group est cotée sur le compartiment B de NYSE Euronext Paris depuis 1990.

Le présent rapport Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est publié dans le document de gestion afin de communiquer sur la démarche de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, et sur les actions de progrès du Groupe en France. Conformément à la législation française, Sopra Group s'engage à communiquer chaque année sur ses actions de progrès et sur les indicateurs pertinents de son activité dans les trois domaines concernés : Social, Environnemental et Sociétal.

Dans un souci permanent de maintenir une relation de confiance et de transparence avec ses actionnaires, Sopra Group publie régulièrement une communication à ses actionnaires, aux investisseurs institutionnels et aux analystes financiers. Cette communication couvre les informations financières et extra-financières du Groupe.

Conformément aux obligations, aux recommandations des autorités boursières et aux bonnes pratiques du marché, la publication des informations financières trimestrielles, semestrielles et annuelles rythme les échanges du Groupe avec la communauté financière.

Instaurées depuis de nombreuses années, des rencontres sont l'occasion de partager avec ce public la stratégie, la performance

économique et les perspectives d'évolution de Sopra Group. Il s'agit :

- de l'Assemblée générale des actionnaires ;
- des annonces de résultat annuels et semestriels.

Sopra Group a également développé le site finance du Groupe (www.finance.sopragroup.com) en français et en anglais afin de faciliter l'accès aux informations publiées aux marchés.

L'adresse e-mail dédiée « investors@sopragroup.com » permet de renforcer également le système d'échanges.

Sous-traitants

Sopra Group dispose de compétences qui couvrent d'une part ses activités de conseil, de services technologiques et d'édition de logiciels, et d'autre part les prestations associées à ces activités (formation, organisation, accompagnement, maintenance).

Sopra Group peut faire appel à de la sous-traitance dans le cas où ses engagements couvrent des activités ou services en dehors de son périmètre d'activité habituel, ou bien lorsqu'une expertise spécifique est nécessaire dans le cadre d'un projet.

Une procédure du Guide des procédures Qualité décrit précisément la manière dont Sopra Group établit le cahier des charges du sous-traitant, le choisit, contractualise la relation, pilote la prestation du sous-traitant, en surveille la qualité et recette les fournitures. Un bilan de la prestation sous-traitée est ensuite effectué.

Dans le cadre de recours à des compétences externes, les prestataires sous-traitants retenus, à qui est confiée une partie des prestations, demeurent sous la responsabilité de Sopra Group. Leurs prestations sont contrôlées dans les mêmes conditions que celles des autres membres de l'équipe de Sopra Group.

En 2012, une action pilote d'évaluation RSE des sous-traitants a été lancée en s'appuyant sur le programme d'évaluation fournisseurs mis en place en France depuis 2011.

Fournisseurs

La direction des Achats s'assure que ses fournisseurs partagent les valeurs de Sopra Group en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Elle veille en permanence à ce que les risques associés soient gérés tout au long du processus de sélection jusqu'au suivi de la relation commerciale.

Pour vérifier la prise en compte des enjeux du Développement Durable par ses fournisseurs, Sopra Group a poursuivi en 2012 le programme d'évaluation RSE de ses fournisseurs. Ce point est détaillé dans la section 4.2 du présent chapitre « Charte des achats responsables et évaluation RSE des fournisseurs ».

Partenaires

La stratégie partenariats de Sopra Group consiste à travailler avec les grands éditeurs de logiciels afin d'apporter à ses clients les meilleures solutions du marché, que ce soit au niveau de leur métier ou de leur système d'information. Cette stratégie se traduit par des alliances et des offres qui créent de la valeur ajoutée. Elle est présente également dans les programmes d'innovation, de formation et de capitalisation, ainsi que dans la méthodologie et l'outillage des projets pour assurer un haut niveau de prestations.

La relation avec les partenaires implique tous les niveaux de management du Groupe, les fonctions commerciales, et irrigue les

métiers du conseil, des services technologiques et de l'édition de logiciels, dans tous les pays où Sopra Group est implanté.

Les quatre partenaires stratégiques du Groupe sont Microsoft, IBM Software, SAP et Oracle. Ces partenariats sont supervisés par un sponsor membre du Comité Exécutif du Groupe et d'un *Alliance Manager* qui anime la collaboration dans ses différentes dimensions. Ces partenariats stratégiques sont complétés par des partenariats sectoriels et technologiques pilotés et mis en œuvre par les entités Marchés.

Société civile

Jean Mounet, membre du Conseil d'administration de Sopra Group, est Président exécutif de l'Observatoire du numérique et membre du Comité stratégique de la filière STIC ⁽¹⁾.

Mis en place fin 2011 par le ministre en charge de l'économie numérique, l'Observatoire du numérique a pour mission de mettre en lumière le poids et l'impact réel du numérique sur l'ensemble de l'économie et de la société. L'Observatoire du numérique centralise l'ensemble des données relatives au secteur de l'économie numérique pour les mettre au service des pouvoirs publics, des acteurs économiques et, de manière générale, du grand public. Le Comité d'orientation stratégique de l'Observatoire a mis en place sept groupes de travail, dont le groupe « Emploi, Formation et RSE ».

4.5.3. ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE MÉCÉNAT

En France, Sopra Group a mis en place des actions de mécénat centrées autour de deux actions majeures : la solidarité avec Planète Urgence et l'environnement avec Green Cross France & Territoires.

Concernant l'international, les autres entités du Groupe ont également mis en place de nombreuses actions de solidarité.

Au-delà de l'information sur les actions menées en Inde et communiquée dans ce rapport dans la section 4.1 « Impact territorial de l'activité », le reporting 2013 du Groupe inclura une information sur les actions mises en place par les autres entités internationales.

Planète Urgence ✓



Initié en 2008, le partenariat avec Planète Urgence s'est poursuivi en 2012.

Dans le cadre de ce partenariat, onze collaborateurs Sopra Group France sont partis en congé solidaire en 2012.

Planète Urgence est une Organisation non gouvernementale (ONG) qui fonctionne depuis plus de dix ans avec des ONG locales travaillant dans des pays en voie de développement, et notamment en Afrique subsaharienne, à Haïti, au Cambodge, au Laos et au Népal.

Le congé solidaire avec Planète Urgence et Sopra Group est une contribution partagée entre l'entreprise et le collaborateur dans le cadre de l'ONG.

Les missions que Sopra Group a choisi d'ouvrir à ses collaborateurs sont en lien direct avec leur expérience professionnelle.

La participation du collaborateur repose sur le principe du congé solidaire. La participation de l'entreprise concerne la prise en charge des frais de voyage, de formation et de gestion.

Le congé solidaire est une façon aussi inédite qu'enrichissante de mettre à profit le temps libre des collaborateurs et Sopra Group souhaite l'encourager à travers son partenariat avec Planète Urgence.

Suite au succès du programme Planète Urgence et du nombre de demandes en interne, Sopra Group prévoit d'augmenter sa contribution. En 2013, vingt collaborateurs pourront bénéficier de ce programme.

Green Cross France & Territoires ✓



En 2012, Sopra Group a décidé d'orienter son engagement en faveur de l'environnement sur des sujets majeurs, notamment ceux concernant les problématiques liées à l'eau. Ainsi Sopra Group a décidé en 2012 d'apporter son soutien à Green Cross France & Territoires (GCFT), une association qui se consacre au renforcement des programmes généraux de Green Cross International et qui conduit différentes activités, dont le développement de missions régionales et nationales de plaidoyer dans le domaine de l'eau. Présente dans plus de 30 pays, Green Cross concentre son action sur le lien entre pauvreté, sécurité et environnement. Green Cross s'attaque aux causes et aux conséquences environnementales des guerres et des conflits. L'ONG élabore des analyses et expertises environnementales, défend une gestion et une utilisation durable des ressources naturelles, contribue à l'information et à l'éducation sur ces thématiques.

Le soutien de Sopra Group s'effectue sous deux formes : un don financier à l'association pour l'aider dans le développement de ses activités et un mécénat de compétences pour soutenir des projets internes ou externes de GCFT.

Ce mécénat de compétences Sopra Group – GCFT s'est inscrit en 2012 dans une démarche de conseil et d'accompagnement sur différents dossiers internes de l'association et sur un projet externe porté par GCFT au bénéfice de l'environnement. Sopra Group apporte ses compétences de conseil sur un projet d'envergure lancé en 2012 par GCFT « Transition vers une filière porcine durable en Bretagne ». GCFT souhaite en effet initier une nouvelle filière, du producteur au consommateur, avec un cahier des charges donnant des garanties en matière de préservation de l'environnement et de bien-être animal, et assurant une rémunération équitable et stable des éleveurs.

(1) STIC : Services et Technologies de l'Information et de la Communication.

En 2012, sept managers et collaborateurs Sopra Group, en dehors de la direction du Développement Durable, ont été impliqués dans le mécénat de compétences.

Pour 2013, Sopra Group reconduira le mécénat financier et poursuivra le mécénat de compétences initié sur le projet « Transition vers une filière porcine durable en Bretagne ».

4.5.4. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ORGANISÉES PAR DES COLLABORATEURS EN FRANCE

En France, au-delà des actions conduites au niveau du Groupe, des collaborateurs se sont mobilisés pour mettre en œuvre des actions de solidarité. Pour exemple, deux types d'actions ont été menés en 2012 à l'initiative de collaborateurs.

Opérations de don du sang

Des collaborateurs organisent depuis plusieurs années, à leur initiative et avec l'aide de Sopra Group, des opérations de don du sang. Ces actions constituées dans le cadre de l'activité du Groupe, permettent de mobiliser d'autres collaborateurs pour donner leur sang et de sensibiliser chacun à la nécessité de s'impliquer

dans cette démarche solidaire. Par exemple, en 2012, sur le site de Nantes, plusieurs opérations ont ainsi été organisées par des collaborateurs locaux.

Actions en faveur de personnes en situation de handicap

D'autres actions de solidarité ont également été menées en 2012 par des collaborateurs du Groupe en France. C'est le cas notamment d'une course organisée en mai 2012 à Strasbourg avec les coureurs de l'Association des aveugles et amblyopes d'Alsace et de Lorraine (AAAL).

Le principe de cette course est de constituer un couple de coureurs entre un voyant et un non-voyant dans un effort sportif commun.

À Annecy, des collaborateurs du Groupe participent depuis plusieurs années à la manifestation organisée par la ville d'Annecy, « *Annecy court pour handisport* ». Les partenaires de cette manifestation récompensent ce bel effort collectif en versant une somme d'argent à l'association Handisport d'Annecy.

À l'international, les collaborateurs des entités du Groupe sont également impliqués dans de nombreuses actions de solidarité. Le reporting 2013 inclura une information sur ces actions.

5. Annexes et tableaux de concordance, Grenelle 2, GRI et ISO 26000

I ÉTAT DES LIEUX DE LA CONFORMITÉ DE SOPRA GROUP AUX INDICATEURS GRENELLE 2

Politique (sociale, environnementale et sociétale)	Grenelle 2	Périmètre	GRI	ISO 26000
VOLET SOCIAL				
Actions menées et orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du Développement Durable	2.1	Culture Sopra Group,	Groupe	6.2 Gouvernance de l'organisation
	2.8.3	Enquête de perception collaborateurs	Groupe	
	3.1	Prise en compte des impacts environnementaux	Groupe	
a) Emploi				
■ L'effectif total ■ La répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique	2.2.1	Effectifs et évolution	Groupe	6.4 Relations et conditions de travail 6.4.3 Emploi et relations employeur/employé
	2.2.1	mais NA pour zone géographique	Genre et âge en France	
■ Les embauches et les licenciements	2.2.2	Recrutements et départs	Embauches Groupe/ Licenciements France uniquement	LA2 <i>Turnover</i> du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique
■ Les rémunérations et leur évolution	2.2.5	Rémunérations	France	

Politique (sociale, environnementale et sociétale)	Grenelle 2	Périmètre	GRI	ISO 26000
b) Organisation du travail				
■ p L'organisation du temps de travail	2.3 Organisation du travail	France		6.4 Relations et conditions de travail
■ p L'absentéisme	2.3 Organisation du travail	France	LA7 Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par zone géographique	6.4.7 Santé et sécurité au travail
c) Relations sociales				
■ p L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	2.4 Relations sociales et 2.8 Communication interne	France		6.4 Relations et conditions de travail 6.4.5 Dialogue social
■ p Le bilan des accords collectifs	2.4 Relations sociales	France		
d) Santé et sécurité				
■ p Les conditions de santé et de sécurité au travail	2.7 Santé et sécurité	France		6.4 Relations et conditions de travail
■ p Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Il n'existe pas d'accords signés sur ce sujet			6.4.7 Santé et sécurité au travail
■ p Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	2.7.1 Accidents du travail	France		
■ p Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	2.6 Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT	Groupe		
e) Formation				
■ p Les politiques mises en œuvre en matière de formation	2.2.3 Politique de formation	Groupe		6.4 Relations et conditions de travail
■ p Le nombre total d'heures de formation	2.2.3 Politique de formation	France	LA10 Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	6.4.3 Emploi et relations employeur/employé
f) Égalité de traitement				
■ p Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	2.5 Principes de non-discrimination	France		6.3.7 Discrimination et groupes vulnérables
■ p Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	2.5 Principes de non-discrimination	France		6.3.10 Principes fondamentaux et droits au travail
■ p La politique de lutte contre les discriminations	2.5 Principes de non-discrimination	France		
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives :				
■ p au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.6 Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT	Groupe		
■ p à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	2.6 Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT	Groupe		
■ p à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Sopra Group n'est pas concerné par ce thème, au vu des pays d'implantation			
■ p à l'abolition effective du travail des enfants	2.6 Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT	Groupe		

Politique (sociale, environnementale et sociétale)	Grenelle 2	Périmètre	GRI	ISO 26000
VOLET ENVIRONNEMENTAL				
a) Politique générale en matière environnementale				
■ L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.1.1 Organisation pour prendre en compte les questions environnementales	France		6.2 Gouvernance de l'organisation
■ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	3.1.2 Actions de formation et d'information des salariés en faveur de l'environnement	France		
■ Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Sopra Group n'est pas concerné par ce sujet de par ses activités			
■ Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	Sopra Group n'est pas concerné par ce sujet de par ses activités			
b) Pollution et gestion des déchets				
■ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Sopra Group n'est pas concerné par ce sujet de par ses activités			
■ Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	3.2 Gestion des déchets	France	EN22 Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	6.5.3 Prévention de la pollution
■ La prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité	Sopra Group n'est pas concerné par ce sujet de par ses activités			
c) Utilisation durable des ressources				
■ La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.3.4 Gestion des locaux	France		6.5.4 Utilisation durable des ressources
■ La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.3.1 Gestion des moyens informatiques	Groupe	EN1 Consommation de matières en poids ou en volume	
■ La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.3.1 Gestion des moyens informatiques	Groupe	EN6 Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré, réductions des besoins énergétiques obtenues suite à ces initiatives	
	3.3.2 Dématérialisation des documents	France		
	3.3.3 Gestion des déplacements			
	3.3.4 Gestion des locaux	France	EN3 Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire EN8 Volume total d'eau prélevé, par source	
■ L'utilisation des sols	Sopra Group n'est pas concerné par ce sujet de par ses activités			

Politique (sociale, environnementale et sociétale)	Grenelle 2	Périmètre	GRI	ISO 26000
d) Changement climatique				
■ p Les rejets de gaz à effet de serre	3.3.3 Gestion des déplacements	France	EN16 Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teq CO ₂)	6.5.5 Atténuation des changements climatiques et adaptation
■ p L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Sopra Group n'est pas concerné par ce sujet de par ses activités		EN18 Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	
e) Protection de la biodiversité				
■ p Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Sopra Group n'est pas concerné par ce sujet de par ses activités			
VOLET SOCIÉTAL				
a) Impact territorial, économique et social de l'activité				
■ p En matière d'emploi et de développement régional	4.1.1 Emploi et développement régional en France	France	EC8 Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services, principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit	6.8 Communautés et développement local
■ p Sur les populations riveraines et locales	4.1.2 Relations avec les populations locales en Inde	Inde		
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société				
■ p Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	4.5 Relations avec les personnes et organisations intéressées par l'activité	France		
■ p Les actions de partenariat ou de mécénat	4.5 Relations avec les personnes et organisations intéressées par l'activité	France		
c) Sous-traitance et fournisseurs				
■ p La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.3.4 Indicateurs Achats Responsables Environnement et 4.2	France		
■ p L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	4.2.2 Évaluation RSE des fournisseurs	France	EC6 Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	6.6.6 Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur
d) Loyauté des pratiques				
■ p Les actions engagées pour prévenir la corruption	4.3 Loyauté des pratiques	Groupe		6.6 Loyauté des pratiques
■ p Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Sopra Group n'est pas concerné par ce sujet de par ses activités			
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme				
	4.4 Qualité et satisfaction client	Groupe	PR5 Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client	6.7 Questions relatives aux consommateurs

Rapport d'un Commissaire aux comptes portant sur certaines informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le Rapport de gestion du Groupe

À l'attention de la Direction générale de Sopra Group

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de Sopra Group, nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le chapitre Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise du Rapport de gestion, repris dans le document de référence établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles, identifiées par les signes « ✓ ».

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un Rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au Référentiel utilisé par Sopra Group (le « Protocole de Reporting RSE Sopra Group ») et disponible auprès de la direction du Développement Durable du Groupe.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- **p**d'attester que les Informations requises sont présentes dans le Rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- **p**d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les indicateurs sélectionnés par le Groupe et identifiés par le signe « ✓ » sont présentés, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère et conformément au Référentiel (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en Responsabilité Sociétale d'Entreprise et Développement Durable.

Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- **p**nous avons comparé les Informations présentées dans le Rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- **p**nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans le chapitre 1.6 de la partie DD-RSE du Rapport de gestion, reprise dans le document de référence ;
- **p**en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le Rapport de gestion des Informations requises.

Rapport d'assurance sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales identifiées par le signe ✓

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations sélectionnées par le Groupe et identifiées par le signe « ✓ » ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau plus élevé aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- **p**nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- **p**nous avons vérifié l'existence au sein du Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées et pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons réalisé des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social, environnemental et sociétal ;

- concernant les informations quantitatives sélectionnées⁽¹⁾ nous avons :
- mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations,
 - conduit des entretiens afin de s'assurer de la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de documenter nos vérifications,
 - mis en œuvre sur la base de sondages des tests de détail, visant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les informations des pièces justificatives.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les données identifiées par un signe « ✓ » ont été établies conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 19 avril 2013

Mazars

Christine Dubus
Associé

Emmanuelle Rigaudias
Associé RSE &
Développement Durable

(1) Ces Informations sont les suivantes [nos travaux de vérification ont permis d'atteindre un taux de couverture de 100 % pour l'ensemble des indicateurs] : effectif global, effectif ETP moyen, effectif global par type de contrat, part des salariés cadres dans l'effectif, âge moyen des collaborateurs CDI, ancienneté moyenne des collaborateurs CDI, embauches, turnover CDI, taux d'absentéisme, taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail, nombre de jours et d'heures de formation, nombre moyen de jours de formation par collaborateur, taux d'emploi des personnes handicapées, quantité DEEE, nombre de machines physiques et virtuelles installées, achat de papier "vert", nombre de nouveaux systèmes de visioconférence mis en place au cours de l'exercice, émissions de CO2 des déplacements professionnels, nombre de recrutements alternants par région, répartition des recrutements par région, actions de partenariat ou de mécénat, système d'évaluation des fournisseurs, taux d'évaluation RSE des fournisseurs.



Comptes consolidés 2012

État du résultat net consolidé	88
État du résultat global consolidé	89
État de la situation financière consolidée	90
État des variations des capitaux propres consolidés	91
Tableau des flux de trésorerie consolidés	92
Notes aux états financiers consolidés	93
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	140

État du résultat net consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Chiffre d'affaires	4	1 216 729	1 050 260	964 406
Charges de personnel	5	- 811 780	- 701 383	- 652 113
Achats et charges externes	6	- 271 798	- 233 456	- 212 738
Impôts et taxes		- 15 399	- 15 616	- 11 368
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	7	- 16 958	- 13 580	- 13 053
Autres produits et charges opérationnels courants		8 787	6 233	10 551
Résultat opérationnel d'activité		109 581	92 458	85 685
<i>en % du CA HT</i>		9,0 %	8,8 %	8,9 %
Charges liées aux stocks options et assimilés	8	- 2 196	- 444	- 197
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	9	- 4 213	- 335	- 655
Résultat opérationnel courant		103 172	91 679	84 833
<i>en % du CA HT</i>		8,5 %	8,7 %	8,8 %
Autres produits et charges opérationnels	10	- 11 880	6 254	- 1 090
Résultat opérationnel		91 292	97 933	83 743
<i>en % du CA HT</i>		7,5 %	9,3 %	8,7 %
Coût de l'endettement financier net	11	- 7 194	- 4 098	- 5 624
Autres produits et charges financiers	11	- 1 027	602	366
Charge d'impôt	12	- 33 540	- 36 176	- 30 312
Résultat net des entreprises associées	13	6 068	5 993	-
Résultat net des activités poursuivies		55 599	64 254	48 173
Résultat net des activités cédées	14	-	- 1 380	26 596
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		55 599	62 874	74 769
<i>en % du CA HT</i>		4,6 %	6,0 %	7,8 %
Intérêts minoritaires		- 1	2	1
Part du Groupe		55 600	62 872	74 768
RÉSULTAT PAR ACTION <i>(en euros)</i>				
Résultat de base par action	15	4,67	5,29	6,35
Résultat dilué par action	15	4,62	5,29	6,33

État du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Résultat net de l'ensemble consolidé		55 599	62 874	74 769
Autres éléments du résultat global :				
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	27	- 3 412	- 1 110	- 2 428
Effets d'impôts	12.3	1 221	383	836
Sous-total des éléments non recyclables en résultat		- 2 191	- 727	- 1 592
Écarts de conversion		740	- 10 880	3 604
Variation des instruments financiers dérivés	33.2	- 1 851	- 825	1 216
Éléments relatifs aux entreprises associées		- 616	4 065	-
Éléments relatifs aux activités cédées		-	-	11 191
Effets d'impôts	12.3	631	465	138
Sous-total des éléments recyclables en résultat		- 1 096	- 7 175	16 149
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		- 3 287	- 7 902	14 557
RÉSULTAT GLOBAL		52 312	54 972	89 326
Intérêts minoritaires		- 1	2	1
Part du Groupe		52 313	54 970	89 325

État de la situation financière consolidée

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Écarts d'acquisition	16	314 626	190 871	369 914
Immobilisations incorporelles	17	59 152	2 812	23 713
Immobilisations corporelles	18	39 193	39 585	39 279
Titres de participation mis en équivalence	19	113 824	109 402	-
Autres actifs financiers non courants	20	3 997	2 975	3 763
Impôts différés actifs	21	34 453	20 952	34 369
Actif non courant		565 245	366 597	471 038
Stocks et en-cours		490	178	797
Clients et comptes rattachés	22	384 262	344 994	368 396
Autres créances courantes	23	33 700	25 332	33 884
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	47 359	33 267	54 897
Actif courant		465 811	403 771	457 974
TOTAL DE L'ACTIF		1 031 056	770 368	929 012

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital		11 893	11 893	47 416
Réserves liées au capital		9 533	7 951	57 311
Réserves consolidées et autres réserves		228 226	191 192	185 056
Résultat de l'exercice		55 600	62 872	74 768
Capitaux propres – part du Groupe		305 252	273 908	364 551
Intérêts minoritaires		1	3	3
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	25	305 253	273 911	364 554
Emprunts et dettes financières – part à long terme	26	178 367	26 382	74 423
Impôts différés passifs	21	17 966	78	9 300
Provisions pour retraites et engagements assimilés	27	48 552	40 777	40 934
Provisions non courantes	28	6 724	5 071	1 905
Autres dettes non courantes	29	7 979	11 946	13 080
Passif non courant		259 588	84 254	139 642
Emprunts et dettes financières – part à court terme	26	73 048	53 273	37 629
Fournisseurs et comptes rattachés	30	56 092	54 768	53 531
Autres dettes courantes	31	337 075	304 162	333 656
Passif courant		466 215	412 203	424 816
TOTAL DU PASSIF		725 803	496 457	564 458
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 031 056	770 368	929 012

État des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
AU 31/12/2009	47 010	54 277	- 81	211 917	- 31 436	281 687	2	281 689
Opérations sur capital	406	2 174	-	-	-	2 580	-	2 580
Paiements fondés sur des actions	-	841	-	-	-	841	-	841
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 508	30	-	- 478	-	- 478
Dividendes ordinaires	-	19	-	- 9 421	-	- 9 402	-	- 9 402
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	- 2	-	- 2	-	- 2
Transactions avec les actionnaires	406	3 034	- 508	- 9 393	-	- 6 461	-	- 6 461
Résultat net de la période	-	-	-	74 768	-	74 768	1	74 769
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	14 557	14 557	-	14 557
Résultat global total de la période	-	-	-	74 768	14 557	89 325	1	89 326
AU 31/12/2010	47 416	57 311	- 589	277 292	- 16 879	364 551	3	364 554
Opérations sur capital	- 35 523	- 3 255	-	39 969	-	1 191	-	1 191
Paiements fondés sur des actions	-	444	-	-	-	444	-	444
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 282	- 573	-	- 855	-	- 855
Dividendes ordinaires	-	41	-	- 9 519	-	- 9 478	-	- 9 478
Dividendes extraordinaires	-	- 46 590	-	-	-	- 46 590	-	- 46 590
Valeur nette comptable consolidée des titres Axway distribués	-	-	-	- 88 953	4 823	- 84 130	- 2	- 84 132
Effets d'impôt liés aux distributions	-	-	-	- 5 972	-	- 5 972	-	- 5 972
Autres mouvements	-	-	-	- 223	-	- 223	-	- 223
Transactions avec les actionnaires	- 35 523	- 49 360	- 282	- 65 271	4 823	- 145 613	- 2	- 145 615
Résultat net de la période	-	-	-	62 872	-	62 872	2	62 874
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	- 7 902	- 7 902	-	- 7 902
Résultat global de la période	-	-	-	62 872	- 7 902	54 970	2	54 972
AU 31/12/2011	11 893	7 951	- 871	274 893	- 19 958	273 908	3	273 911
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	1 579	-	-	-	1 579	-	1 579
Opérations sur titres autodétenus	-	-	564	112	-	676	-	676
Dividendes ordinaires	-	3	-	- 22 565	-	- 22 562	-	- 22 562
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	- 32 550	- 32 550
Rachats des intérêts minoritaires	-	-	-	- 949	-	- 949	32 550	31 601
Autres mouvements	-	-	-	192	95	287	- 1	286
Transactions avec les actionnaires	-	1 582	564	- 23 210	95	- 20 969	- 1	- 20 970
Résultat net de la période	-	-	-	55 600	-	55 600	- 1	55 599
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	- 3 287	- 3 287	-	- 3 287
Résultat global de la période	-	-	-	55 600	- 3 287	52 313	- 1	52 312
AU 31/12/2012	11 893	9 533	- 307	307 283	- 23 150	305 252	1	305 253

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	55 599	62 874	74 769
Résultat net d'impôt des activités cédées	-	1 380	- 26 596
Dotations nettes aux amortissements et provisions	20 865	63 609	13 807
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	125	- 443	- 520
Charges et produits calculés liés aux <i>stock-options</i> et assimilés	1 579	444	841
Autres produits et charges calculés	- 443	- 706	- 1 380
Plus et moins-values de cession	- 164	- 60 915	- 335
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 6 068	- 5 993	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	71 493	60 250	60 586
Coût de l'endettement financier net	7 194	4 098	5 624
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	33 540	36 176	30 312
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	112 227	100 524	96 522
Impôt versé (B)	- 41 820	- 38 682	- 27 191
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	- 8 604	- 1 341	17 441
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	61 803	60 501	86 772
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 6 781	- 10 065	- 9 835
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 124	86	937
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	- 799	- 336	- 297
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	654	367	197
Incidence des variations de périmètre	- 175 459	- 29 829	- 183
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	1 322	-	-
Variations des prêts et avances consentis	-	68 422	8 179
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	- 16 251	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	- 177 939	12 394	- 1 002
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	-	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des <i>stock-options</i>	-	1 190	2 580
Rachats et reventes d'actions propres	679	- 395	- 508
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-	-	-
■ Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 22 562	- 56 068	- 9 402
■ Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
Variation des emprunts	126 639	- 53 392	- 76 413
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	- 6 847	- 3 485	- 5 774
Autres flux liés aux opérations de financement	5 400	3 172	2 351
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	103 309	- 108 978	- 87 166
Incidence des variations des cours des devises (G)	- 1 359	- 362	477
Flux net de trésorerie lié aux activités cédées (H)	-	12 980	10 988
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE (D+E+F+G+H)	- 14 186	- 23 465	10 069
Trésorerie d'ouverture	16 646	53 581	43 512
Trésorerie des activités cédées	-	- 13 470	- 22 274
Trésorerie de clôture	2 460	16 646	31 307

Notes aux états financiers consolidés

Sommaire des notes aux états financiers consolidés

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1	Résumé des principales méthodes comptables	94
Note 2	Faits caractéristiques et périmètre de consolidation	103
Note 3	Comparabilité des comptes	104

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 4	Chiffre d'affaires	105
Note 5	Charges de personnel	106
Note 6	Achats et charges externes	106
Note 7	Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations.....	107
Note 8	Charges liées aux <i>stock-options</i> et assimilés.....	107
Note 9	Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	107
Note 10	Autres produits et charges opérationnels	107
Note 11	Charges et produits financiers.....	108
Note 12	Charge d'impôt.....	109
Note 13	Résultat net des entreprises associées	110
Note 14	Résultat net des activités cédées.....	110
Note 15	Résultats par action	110

NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Note 16	Écarts d'acquisition	111
Note 17	Immobilisations incorporelles	113

Note 18	Immobilisations corporelles	114
Note 19	Titres de participation mis en équivalence	116
Note 20	Autres actifs financiers non courants	116
Note 21	Impôts différés actifs et passifs	117
Note 22	Clients et comptes rattachés	119
Note 23	Autres créances courantes	120
Note 24	Trésorerie et équivalents de trésorerie	120
Note 25	Capitaux propres	120
Note 26	Emprunts et dettes financières	122
Note 27	Provisions pour retraites et engagements assimilés	125
Note 28	Provisions non courantes	127
Note 29	Autres dettes non courantes	128
Note 30	Fournisseurs et comptes rattachés	128
Note 31	Autres dettes courantes	128

AUTRES INFORMATIONS

Note 32	Information sectorielle	129
Note 33	Instruments financiers	131
Note 34	Facteurs de risques financiers.....	132
Note 35	Transactions avec les parties liées.....	136
Note 36	Engagements hors bilan et passifs éventuels	137
Note 37	Faits exceptionnels et litiges	139
Note 38	Événements postérieurs à la clôture de la période	139
Note 39	Taux de conversion des monnaies étrangères.....	139

Sopra Group et ses filiales constituent un groupe de conseil et de services dans le domaine des technologies de l'information avec une offre globale de métiers allant du Conseil à l'Intégration de Systèmes et de Solutions, la Gestion de Patrimoine applicatif et l'Édition de Solutions métier. Sopra Group est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé Parc des Glaisins, 3 rue du Pré-Faucon, 74942 Annecy-le-Vieux et la Direction générale 9 bis, rue de Presbourg 75116 Paris.

Elle est cotée sur le marché « Euronext Paris », compartiment B.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 18 avril 2013.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1

Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 ont été préparés conformément :

- aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission ;
- aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Ils ont été établis principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des avantages du personnel, des paiements en instruments de capitaux propres, des emprunts et dettes financières et des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur.

Il convient de rappeler que le Groupe avait choisi pour l'établissement du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004 :

- de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles et n'avait donc procédé à aucune réévaluation ;
- d'opter pour l'application des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers à compter de l'exercice 2005 et de manière prospective ;
- de ne pas retraiter les opérations de regroupement antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.2. Application de nouvelles normes et interprétations

a. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes et le résultat du Groupe.

Il s'agit principalement de l'amendement à IFRS 7 « *Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers* » qui vise notamment à améliorer l'information financière liée aux opérations de titrisation. Il n'existe pas de telles opérations à la clôture de l'exercice 2012.

b. Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et applicables par anticipation

- l'amendement à IAS 1 « *Présentation des autres éléments du résultat global* », entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2013. L'application de cet amendement requiert de distinguer dans l'État du résultat global les éléments ultérieurement recyclables en résultat de ceux qui ne se sont pas, et les impôts relatifs à ces deux catégories ;
- l'amendement à IAS 12 « *Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents* ». Cet amendement qui concerne les immeubles de placement et les immobilisations évaluées selon le modèle de la réévaluation n'impacte pas les états financiers du Groupe ;
- l'IAS 19 « *Avantages du personnel* » révisée. L'application de cette norme révisée à compter du 1^{er} janvier 2013 aura un effet limité pour le Groupe qui n'est pas impacté par la suppression de la méthode du « corridor », ni par la comptabilisation immédiate de tous les coûts des services passés, et ne possède pas d'actifs des régimes à prestations définies ;
- l'IFRS 10 « *États financiers consolidés* », ainsi que les autres normes relatives à la consolidation : IFRS 11 « *Partenariats* », IFRS 12 « *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* », IAS 27 amendée « *États financiers individuels* » et IAS 28 « *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* ». L'analyse de l'impact de ces normes sur les états financiers est en cours pour une application au 1^{er} janvier 2014 ;
- l'IFRS 13 « *Évaluation à la juste valeur* ». D'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013, cette norme décrit l'approche de l'évaluation à la juste valeur et indique les informations à fournir aux utilisateurs des états financiers. Les effets de l'application de cette norme n'apparaissent pas significatifs pour le Groupe ;
- les amendements à IFRS 7 « *Informations à fournir : compensation des actifs et passifs financiers* » qui renforce les informations requises en annexe et amendement à IAS 32 « *Présentation : compensations des actifs et passifs financiers* » qui précise les règles de compensation. L'entrée en vigueur de ces amendements ne devrait pas avoir d'incidence significative pour le Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation ces normes et interprétations à l'exception de l'amendement à IAS 1 « *Présentation des autres éléments du résultat global* ».

c. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne

Le Groupe n'applique pas par anticipation les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012. Il s'agit principalement de :

- l'IFRS 9 « *Instruments financiers* » qui vise à remplacer l'ancienne norme IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* ». La date d'application de cette norme est prévue

au 1^{er} janvier 2015, sous réserve de son adoption par l'Union européenne ;

- amendements à IFRS 1 « *Subventions publiques* » ;
- améliorations annuelles (cycle 2009-2011) « *Améliorations annuelles portées à différentes normes* » ;
- amendements à IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 27.

d. Format des états financiers

Concernant la présentation des états financiers consolidés, Sopra Group applique la recommandation du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2009-R.03 en date du 2 juillet 2009 relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

Cependant, le format du compte de résultat a été aménagé pour améliorer la présentation de la performance de l'entreprise : un agrégat intitulé *Résultat opérationnel d'activité* a été introduit avant le *Résultat opérationnel courant*, il s'agit d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au *Résultat opérationnel courant* retraité :

- de la charge relative au coût des services rendus par les bénéficiaires de *stock-options* et d'actions gratuites ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

1.3. Méthodes de consolidation

La société Sopra Group est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Sopra Group sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle existe également lorsque la société mère détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité, dispose :

- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe ; ou
- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe.

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue. À l'exception d'Axway Software, Sopra Group n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune entreprise.

Sopra Group ne contrôle, directement ou indirectement, aucune entité *ad hoc*.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 2.

1.4. Conversion des états financiers

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Sopra Group.

b. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Réserves de conversion*.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Réserves de conversion* en application de la norme IAS 21. Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupe ont été considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyperinflationniste.

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés à la note 39.

c. Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

1.5. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

a. Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- p l'évaluation des écarts d'acquisition (cf. notes 1.7 et 16) ;
- p l'évaluation des engagements de retraite (cf. notes 1.18 et 27) ;
- p la reconnaissance des revenus (cf. note 1.21).

b. Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

Aucun jugement réalisé par la Direction lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations) n'a d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

1.6. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IAS 39).

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- p à évaluer et à comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis, les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires). Le Groupe identifie et affecte

ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;

- p à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :
 - d'une part, le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts minoritaires dans l'acqise,
 - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acqise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

1.7. Écarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégralement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation dans les conditions décrites sous la note 1.11. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

1.8. Immobilisations incorporelles**a. Immobilisations acquises séparément**

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

b. Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations clients et de relations distributeurs évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur trois à quinze ans suivant leur durée d'utilité estimée.

c. Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « *Immobilisations incorporelles* » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels et solutions (Banque, Ressources Humaines et Immobilier) n'a été comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains et constructions, des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

1.10. Contrats de location

a. Contrats de location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et

avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.

Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste *Emprunts et dettes financières*. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat, dans la rubrique *Coût de l'endettement financier*, sur la durée du contrat de location.

Les immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure :

- crédit-bail immobilier : les constructions font l'objet d'un amortissement linéaire sur vingt-cinq ans ;
- crédit-bail mobilier relatif aux équipements informatiques : ceux-ci sont amortis linéairement sur quatre ans, durée correspondant très généralement à la durée des contrats.

b. Contrats de location simple

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.11. Dépréciations d'actifs

a. Dépréciation d'actifs incorporels

La norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne essentiellement les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé de Sopra Group.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Les prévisions des flux de trésorerie de la période explicite prennent en compte :

- la croissance générale de l'économie ;
- l'impact de l'évolution des technologies dont bénéficie le secteur ;
- le transfert d'activité au profit des SSII engendré par l'*Outsourcing*.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal :

- au taux de l'argent sans risque à dix ans ;
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (b) propre à l'entité.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*.

La reprise des pertes de valeur de l'écart d'acquisition relatif à des participations consolidées par intégration globale est interdite.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation, sont présentés aux notes 16.4 et 16.5.

b. Dépréciation des participations dans une entreprise associée

Les titres mis en équivalence constituent un actif unique et doivent être testés pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* ».

L'écart d'acquisition relatif à une entreprise associée est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence et ne doit pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée goodwill compris.

À chaque date de clôture, en présence d'un indice de dépréciation de la participation dans l'entreprise associée, la société mère met en œuvre un test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable.

Selon la norme IAS 36, la valeur recouvrable d'une participation dans une entreprise associée est le montant le plus élevé entre d'une part, la valeur d'utilité, calculée en fonction des flux de trésorerie futurs, et d'autre part, la juste valeur de la participation, nette des coûts de cession. Si les titres de l'entité associée sont des titres cotés, leur juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au cours de Bourse diminué des coûts de la vente puisqu'il s'agit du prix actuel d'échange de ces titres, en l'absence d'accord ferme de cession (cf. IAS 36-26).

En cas d'amélioration de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence justifiant une reprise de perte de valeur, la totalité de

la perte de valeur doit être reprise, y compris la partie relative à l'écart d'acquisition.

c. Dépréciation d'actifs financiers

La norme IAS 39 (cf. IAS 39-58 « *Dépréciation et irrécouvrabilité d'actifs financiers* ») impose d'apprécier à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Si une telle indication existe, l'entité doit appliquer les dispositions de la norme IAS 39 relatives à chaque catégorie d'actifs financiers afin de déterminer le montant de toute perte de valeur.

1.12. Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ; et
- actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

a. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend, d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme) et, d'autre part, ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat.

Bien que détenues à des fins de transaction, les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe ne sont pas traitées selon IAS 39. S'agissant de placements très liquides répondant à la définition d'équivalents de trésorerie telle qu'énoncée par la norme IAS 7, ces valeurs sont incluses au bilan consolidé dans le poste *Trésorerie et équivalents de trésorerie* (note 1.15).

b. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance entraîne le déclassement obligatoire de tous les actifs classés dans cette catégorie. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

c. Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de

biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations non consolidées et dépôts de garantie versés au titre des locaux loués). Les créances liées à des participations non consolidées font l'objet de dépréciations dès lors que leur valeur recouvrable estimée est inférieure à leur valeur nette comptable ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de soixante jours. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement.

d. Actifs disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change enregistrés en résultat.

Le Groupe a classé dans cette catégorie les titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.

Ces instruments de capitaux propres n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées en Bourse) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur valeur recouvrable est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi...). Les pertes de valeur constatées au compte de résultat ne peuvent pas être reprises.

1.13. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront.

1.14. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture impactent les capitaux propres.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants si dénouables à moins d'un an de la clôture, sinon en actifs ou passifs non courants. Le Groupe classe également en spéculatif les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IAS 39. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Le Groupe applique la démarche d'analyse remise à jour par l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) et l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2I) et reconnue comme base raisonnable par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans

sa position n°2011-13 relative au classement des OPCVM en équivalents de trésorerie :

- Les OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités ;
- L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est impérative.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

1.16. Paiements fondés sur des actions

a. Options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions Sopra Group sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice. L'avantage accordé au titre des plans de *stock-options* constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé selon les dispositions de la norme IFRS 2. Suivant la faculté offerte par cette norme, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1^{er} janvier 2005 ont été prises en compte pour ce retraitement.

Les bénéficiaires des options peuvent exercer leurs droits cinq ans après la date d'attribution et ce, pendant un délai de trois ans, soit entre la sixième et la huitième année suivant l'attribution.

La détermination de la juste valeur de ces options à la date d'attribution, confiée à un établissement spécialisé, est effectuée en appliquant un modèle de type Black & Scholes prenant en compte les dividendes discrets, l'utilisation d'une courbe de taux, les exercices anticipés. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

La valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits, soit à raison d'un cinquième par an.

Cette comptabilisation est faite au compte de résultat à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*, la contrepartie étant portée directement en capitaux propres au poste *Réserves liées au capital*. L'impact net sur les capitaux propres consolidés est donc nul.

La totalité des options détenues par les bénéficiaires présents aux dates d'arrêté comptable concernées sont prises en compte dans le calcul compte tenu du taux très élevé d'exercice des options.

Conformément aux règlements des différents plans d'options, les actions résultant des levées d'options ne peuvent être converties au porteur ou cédées pendant le délai d'indisponibilité légal.

b. Actions gratuites

La charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre d'un plan d'attribution gratuite d'actions est égale à la juste valeur des actions octroyées au personnel multipliée par le nombre probable d'actions à remettre aux bénéficiaires qui seront présents à la date

d'acquisition des actions (ce nombre d'actions est révisé pendant la période d'acquisition des droits en fonction des changements d'estimation de *turnover* des salariés).

La juste valeur des actions gratuites est déterminée une fois pour toutes à la date d'attribution sur la base du prix de marché de l'action ajusté pour tenir compte des caractéristiques et conditions de l'attribution des actions. Ce montant n'est pas réévalué ultérieurement en cas de variations de juste valeur.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*.

1.17. Titres d'autocontrôle

Toutes les actions Sopra Group détenues par la société mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Les gains ou pertes résultant de la cession d'actions propres sont ajoutés ou déduites nets d'impôts des réserves consolidées.

1.18. Avantages au personnel

a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite, et, dans une moindre mesure, l'Italie, pour le service des indemnités légales de fin de contrat (*Trattamento di fine rapporto*).

Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

À compter de l'exercice 2007, les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, conformément à l'option SoRIE introduite par l'amendement à IAS 19.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, de couverture médicale, de médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.19. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les dettes liées aux contrats de location-financement : une dette est comptabilisée au commencement de chaque contrat pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers futurs au titre de la location (actualisation au taux d'intérêt implicite du contrat) ;
- la dette liée à la participation des salariés enregistrée en comptes courants bloqués : celle-ci fait l'objet d'un retraitement destiné à prendre en compte le différentiel existant entre le taux d'intérêt contractuel servi et le taux réglementaire plancher applicable. Au titre d'une année donnée, ce différentiel est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;
- les concours bancaires courants.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

1.20. Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

1.21. Reconnaissance des revenus

La norme applicable est IAS 18 « *Produits des activités ordinaires* ».

a. Prestations d'Intégration de systèmes et solutions et de Conseil

Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes courantes*.

Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe. Seuls 90 % du montant prévu au contrat sont retenus pour la valorisation pendant la phase de réalisation du projet, les 10 % restants n'étant disponibles qu'à partir de la livraison ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget disponible (90 % du contrat) et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Les acomptes perçus sont portés en déduction du poste *Clients*. Celui-ci figure donc au bilan pour son montant net.

b. Prestations liées aux activités Progiciels et Solutions

Les prestations fournies dans le cadre des activités Progiciels et Solutions (Banque, Immobilier, Ressources Humaines) comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation, etc.

En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas

significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;

- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *prorata temporis* ;
- les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation. Ils peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe 1.21.a.

Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel

Cette situation peut survenir lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la direction de la Transformation et de la Performance. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe 1.21.a.

1.22. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le Directeur Général, principal décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est géré sur une base reflétant à la fois ses métiers (segmentation principale) et la répartition géographique (segmentation secondaire) de ses activités.

Les secteurs présentés correspondent :

- **pa** au Conseil et à l'Intégration de Systèmes et Solutions exercés en France par Sopra Group ;
- **pe** à l'Intégration de Systèmes et Solutions exercée en Europe par un ensemble de filiales ;
- **pb** à l'activité de Sopra Banking Software.

1.23. Résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- **pe** résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées ;
- **pd** résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice et des plans d'attribution gratuite d'actions. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

2.1. Entrées dans le périmètre

■ **Tieto UK Ltd** – Sopra Group Ltd, filiale à 100 % de Sopra Group, a acquis en février 2012 l'activité « Services financiers » de Tieto Corporation au Royaume-Uni. Cette activité propose des solutions destinées au secteur des services financiers (systèmes de gestion de prêts hypothécaires, de produits d'épargne, de crédit, de financement d'équipements et de recouvrement) à une clientèle constituée de banques, de prestataires de crédit à la consommation, de conseils financiers aux entreprises, ainsi que de sociétés d'affacturage, tant au Royaume-Uni qu'en Europe continentale. Le chiffre d'affaires réalisé par cette activité en 2011 est d'environ 22 M€.

Tieto UK Ltd a pris le nom de Sopra Group Solutions UK Ltd et est consolidée depuis le 1^{er} mars 2012.

■ **Business & Decision UK Ltd** – Sopra Group Ltd, filiale à 100 % de Sopra Group, a acquis en février 2012 la totalité du capital de la filiale britannique de Business & Decision. Cette société offre des prestations de conseil et de services informatiques spécialisés en décisionnel (business intelligence), en CRM (Customer Relationship Management) et en e-business pour une clientèle présente notamment dans les services financiers, la distribution, le secteur public et les transports. La société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 26 M€ en 2011.

Business & Decision UK a pris le nom de Sopra Group Financial Service Ltd et est consolidée depuis le 1^{er} mars 2012.

■ **Callatay & Wouters** – En mars 2012, Sopra Banking Software, filiale à 100 % de Sopra Group, a acquis une participation majoritaire de 76,75 % dans le groupe Callatay & Wouters (C&W), éditeur du logiciel de gestion bancaire Thaler. C&W fournit des solutions informatiques pour les banques de détail, les banques privées et les banques en ligne. Son produit phare, Thaler, est un puissant logiciel bancaire pouvant fonctionner, soit comme solution intégrée couvrant l'ensemble des systèmes de la banque, soit comme solution modulaire dédiée à des secteurs d'activité précis. Thaler est utilisé par plus de 40 banques et dans 15 pays. Le chiffre d'affaires s'est établi autour de 80 M€ pour l'exercice 2011 avec un effectif d'environ 600 personnes.

Sopra Banking Software a porté sa participation dans le groupe Callatay & Wouters à 100 % en décembre 2012.

Les sociétés du périmètre C&W sont consolidées dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} avril 2012.

■ **Adeuza** – Sopra Group a acquis, début juin 2012, 100 % du capital de la société nantaise Adeuza, spécialiste de la mobilité et éditeur de la solution Moyalys®, dont les principaux clients sont France Télécom et Numericable.

Cette acquisition permet de renforcer le positionnement de Sopra Group sur le marché de la mobilité, dont la demande est actuellement en forte croissance. La société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 0,8 M€ en 2011.

Adeuza est consolidée dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} juin 2012.

2.2. Sorties de périmètre

Il n'y a pas eu de sortie du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2012.

2.3. Réorganisations juridiques et restructurations

a. Apport partiel d'actif

La société Axway Holding SA prend la dénomination Sopra Banking Software à compter du 26 mars 2012. Cette société est utilisée pour recevoir l'apport partiel d'actif de l'activité d'édition de progiciels bancaires.

L'Assemblée Générale du 19 juin a approuvé le projet d'apports partiels d'actifs concernant l'activité d'édition de progiciels bancaires, par Sopra Group, au bénéfice de sa filiale à 100 %, Sopra Banking Software, dans laquelle sont déjà logés les titres Callatay & Wouters.

Suite aux acquisitions de Delta-Informatique et de Callatay & Wouters, Sopra Group a décidé de constituer un pôle économique regroupant l'ensemble de ses activités d'édition de progiciels bancaires en vue de promouvoir les synergies au sein d'une entité unique, Sopra Banking Software, proposant des solutions à l'ensemble du marché financier et bancaire.

D'un point de vue juridique, les apports ont été définitivement réalisés le 30 juin 2012 au cours de l'Assemblée Générale de Sopra Banking Software qui s'est prononcée sur ces opérations d'apport. Sopra Group a transmis à Sopra Banking Software tous les éléments, actif et passif, composant son pôle d'activité d'édition de progiciels bancaires :

- la branche complète et autonome de l'activité « Evolan » ;
- les titres composant le capital de la société de droit belge Business Architects International (BAI) ;
- les titres composant le capital de la société de droit français Delta-Informatique.

En rémunération de ces apports, Sopra Group a reçu l'intégralité des titres Sopra Banking Software émis en contrepartie.

Cette opération est sans effet sur les comptes consolidés.

b. Fusion

Au 1^{er} décembre 2012, Delta Informatique a fait l'objet d'une fusion absorption par Sopra Banking Software, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2012. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.

c. Changement de dénomination

■ La filiale espagnole de Sopra Group anciennement dénommée Valoris Iberia a changé sa dénomination en Sopra Group Catalunya SA depuis le 19 janvier 2012.

■ Les sociétés du périmètre Callatay & Wouters ont adopté la dénomination sociale Sopra Banking Software.

2.4. Liste des entreprises consolidées en 2012

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
INTÉGRATION DE SYSTÈMES ET SOLUTIONS				
Sopra Group	France	-	-	Société mère
Adeuza	France	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Group Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Group Financial Service Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Group Solutions UK Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Belux	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Group Luxembourg	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	IG
Valoris Luxembourg	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Group GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Informatique	Suisse	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Group SpA	Italie	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Group Informatica SA	Espagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Group Euskadi SL	Espagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Group Catalunya SA	Espagne	100,00 %	100,00 %	IG
CS Sopra España	Espagne	100,00 %	100,00 %	IG
PROFit Gestao Informatica Lda	Portugal	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra India Private Ltd	Inde	100,00 %	100,00 %	IG
SOPRA BANKING SOFTWARE				
Sopra Banking Software	France	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Paris	France	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Business Architects International NV	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Participations	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Belgium	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Factory	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Luxembourg	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00 %	100,00 %	IG
SOPRantic	Maroc	100,00 %	100,00 %	IG
Cameroun Delta Informatique	Cameroun	95,00 %	95,00 %	IG
GROUPE AXWAY	France	26,02 %	26,02 %	MEQ

IG : intégration globale.

MEQ : mise en équivalence.

Note 3

Comparabilité des comptes

Les acquisitions réalisées au cours de l'année 2012 ont un impact individuel et cumulé sur le compte de résultat et les principaux indicateurs d'activité du Groupe inférieur au seuil de signification

(25 %) requis par le Règlement général de l'AMF (art. 222-2) pour l'établissement d'informations *pro-forma*.

Les principaux impacts de ces acquisitions sur les comptes de l'exercice 2012 sont les suivants :

■ Contribution au Chiffre d'affaires et au Résultat opérationnel d'activité

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011
	Hors acquisitions	Contribution des acquisitions	Publié	Publié
Chiffre d'affaires	1 103,1	113,6	1 216,7	1 050,3
Résultat opérationnel d'activité	90,1	19,5	109,6	92,5

■ Impact sur le poste Écarts d'acquisition

Cf. note 16.2.

■ Incidence sur l'Endettement net

Cf. note 26.2.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 4

Chiffre d'affaires

4.1. Activité par métiers

(en millions d'euros)	Exercice 2012		Exercice 2011	
C.I.S.S. France	805,4	66,2 %	776,6	73,9 %
I.S.S. Europe	240,0	19,7 %	184,5	17,6 %
Sopra Banking Software	171,3	14,1 %	89,2	8,5 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 216,7	100,0 %	1 050,3	100,0 %

4.2. Activité par marchés

	Exercice 2012	Exercice 2011
Services financiers	32,9 %	25,2 %
Services/Transport/Utilities	20,1 %	21,1 %
Secteur Public	15,6 %	17,6 %
Industrie	15,9 %	17,0 %
Télécoms & Média	10,3 %	12,1 %
Distribution	5,2 %	7,0 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

4.3. Activité internationale

(en millions d'euros)	Exercice 2012		Exercice 2011	
C.I.S.S. France *	50,0	4,1 %	35,0	3,3 %
I.S.S. Europe	240,0	19,7 %	184,5	17,6 %
Sopra Banking Software *	97,7	8,0 %	19,8	1,9 %
Total chiffres d'affaires international	387,7	31,9 %	239,3	22,8 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 216,7	100,0 %	1 050,3	100,0 %

* Part export.

Note 5

Charges de personnel

5.1. Tableau d'analyse

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Salaires et traitements	574 342	488 712	456 270
Charges sociales	229 491	200 574	184 318
Participation et intéressement des salariés	7 947	12 097	11 525
TOTAL	811 780	701 383	652 113

5.2. Effectif

Effectif fin de période	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
France	9 380	8 920	8 230
International	4 930	3 690	3 420
TOTAL	14 310	12 610	11 650

Effectif moyen	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
France	9 294	8 906	8 115
International	4 739	3 556	3 235
TOTAL	14 033	12 462	11 350

5.3. Participation et intéressement des salariés

La participation des salariés aux résultats concerne Sopra Group pour un montant de 5,3 M€ et Sopra Banking Software pour 0,9 M€. L'intéressement au titre de l'exercice 2012 s'élève à 1,6 M€ chez Sopra Group et à 0,1 M€ chez Sopra Banking Software.

Note 6

Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	Exercice 2012		Exercice 2011		Exercice 2010 retraité IFRS 5	
Achats de sous-traitance sur projets	123 810	45,6 %	119 470	51,2 %	100 344	47,2 %
Achats non stockés de matériel et fournitures	6 438	2,4 %	5 642	2,4 %	5 409	2,5 %
Achats de marchandises et variation de stock	7 795	2,9 %	6 917	3,0 %	7 455	3,5 %
Locations et charges locatives	35 310	13,0 %	28 737	12,3 %	27 652	13,0 %
Entretien et réparations	10 964	4,0 %	7 840	3,4 %	7 126	3,3 %
Sous-traitance générale	5 697	2,1 %	1 769	0,8 %	1 544	0,7 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 223	3,0 %	5 117	2,2 %	6 295	3,0 %
Publicité et relations publiques	3 939	1,4 %	2 520	1,1 %	2 227	1,0 %
Déplacements et missions	53 860	19,8 %	42 041	18,0 %	40 038	18,8 %
Télécommunications	6 560	2,4 %	5 767	2,5 %	6 321	3,0 %
Autres charges	9 202	3,4 %	7 636	3,3 %	8 327	3,9 %
TOTAL	271 798	100 %	233 456	100 %	212 738	100 %

Note 7

Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Immobilisations Incorporelles	986	547	692
Immobilisations corporelles	6 679	5 459	4 910
Immobilisations en crédit-bail	3 938	4 206	4 438
Dotations aux amortissements	11 603	10 212	10 040
Dépréciations des actifs circulants	377	- 350	32
Provision pour risques et charges	4 978	3 718	2 981
Dotations aux provisions et dépréciations	5 355	3 368	3 013
TOTAL	16 958	13 580	13 053

Note 8

Charges liées aux *stock-options* et assimilés

Le coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues a été comptabilisé à hauteur de 0,2 M€ au titre de l'exercice 2012. Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions encore actifs sont présentées à la note 25.2. Les charges liées au plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en juin 2012, s'élèvent à 2,0 M€ sur l'exercice 2012 comprenant :

- une charge de personnel de 1,4 M€ comptabilisée à partir de la date d'attribution de ces actions sur la base :
 - de la juste valeur de l'action à la date d'attribution et du nombre d'actions qui seront effectivement remises,

- d'une estimation du nombre d'actions qui seront effectivement remises, cette estimation étant revue à chaque arrêté de comptes pour intégrer l'impact de l'évolution du *turnover* ;
- une charge de 0,4 M€ correspondant à la contribution sociale payée sur la valeur estimée à la date d'attribution des actions gratuites qui seront distribuées ;
- des honoraires de conseils relatifs à la mise en place de ce plan, pour un montant de 0,2 M€.

Des informations concernant les dispositions de ce plan d'attribution gratuite d'actions sont données à la note 25.3.

Note 9

Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés

Suite à l'allocation des écarts d'acquisition effectuée sur les acquisitions, les dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés se montent à 4,2 M€ pour l'année 2012, contre 0,3 M€ sur l'exercice 2011 (cf. note 17).

Note 10

Autres produits et charges opérationnels

En 2012, les autres produits et charges opérationnels, d'un montant net de (-) 11,9 M€, sont composés des éléments suivants :

- frais d'acquisitions à concurrence de (-) 4,9 M€ ;
- coûts de restructuration liés à l'intégration des acquisitions et à la réorganisation de l'activité de conseil en France, soit (-) 6,6 M€ ;
- solde du litige Rent Profit (locaux en Espagne) pour (-) 0,4 M€.

En 2011, avaient été comptabilisées dans cette rubrique pour un total de 6,3 M€ :

- une plus-value sur les titres Axway Software conservés, soit 71,4 M€, calculée par la différence entre leur valeur de marché à la date de distribution (101,4 M€) et leur valeur consolidée historique (30,0 M€) ;
- une dépréciation de 18,0 M€ constatée sur les titres Axway Software mis en équivalence ;

- des charges non récurrentes liées au projet de séparation des activités du groupe Axway pour un total de 1,0 M€. Il s'agit essentiellement d'honoraires de conseils extérieurs et de coûts spécifiques à ce projet engagés par Sopra Group ;
- une charge de 6,3 M€ au titre de la participation des salariés exceptionnelle générée par la diminution des capitaux propres sociaux de Sopra Group liée aux opérations de séparation du groupe Axway (distribution de titres et de numéraire) ;
- une dépréciation des écarts d'acquisition à hauteur de 38,0 M€ se répartissant sur les UGT du Royaume-Uni (20 M€), de l'Espagne (15 M€) et de la Belgique (3 M€) ;
- une dotation aux provisions pour impôts de 1,9 M€.

Note 11

Charges et produits financiers

11.1. Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	395	308	15
Charges d'intérêt	- 5 197	- 3 226	- 2 965
Résultat des couvertures (différentiel de taux)	- 969	- 695	- 2 456
Incidence de la variation de valeur des emprunts syndiqués	- 1 423	- 485	- 218
TOTAL	- 7 194	- 4 098	- 5 624

L'évolution de la charge financière est due essentiellement à l'accroissement de la dette ; la croissance externe ayant généré un besoin de financements important. L'en-cours moyen des emprunts ressort à 155 M€ en 2012, contre 59 M€ en 2011.

Le coût moyen des emprunts après prise en compte des couvertures est de 2,34 % en 2012, contre 3,27 % en 2011. En tenant compte des découverts bancaires, le coût moyen des financements est de 2,09 % sur l'exercice 2012 contre 2,84 % en 2011.

11.2. Autres produits et charges financières

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Gains et pertes de changes	- 584	178	- 948
Reprises de provisions	-	10 550	-
Produits de cession des actifs financiers cédés	2 005	139	-
Autres produits financiers	244	1 000	1 741
Total des autres produits financiers	2 249	11 689	1 741
Dotations aux provisions	-	-	- 5
Actualisation des engagements de retraite	- 1 441	- 1 401	- 1 276
Actualisation de la participation des salariés	500	410	379
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	261	564	662
Valeurs nettes comptables des actifs financiers cédés	- 1 758	- 10 628	-
Autres charges financières	- 254	- 210	- 187
Total des autres charges financières	- 2 692	- 11 265	- 427
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	- 1 027	602	366

Les *Gains et pertes de change* portent essentiellement sur les transactions commerciales libellées en devises étrangères.
Actualisation des engagements de retraite : cf. note 27.

Actualisation de la participation des salariés : cf. note 26.1.c.
Variation de valeur des instruments financiers dérivés : cf. note 33.2.

Note 12

Charge d'impôt

12.1. Tableau d'analyse

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Impôts courants	33 945	39 117	32 137
Impôts différés	- 405	- 2 941	- 1 825
TOTAL	33 540	36 176	30 312

12.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Résultat net	55 599	62 874	74 769
Neutralisation des éléments suivants :			
Résultat net d'impôt des activités cédées	-	- 1 380	26 596
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6 068	5 993	-
Plus-value nette sur titres Axway conservés	-	53 456	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	- 37 988	-
Charge d'impôt	- 33 540	- 36 176	- 30 312
Résultat avant impôt	83 071	78 969	78 485
Taux d'imposition théorique	36,10 %	36,10 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	- 29 989	- 28 508	- 27 022
Rapprochement			
Différences permanentes	- 864	- 21	61
Effet des pertes de l'exercice non activées	- 201	- 350	- 56
Utilisation de reports déficitaires non activés	800	190	666
Activation de reports déficitaires antérieurs	512	-	-
Effet des crédits d'impôts recherche	2 292	1 313	2 198
Reclassement CVAE (nette d'impôt)	- 7 554	- 7 020	- 6 110
Différentiel de taux – France/Étranger	2 369	1 089	479
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	- 167	- 253	96
Autres	- 738	- 2 616	- 624
Charge réelle d'impôt	- 33 540	- 36 176	- 30 312
Taux effectif d'impôt	40,38 %	45,81 %	38,62 %
Taux effectif d'impôt hors CVAE	30,48 %	37,05 %	30,35 %

12.3. Effets fiscaux des autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	1 221	383	836
Effets fiscaux sur éléments non recyclables	1 221	383	836
Écarts de conversion	- 61	191	557
Variation des instruments financiers dérivés	692	274	- 419
Effets fiscaux sur éléments recyclables	631	465	138
TOTAL	1 852	848	974

Note 13

Résultat net des entreprises associées

En 2012, cette rubrique enregistre :

- la quote-part du résultat du groupe Axway pour l'exercice (26,02 % de 24,7 M€), soit 6,4 M€ ;
- l'impact de la dilution dans le capital d'Axway Software, soit (-) 0,3 M€.

En 2011, la quote-part du résultat net du groupe Axway mis en équivalence à compter du 14 juin 2011 s'élevait à 6,0 M€.

Note 14

Résultat net des activités cédées

En 2011, le résultat net du groupe Axway était présenté en « *Résultat net des activités cédées* » pour la période du 1^{er} janvier à la date de séparation-cotation le 14 juin 2011. Ce résultat net

représentait (-) 1,4 M€ sur cette période compte tenu de (-) 3,4 M€ de coûts non récurrents liés au projet de séparation-cotation.

Note 15

Résultats par action

(en euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Résultat net – part du Groupe	55 599 865	62 871 886	74 768 462
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 893 486	11 876 503	11 780 090
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	4,67	5,29	6,35

(en euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Résultat net – part du Groupe	55 599 865	62 871 886	74 768 462
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 893 486	11 876 503	11 780 090
Nombre moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs	138 450	4 441	29 709
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	12 031 936	11 880 944	11 809 799
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	4,62	5,29	6,33

Les modalités de calcul des résultats par action sont décrites à la note 1.23. Les seuls instruments dilutifs sont les *stock-options* présentées à la note 25.2 et les actions gratuites attribuées dans le cadre du Plan du 19 juin 2012 (cf. note 25.3).

N'ont été prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que les actions ordinaires potentielles dilutives, à l'exclusion de celles qui ont un effet relatif. Ont été considérées comme relatives les actions ordinaires potentielles résultant d'options de souscription d'actions dont le prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services restant à recevoir des titulaires d'options est

supérieur au cours moyen de l'action (41,49 €) pendant la période, à savoir :

- 50 064 options attribuées le 21 décembre 2006 à un prix d'exercice ajusté de 53,84 € ;
- 31 953 options attribuées le 15 avril 2010 à un prix d'exercice ajusté de 49,03 € ;
- 52 720 options attribuées le 29 mars 2011 à un prix d'exercice ajusté de 66,61 € ;
- 5 000 options attribuées le 20 octobre 2011 à un prix d'exercice de 43,22 €.

NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Note 16

Écarts d'acquisition

16.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2012 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2010	420 784	50 870	369 914
Acquisitions			
Delta Informatique	24 126	-	24 126
Dépréciations			
ISS Espagne	-	15 000	- 15 000
ISS Royaume-Uni	-	19 988	- 19 988
ISS Belgique	-	3 000	- 3 000
Écarts de conversion	- 7 806	966	- 8 772
Activités cédées (Axway)	- 165 232	- 8 823	- 156 409
31 décembre 2011	271 872	81 001	190 871
Acquisitions			
Tieto UK	15 196	-	15 196
Business Decision UK	14 302	-	14 302
Callataÿ & Wouters	101 502	-	101 502
Adeuza	- 37	-	- 37
Ajustements sur regroupements d'entreprises			
Delta Informatique	- 8 590	-	- 8 590
Dépréciations	-	-	-
Écarts de conversion	2 062	680	1 382
31 DÉCEMBRE 2012	396 307	81 681	314 626

16.2. Détermination des écarts d'acquisition constatés au titre des regroupements d'entreprises de l'exercice

Les écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice 2012 concernent l'acquisition de l'activité Services financiers de Tieto UK au Royaume-Uni, de la société Business & Decision UK et du groupe Callataÿ & Wouters en Belgique.

Ils ont été évalués à la date d'acquisition de ces activités selon la méthode énoncée à la note 1.6.

(en milliers d'euros)	Tieto UK	Business & Decision UK	Callataÿ & Wouters	Adeuza	Total
Prix d'acquisition	29 450	18 745	140 000	1 670	189 865
Valeur actualisée des compléments de prix	-	-	-	-	-
Coût d'acquisition	29 450	18 745	140 000	1 670	189 865
Juste valeur des actifs nets acquis	14 254	4 443	38 498	1 707	58 902
ÉCART D'ACQUISITION	15 196	14 302	101 502	- 37	130 963

Le détail de la juste valeur des actifs nets des entreprises acquises est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Tieto UK	Business & Decision UK	Callatay & Wouters	Adeuza	Total
Actifs incorporels affectés	10 894	-	35 200	-	46 094
Autres immobilisations incorporelles	-	-	804	835	1 639
Immobilisations corporelles	1 074	333	1 176	35	2 618
Impôts différés	- 1 767	843	- 3 065	1 851	- 2 138
Autres actifs	8 482	7 560	36 450	239	52 731
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 409	1	6 549	90	16 049
Passifs financiers	-	- 162	- 7 647	-	- 7 809
Provisions retraites et engagements assimilés	-	-	- 900	- 38	- 938
Autres passifs	- 13 838	- 4 132	- 30 069	- 1 305	- 49 344
JUSTE VALEUR DES ACTIFS NETS ACQUIS	14 254	4 443	38 498	1 707	58 902

16.3. Ajustements sur regroupements d'entreprises

Une partie de l'écart d'acquisition dégagé en 2011 sur Delta Informatique a été affectée en actifs incorporels pour un montant total de 13,1 M€ (10,3 M€ en technologies, 1,9 M€ en relations clients et 0,9 M€ en contrat favorable). Un passif d'impôt différé a été comptabilisé à hauteur de 4,5 M€.

16.4. Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en unités génératrices de trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle.

La synthèse des valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés aux UGT est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
C.I.S.S. France	France	52 869	96 303	72 571
I.S.S. Europe	Royaume-Uni	66 172	35 152	54 255
	Espagne	51 297	51 297	66 297
	Italie	8 119	8 119	8 119
	Belgique	-	-	3 000
Sopra Banking Software		136 169	-	-
Axway	Axway	-	-	165 672
TOTAL		314 626	190 871	369 914

16.5. Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2012 n'ont pas conduit à constater de pertes de valeur.

Ils ont été réalisés dans les conditions décrites à la note 1.11 avec les paramètres suivants :

	Taux d'actualisation			Taux de croissance à l'infini		
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
France	9,3 %	9,5 %	9,2 %	2,3 %	2,5 %	2,5 %
Royaume-Uni	9,3 %	9,5 %	9,2 %	2,3 %	2,5 %	2,5 %
Espagne	9,3 %	9,5 %	9,2 %	2,3 %	2,5 %	2,5 %
Autres pays d'Europe	9,3 %	9,5 %	9,2 %	2,3 %	2,5 %	2,5 %
Autres zones	9,3 %	9,5 %	9,2 %	2,3 %	2,5 %	2,5 %

a. Analyse de sensibilité

	Taux d'actualisation utilisé en 2012	Augmentation du taux d'actualisation de 0,5 point
Taux de croissance utilisé en 2012	-	- 8,7 %
Diminution du taux de croissance de 0,5 point	- 6,1%	- 13,8 %

À l'exception de l'UGT Intégration de systèmes Espagne, les baisses de valeur d'utilité qui seraient consécutives à ces changements d'hypothèses combinés (-) 13,8 % n'auraient pas conduit à constater de dépréciations sur ces UGT à la clôture.

b. Tests de sensibilité

Ces tests ont été faits sur toutes les UGT. Seuls ceux concernant les UGT les plus sensibles ISS Espagne et ISS Royaume-Uni sont précisées ci-dessous.

	ISS Espagne	ISS Royaume-Uni
Écart entre la valeur d'utilité et la valeur comptable (en millions d'euros)	4,8	19,8
Valeur seuil * :		
Taux d'actualisation	9,8 %	11,2 %
Taux de croissance	1,6 %	- 0,7 %
Dépréciation théorique en cas de (en millions d'euros) :		
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation	- 0,4	-
Baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	-	-
Baisse de 0,5 point du taux de marge opérationnelle	-	-
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation combinée à une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	- 3,7	-

* La valeur seuil correspond à la valeur qui conduirait à établir une valeur d'utilité égale à sa valeur comptable.

16.6. Écarts de conversion

L'augmentation de 1,4 M€ au titre des variations de change provient essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

Variation euro/devise (en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
USD	-	- 8,8	8,4
GBP	1,5	0,9	1,7
SEK	-	- 0,5	2,8
Autres devises	- 0,1	- 0,4	0,4
TOTAL	1,4	- 8,8	13,3

Note 17

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Logiciels métiers/Technologies	70 327	20 414	49 913	1 441	22 223
Relations clients	6 700	550	6 150	-	-
Contrats favorables	900	90	810	-	-
Carnet de commandes	490	136	354	-	-
Logiciels acquis	11 292	9 367	1 925	1 371	1 490
TOTAL	89 709	30 557	59 152	2 812	23 713

Ce poste comprend essentiellement des actifs incorporels affectés (technologies, relations clients, contrats favorables, etc.) lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprise et des progiciels du marché utilisés dans le cadre de l'activité courante du Groupe.

Aucune dépense de développement des solutions et progiciels du Groupe n'a été immobilisée tant en 2012 qu'au titre des exercices antérieurs.

Les variations du poste *Immobilisations incorporelles* sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
31 décembre 2010	55 118	31 405	23 713
Mouvements de périmètre	741	728	13
Acquisitions	981	-	981
Cessions	- 95	- 95	-
Écarts de conversion	- 2 132	- 621	- 1 511
Dotations aux amortissements	-	1 933	- 1 933
Activités cédées (Axway)	- 31 183	- 12 732	- 18 451
31 décembre 2011	23 430	20 618	2 812
Mouvements de périmètre	7 297	5 657	1 640
Actifs incorporels affectés	59 194	-	59 194
Acquisitions	446	-	446
Cessions	- 889	- 889	-
Écarts de conversion	231	- 28	259
Dotations aux amortissements	-	5 199	- 5 199
31 DÉCEMBRE 2012	89 709	30 557	59 152

Les actifs incorporels affectés sur l'exercice 2012 (59,2 M€) concernent les sociétés suivantes :

■ Callataÿ & Wouters pour un montant de 35,2 M€ ;

■ Jieto UK pour un montant de 10,9 M€ ;

■ Delta Informatique pour un montant de 13,1 M€.

Note 18

Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Équipements informatiques	Total
VALEUR BRUTE				
31 décembre 2010	10 989	65 719	47 859	124 567
Écarts de conversion	-	- 216	- 771	- 987
Acquisitions	153	8 277	6 364	14 794
Cessions	-	- 270	- 3 954	- 4 224
Autres mouvements	-	10	23	33
Variations de périmètre	11	1 291	1 201	2 503
Activités cédées (Axway)	-	- 6 348	- 13 351	- 19 699
31 décembre 2011	11 153	68 463	37 371	116 987
Écarts de conversion	-	25	229	254
Acquisitions	51	5 345	5 471	10 867
Cessions	-	- 8 937	- 5 206	- 14 143
Variations de périmètre	-	4 737	12 409	17 146
31 DÉCEMBRE 2012	11 204	69 633	50 274	131 111

(en milliers d'euros)	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Équipements informatiques	Total
AMORTISSEMENTS				
31 décembre 2010	8 751	40 857	35 680	85 288
Écarts de conversion	-	- 178	- 675	- 853
Dotations	245	4 608	5 566	10 419
Reprises	-	- 191	- 3 880	- 4 071
Autres mouvements	-	- 3	-	- 3
Variations de périmètre	9	705	1 090	1 804
Activités cédées (Axway)	-	- 5 585	- 9 597	- 15 182
31 décembre 2011	9 005	40 213	28 184	77 402
Écarts de conversion	-	38	207	245
Dotations	254	5 061	5 303	10 618
Reprises	-	- 5 731	- 5 159	- 10 890
Variations de périmètre	-	3 515	11 028	14 543
31 DÉCEMBRE 2012	9 259	43 096	39 563	91 918
VALEUR NETTE				
31 décembre 2010	2 238	24 862	12 179	39 279
31 décembre 2011	2 148	28 250	9 187	39 585
31 DÉCEMBRE 2012	1 945	26 537	10 711	39 193

Les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles (10,9 M€) correspondent principalement à des équipements de bureaux en France et à l'international pour un montant de 5,3 M€ et à des acquisitions d'équipements informatiques pour un montant de 5,5 M€ (dont 4,0 M€ par l'intermédiaire de contrats de crédit-bail).

Les montants portés en cessions de l'exercice (14,1 M€ amortis à hauteur de 10,9 M€) correspondent principalement :

- à hauteur de 6,3 M€ en valeur brute, à une cession exceptionnelle d'agencements et de matériels de bureau par Sopra Group à Axway Software dans le cadre de la reprise par Axway Software d'un bail de locaux à Puteaux ;

- à hauteur de 4,9 M€, à des sorties d'équipements informatiques correspondant à des contrats de crédit-bail terminés ;
- aux sorties de locaux dont les baux n'ont pas été reconduits et à des mises au rebut diverses après inventaire.

Les terrains et constructions correspondent aux locaux du siège social de Sopra Group situés à Annecy-le-Vieux. Une partie de ces locaux a été acquise dans le cadre de contrats de crédit-bail immobilier terminés en 2003.

Ces contrats sont depuis l'origine retraités dans les comptes consolidés et figurent au bilan pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Terrains	255	255	255
Constructions	3 861	3 861	3 861
Amortissements	- 3 801	- 3 735	- 3 669
VALEUR NETTE	315	381	447

Les contrats de crédit-bail relatifs aux investissements informatiques (cf. note 1.10) figurent au bilan pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Valeur brute	24 835	25 689	25 637
Amortissements	- 17 030	- 18 018	- 17 635
VALEUR NETTE	7 805	7 671	8 002

Note 19

Titres de participation mis en équivalence

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
1^{er} janvier 2011	-	-	-
Variations de périmètre	101 395	-	101 395
Ajustement de la valeur recouvrable	-	17 958	- 17 958
Opérations sur capital	16 078	-	16 078
Résultat net	5 993	-	5 993
Écarts de conversion	4 064	-	4 064
Variation du pourcentage d'intérêts	- 151	- 21	- 130
Autres mouvements	- 40	-	- 40
31 décembre 2011	127 339	17 937	109 402
Variations de périmètre	-	-	-
Opérations sur capital	559	-	559
Dividendes versés	- 1 308	-	- 1 308
Résultat net	6 417	-	6 417
Écarts de conversion	- 595	-	- 595
Variation du pourcentage d'intérêts	- 917	-	- 917
Autres mouvements	266	-	266
31 DÉCEMBRE 2012	131 761	17 937	113 824

Au 31 décembre 2012, les titres Axway Software détenus par Sopra Group représentent 26,02 % du capital contre 26,24 % en 2011. La valorisation boursière de ces titres sur la base du cours de

clôture du 31 décembre 2012 (égal à 13,60 €) s'élève à 71,9 M€. La valeur de mise en équivalence de cette participation (113,8 M€) est justifiée par sa valeur d'utilité pour Sopra Group.

(en milliers d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011
Valeur de marché	71 916	87 092
Valeur d'utilité	113 824	109 402
Valeur recouvrable	113 824	109 402

Information financière résumée relative au groupe Axway (en millions d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011
Actifs	376 989	304 474
Capitaux propres	233 951	213 435
Passifs	143 038	91 039
Chiffre d'affaires	224 320	217 244
Résultat net	24 660	21 457

Note 20

Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	68	68	196
Autres prêts et créances	3 777	2 907	3 440
Instruments dérivés	152	-	127
TOTAL	3 997	2 975	3 763

20.1. Actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
1^{er} janvier 2011	10 007	9 811	196
Variations de périmètre	61	-	61
Augmentations	-	-	-
Diminutions	- 9 846	- 9 657	- 189
Écarts de conversion	4	4	-
31 décembre 2011	226	158	68
Variations de périmètre	307	-	307
Augmentations	-	-	-
Diminutions	- 369	- 62	- 307
Écarts de conversion	3	3	-
31 DÉCEMBRE 2012	167	99	68

Les actifs disponibles à la vente sont composés principalement de participations non consolidées de la société Delta Informatique (62 k€ en valeur nette).

20.2. Autres prêts et créances

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Créances rattachées à des participations non consolidées – valeur brute	6	6	899
Dépréciations sur créances rattachées à des participations non consolidées	- 6	- 6	- 899
Créances rattachées à des participations non consolidées – valeur nette	-	-	-
Prêts	16	22	23
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	3 761	2 885	3 417
Dépréciations sur prêts, dépôts et autres immobilisations financières	-	-	-
Prêts, dépôts et autres immobilisations financières à long terme – valeur nette	3 777	2 907	3 440
TOTAL	3 777	2 907	3 440

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme (3,8 M€) correspondent essentiellement à des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Note 21

Impôts différés actifs et passifs

21.1. Analyse par échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Impôts différés actifs (IDA)			
■ à moins d'un an	3 752	6 749	5 819
■ à plus d'un an	30 701	14 203	28 550
TOTAL IDA	34 453	20 952	34 369
Impôts différés passifs (IDP)			
■ à moins d'un an	- 33	- 57	-
■ à plus d'un an	- 17 933	- 21	- 9 300
TOTAL IDP	- 17 966	- 78	- 9 300
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	16 487	20 874	25 069

21.2. Variation des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
En début de période	20 874	25 069	15 383
Variations de périmètre	- 6 648	999	-
Impôts imputés au compte de résultat	405	2 941	9 099
Impôts imputés en capitaux propres	1 913	653	623
Écarts de conversion	- 57	- 28	- 36
Activités cédées ou en cours de cession (Axway)	-	- 8 760	-
EN FIN DE PÉRIODE	16 487	20 874	25 069

21.3. Décomposition par nature des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Différences liées aux retraitements en consolidation			
Écarts actuariels sur engagements de retraite	4 495	3 606	3 623
Amortissements des progiciels réévalués	-	-	4 660
Juste valeur des incorporels amortissables affectés	- 17 933	-	- 6 879
Instruments financiers dérivés	1 090	458	329
Contrats de location-financement	51	34	46
Actualisation de la participation des salariés	880	972	915
Provisions réglementées	-	-	- 2 304
Plan d'attribution d'actions gratuites	598	-	-
Amortissement des fonds de commerce	972	-	-
Annulation des frais de R&D capitalisés	3 171	-	-
Déduction pour investissement	1 538	-	-
Déficits fiscaux activés	5 832	-	6 879
Différences temporaires issues des déclarations fiscales			
Provision indemnités de départ en retraite	11 267	9 095	8 941
Dettes provisionnées pour participation des salariés	2 049	5 322	3 426
Dettes provisionnées pour Organic	546	528	523
Différentiel sur durée d'amortissement	820	89	140
Frais d'acquisition sur titres de participation	780	-	-
Déficits fiscaux activés	-	-	4 505
Autres	331	770	265
TOTAL	16 487	20 874	25 069

21.4. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Déficits fiscaux reportables	2 922	3 978	52 997
Différences temporelles	-	-	536
TOTAL	2 922	3 978	53 533

21.5. Tableau de variation des déficits fiscaux reportables

(en milliers d'euros)	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni	Belgique	Autres	Total
31 décembre 2011	6	4 300	3 500	1 816	4 015	15	13 652
Variations de périmètre	7 533	-	-	2 255	8 613	2 368	20 769
Création	558	117	5	116	-	427	1 223
Utilisation	- 1 823	-	-	-	- 3 610	- 360	- 5 793
Expiration	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	115	-	-	115
31 DÉCEMBRE 2012	6 274	4 417	3 505	4 302	9 018	2 450	29 966
Base impôts différés activés	6 270	-	-	4 302	6 767	1 388	18 727
Base impôts différés non activés	4	4 417	3 505	-	2 251	1 062	11 239
Impôts différés activés	2 090	-	-	1 053	2 300	389	5 832
Impôts différés non activés	2	1 104	1 052	-	491	273	2 922

21.6. Échéancier des déficits fiscaux reportables

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
N+1	-	-	17 864
N+2	-	-	20 270
N+3	-	-	1 100
N+4	-	-	2 330
N+5 et années ultérieures	3 505	3 500	111 884
Déficits reportables ayant une échéance	3 505	3 500	153 448
Déficits reportables indéfiniment	26 461	10 152	25 332
TOTAL	29 966	13 652	178 780

Pour rappel, le stock de déficits reportables au 31 décembre 2010 concernait essentiellement des filiales d'Axway Software.

Note 22

Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients – valeur brute	286 450	268 895	295 549
Factures à établir	112 626	91 919	88 072
Avoirs à établir	- 11 963	- 13 397	- 12 680
Dépréciation des créances clients	- 2 851	- 2 423	- 2 545
TOTAL	384 262	344 994	368 396

Le poste *Clients nets*, exprimé en mois d'activité s'établit au 31 décembre 2012 à environ 2,2 mois d'activité, contre 2,4 au 31 décembre 2011 et 2,0 au 31 décembre 2010 (hors groupe Axway). Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires réalisé au cours du trimestre précédant la clôture. Le poste *Clients nets* est obtenu en ramenant le poste Clients en valeur hors taxes et en retranchant les produits constatés d'avance figurant au passif du bilan.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode à l'avancement (cf. note 1.21.a). Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

Note 23

Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Personnel	966	685	1 344
Organismes sociaux	4 175	3 200	2 323
Taxe sur la valeur ajoutée	10 724	10 433	11 521
Impôt sur les sociétés	5 032	2 098	10 513
Autres créances fiscales	7 518	5 217	2 291
Matériel à leaser	995	885	406
Créances diverses	750	592	1 495
Charges constatées d'avance	3 540	2 182	3 601
Instruments financiers dérivés	-	40	390
TOTAL	33 700	25 332	33 884

Note 24

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie figure à la page 92.

24.1. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs mobilières de placement	16	1 900	-
Disponibilités	47 342	31 367	54 897
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 358	33 267	54 897
Concours bancaires courants	- 44 898	- 16 621	- 1 316
TOTAL	2 460	16 646	53 581

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie telle qu'indiquée à la note 1.15, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes

bancaires momentanément créditeurs. Elle est fortement liée aux mobilisations de crédits à moyen terme effectuées en fin de période. L'endettement net, présenté à la note 26.1, est plus représentatif de la situation financière du Groupe.

24.2. Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
OPCVM « monétaires » et « monétaires court terme »	16	1 500	-
Autres OPCVM	-	400	-
TOTAL	16	1 900	-

Note 25

Capitaux propres

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 91.

25.1. Évolution du capital social

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2012 à 11 893 486 €, il n'y a eu aucun mouvement au cours de l'exercice 2012. Il est composé de 11 893 486 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 1 €.

25.2. Plan d'options de souscription d'actions

Date d'attribution	Nombre d'options consenties à l'origine	Prix d'exercice à l'origine	Nombre d'options réajustés suite à la séparation d'Axway	Prix réajusté suite à la séparation d'Axway	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Nombre d'options annulées au 31/12/2012	Dont annulations en 2012	Nombre d'options exercées au 31/12/2012	Dont options exercées en 2012	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012	Juste valeur des options à la date d'attribution
Plan n° 5 – Plan d'options de 2005 (Assemblée Générale du 26/05/2005) : émission maximum de 321 958 actions												
25/07/2006	30 000	57,85 €	-	-	26/07/2011	24/07/2014	30 000	-	-	-	-	13,10 €
21/12/2006*	67 000	58,80 €	70 423	53,84 €	22/12/2011	20/12/2014	20 359	3 196	-	-	50 064	17,47 €
08/01/2007	5 000	60,37 €	-	-	09/01/2012	07/01/2015	5 000	-	-	-	-	15,28 €
18/03/2008*	50 000	45,30 €	52 642	41,16 €	19/03/2013	17/03/2016	9 500	-	-	-	43 142	10,98 €
TOTAL	152 000						64 859	3 196			93 206	
Plan n° 6 – Plan d'options de 2008 (Assemblée Générale du 15/05/2008) : émission maximum de 350 145 actions												
17/03/2009*	20 000	27,16 €	21 302	24,13 €	18/03/2014	16/03/2017	-	-	-	-	21 302	5,85 €
15/04/2010*	30 000	53,68 €	31 953	49,03 €	16/04/2015	14/04/2018	-	-	-	-	31 953	13,64 €
29/03/2011*	49 500	72,40 €	52 720	66,61 €	30/03/2016	28/03/2019	-	-	-	-	52 720	18,28 €
TOTAL	99 500										105 975	
Plan n° 7 – Plan d'options de 2011 (Assemblée Générale du 10/05/2011) : émission maximum de 355 618 actions												
20/10/2011	5 000	43,22 €	-	-	21/10/2016	19/10/2019	-	-	-	-	5 000	9,52 €
TOTAL	5 000										5 000	
Plan n° 8 – Plan d'options de 2012 (Assemblée Générale du 19/06/2012) : émission maximum de 594 674 actions												
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PLANS							64 859	3 196			204 181	

* Attributions d'options ajustées en quantité et prix d'exercice suite à l'opération de séparation-cotation d'Axway.

Aucune option de souscription n'a été exercée au cours de l'exercice 2012.

Plus aucune attribution ne peut être effectuée au titre des plans n° 5, 6 et 7. L'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2012 a autorisé le Conseil d'administration à émettre des options au titre du plan n° 8, aucune attribution n'a encore eu lieu au titre de ce plan.

Des ajustements en prix d'exercice et en quantité ont été apportés aux options de souscription d'action Sopra Group non encore levées à la date du 14 juin 2011 pour tenir compte des opérations de séparation-cotation et d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'Axway Software. Ces ajustements sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Sur la base de ces ajustements, le nombre d'actions Sopra Group pouvant être créées par exercice des options déjà attribuées s'élève à 204 181. L'Assemblée générale du 16 juin 2012 a fixé un plafond de 5 % du capital à l'émission d'actions par exercice d'options de souscription au titre du plan n° 8, étant précisé que toute émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) et toute attribution gratuite d'actions viendra réduire ce plafond de sorte que l'ensemble de ces émissions ne dépasse pas 5 % du capital.

Compte tenu d'une attribution gratuite de 166 875 actions réalisée dans le cadre du plan autorisé par l'Assemblée générale du 19 juin 2012 (cf. note 25.3), le nombre d'options encore attribuables au 31 décembre 2012 au titre du plan n° 8 est réduit à due concurrence et s'élève à 427 799.

En conséquence, le nombre maximal d'actions Sopra Group à créer au titre des levées d'options est égal à 631 980.

Par ailleurs, les détenteurs d'options Sopra Group au 14 juin 2011 bénéficient, lors de la levée de leurs options, de l'attribution d'une

action gratuite Axway Software détenue par la Société pour chaque option Sopra Group consentie à l'origine. Le nombre total d'actions Axway Software pouvant ainsi être distribuées par levée d'options Sopra Group s'élève à 187 000 actions au 31 décembre 2012. 87 500 actions Axway Software peuvent être attribuées lors de levée d'options sur le plan n° 5 et 99 500 actions sur le plan n° 6.

Le cours moyen de l'action Sopra Group au cours de l'exercice 2012 a été de 41,49 €.

Le montant comptabilisé au cours de l'exercice 2012, au titre du coût des services rendus par les bénéficiaires de *stock-options*, conformément à la méthode indiquée à la note 1.16 *Paiements fondés sur des actions*, est de 195 k€.

25.3. Plan d'attribution gratuite d'actions

Suite à l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale du 19 juin 2012, le Conseil d'administration a entériné, le 19 juin 2012, un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés du groupe Sopra. Ce plan démocratique qui a donné lieu à l'attribution de 166 875 actions aux salariés, sous condition de présence à l'échéance du plan, conduira, à terme, à la création d'environ 130 000 actions compte tenu des estimations de *turnover*.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « *Paiement en actions* », la juste valeur des actions gratuites accordées calculée à la date d'attribution des droits est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition de ces droits, soit deux à quatre ans. Cette charge s'élève à 1 384 k€ au titre de l'exercice 2012.

La juste valeur des actions a été déterminée en se référant au cours de Bourse à la date d'attribution des droits, déduction faite du montant des dividendes non perçus par les salariés sur la période

d'acquisition des droits. Le nombre estimé d'actions qui seront effectivement remises est revu chaque année en fonction des départs de salariés intervenus au cours de l'exercice.

25.4. Réserves liées au capital

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Primes d'émission, de fusion et d'apport	8 343	6 765	52 610
Réserve légale	1 190	1 186	4 701
TOTAL	9 533	7 951	57 311

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2012 figurent dans l'état des variations des capitaux propres présenté à la page 91.

Il est proposé à l'Assemblée Générale 2013 statuant sur les comptes de l'exercice 2012 de distribuer un dividende ordinaire de 1,70 € par action, soit un montant total de 20 219 k€.

25.5. Opération sur titres autodétenus

Au 31 décembre 2012, Sopra Group détenait 7 600 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, pour un montant total de 307 k€, soit un prix moyen d'achat de 40,41 €. La valorisation des titres autodétenus au cours moyen de clôture de décembre 2012 (43,83 €) s'élève à 333 k€.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact sur l'exercice 2012 est de 676 k€.

25.6. Dividendes

L'Assemblée Générale de Sopra Group réunie le 19 juin 2012 a décidé de distribuer un dividende ordinaire de 22 598 k€ au titre de l'exercice 2011, soit 1,90 € par action. Ce dividende a été mis en paiement le 26 juin 2012. Le dividende versé au titre de l'exercice précédent s'élevait à 9 483 k€, soit 0,80 € par action.

25.7. Intérêts minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Callatay & Wouters, l'application de la méthode du goodwill complet a pour effet de présenter les intérêts minoritaires à leur juste valeur, soit 32,6 M€.

Les options de vente (*puts*) accordées lors de la prise de contrôle du groupe Callatay & Wouters ont été exercées en décembre 2012.

25.8. Objectifs, politique et procédure de gestion du capital

Le capital est composé exclusivement des éléments tels que présentés au bilan. Il n'existe pas de dettes financières considérées comme du capital, et, inversement, il n'y a pas de composants de capitaux propres considérés comme ne constituant pas du capital.

L'entreprise n'est pas soumise à des contraintes externes au titre de son capital, hormis le ratio de l'endettement financier net divisé par les capitaux propres, qui, aux termes des covenants prévus dans le contrat de syndication, doit rester inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 0,56 au 31 décembre 2012.

Note 26

Emprunts et dettes financières

26.1. Endettement net

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts bancaires	20 206	146 770	166 976	29 222	78 372
Dettes liées aux contrats de location-financement	3 236	4 194	7 430	7 379	7 935
Participation des salariés	4 687	27 352	32 039	26 401	24 416
Autres dettes financières diverses	21	51	72	32	13
Concours bancaires courants	44 898	-	44 898	16 621	1 316
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	73 048	178 367	251 415	79 655	112 052
Valeurs mobilières de placement	- 16	-	- 16	- 1 900	-
Disponibilités	- 47 342	-	- 47 342	- 31 367	- 54 897
ENDETTEMENT NET	25 690	178 367	204 057	46 388	57 155

a. Emprunts bancaires

Au mois de juin 2012, le Groupe a procédé, auprès d'un pool de banques partenaires, à la renégociation de ses lignes de crédit afin d'en allonger la maturité.

Il en résulte la signature d'un nouveau contrat de crédit syndiqué et le remboursement anticipé (total ou partiel) sur deux anciennes lignes de crédit.

À fin décembre 2012, le Groupe dispose donc des lignes de crédit suivantes :

(en millions d'euros)	Date de mise en place	Date d'échéance	Montant notionnel à l'origine	Montant autorisé au 31/12/2012	Réductions 2013	Montant autorisé au 31/12/2013
Crédit revolver réductible	Avril 2008	Avril 2014	132	33		33
Crédit revolver	Juin 2011	Juin 2016	150	150		150
Crédit renouvelable/Crédit à terme	Juin 2012	Juin 2017	128	120	16	104
				303	16	287

Les conditions bancaires applicables sont les suivantes :

Le taux d'intérêt est égal à l'Euribor ou au Libor afférent à la période de tirage concernée, auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction du ratio d'endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement financier net considéré ne prend pas en compte la dette de participation des salariés mais intègre les dettes liées aux compléments de prix sur acquisitions ;

Ces lignes sont soumises à une commission de non-utilisation. Trois ratios financiers doivent être respectés au titre des covenants (cf. note 36.4).

b. Dettes liées aux contrats de location-financement

La valeur nette comptable des passifs liés aux contrats de location-financement est de 7 430 k€, la charge financière future correspondante s'élève à 199 k€, soit un total des paiements minimaux futurs au titre de la location-financement de 7 629 k€.

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011	31/12/2010
	Paiements minimaux au titre de la location	Charge financière future	Valeur actualisée des loyers futurs	Valeur actualisée des loyers futurs	Valeur actualisée des loyers futurs
À moins d'un an	3 357	121	3 236	3 371	3 825
Entre un et cinq ans	4 272	78	4 194	4 008	4 110
À plus de cinq ans	-	-	-	-	-
TOTAL	7 629	199	7 430	7 379	7 935

c. Participation des salariés

La réserve de participation des salariés de Sopra Group et de Sopra Banking Software, auparavant intégralement gérée sous forme de comptes courants bloqués sur cinq ans et rémunérés à

un taux fixe, peut depuis 2002 être également affectée en Fonds commun de placement multi-entreprises.

En application des normes IAS 32 et 39, la dette de participation fait l'objet d'un retraitement décrit à la note 1.19.

26.2. Tableau de variation de l'endettement net

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
ENDETTEMENT NET EN DÉBUT D'EXERCICE (A)	- 46 388	- 57 155	- 137 449
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	71 493	60 250	60 586
Coût de l'endettement financier net	7 194	4 098	5 624
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	33 540	36 176	30 312
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	112 227	100 524	96 522
Impôt versé	- 41 820	- 38 682	- 27 191
Variation du besoin en fonds de roulement	- 8 604	- 1 341	17 441
Flux net de trésorerie généré par l'activité	61 803	60 501	86 772
Variation liée aux opérations d'investissement	- 7 704	- 13 837	- 8 898
Intérêts financiers nets versés	- 6 847	- 3 485	- 5 774
Flux net de trésorerie disponible	47 252	43 179	72 100
Incidence des variations de périmètre	- 182 383	- 29 829	- 187
Investissements financiers	- 145	- 16 220	- 100
Dividendes	- 22 562	- 56 068	- 9 402
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 322	-	-
Augmentations de capital en numéraire	-	1 190	2 580
Autres variations	206	67 345	1 843
Flux net lié aux activités cédées (Axway)	-	12 638	12 983
VARIATION NETTE TOTALE DE L'EXERCICE (B)	- 156 310	22 235	79 817
Incidence des variations de taux de change (C)	- 1 359	- 362	477
Endettement net des activités cédées (Axway) (D)	-	- 11 106	- 20 253
ENDETTEMENT NET EN FIN D'EXERCICE (A+B+C+D)	- 204 057	- 46 388	- 77 408

Incidence des variations de périmètre

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité IFRS 5
Coût des acquisitions (hors compléments de prix)	- 190 546	- 37 673	-
Endettement net/Trésorerie nette des sociétés acquises	8 298	7 844	-
Compléments de prix	- 135	-	- 187
TOTAL	- 182 383	- 29 829	- 187

Note 27

Provisions pour retraites et engagements assimilés

Ces provisions concernent principalement deux régimes à prestations définies, non financés par des actifs de couverture, en France et en Italie.

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Variation des écarts actuariels	31/12/2012
France	36 592	38	4 285	- 617	- 25	3 412	43 685
Italie	4 185	-	923	- 241	-	-	4 867
TOTAL	40 777	38	5 208	- 858	- 25	3 412	48 552
Impact (net des charges encourues)							
Résultat opérationnel courant			3 742		- 25		
Résultat financier			1 466		-		
TOTAL			5 208		- 25		

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la

mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la Loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 1.18.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ce régime sont les suivantes :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Indice de référence pour l'actualisation	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg
Taux d'actualisation des engagements	2,60 %	3,75 %	4,10 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Table de mortalité	Insee 2008-2010	Insee 2004-2006	Insee 2004-2006

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les tables de *turnover* sont établies pour chaque société concernée, par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Depuis le 31 décembre 2009, le Groupe utilise les taux publiés par l'agence Bloomberg pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Un taux de 2,60 % a été retenu pour l'actualisation au 31 décembre 2012.

Une variation de +/- 1,0 point du taux d'actualisation entraînerait une variation de l'ordre de (-) 6,2/(+) 7,6 M€ de l'engagement.

En Italie, le régime à prestations définies est relatif au service des indemnités légales de fin de contrat (*Trattamento di fine rapporto*). Ces indemnités sont calculées sur la base d'une quote-part du salaire brut annuel et sont indexées sur l'indice des prix Istat.

Tableau d'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite (France)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	Comptabilisation en compte de résultat
1^{er} janvier 2011	36 492	3 381
Mouvements de périmètre	589	-
Coût des services rendus	2 763	2 763
Coût financier	1 595	1 595
Prestations servies aux salariés	- 1 041	- 1 041
Variation des écarts actuariels	1 177	-
Activités cédées	- 4 983	-
31 décembre 2011	36 592	3 317
Mouvements de périmètre	38	-
Coût des services rendus	2 819	2 819
Coût financier	1 466	1 466
Prestations servies aux salariés	- 617	- 617
Rendement des actifs de couverture	- 25	- 25
Variation des écarts actuariels	3 412	-
Activités cédées	-	-
31 DÉCEMBRE 2012	43 685	3 643

Analyse de la variation des écarts actuariels reconnus

Ces écarts incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit (ajustements d'expérience détaillés ci-après).

La perte actuarielle reconnue sur l'exercice 2012 (3 412 k€) résulte principalement :

- de la baisse de 1,15 point du taux d'actualisation utilisé par rapport au 31 décembre 2011 (majoration de l'engagement de l'ordre de 7 026 k€) ;

- de la mise à jour des hypothèses de mortalité, des taux de *turnover* sur cinq ans et des hypothèses relatives aux modalités de départ (minoration de l'engagement de 3 446 k€).

- des écarts d'expérience sur les passifs (minoration de l'engagement de 168 k€) ;

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	43 685	36 592	36 492
Ajustement des passifs liés à l'expérience	- 168	322	523
en % des engagements	- 0,38 %	0,88 %	1,43 %

La ventilation par échéance de l'engagement de retraite France, actualisé à 2,60 %, est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2012
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :	
■ à moins d'1 an	737
■ de 1 à 2 ans	257
■ de 2 à 3 ans	482
■ de 3 à 4 ans	768
■ de 4 à 5 ans	1 162
■ de 5 à 10 ans	8 572
■ de 10 à 20 ans	18 645
■ à plus de 20 ans	13 062
ENGAGEMENT TOTAL	43 685

Note 28

Provisions non courantes

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/2012
Provisions pour litiges	986	28	1 114	- 626	- 128	1 374
Provisions pour garanties	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	-	200	50	-	-	250
Sous-total provisions pour risques	986	228	1 164	- 626	- 128	1 624
Provisions pour impôts	4 085	700	315	-	-	5 100
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-	-
Sous-total provisions pour charges	4 085	700	315	-	-	5 100
TOTAL	5 071	928	1 479	- 626	- 128	6 724
Impact (net des charges encourues)						
Résultat opérationnel courant			1 164		- 128	
Résultat opérationnel			-		-	
Résultat financier			-		-	
Charge d'impôt			315		-	
TOTAL			1 479		- 128	

Les provisions pour litiges couvrent, d'une part, des litiges prud'homaux et des indemnités de départ de collaborateurs (894 k€) et, d'autre part, des franchises d'assurance provisionnées sur des litiges commerciaux (480 k€).

Les autres provisions pour risques couvrent des risques sur un contrôle social en Belgique.

Les provisions pour impôt sont destinées à couvrir les risques fiscaux suivants :

- Sopra Group a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur les années 2008 et 2009. L'Administration fiscale a notifié

une proposition de redressement. Une provision de 4 085 k€ avait été constituée en 2011 pour couvrir un risque portant essentiellement sur le crédit impôt recherche et les retenues à la source pratiquées par des clients étrangers. Cette provision a été ajustée pour atteindre 4 200 k€ au 31 décembre 2012 ;

- la filiale britannique de Callataÿ & Wouters fait l'objet d'un contrôle fiscal. Une provision de 700 k€ avait été constituée en 2011 pour couvrir le risque encouru. Cette provision a été augmentée sur l'exercice 2012 pour atteindre un montant de 900 k€ au 31 décembre 2012.

Note 29

Autres dettes non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dettes sur immobilisations – part à plus d'un an	-	-	-
Participation des salariés de l'exercice	4 410	11 946	11 198
Avances conditionnées	600	-	171
Instruments financiers dérivés	2 969	-	1 711
TOTAL	7 979	11 946	13 080

La ligne *Participation des salariés* au 31 décembre 2012 enregistre les dettes de participation provisionnées au titre de l'exercice par les sociétés Sopra Group (3,8 M€) et Sopra Banking Software (0,6 M€). Au 31 décembre 2011, cette rubrique se composait des dettes de participations provisionnées des sociétés Sopra Group (11,2 M€) et Delta Informatique (0,7 M€). Ces fonds sont portés en augmentation des emprunts et dettes financières l'exercice suivant en ce qui concerne Sopra Group et Sopra Banking Software.

Les avances conditionnées correspondent à des subventions reçues d'Oseo par Adeuza.

Les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2012 sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt (cf. note 34.3.a).

Note 30

Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs	56 637	55 119	53 886
Fournisseurs – avances et acomptes, avoirs à recevoir	- 545	- 351	- 355
TOTAL	56 092	54 768	53 531

Note 31

Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dettes sur immobilisations – part à moins d'un an	826	135	1 063
Personnel	84 462	71 011	82 636
Organismes sociaux	88 078	79 070	77 083
Taxe sur la valeur ajoutée	72 660	68 779	73 609
Impôt sur les sociétés	5 999	9 552	3 652
Autres dettes fiscales	6 487	5 328	4 790
Produits constatés d'avance	76 350	67 346	90 095
Dettes diverses	1 985	1 446	728
Instruments financiers dérivés	228	1 495	-
TOTAL	337 075	304 162	333 656

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement aux prestations facturées non encore exécutées, selon leur avancement (cf. note 1.21).

Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt et de change.

AUTRES INFORMATIONS

Note 32 Information sectorielle

32.1. Résultats sectoriels

a. Conseil & ISS – France

(en millions d'euros)	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montant	Evolution %	Montant	Evolution %
Chiffre d'affaires	805,4		776,6	
Résultat opérationnel d'activité	68,0	8,4 %	71,4	9,2 %
Résultat opérationnel courant	66,2	8,2 %	71,0	9,1 %
Résultat opérationnel	64,5	8,0 %	63,1	8,1 %

b. ISS Europe

(en millions d'euros)	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montant	Evolution %	Montant	Evolution %
Chiffre d'affaires	240,0		184,5	
Résultat opérationnel d'activité	17,7	7,4 %	9,0	4,9 %
Résultat opérationnel courant	16,4	6,8 %	9,0	4,9 %
Résultat opérationnel	14,4	6,0 %	9,0	4,9 %

c. Sopra Banking Software

(en millions d'euros)	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montant	Evolution %	Montant	Evolution %
Chiffre d'affaires	171,3		89,2	
Résultat opérationnel d'activité	23,9	14,0 %	12,1	13,6 %
Résultat opérationnel courant	20,6	12,0 %	11,7	13,1 %
Résultat opérationnel	19,1	11,2 %	11,3	12,7 %

d. Non affecté

(en millions d'euros)	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montant	Evolution %	Montant	Evolution %
Chiffre d'affaires	-		-	
Résultat opérationnel d'activité	-		-	
Résultat opérationnel courant	-		-	
Résultat opérationnel	-6,7		14,5	

e. Groupe

(en millions d'euros)	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montant	Evolution %	Montant	Evolution %
Chiffre d'affaires	1 216,7		1 050,3	
Résultat opérationnel d'activité	109,6	9,0 %	92,5	8,8 %
Résultat opérationnel courant	103,2	8,5 %	91,7	8,7 %
Résultat opérationnel	91,3	7,5 %	97,9	9,3 %

Le résultat opérationnel du secteur non affecté se décompose de la manière suivante :

- des frais d'acquisitions à concurrence de (-) 4,8 M€ ;
- des coûts liés à l'intégration des acquisitions, soit (-) 1,9 M€.

32.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Espagne	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres zones	Total
Exercice 2012	829,0	112,6	76,5	162,0	0,2	36,4	1 216,7
Exercice 2011 publié	811,0	58,6	71,2	94,1	-	15,4	1 050,3
Exercice 2010 retraité IFRS 5	745,0	57,9	68,0	83,3	0,1	10,1	964,4

32.3. Ventilation sectorielle des principaux actifs

(en milliers d'euros)	CISS France	ISS Europe	Sopra Banking	Total
Écarts d'acquisition	52 869	125 588	136 169	314 626
Immobilisations incorporelles	1 408	10 651	47 093	59 152
Immobilisations corporelles	29 996	7 465	1 732	39 193
Clients et comptes rattachés	253 936	76 342	53 984	384 262

ISS : Intégration de Systèmes et de Solutions.

32.4. Ventilation géographique des principaux actifs

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Espagne	Autres pays d'Europe	Autres zones	Total
Écarts d'acquisition	72 540	66 172	51 297	122 585	2 032	314 626
Immobilisations incorporelles	13 525	10 126	15	35 411	75	59 152
Immobilisations corporelles	29 283	2 395	5 216	1 445	854	39 193
Clients et comptes rattachés	282 309	27 247	25 867	45 322	3 517	384 262

Note 33

Instruments financiers

33.1. Instruments financiers inscrits au bilan

a. Au 31 décembre 2012

	31/12/2012		Ventilation par classes d'instruments financiers					Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actifs financiers non courants	3 997	3 997	-	68	3 777	-	- 21	173
Clients et comptes rattachés	384 262	384 262	-	-	384 262	-	-	-
Autres créances courantes	33 700	33 700	-	-	33 700	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 359	47 359	47 359	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	469 318	469 318	47 359	68	421 739	-	- 21	173
Emprunts et dettes financières – part à long terme	178 367	178 367	32 539	-	-	145 828	-	-
Autres dettes non courantes	7 979	7 979	5 010	-	-	-	-	2 969
Emprunts et dettes financières – part à court terme	73 048	73 048	54 813	-	-	18 235	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	56 092	56 092	-	-	56 092	-	-	-
Autres dettes courantes	337 075	337 075	-	-	336 847	-	14	214
PASSIFS FINANCIERS	652 561	652 561	92 362	-	392 939	164 063	14	3 183

b. Au 31 décembre 2011

	31/12/2011		Ventilation par classes d'instruments financiers					Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actifs financiers non courants	2 975	2 975	-	68	2 907	-	-	-
Clients et comptes rattachés	344 994	344 994	-	-	344 994	-	-	-
Autres créances courantes	25 332	25 332	-	-	25 292	-	40	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 267	33 267	33 267	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	406 568	406 568	33 267	68	373 193	-	40	-
Emprunts et dettes financières – part à long terme	26 382	26 382	26 260	-	-	122	-	-
Autres dettes non courantes	11 946	11 946	11 946	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – part à court terme	53 273	53 273	24 173	-	-	29 100	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	54 768	54 768	-	-	54 768	-	-	-
Autres dettes courantes	304 162	304 162	-	-	302 667	-	329	1 166
PASSIFS FINANCIERS	450 531	450 531	62 379	-	357 435	29 222	329	1 166

33.2. Effet en résultat des instruments financiers

L'effet en résultat de la variation de valeur de l'emprunt syndiqué (cf. note 11.1) est de (-) 1 423 k€.

Les effets en résultat des instruments financiers dérivés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Swap de taux	-	40	127
Swap de devises	152	-	390
Dérivés actifs	152	40	517
Swap de taux	- 2 969	- 536	- 1 711
Swap de devises	- 228	- 959	-
Dérivés passifs	- 3 197	- 1 495	- 1 711
TOTAL DÉRIVÉS	- 3 045	- 1 455	- 1 194
Variation de la juste valeur	- 1 590	- 261	1 878
Impact en capitaux propres	- 1 851	- 825	1 216
Impact en résultat	261	564	662

Note 34

Facteurs de risques financiers

34.1. Risque de crédit

a. Balance âgée clients

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont : dépréciées	Dont : ni dépréciées ni échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues selon les périodes suivantes					
				moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients	286 450	2 876	189 377	63 820	12 296	5 099	7 416	4 632	934

b. État des variations des dépréciations pour créances clients

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dépréciations sur créances clients en début de période	2 423	2 545	2 891
Dotations	524	908	193
Reprises	- 768	- 1 074	- 579
Mouvements de périmètre	523	518	-
Reclassement	148	-	-
Écarts de conversion	1	- 23	40
Activités cédées (Axway)	-	- 451	-
DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTS EN FIN DE PÉRIODE	2 851	2 423	2 545

34.2. Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Au 31 décembre 2012, le Groupe disposait de 303 M€ de lignes de crédit (dont 167 M€ utilisés) et de 71 M€ de découverts bancaires (dont 44,9 M€ utilisés), soit un total de 374 M€. Par ailleurs, le Groupe disposait de 47,3 M€ de liquidités.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement net consolidé :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	166 976	170 770	18 530	50 677	17 700	83 817	46	-
Dettes de location-financement	7 430	7 629	3 357	2 427	1 440	405	-	-
Participation des salariés	32 039	36 142	4 736	6 010	5 075	7 853	12 468	-
Autres dettes financières diverses	72	72	21	-	-	-	-	51
Concours bancaires courants	44 898	44 898	44 898	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	251 415	259 511	71 542	59 114	24 215	92 075	12 514	51
Valeurs mobilières de placement	- 16	- 16	- 16	-	-	-	-	-
Disponibilités	- 47 342	- 47 342	- 47 342	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ	204 057	212 153	24 184	59 114	24 215	92 075	12 514	51

34.3. Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré par la direction Financière du Groupe en liaison avec les principaux établissements bancaires partenaires.

Couverture des emprunts

Des contrats de couverture ont été mis en place parallèlement à la souscription des lignes de crédit syndiqué.

Le taux d'intérêt applicable sur ces lignes est l'Euribor : l'objectif est donc de se prémunir contre les risques de hausse de ce taux.

Au 31 décembre 2012, cinq contrats de type *swap* sont en cours (échange de l'Euribor 3 mois contre un taux fixe).

Ils ont été mis en place en juin 2012 lors de la souscription de la nouvelle ligne de crédit syndiqué, et y sont adossés en terme de notionnel et de maturité (2017).

Au 31 décembre 2012, la valorisation de ces différents contrats de couverture est de (-) 3,0 M€ (intégralement au passif) contre (-) 0,5 M€ au 31 décembre 2011.

L'écart de valorisation, soit (-) 2,5 M€, a un impact sur :

- le compte de résultat (*Autres produits et charges financiers*) pour les contrats ne pouvant bénéficier de la qualification de couverture parfaite au sens de la norme IAS 39, soit 0,2 M€ ;
- les capitaux propres pour les contrats bénéficiant de la qualification de couverture parfaite au sens de la norme IAS 39, soit (-) 2,7 M€.

Synthèse de l'exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sur la base des engagements au 31 décembre 2012.

	Taux	31/12/2012	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placements	Taux variable	16	16	-	-	-	-	-
Disponibilités	Taux fixe	47 342	47 342	-	-	-	-	-
Actifs financiers	Taux fixe	47 342	47 342	-	-	-	-	-
	Taux variable	16	16	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	Taux variable	- 166 976	- 20 206	- 50 729	- 16 666	- 79 334	- 41	-
Dettes de location-financement	Taux fixe	- 7 430	- 3 236	- 2 368	- 1 422	- 404	-	-
Participation des salariés	Taux fixe	- 32 039	- 4 687	- 5 672	- 4 583	- 6 787	- 10 310	-
Autres dettes financières	Taux fixe	- 72	- 21	-	-	-	-	- 51
Concours bancaires courants	Taux variable	- 44 898	- 44 898	-	-	-	-	-
Passifs financiers	Taux fixe	- 39 541	- 7 944	- 8 040	- 6 005	- 7 191	- 10 310	- 51
	Taux variable	- 211 874	- 65 104	- 50 729	- 16 666	- 79 334	- 41	-
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE	Taux fixe	7 801	39 398	- 8 040	- 6 005	- 7 191	- 10 310	- 51
	Taux variable	- 211 858	- 65 088	- 50 729	- 16 666	- 79 334	- 41	-
Instrument de couverture de taux	Swaps payeurs de taux fixe	120 000	16 000	16 000	16 000	72 000	-	-
EXPOSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	Taux fixe	- 112 199	23 398	- 24 040	- 22 005	- 79 191	- 10 310	- 51
	Taux variable	- 91 858	- 49 088	- 34 729	- 666	- 7 334	- 41	-

Analyse de sensibilité du coût de l'endettement financier net à l'évolution des taux d'intérêts

Pour l'exercice 2012, sur la base de l'en-cours moyen des emprunts et des concours bancaires courants, une hausse des taux d'intérêt

de 100 points de base aurait dégradé de 1,0 M€ le coût de l'endettement financier net du Groupe. Une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base aurait bonifié de 0,1 M€ le coût de l'endettement.

Analyse de sensibilité du portefeuille d'instruments financiers dérivés à l'évolution des taux d'intérêts

(en millions d'euros)

	Impact en résultat	Impact en capitaux propres
Impact d'une hausse des taux d'intérêts de 1 %	-	3,3
Impact d'une baisse des taux d'intérêts de 1 %	-	- 1,5

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés britanniques et indiennes. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en monnaie étrangère est peu important, chacune des entités intervenant très majoritairement dans son pays et sa devise. Lorsque tel n'est pas le cas, et pour des contrats présentant un caractère significatif, le Groupe a recours à des instruments de couverture de type change à terme pour minimiser le risque.

Au 31 décembre 2012, les couvertures concernent le dollar américain face à l'euro. Elles sont constituées de contrats de ventes à terme dont les échéances sont inférieures à un an et pour une contre-valeur totale de 6,5 M€. La valorisation à la juste valeur de ces différents contrats de couverture est de 0,2 M€ (actif courant).

L'écart de valorisation de ces contrats de couverture de flux futurs de trésorerie, soit 0,3 M€, impacte les capitaux propres.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intra-groupe, le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises au titre :

- de la facturation de la production des services provenant des centres délocalisés en Inde et au Maroc. L'impact de ces variations de change sur le résultat est en principe négligeable compte tenu des règlements réguliers. Toutefois, en rapport avec le volume important d'opérations intra-groupe avec l'Inde, le Groupe a mis en place des instruments de couverture de type change à terme pour minimiser le risque. Au 31 décembre 2012, les couvertures concernent l'euro, le dollar américain et la livre sterling face à la roupie indienne. Elles sont constituées de contrats de ventes à terme dont les échéances sont inférieures à un an et pour une contre-valeur totale de 11,5 M€. La valorisation à la juste valeur

de ces différents contrats de couverture est de (-) 0,2 M€ (passif courant). L'écart de valorisation de ces contrats de couverture de flux futurs de trésorerie, soit 0,6 M€, impacte les capitaux propres ;

- de la facturation des redevances par le Groupe aux filiales opérant dans une devise fonctionnelle différente de l'euro. L'incidence de ces fluctuations des devises sur le résultat n'est pas significative ;

- des emprunts et prêts en devises, correspondant à des financements intra-groupe. L'impact de ces variations des devises est imputé en capitaux propres. Ces flux financiers ne font pas l'objet de couverture systématique. En revanche, toute opération particulière en devises d'un montant significatif donne lieu à la mise en place d'une couverture.

Au 31 décembre 2012, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle, est la suivante :

Transactions commerciales intra-groupe

(en milliers d'euros)	GBP	Euro	CHF	MAD	Autres	Total
Actifs	1 397	2 566	237	-	69	4 269
Passifs	263	1 921	46	4	112	2 346
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-
Position nette avant couverture	1 134	645	191	- 4	- 43	1 923
Instruments financiers de couverture	726	616	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	408	29	191	- 4	- 43	1 923

Analyse de sensibilité

(en milliers d'euros)	GBP	Euro	CHF	MAD	Autres	Total
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	
IMPACT NET RÉSULTAT	20	1	10	-	- 2	29
IMPACT CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	-	-

Comptes courants

(en milliers d'euros)	GBP	Euro	CHF	MAD	Autres	Total
Actifs	30 258	-	-	9	-	30 267
Passifs	-	838	3 388	-	-	4 226
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-
Position nette avant couverture	30 258	- 838	- 3 388	9	-	26 041
Instruments financiers de couverture	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	30 258	- 838	- 3 388	9	-	26 041

Analyse de sensibilité

(en milliers d'euros)	GBP	Euro	CHF	MAD	Autres	Total
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	
IMPACT NET RÉSULTAT	-	-	-	-	-	-
IMPACT CAPITAUX PROPRES	1 513	- 42	- 169	-	-	1 302

c. Risque sur actions

Au 31 décembre 2012, Sopra Group détenait 7 600 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, pour un montant total de 307 k€, soit un prix moyen d'achat de 40,41 €. La valorisation des titres autodétenus au cours moyen de clôture de décembre 2012 (43,83 €) s'élève à 333 k€.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact sur l'exercice 2012 est de 676 k€ (cf. *État des variations des capitaux propres consolidés*, p. 91).

Note 35

Transactions avec les parties liées**35.1. Rémunération des principaux dirigeants**

(en milliers d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Avantages à court terme	1 175	1 199	880
Avantages postérieurs à l'emploi	14	11	22
Autres avantages à long terme	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	652
Avantages sur capitaux propres	171	151	529
TOTAL	1 360	1 361	2 083

L'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2012 a fixé à 250 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités conventionnelles de départ en retraite (cf. notes 1.18 et 15). Il n'existe aucun engagement pris en faveur des dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme.

La ligne *Avantages sur capitaux propres* enregistre à hauteur de 171 k€ la valorisation des services rendus par M. Pascal Leroy qui ont été rémunérés par des attributions d'options en date du 21 décembre 2006, du 18 mars 2008, et du 29 mars 2011 (cf. chapitre 2 du document de référence).

Il n'y a pas eu de prêt consenti aux administrateurs et aux membres de la Direction (ni aux membres de leur famille proche).

35.2. Transactions avec les entreprises associées et sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Transactions de Sopra Group avec le groupe Axway			
Ventes de biens et services	4 574	8 191	11 179
Achats de biens et services	- 257	- 996	- 2 970
Créances opérationnelles	231	490	2 616
Dettes opérationnelles	- 126	- 307	- 329
Produits financiers	-	752	1 502
Créances financières (compte courant)	-	-	68 432
Transactions des filiales de Sopra Group avec le groupe Axway			
Ventes de biens et services	3 590	3 200	2 727
Achats de biens et services	- 894	- 623	- 67
Créances opérationnelles	1 006	470	725
Dettes opérationnelles	- 998	- 795	- 96
Produits financiers	-	-	-
Créances financières (compte courant)	-	-	-
Transactions de Sopra Group avec la holding Sopra GMT			
Ventes de biens et services	22	-	-
Achats de biens et services	- 596	-	-
Créances opérationnelles	-	-	-
Dettes opérationnelles	- 9	-	-
Produits financiers	-	-	-
Créances financières (compte courant)	-	-	-

35.3. Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Sopra Group et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste *Actifs financiers disponibles à la vente* (cf. note 20.1).

Note 36

Engagements hors bilan et passifs éventuels

36.1. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Paiements dus par période			31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans			
Dettes à long terme	20 206	146 770	-	166 976	29 222	78 372
Obligations en matière de location-financement	3 236	4 194	-	7 430	7 379	7 935
Participation des salariés	4 687	27 352	-	32 039	26 401	24 416
Autres dettes financières diverses	21	51	-	72	32	13
Concours bancaires courants	44 898	-	-	44 898	16 621	1 316
TOTAL DES ENGAGEMENTS COMPTABILISÉS	73 048	178 367	-	251 415	79 655	112 052

Autres engagements commerciaux <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant des engagements par période			31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans			
Lignes de crédit	-	-	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-	-	-
Garanties	-	3 203	1 213	4 416	4 987	5 129
Obligations de rachat	-	-	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	6 442	-	-	6 442	6 287	4 448
TOTAL DES ENGAGEMENTS NON COMPTABILISÉS	6 442	3 203	1 213	10 858	11 274	9 577

36.2. Engagements donnés liés à l'activité courante

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Effets escomptés non échus	-	-	-
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	3 203	2 900	3 108
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	6 442	6 287	4 448
Cautions données aux filiales en garantie des baux	1 213	2 087	2 021
Gage sur fonds de commerce	6 500	-	-
Instruments de couverture de change	-	-	-

36.3. Nantissements

a. Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nbre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Sopra GMT	Lyonnaise de Banque	Juillet 2011	Juillet 2018	Remboursement crédit 40,0 M€	1 270 000	10,68 %
Sopra Développement	Société Générale	Novembre 2009	Août 2015	Remboursement crédit 4,9 M€	210 177	1,77 %
TOTAL					1 480 177	12,45 %

b. Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Aucun nantissement de cette nature n'a été consenti.

36.4. Covenants

Dans le cadre des crédits syndiqués mis en place en avril 2008, juin 2011 et juin 2012, Sopra Group s'engage au titre des covenants à ce que :

- le montant de l'endettement financier net divisé par l'excédent brut d'exploitation reste inférieur à 3 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 1,46 au 31 décembre 2012 ;

- le montant de l'endettement financier net divisé par les capitaux propres reste inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 0,56 au 31 décembre 2012 ;

- le montant du résultat opérationnel divisé par le coût de l'endettement financier net reste supérieur à 5 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 17,27 au 31 décembre 2012.

L'endettement financier net retenu dans ces calculs ne prend pas en compte la participation des salariés.

Dans le calcul du coût de l'endettement financier net, l'impact lié aux intérêts sur les participations des salariés est neutralisé.

36.5. Sûretés réelles données en garantie

Un gage sur fonds de commerce a été octroyé par Sopra Banking Software Belgium à des institutions financières pour un montant de 6,5 M€.

36.6. Garantie donnée à un dirigeant

Lors de sa réunion du 17 octobre 2012, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, d'accorder une garantie à M. Pascal Leroy. Cette garantie ne jouerait qu'en cas de cessation concomitante de son mandat et de son contrat de travail, à l'initiative de la Société, hors cas de faute lourde ou grave et de mise à la retraite. Le montant cible de cette garantie sera égal

à la moyenne des rémunérations variables à objectifs atteints sur les deux exercices précédant la fin du mandat. Le montant effectivement versé sera déterminé par le produit entre le montant cible et le taux moyen de performance sur les deux exercices précédents. Le taux moyen de performance est défini comme le rapport entre la moyenne des rémunérations variables effectivement versées sur les deux exercices précédents et la moyenne des rémunérations variables à objectifs atteints. Ainsi, le versement de la garantie est conditionné par l'atteinte, constatée préalablement par le Conseil d'administration, des conditions de performance arrêtées pour le déclenchement de la rémunération variable au cours de la période de référence. De plus, le montant de la garantie sera strictement proportionnel à l'évaluation de la performance retenue par le Conseil d'administration.

36.7. Passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'est à prendre en compte.

Note 37

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Note 38

Événements postérieurs à la clôture de la période

Sopra Group a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société HR Access, renforçant ainsi de manière significative sa position dans les solutions dédiées à la gestion des Ressources Humaines. Cette activité est consolidée à compter du 1^{er} avril 2013.

Note 39

Taux de conversion des monnaies étrangères

1 € / Devise	Taux moyens de la période			Taux de fin de période		
	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Franc suisse	1,2053	1,2318	1,3795	1,2072	1,2156	1,2504
Livre sterling	0,8108	0,8675	0,8576	0,8161	0,8353	0,8608
Dirham marocain	11,1148	11,2803	11,1495	11,1607	11,1346	11,1744
Roupie (Inde)	68,5871	64,7668	60,5327	72,5689	68,7285	59,7729
Franc CFA	657,8947	-	-	656,1680	-	-
Couronne suédoise	N/A	N/A	9,5374	N/A	N/A	8,9654
Leu roumain	N/A	N/A	4,2093	N/A	N/A	4,2620
Lev bulgare	N/A	N/A	1,9558	N/A	N/A	1,9558
Dollar américain	N/A	N/A	1,3243	N/A	N/A	1,3362
Dollar canadien	N/A	N/A	1,3640	N/A	N/A	1,3322
Dollar australien	N/A	N/A	1,4415	N/A	N/A	1,3136
Dollar de Hong-Kong	N/A	N/A	10,2891	N/A	N/A	10,3853
Dollar de Singapour	N/A	N/A	1,8040	N/A	N/A	1,7136
Yuan (Chine)	N/A	N/A	8,9646	N/A	N/A	8,8222
Ringitt (Malaisie)	N/A	N/A	4,2589	N/A	N/A	4,0950
Won coréen	N/A	N/A	1 538,4615	N/A	N/A	1 492,5373

N/A : taux non appliqués pour la consolidation des comptes annuels 2012 car relatifs aux devises fonctionnelles des filiales du groupe Axway.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Sopra Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Société provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés sur la base de la méthode des unités de crédit projetées tel qu'indiqué dans les notes 1.18.b

et 27 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note.

- La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue s'il existe un indice de perte de valeur des participations dans des sociétés mises en équivalence, selon les modalités décrites dans les notes 1.11 et 16.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

- La Société reconnaît les actifs d'impôts différés selon les modalités décrites dans les notes 1.13, 21.2 et 21.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses à la base de l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 19 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

François Mahé

Mazars

Christine Dubus



Comptes individuels 2012

Bilan	142
Compte de résultat	143
Annexe aux comptes individuels	143
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	160
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	161

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	2012	2011
Immobilisations incorporelles	80 953	87 587
Immobilisations corporelles	20 661	23 529
Immobilisations financières	281 568	275 457
Actif immobilisé	383 182	386 573
Stocks et en-cours	14	25
Clients et comptes rattachés	267 665	284 476
Autres créances et comptes de régularisation	172 444	28 775
Disponibilités	9 507	11 793
Actif circulant	449 630	325 069
TOTAL DE L'ACTIF	832 812	711 642

PASSIF (en milliers d'euros)	2012	2011
Capital	11 894	11 894
Primes	1 479	1 479
Réserves	169 472	18 745
Résultat	34 841	173 288
Capitaux propres	217 686	205 406
Provisions	31 981	32 082
Emprunts et dettes financières	236 245	70 648
Fournisseurs et comptes rattachés	44 421	51 733
Dettes fiscales et sociales	196 952	221 027
Autres dettes et comptes de régularisation	105 527	130 746
Dettes	583 145	474 154
TOTAL DU PASSIF	832 812	711 642

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Chiffre d'affaires net	819 228	850 278
Autres produits d'exploitation	2 820	2 293
Produits d'exploitation	822 048	852 571
Achats consommés	4 270	4 641
Charges de personnel	525 751	532 690
Autres charges d'exploitation	209 574	210 935
Impôts et taxes	22 484	25 537
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	7 824	7 631
Charges d'exploitation	769 903	781 434
Résultat d'exploitation	52 145	71 137
Charges et produits financiers	- 2 191	- 21 355
Résultat courant avant impôts	49 954	49 782
Charges et produits exceptionnels	- 188	161 031
Participation et intéressement des salariés	- 6 519	- 16 382
Impôts sur les résultats	- 8 406	- 21 143
RÉSULTAT NET	34 841	173 288

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

1. Faits majeurs

1.1. Acquisition de Business & Decision et de Tieto

Sopra Group a acquis en février 2012, via sa filiale Sopra Group Ltd (Royaume-Uni), 100 % des actions des filiales britanniques de Business & Decision et de Tieto. Ces transactions renforcent significativement la présence de Sopra Group au Royaume-Uni et s'inscrivent dans sa stratégie qui vise à renforcer sa position en Europe et à aligner le modèle économique de ses filiales européennes sur celui appliqué en France (*consulting*, services technologiques, édition).

1.2. Acquisition de Callataj & Wouters (C&W)

Sopra Group a acquis en mars 2012, via sa filiale Sopra Banking Software, 100 % du groupe Callataj & Wouters. Cette transaction s'inscrit dans la stratégie du Groupe qui vise à figurer parmi les leaders de tout premier rang de l'édition de logiciels bancaires. Le regroupement des activités – Thaler de C&W et Evolan de Sopra Group – permettra la constitution d'une nouvelle entité proposant des solutions à l'ensemble du marché financier et bancaire.

1.3. Acquisition d'Adeuza

Sopra Group a acquis, en juin 2012, 100 % des actions de la société nantaise Adeuza, spécialiste de la mobilité et éditeur de la solution Movalys®, dont les principaux clients sont France Télécom et Numericable. Cette acquisition permet de renforcer le positionnement de Sopra Group sur le marché de la mobilité, dont la demande est actuellement en forte croissance.

1.4. Apport partiel d'actif à la société Sopra Banking Software

Après l'acquisition de Delta Informatique en septembre 2011 et de Callataj & Wouters en mars 2012, Sopra Group annonçait son projet de créer l'un des principaux acteurs européens dans l'édition de logiciels bancaires, avec l'ambition de devenir mondial. En juin 2012, les Assemblées Générales de Sopra Group et de Sopra Banking Software ont approuvé le projet d'apport partiel d'actif de la branche d'activité Evolan à la société Sopra Banking Software, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. Cette filiale, détenue à

100 % par Sopra Group, héberge l'ensemble des offres de services et de solutions progicielles de la gamme Evolan. Afin de compléter ce pôle bancaire, l'apport partiel d'actif intégrait également le transfert à Sopra Banking Software des titres de participation des sociétés Delta Informatique et Business Architects International. Ces apports ayant été effectués à une société contrôlée à 100 %, ces derniers ont été réalisés à la valeur comptable.

1.5. Cession des titres Sopra Group Catalunya

Dans le cadre d'une restructuration juridique, Sopra Group a cédé début 2012 sa filiale espagnole Sopra Group Catalunya (nouvelle dénomination de Valoris Iberia) à Sopra Group Informatica.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes individuels 2012 ont été établis suivant les principes généraux applicables en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés.

2.1. Frais de développement des logiciels

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des progiciels et solutions peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels et solutions (Ressources Humaines et Immobilier) n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

2.2. Logiciels acquis

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée comprise entre un et dix ans.

2.3. Fonds de commerce

Les fusions de sociétés réalisées antérieurement à 2000 dans le cadre d'opérations de restructuration interne ont été effectuées sur la base des valeurs nettes comptables sociales. Les écarts dégagés entre la valeur des titres et les actifs nets apportés ont été affectés en immobilisations incorporelles.

Les fusions de sociétés réalisées en 2000 dans le cadre d'une importante opération de simplification des structures juridiques ont été effectuées sur la base de valeurs généralement proches de la valeur consolidée. Cette approche a conduit à valoriser distinctement dans le traité d'apport des éléments relatifs aux fonds de commerce et aux progiciels apportés.

Les fonds de commerce ne sont plus amortis depuis 2000, mais peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constitution d'une dépréciation. Les amortissements pratiqués antérieurement au 1^{er} janvier 2000 ont été maintenus à l'actif du bilan.

La Société effectue des tests de dépréciation de ses fonds de commerce à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

2.5. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à la situation nette au 31 décembre de l'année en cours et aux perspectives de développement des filiales. Une provision est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Chiffre d'affaires

2.6.1. ACTIVITÉS D'INTÉGRATION DE SYSTÈMES ET DE CONSEIL

Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes et comptes de régularisation*.

Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe. Seuls 90 % du montant prévu au contrat sont retenus pour la valorisation pendant la phase de réalisation du projet, les 10 % restants n'étant disponibles qu'à partir de la livraison ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget disponible (90 % du contrat) et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Les acomptes perçus figurent au poste *Autres dettes et comptes de régularisation du passif*.

2.6.2. ACTIVITÉS PROGICIELS ET SOLUTIONS

Les prestations fournies dans le cadre des activités Progiciels et Solutions comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;

- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation, etc.

En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis* ;
- les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation. Ils peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessus.

Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées, etc.) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel

Cette situation peut survenir lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi spécifique par la direction de la Transformation et de la Performance. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessus.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant les modalités exposées ci-dessus.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

2.8. Indemnités de départ à la retraite

Depuis 2004, Sopra Group provisionne l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Sopra Group envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au *pro rata* des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Actif immobilisé

3.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets, droits similaires	Fonds de commerce	Total
VALEUR BRUTE			
Au 1^{er} janvier 2012	17 784	142 336	160 120
Mouvements de périmètre *	- 5 865	- 6 844	- 12 709
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2012	11 919	135 492	147 411
AMORTISSEMENTS			
Au 1^{er} janvier 2012	16 657	55 876	72 533
Mouvements de périmètre *	- 5 574	- 644	- 6 218
Dotations	143	-	143
Reprises	-	-	-
Au 31 décembre 2012	11 226	55 232	66 458
VALEUR NETTE			
Au 1 ^{er} janvier 2012	1 127	86 460	87 587
Au 31 décembre 2012	693	80 260	80 953

* Apport partiel d'actif de la branche d'activité EVOLAN à Sopra Banking Software.

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de logiciels acquis ou apportés ;
- de fonds de commerce acquis ou apportés lors de fusions.

Les acquisitions de logiciels concernent principalement des logiciels pour l'équipement de postes de travail, ainsi que des outils de développement et d'industrialisation.

Les frais de développement des logiciels, évalués à 13 496 k€ au titre de l'exercice 2012, ont été intégralement comptabilisés en charges (cf. note 2.1).

3.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Aménagements divers	Matériel de transport	Mobilier et matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR BRUTE								
Au 1 ^{er} janvier 2012	323	6 778	231	34 559	82	18 742	14	60 729
Acquisitions	-	51	37	3 044	-	814	-	3 946
Cessions	-	-	- 82	- 6 759	-	- 1 678	-	- 8 519
Au 31 décembre 2012	323	6 829	186	30 844	82	17 878	14	56 156
AMORTISSEMENTS								
Au 1 ^{er} janvier 2012	87	5 175	173	19 414	70	12 281	-	37 200
Dotations	10	177	66	2 374	12	1 052	-	3 691
Reprises	-	-	- 82	- 4 045	-	- 1 269	-	- 5 396
Au 31 décembre 2012	97	5 352	157	17 743	82	12 064	-	35 495
VALEUR NETTE								
Au 1 ^{er} janvier 2012	236	1 603	58	15 145	12	6 461	14	23 529
Au 31 décembre 2012	226	1 477	29	13 101	-	5 814	14	20 661

Les immobilisations corporelles sont composées de :

■ **Terrains et Constructions** : au terme de contrats de crédit-bail immobilier, Sopra Group est devenu propriétaire de deux bâtiments sur le site d'Annecy-le-Vieux. À cet ensemble immobilier est venu s'ajouter un troisième bâtiment détenu en propre ;

■ **Agencements, mobilier et matériel de bureau** : ce poste correspond aux équipements des locaux loués par Sopra Group dans les principales villes de France.

Les équipements informatiques font, pour l'essentiel, l'objet de contrats de crédit-bail sur une durée de quatre ans et ne sont pas compris dans les immobilisations inscrites dans les comptes individuels.

3.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Participations et titres immobilisés	Créances liées à des participations	Prêts et autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1 ^{er} janvier 2012	358 953	1 403	2 715	363 071
Mouvements de périmètre *	- 75 339	-	-	- 75 339
Acquisitions – Augmentations	64 565	35	297	64 897
Cessions – Diminutions	- 18 760	-	- 693	- 19 453
Au 31 décembre 2012	329 419	1 438	2 319	333 176
DÉPRÉCIATIONS				
Au 1 ^{er} janvier 2012	86 096	1 403	115	87 614
Mouvements de périmètre *	- 17 166	-	-	- 17 166
Dotations	-	35	-	35
Reprises	- 18 760	-	- 115	- 18 875
Au 31 décembre 2012	50 170	1 438	-	51 608
VALEUR NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 2012	272 857	-	2 600	275 457
Au 31 décembre 2012	279 249	-	2 319	281 568

* Apport partiel d'actif de la branche d'activité EVOLAN à Sopra Banking Software.

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations (cf. note 5.9).

a. Montants bruts

Les différents mouvements intervenus au cours de l'année 2012 sur les titres de participation proviennent :

- p d'une part, de l'acquisition d'Adeuza pour un montant de 1 670 k€ (cf. note 1.3) et de la rémunération de l'apport partiel d'actif par des titres Sopra Banking Software pour un montant de 62 893 k€ (cf. note 1.4) ;
- p d'autre part, de la sortie des titres Delta Informatique et Business Architects International suite à l'apport partiel d'actif à Sopra

Banking Software pour un montant de (-) 75 339 k€ et de la cession des titres Sopra Group Catalunya à Sopra Informatica pour un montant de (-) 18 760 k€.

b. Dépréciation des titres de participation

Dans le cadre de l'application du règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur l'exercice 2012.

La reprise de provision pour dépréciation des titres de participation concerne la sortie des titres Sopra Group Catalunya.

3.2. Autres éléments d'actif

3.2.1. CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Clients hors Groupe et comptes rattachés	180 208	208 269
Factures à établir	85 159	75 016
Clients Groupe	2 273	1 166
Clients douteux	205	209
Dépréciation des créances douteuses	- 180	- 184
TOTAL	267 665	284 476

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode de l'avancement. Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en monnaies étrangères est peu important. Sopra Group a recours à des instruments de couverture de type change à terme pour minimiser ce risque. Au 31 décembre, la couverture du risque de change concerne le dollar américain face à l'euro. Elle est constituée de trois contrats de ventes à terme dont l'échéance est inférieure à un an et pour une contre-valeur totale de 6,5 M€.

3.2.2. AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Personnel et comptes rattachés	52	27
Organismes sociaux	198	158
État et autres collectivités publiques		
■ p Impôts sur les bénéfices	631	-
■ p Taxe sur la valeur ajoutée	6 847	8 183
■ p Autres impôts, taxes et assimilés	5 607	5 920
Groupe et associés	153 351	9 379
Dépréciation des comptes courants	- 48	- 48
Débiteurs divers	3 847	2 895
Dépréciation des débiteurs divers	- 33	- 33
Charges constatées d'avance	1 621	1 733
Écarts de conversion Actif	371	561
TOTAL	172 444	28 775

L'augmentation du poste *Groupe et associés* est liée aux apports en compte courant effectués à Sopra Group Ltd et Sopra Banking Software

dans le cadre des acquisitions des sociétés britanniques (Business & Decision et Tieto) et de la société belge (Callatay & Wouters).

3.2.3. DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF CIRCULANT

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Dotations	Reprises	Au 31/12/2012
Dépréciation sur comptes clients	184	77	81	180
Dépréciation sur comptes courants	48	-	-	48
Dépréciation sur débiteurs divers	33	-	-	33
TOTAL	265	77	81	261

3.3. Capitaux propres

3.3.1. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission, de fusion d'apport	Réserve légale	Réserves libres	Réserves facultatives	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 1^{er} janvier 2012	11 894	1 479	1 186	-	17 554	5	173 288	205 406
Affectation du résultat 2011 et dividendes	-	-	3	-	150 693	31	- 173 288	- 22 561
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	34 841	34 841
Au 31 décembre 2012	11 894	1 479	1 189	-	168 247	36	34 841	217 686

Le montant des dividendes versés en 2012, au titre du résultat 2011, est de 1,90 € par action, soit un montant global de 22 598 k€.

3.3.2. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2012 à 11 893 486 €. Il est composé de 11 893 486 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 1 €.

Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la Société s'élève à 7 600.

Aucun mouvement n'est intervenu en 2012.

3.3.3. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Date d'attribution	Nombre d'options consenties à l'origine	Dont mandataires sociaux	Prix d'exercice à l'origine	Nombre d'options réajusté suite à la séparation d'Axway	Prix d'exercice réajusté suite à la séparation d'Axway	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Nombre d'options annulées au 31/12/2012	Dont annulations en 2012	Nombre d'options exercées au 31/12/2012	Dont exercées en 2012	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012	Dont mandataires sociaux
Plan n° 5 – Plan d'options de 2005 (Assemblée Générale du 26/05/2005) : émission maximum de 321 958 actions													
25/07/2006	30 000	-	57,85 €	-	-	26/07/2011	24/07/2014	30 000	-	-	-	-	-
21/12/2006 *	67 000	-	58,80 €	70 423	53,84 €	22/12/2011	20/12/2014	20 359	3 196	-	-	50 064	-
8/01/2007	5 000	-	60,37 €	-	-	9/01/2012	7/01/2015	5 000	-	-	-	-	-
18/03/2008 *	50 000	-	45,30 €	52 642	41,16 €	19/03/2013	17/03/2016	9 500	-	-	-	43 142	-
TOTAL	152 000	-						64 859	3 196	-	-	93 206	-
Plan n° 6 – Plan d'options de 2008 (Assemblée Générale du 15/05/2008) : émission maximum de 350 145 actions													
17/03/2009 *	20 000	-	27,16 €	21 302	24,13 €	18/03/2014	16/03/2017	-	-	-	-	21 302	-
15/04/2010 *	30 000	-	53,68 €	31 953	49,03 €	16/04/2015	14/04/2018	-	-	-	-	31 953	-
29/03/2011 *	49 500	42 000	72,00 €	52 720	66,61 €	30/03/2016	28/03/2019	-	-	-	-	52 720	44 731
TOTAL	99 500	42 000						-	-	-	-	105 975	44 731
Plan n° 7 – Plan d'options de 2011 (Assemblée Générale du 10/05/2011) : émission maximum de 355 618 actions													
20/10/2011	5 000	-	43,22 €	-	-	21/10/2016	19/10/2019	-	-	-	-	5 000	-
TOTAL	5 000	-						-	-	-	-	5 000	-
Plan n° 8 – Plan d'options de 2012 (Assemblée Générale du 19/06/2012) : émission maximum de 594 674 actions													
	-	-						-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PLANS								64 859	3 196	-	-	204 181	44 731

* Attributions d'options ajustées en quantité et prix d'exercice suite à l'opération de séparation-cotation d'Axway Software.

Aucune option de souscription n'a été exercée au cours de l'exercice 2012.

Plus aucune attribution ne peut être effectuée au titre des plans n° 5, 6 et 7.

Des ajustements en prix d'exercice et en quantité ont été apportés aux options de souscription d'actions Sopra Group non encore levées à la date du 14 juin 2011 pour tenir compte des opérations de séparation-cotation et d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'Axway Software. Ces ajustements sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Sur la base de ces ajustements, le nombre d'actions Sopra Group pouvant être créées par exercice des options déjà attribuées s'élève à 204 181.

L'Assemblée générale du 16 juin 2012 a fixé un plafond de 5 % du capital à l'émission d'actions par exercice d'options de souscription au titre du plan n° 8, étant précisé que toute émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) et toute attribution gratuite d'actions viendra réduire ce plafond de sorte que l'ensemble de ces émissions ne dépasse pas 5 % du capital.

Compte tenu d'une attribution gratuite de 166 875 actions réalisée dans le cadre du plan autorisé par l'Assemblée générale du 19 juin 2012 (cf. note 3.3.4), le nombre d'options encore attribuables au 31 décembre 2012 au titre du plan n° 8 est réduit à due concurrence et s'élève à 427 799.

En conséquence, le nombre maximal d'actions Sopra Group à créer au titre des levées d'options est égal à 631 980.

Par ailleurs, les détenteurs d'options Sopra Group au 14 juin 2011 bénéficient, lors de la levée de leurs options, de l'attribution d'une action gratuite Axway Software détenue par la Société pour chaque option Sopra Group consentie à l'origine. Le nombre total d'actions Axway Software pouvant ainsi être distribuées par levée d'options Sopra Group s'élève à 187 000 actions au 31 décembre 2012. 87 500 actions Axway Software peuvent être attribuées lors de levée d'options sur le plan n° 5, et 99 500 actions sur le plan n° 6.

Au 31 décembre 2012, la dilution totale encourue serait de 1,72 % si les 204 181 options de souscription d'actions attribuées étaient exercées en totalité.

3.3.4. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Suite à l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale du 19 juin 2012, le Conseil d'administration a entériné un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés du groupe Sopra. Aucune provision n'est constituée car ce plan sera servi par émission d'actions nouvelles. Ce plan démocratique qui a donné lieu à l'attribution de 166 875 actions aux salariés, sous condition de présence à l'échéance du plan, conduira, à terme, à la création d'environ 130 000 actions compte tenu des estimations de *turnover*.

3.4. Provisions

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Mouvement de périmètre *	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Au 31/12/2012
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	26 416	- 3 873	4 117	597	-	26 063
Provisions pour litiges commerciaux	30	-	450	-	-	480
Provisions pour litiges salariaux	927	-	576	598	100	805
Provisions pour pertes de change	561	-	371	561	-	371
Provisions pour impôt	4 086	-	114	-	-	4 200
Provisions pour risques sur filiales	62	-	-	-	-	62
TOTAL	32 082	- 3 873	5 628	1 756	100	31 981

* Apport partiel d'actif de la branche d'activité EVOLAN à Sopra Banking Software.

Ces provisions couvrent principalement les engagements de départ en retraite et des risques liés à divers contentieux. Les provisions pour impôts concernent le contrôle fiscal sur les années 2008 et 2009 (cf. note 4.4).

3.4.1. PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Sopra Group provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la Loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.8. Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les tables de *turnover* sont établies par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Depuis le 31 décembre 2009, le Groupe utilise les taux Bloomberg pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Un taux de 2,60 % a été retenu pour l'actualisation au 31 décembre 2012.

Une variation de +/- 1,0 point du taux d'actualisation entraînerait une variation de l'ordre de (-) 6,2 / (+) 7,6 M€ de l'engagement.

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 36 575 k€. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan à fin 2012 est de 10 513 k€, contre 9 579 k€ à fin 2011.

3.5. Dettes

3.5.1. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Mouvement de périmètre *	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2012
Crédit syndiqué	29 000	-	163 605	29 000	163 605
Fonds de participation des salariés	24 892	- 1 854	12 280	7 566	27 752
Autres emprunts et dettes financières	16 419	-	28 321	-	44 740
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	337	-	148	337	148
TOTAL	70 648	- 1 854	204 354	36 903	236 245

* Apport partiel d'actif de la branche d'activité EVOLAN à Sopra Banking Software.

Au mois de juin 2012, Sopra Group a procédé, auprès d'un pool de banques partenaires, à la renégociation de ses lignes de crédit afin d'en allonger la maturité.

Il en résulte la signature d'un nouveau contrat de crédit syndiqué et le remboursement anticipé (total ou partiel) sur deux anciennes lignes de crédit.

À fin décembre 2012, Sopra Group dispose donc des lignes de crédit suivantes :

(en millions d'euros)	Date de mise en place	Date d'échéance	Montant notionnel à l'origine	Montant autorisé au 31/12/2012	Réductions 2013	Montant autorisé au 31/12/2013
Crédit revolver réductible	Avril 2008	Avril 2014	132	33	-	33
Crédit revolver	Juin 2011	Juin 2016	150	150	-	150
Crédit renouvelable / Crédit à terme	Juin 2012	Juin 2017	128	120	16	104
				303	16	287

Les conditions bancaires applicables sont les suivantes :

- le taux d'intérêt est égal à l'Euribor ou au Libor afférent à la période de tirage concernée, auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction du ratio d'endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement financier net considéré ne prend pas en compte la dette de participation des salariés mais intègre les dettes liées aux compléments de prix sur acquisitions ;
 - ces lignes sont soumises à une commission de non-utilisation.
- Dans le cadre des crédits syndiqués mis en place en avril 2008, en juin 2011 et en juin 2012, Sopra Group s'engage au titre des covenants à ce que :
- le montant de l'endettement financier net divisé par l'excédent brut d'exploitation reste inférieur à 3 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 1,46 au 31 décembre 2012 ;
 - le montant de l'endettement financier net divisé par les capitaux propres reste inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 0,56 au 31 décembre 2012 ;

- le montant du résultat opérationnel divisé par le coût de l'endettement financier net reste supérieur à 5 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 17,27 au 31 décembre 2012.

L'endettement financier net retenu dans ces calculs ne prend pas en compte la participation des salariés. Dans le calcul du coût de l'endettement financier net, l'impact lié aux intérêts sur les participations des salariés est neutralisé.

Des contrats de couverture ont été mis en place parallèlement à la souscription des lignes de crédit syndiqué.

Le taux d'intérêt applicable sur ces lignes est l'Euribor : l'objectif est donc de se prémunir contre les risques de hausse de ce taux.

Au 31 décembre 2012, cinq contrats de type SWAP sont en cours (échange de l'Euribor 3 mois contre un taux fixe). Ils ont été mis en place en juin 2012 lors de la souscription de la nouvelle ligne de crédit syndiqué, et y sont adossés en terme de notionnel et de maturité (2017).

3.5.2. DETTES FOURNISSEURS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	24 504	30 057
Factures non parvenues	17 144	20 009
Fournisseurs Groupe	2 773	1 667
TOTAL	44 421	51 733

3.5.3. DETTES FISCALES ET SOCIALES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Personnel et comptes rattachés	63 912	74 085
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 323	73 824
État et autres collectivités publiques		
■ Impôts sur les bénéficiaires	-	7 306
■ Taxe sur la valeur ajoutée	59 327	63 275
■ Autres impôts, taxes et assimilés	1 390	2 537
TOTAL	196 952	221 027

Les dettes fiscales correspondent pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée collectée auprès des clients : montant exigible dû au titre du mois de décembre et montant inclus dans les créances clients.

3.5.4. AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Acomptes clients versés	228	836
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	836	135
Groupe et associés	36 287	56 720
Autres dettes	12 019	16 145
Produits constatés d'avance	55 148	56 884
Écart de conversion Passif	1 009	26
TOTAL	105 527	130 746

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance.

4. Notes relatives au compte de Résultat

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par marchés se ventile de la manière suivante :

	2012	2011
Services (dont Immobilier)	25,6 %	21,5 %
Industrie	20,4 %	18,9 %
Secteur Public	18,9 %	17,1 %
Finances	15,4 %	23,4 %
Télécoms & Media	13,5 %	12,1 %
Distribution	6,2 %	7,0 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Sur les 819,2 M€ de chiffre d'affaires 2012, 32,2 M€ sont réalisés à l'international.

4.2. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les jetons de présence versés en 2012 au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 150 k€.

Les rémunérations versées en 2012 aux organes de direction s'élèvent à 1 015 k€.

4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Dividendes reçus des participations	5 161	25 705
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	- 4 732	- 2 899
Intérêts sur participation des salariés	- 1 783	- 1 592
Actualisation de la provision retraite	- 1 230	- 1 384
Pertes sur créances liées à des participations	-	- 835
Intérêts reçus et versés sur comptes courants Groupe	1 180	- 524
Impacts positif et négatif de change (y/c provision)	- 979	- 507
Dépréciation des titres de participation	-	- 40 266
Autres dotations et reprises de provisions financières	80	840
Autres produits et charges financiers	112	107
RÉSULTAT FINANCIER	- 2 191	- 21 355

Le détail des dividendes reçus est listé dans le tableau des filiales et participations (cf. note 5.9).

4.4. Résultat exceptionnel

En 2012, le résultat exceptionnel est essentiellement constitué par une moins-value sur cessions d'immobilisations corporelles pour un montant de (-) 70 k€.

Sopra Group a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur les années 2008 et 2009. L'Administration fiscale a notifié une proposition de redressement. Ce contrôle a fait l'objet d'une provision en 2011 d'un montant de (-) 4 086 k€, qui pour l'essentiel porte sur un risque relatif au crédit d'impôt recherche et aux retenues à la source pratiquées par des clients étrangers. Cette provision a fait l'objet d'une revalorisation (intérêts de retard) entraînant une dotation complémentaire sur 2012 de (-) 114 k€.

4.5. Participation des salariés aux résultats

La participation des salariés, d'un montant de 4 899 k€, est déterminée dans les conditions de droit commun.

4.6. Intéressement

L'intéressement au titre de l'année 2012 est provisionné pour un montant de 1 600 k€.

4.7. Impôts sur les bénéfices

4.7.1. CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Sopra Group a enregistré en 2012 un crédit d'impôt recherche d'un montant de 4 029 k€.

4.7.2. VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Impôts sur le résultat courant	12 663	21 205
Impôts sur le résultat exceptionnel	- 26	5 496
Crédit d'impôt recherche	- 4 029	- 4 957
Autres Crédits d'impôts	- 202	- 601
TOTAL	8 406	21 143

4.7.3. SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

(en milliers d'euros)	Base					
	Au 01/01/2012		Variations		Au 31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Charges non déductibles temporairement						
■ A déduire l'année suivante						
– participation des salariés	14 005	-	- 9 106	-	4 899	-
– Organic	1 412	-	- 65	-	1 347	-
■ A déduire ultérieurement						
– provision pour retraite	26 416	-	- 353	-	26 063	-
– autres	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement						
– plus-values nettes à court terme	-	-	-	-	-	-
– plus-values de fusions	-	-	-	-	-	-
– plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
– charges à répartir	-	-	-	-	-	-
TOTAL	41 833	-	- 9 524	-	32 309	-
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
Moins-values à long terme	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
Plus-values sur éléments d'actif non-amortissables apportés lors d'une fusion	-	52 264	-	- 5 930	-	46 334
Réserve spéciale des profits de construction	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-

5. Autres informations

5.1. Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

5.1.1. CRÉANCES

(en milliers d'euros)

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 438	1 438	-
Autres immobilisations financières	2 320	307	2 013
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	205	-	205
Autres créances clients	267 640	267 640	-
Personnel et comptes rattachés	52	52	-
Organismes sociaux	198	198	-
État et autres collectivités publiques			
■ Impôts sur les bénéficiés	631	631	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	6 847	6 847	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	5 607	5 607	-
Groupe et associés	153 351	153 351	-
Débiteurs divers	3 847	3 847	-
Charges constatées d'avance	1 621	1 621	-
TOTAL	443 757	441 539	2 218

5.1.2. DETTES

(En milliers d'euros)

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
■ À 2 ans maximum à l'origine	44 837	44 837	-	-
■ À plus de 2 ans maximum à l'origine	163 605	16 000	147 605	-
Emprunts et dettes financières divers	27 803	4 314	23 438	51
Fournisseurs et comptes rattachés	44 421	44 421	-	-
Personnel et comptes rattachés	63 912	63 912	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 323	72 323	-	-
État et autres collectivités publiques				
■ Impôts sur les bénéficiés	-	-	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	59 327	59 327	-	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	1 390	1 390	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	836	836	-	-
Groupe et associés	36 287	36 287	-	-
Autres dettes	12 019	12 019	-	-
Produits constatés d'avance	55 148	55 148	-	-
TOTAL	581 908	410 814	171 043	51

5.2. Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)

	Entreprises liées
ACTIF	
Avances et acomptes sur immobilisations	-
Participations	243 156
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Créances clients et comptes rattachés	7 043
Autres créances	153 351
Écarts de conversion Actif	354
PASSIF	
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes sur immobilisations	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 415
Autres dettes	36 287
Écarts de conversion Passif	705
COMPTE DE RÉSULTAT	
Produits de participation	5 161
Autres produits financiers	3 025
Charges financières	1 657

5.3. Informations concernant le crédit-bail

5.3.1. IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL

(en milliers d'euros)

	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Équipements informatiques	24 836	3 872	17 030	7 806

5.3.2. ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

(en milliers d'euros)

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	Total à payer	
Équipements informatiques	4 239	13 593	3 316	4 154	7 470	159

5.4. Engagements hors bilan

5.4.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)

Effets escomptés non échus	-
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	3 044
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	620
Cautions bancaires pour garantie de paiement de factures fournisseurs	92
Engagements de retraite non provisionnés (écarts actuariels)	10 513
Cautions données aux filiales pour garantie des baux	1 213
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	Néant
Instruments de couverture de taux	cf. § 3.5.1
Instruments de couverture de change	cf. § 3.2.1

5.4.2. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Au cours de l'année 2012, 129 735 heures ont été acquises, et 49 539 heures consommées au titre du DIF.

Au 31 décembre 2012, le solde cumulé d'heures de formation non consommées s'élève à 406 046 heures.

5.4.3 GARANTIE

Lors de sa réunion du 17 octobre 2012, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, d'accorder une garantie à M. Pascal Leroy. Cette garantie ne jouerait qu'en cas de cessation concomitante de son mandat et de son contrat de travail, à l'initiative de la Société, hors cas de faute lourde ou grave et de mise à la retraite. Le montant cible de cette garantie sera égal à la moyenne des rémunérations variables à objectifs atteints sur les deux exercices précédant la fin du mandat. Le montant effectivement versé sera déterminé par le produit entre le montant cible et le taux moyen de performance

sur les deux exercices précédents. Le taux moyen de performance est défini comme le rapport entre la moyenne des rémunérations variables effectivement versées sur les deux exercices précédents et la moyenne des rémunérations variables à objectifs atteints. Ainsi, le versement de la garantie est conditionné par l'atteinte, constatée préalablement par le Conseil d'administration, des conditions de performance arrêtées pour le déclenchement de la rémunération variable au cours de la période de référence. De plus, le montant de la garantie sera strictement proportionnel à l'évaluation de la performance retenue par le Conseil d'administration.

5.5. Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

PRODUITS À RECEVOIR	
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	210
Clients et comptes rattachés	85 159
Créances fiscales et sociales	912
Autres créances	57
Disponibilités	-
TOTAL	86 338
CHARGES À PAYER	
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	148
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 144
Clients – Avoirs à établir	9 066
Dettes fiscales et sociales	78 091
Autres dettes	-
TOTAL	104 449

5.6. Effectifs

L'effectif moyen 2012 s'élève à 8 731 personnes dont 8 156 cadres.
L'effectif au 31 décembre 2012 est de 8 502 personnes.

5.7. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

5.8. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Sopra Group a annoncé le 19 février un projet d'acquisition de 100 % du capital de la société HR Access, renforçant ainsi de manière significative sa position dans les solutions dédiées à la gestion des Ressources Humaines.

5.9. Tableau des filiales et participations

Sociétés <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
FILIALES										
Adeuza (France)	519	- 1 127	100,00 %	1 670	1 670	600	-	623	- 503	-
Sopra Banking Software (France)	62 924	2 226	100,00 %	62 930	62 930	111 697	-	109 993	3 087	-
Sopra Group Ltd (Angleterre)	62 125	- 18 961	100,00 %	83 955	55 000	30 258	-	54 302	- 3 257	-
Sopra Belux (Belgique)	2 638	- 2 128	100,00 %	3 052	2 000	1 992	-	11 736	250	-
Sopra Luxembourg	100	419	100,00 %	100	100	-	-	1 233	163	-
Valoris Luxembourg	894	- 2 350	100,00 %	1 154	-	-	-	-	- 6	-
Sopra Group GmbH (Allemagne)	1 200	- 1 259	100,00 %	5 485	-	2 020	-	8 006	- 116	-
Sopra Informatique (Suisse)	83	5 674	100,00 %	58	58	-	-	12 312	1 346	3 747
Sopra Group SpA (Italie)	3 660	- 390	100,00 %	12 503	12 503	6 160	-	39 440	29	-
Sopra Group Informatica SAU (Espagne)	24 000	32 890	100,00 %	113 487	100 000	-	-	73 482	2 881	-
CS Sopra España (Espagne)	3 260	1 275	100,00 %	3 260	3 260	-	-	16 397	448	-
SOPRAntic (Maroc)	269	185	100,00 %	267	267	535	-	2 528	83	-
Sopra India (Inde)	1 516	8 640	100,00 %	5 366	5 366	37	-	20 407	1 911	92
PARTICIPATIONS										
Axway Software	40 642	193 308	26,02 %	36 086	36 086	-	-	224 320	24 660	1 322

5.10. Comptes consolidés

Sopra Group est intégrée globalement dans les comptes consolidés établis par Sopra GMT, PAE les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux (SIREN 348 940 263).

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sopra Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'actif de la société Sopra Group est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note 2.5 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

- La Société provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés sur la base de la méthode des unités de crédit projetées tel qu'indiqué dans les notes 2.8 et 3.4.1 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102 1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 19 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Mazars

François Mahé

Christine Dubus

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Garantie accordée à Monsieur Pascal Leroy

Personne concernée : Monsieur Pascal Leroy.

Lors de sa réunion du 17 octobre 2012, votre Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, d'accorder une garantie à Monsieur Pascal Leroy.

Cette garantie ne joue qu'en cas de cessation concomitante de son mandat et de son contrat de travail à l'initiative de votre Société, hors cas de faute lourde ou grave et de mise à la retraite.

Le montant cible de cette garantie sera égal à la moyenne des rémunérations variables à objectifs atteints sur les deux exercices précédents la fin du mandat.

Le montant effectivement versé sera déterminé par le produit entre le montant cible et le taux moyen de performance sur les deux exercices précédents.

Le taux moyen de performance est défini comme le rapport entre la moyenne des rémunérations variables effectivement versées sur les deux exercices précédents et la moyenne des rémunérations variables à objectifs atteints.

Ainsi, le versement de la garantie est-il conditionné par l'atteinte, constatée préalablement par le Conseil d'administration, des conditions de performance arrêtées pour le déclenchement de la rémunération variable au cours de la période de référence. De plus, le montant de la garantie sera strictement proportionnel à l'évaluation de la performance retenue par le Conseil d'administration.

Cet engagement n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la société **Sopra Banking Software**, filiale de votre société

Personnes concernées : Messieurs Pierre Pasquier, Pascal Leroy et Jean Mounet

Convention d'assistance Directions Fonctionnelles

Votre Société fournit, à sa filiale Sopra Banking Software, des prestations dans les domaines suivants : domaines administratifs et financiers, de la paie et des Ressources Humaines, des achats et de la logistique, du juridique, de la communication corporate, des moyens informatiques et de l'informatique interne.

La fourniture de ces prestations fait l'objet d'une convention conclue le 18 décembre 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2012. À l'issue de cette période initiale, la convention est tacitement prorogée pour des périodes successives d'un an chacune.

Les prestations sont facturées sur la base des conditions tarifaires présentées en annexe 1 de la convention.

Les produits enregistrés par votre société au titre de cette convention se sont élevés à 1 650 400 € hors taxes sur l'exercice 2012.

Convention de refacturation des frais de siège

Votre Société fournit une assistance et des services en tant que société mère, à sa filiale Sopra Banking Software.

La fourniture de ces prestations fait l'objet d'une convention conclue le 18 décembre 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2012. À l'issue de cette période initiale, la convention est tacitement prorogée pour des périodes successives d'un an chacune.

Le prix de ces prestations est calculé en appliquant un pourcentage fixé à 0,5 % du chiffre d'affaires « client » du compte d'exploitation, outil interne de Sopra Group.

Les produits enregistrés par votre société au titre de cette convention se sont élevés à 822 073 € hors taxes sur l'exercice 2012.

Convention de refacturation de l'assurance responsabilité civile

Votre Société a souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle « groupe » couvrant les risques liés à son activité ainsi que ceux liés à l'activité de ses filiales.

Dans ce contexte, votre société refacture à sa filiale Sopra Banking Software la quote-part du montant de la police d'assurance responsabilité civile qui lui est imputable. Cette quote-part est déterminée en fonction du chiffre d'affaires de Sopra Banking Software.

Cette refacturation fait l'objet d'une convention conclue le 18 décembre 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2012. À l'issue de cette période initiale, la convention est tacitement prorogée pour des périodes successives d'un an chacune.

Les produits enregistrés par votre société au titre de cette convention se sont élevés à 51 075 € hors taxes sur l'exercice 2012.

Convention de trésorerie

Votre Société a conclu le 24 juillet 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, une convention de trésorerie avec sa filiale, Sopra Banking Software. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Au titre de cette convention, votre société rémunère les situations débitrices du compte courant financier de sa filiale au taux fixe de 2,5 %. Elle perçoit sur les situations créditrices du compte courant financier de la filiale des intérêts calculés au taux fixe de 2,5 %.

Sur l'exercice 2012, votre société a constaté un produit de 1 513 886 € au titre de cette convention.

Le compte-courant financier de Sopra Banking Software présente un solde débiteur de 111 697 543 € dans les livres de votre Société au 31 décembre 2012.

Les quatre conventions décrites ci-dessus ont été conclues avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 du fait de la rétroactivité technique de l'apport partiel d'actif réalisé le 30 juin 2012 au bénéfice de Sopra Banking Software.

Contrat de bail pour les locaux d'Annecy

Votre société a conclu un contrat de bail commercial avec la société Sopra Banking Software, au terme duquel votre société donne à bail, des locaux situés à Annecy, lui appartenant. Ces locaux sont loués à usage de bureau.

Le bail a été conclu pour une durée de neuf ans, expirant le 9 juin 2021.

Le loyer annuel total s'élève à 167 380 € hors taxes, payable par trimestre.

Le produit enregistré dans les comptes de votre société au titre de cette convention s'est élevé à 145 924 € hors taxes, sur l'exercice 2012.

Conventions de sous-location de locaux

Votre Société a conclu des contrats de sous-location avec sa filiale Sopra Banking Software, pour des locaux à usage de bureaux, sur les sites de Manhattan (Paris), Nantes, Rodez et Toulouse Colomiers.

Ces contrats de sous-location ont été conclus le 18 décembre 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2012, pour les durées des baux principaux restant à courir.

Les produits enregistrés par votre société au titre de ces conventions se sont élevés à 1 076 285 € hors taxes sur l'exercice 2012.

Convention de mise à disposition de moyens informatiques

Votre Société met à la disposition de sa filiale, Sopra Banking Software, des moyens informatiques principalement composés de stations de travail, de systèmes centraux et de réseaux.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention conclue le 18 décembre 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2012, pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2012. À l'issue de cette période initiale, la convention est tacitement prorogée pour des périodes successives d'un an chacune.

Les coûts facturés au titre de cette mise à disposition sont basés sur le budget d'investissement et de charges liées aux équipements et moyens informatiques de l'année, ventilé entre les différentes sociétés utilisatrices selon des clés de répartition précisées dans la convention.

Les produits enregistrés par votre société au titre de cette convention se sont élevés à 683 869 € hors taxes sur l'exercice 2012.

Convention de mise à disposition de personnel

Votre Société a conclu, avec sa filiale Sopra Banking Software, une convention afin d'organiser les mises à disposition de personnel qu'elles pourraient être amenées à faire l'une envers l'autre.

Cette convention a été conclue le 18 décembre 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2012, pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2012. À l'issue de cette période initiale, la convention est tacitement prorogée pour des périodes successives d'un an chacune.

Les mises à disposition de collaborateurs entre les parties sont facturées sur la base du salaire chargé utilisé dans le système de gestion du Groupe.

Les produits enregistrés par votre société au titre de cette convention se sont élevés à 798 163 € hors taxes sur l'exercice 2012.

Les charges enregistrées par votre société au titre de cette convention se sont élevées à 333 597 € hors taxes sur l'exercice 2012.

Bail commercial conclu avec Axway Software, participation de votre société

Personnes concernées : Messieurs Pierre Pasquier, Hervé Saint-Sauveur et la société Sopra GMT.

Votre Société a conclu un contrat de bail commercial avec la société Axway Software, au terme duquel votre société donne à bail des locaux, situés à Annecy, lui appartenant. Ces locaux sont loués à usage de bureau.

Le bail a été conclu pour une durée de neuf ans, expirant le 31 décembre 2020.

Les produits enregistrés par votre société au titre de cette convention se sont élevés à 267 760 € hors taxes sur l'exercice 2012.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS DEPUIS LA CLÔTURE

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention cadre d'assistance conclue entre Sopra Group et Sopra GMT, actionnaire de votre Société

La société Sopra GMT effectue, pour votre Société, des prestations ayant trait à la réflexion stratégique, à la coordination de la politique générale entre Sopra Group et Axway Software, au développement des synergies entre ces deux sociétés et mène différentes prestations de conseil et d'assistance notamment en matière de finance et de contrôle. La convention concernant la fourniture de ces prestations, décrite dans la partie de ce rapport relative aux conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale, arrive à échéance en juillet 2013. Dans le cadre de son renouvellement, cette convention sera modifiée pour porter sur une durée indéterminée, prenant fin, en cas de résiliation, avec un préavis de 12 mois.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention cadre d'assistance avec la société Sopra GMT, actionnaire de votre Société

La société Sopra GMT a réalisé dans le cadre de cette convention, des prestations de :

- coordination entre Axway Software et Sopra Group de la politique générale et du développement de synergies à l'issue de la séparation ;
- réflexions stratégiques ;
- prestations en matière de stratégie, de conseil et d'assistance.

La refacturation de ces prestations à Sopra Group et à Axway Software a été effectuée sur la base d'un « Cost plus » de 7 % (hors charges liées à l'activité associée à la gestion par Sopra GMT de ses participations, estimée à 5 % environ).

Les charges enregistrées à ce titre par votre société sur l'exercice 2012 s'élèvent à 565 617 €.

Conventions conclues entre votre société et la société Axway Software, participation de votre société

Conventions	Impact pour Sopra Group au titre de l'exercice 2012
Convention de mise à disposition de locaux	Produit de 2 750 678 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit de 253 500 €

Conventions de trésorerie conclues avec les filiales de votre Société

Sociétés concernées	Solde du compte courant chez Sopra Group au 31 décembre 2012	Charge (-) Produit (+)
Sopra Group Ltd	30 258 406 € débiteur	645 700 €
Sopra Belux	1 992 000 € débiteur	37 021 €
Sopra Group GmbH	2 019 500 € débiteur	31 248 €
Sopra Group SpA	6 160 341 € débiteur	127 022 €
SOPRAntic	533 402 € débiteur	18 308 €
Sopra Informatique	- 3 387 844 € créditeur	- 138 453 €
Sopra Group Informatica	- 30 569 096 € créditeur	- 731 056 €
Sopra Luxembourg	- 321 753 € créditeur	- 7 388 €
CS Sopra Espana	- 2 007 815 € créditeur	- 8 388 €
Sopra BAI	0 € créditeur	- 309 928 €

Courbevoie et Paris, le 19 avril 2013

**Mazars
représenté par**

Christine Dubus

**Auditeurs & Conseils Associés
représenté par**

François Mahé



Capital et action Sopra Group

1.	Informations générales	166	5.	Options de souscription d'actions	171
2.	Répartition du capital	166	6.	Cours et volumes mensuels de l'action	172
3.	Évolution du capital	169	7.	Évolution du cours de l'action	172
4.	Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration de Sopra Group par l'Assemblée Générale du 19 juin 2012	170	8.	Revenus par action	173

1. Informations générales

Sopra Group a été introduit au Second marché de la Bourse de Paris le 27 mars 1990.

Le capital de Sopra Group est composé au 31 décembre 2012 de 11 893 486 actions d'une valeur nominale de 1 €, soit 11 893 486 €.

L'action Sopra Group est cotée sur le compartiment B de NYSE Euronext Paris et admise au Système de règlement différé (SRD long only).

L'Assemblée générale Mixte du 22 juin 2010 a supprimé le droit de vote double attaché aux actions Sopra Group. Cette décision a été ratifiée par l'Assemblée Spéciale d'Actionnaires du même jour constituée des seuls détenteurs de droits de vote double.

2. Répartition du capital

Actionnaires	Au 31/12/2012				Au 31/12/2011				Au 31/12/2010			
	Actions	% du capital	Votes	% droits de vote	Actions	% du capital	Votes	% droits de vote	Actions	% du capital	Votes	% droits de vote
SOPRA GMT ⁽¹⁾	3 334 409	28,04 %	3 334 409	28,05 %	3 322 059	27,93 %	3 322 059	27,99 %	3 322 059	28,02 %	3 322 059	28,05 %
Famille Pasquier	144 515	1,22 %	144 515	1,22 %	156 865	1,32 %	156 865	1,32 %	164 495	1,39 %	164 495	1,39 %
Famille Odin	242 595	2,04 %	242 595	2,04 %	242 595	2,04 %	242 595	2,04 %	242 595	2,05 %	242 595	2,05 %
Management	564 873	4,75 %	564 873	4,75 %	476 977	4,01 %	476 977	4,02 %	455 853	3,85 %	455 853	3,85 %
dont Sopra Développement ⁽²⁾	210 177	1,77 %	210 177	1,77 %	205 792	1,73 %	205 792	1,73 %	191 615	1,62 %	191 615	1,62 %
dont SEI ⁽³⁾	90 002	0,76 %	90 002	0,76 %								
dont managers ⁽⁴⁾	264 694	2,23 %	264 694	2,23 %	271 185	2,28 %	271 185	2,28 %	264 238	2,23 %	264 238	2,23 %
<i>Pacte Sopra GMT, Familles Pasquier et Odin, Management</i>	<i>4 286 392</i>	<i>36,04 %</i>	<i>4 286 392</i>	<i>36,06 %</i>	<i>4 198 496</i>	<i>35,30 %</i>	<i>4 198 496</i>	<i>35,37 %</i>	<i>4 185 002</i>	<i>35,30 %</i>	<i>4 185 002</i>	<i>35,34 %</i>
GENINFO (groupe SG) ⁽⁵⁾	1 434 700	12,06 %	1 434 700	12,07 %	1 434 700	12,06 %	1 434 700	12,09 %	1 434 700	12,10 %	1 434 700	12,11 %
<i>Pacte Sopra GMT, Familles Pasquier et Odin, GENINFO</i>	<i>5 156 219</i>	<i>43,35 %</i>	<i>5 156 219</i>	<i>43,38 %</i>	<i>5 156 219</i>	<i>43,35 %</i>	<i>5 156 219</i>	<i>43,44 %</i>	<i>5 163 849</i>	<i>43,56 %</i>	<i>5 163 849</i>	<i>43,60 %</i>
Cumul Pactes	5 721 092	48,10 %	5 721 092	48,13 %	5 633 196	47,36 %	5 633 196	47,46 %	5 619 702	47,41 %	5 619 702	47,45 %
CARAVELLE ⁽⁶⁾	2 057 967	17,30 %	2 057 967	17,32 %	2 057 967	17,30 %	2 057 967	17,34 %	2 057 967	17,36 %	2 057 967	17,38 %
Public	4 106 827	34,53 %	4 106 827	34,55 %	4 178 823	35,14 %	4 178 823	35,20 %	4 165 776	35,14 %	4 165 776	35,17 %
Autodétention	7 600	0,06 %			23 500	0,20 %			10 500	0,09 %		
TOTAL	11 893 486	100,00 %	11 885 886	100,00 %	11 893 486	100,00 %	11 869 986	100,00 %	11 853 945	100,00 %	11 843 445	100,00 %

(1) Sopra GMT, société anonyme de droit français, est une « holding animatrice » de Sopra Group et d'Axway Software. Elle détient des actions Sopra Group et Axway Software.

(2) Sopra Développement est une société créée par des managers pour prendre une participation dans Sopra Group et dans Axway Software.

(3) SEI Sopra Executive Investments est une société créée par des managers pour prendre une participation dans Sopra Group.

(4) Ce sont des managers ou ex-managers qui se sont engagés individuellement dans le pacte d'actionnaires signé par Sopra GMT, les familles Pasquier et Odin, SEI et Sopra Développement.

(5) GENINFO est une société de portefeuille détenue à 100 % par le groupe Société Générale. Elle est entrée au capital en 1996 par échange de titres lors de l'acquisition de la branche Intégration de Systèmes de SG2 par Sopra Group.

(6) Caravelle est une holding diversifiée, contrôlée par la famille Martel, Hélène Martel Massignac est administrateur de Sopra Group.

Aucun actionnaire du public ne détient plus de 5 % du capital.

Au 31 décembre 2012, Sopra Group ne possédait pas d'autres actions propres que celles détenues au titre d'un contrat de liquidité (7 600 actions).

Le capital de Sopra GMT est réparti de la façon suivante :

Actionnariat de Sopra GMT	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
	Actions	% du capital	Actions	% du capital	Actions	% du capital
Famille Pierre Pasquier	318 050	67,31 %	318 050	67,31 %	318 050	67,31 %
Famille François Odin	132 050	27,95 %	132 050	27,95 %	132 050	27,95 %
Management Sopra Group	22 435	4,74 %	22 435	4,74 %	22 435	4,74 %
TOTAL	472 535	100,00 %	472 535	100,00 %	472 535	100,00 %

2.1. Franchissement de seuils

« Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la Société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que ceux prévus par la loi pour la détention de participations supérieures du capital » (article 29, troisième alinéa des statuts).

La Caisse des dépôts et consignations a déclaré avoir dépassé le seuil de 3 % à la hausse le 16 janvier 2012. Aucun autre actionnaire autre que Sopra GMT, GENINFO (groupe Société Générale) et Caravelle n'a déclaré excéder ces seuils statutaires au 31 décembre 2012.

2.2. Nombre approximatif d'actionnaires

Au 31 décembre 2012, le capital de Sopra Group comportait 362 actionnaires nominatifs détenant 8 100 007 actions nominatives sur un total de 11 893 486 actions constituant le capital.

Sur la base des dernières informations en notre possession, le nombre total des actionnaires de Sopra Group peut être estimé à environ 5 000.

2.3. Négociation en Bourse des actions de la Société

L'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2012, agissant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce, a autorisé le Conseil d'administration à négocier en Bourse des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2011, Sopra Group détenait 23 500 actions acquises à un prix moyen de 40,07 € sur un contrat de liquidité AFEI par un prestataire de services d'investissements.

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Sopra Group a acheté 92 781 actions au prix moyen de 42,08 € et vendu 108 681 actions au prix moyen de 42,13 €.

Au 31 décembre 2012, Sopra Group détenait 7 600 actions acquises à un prix moyen de 40,41 €.

2.4. Pactes d'actionnaires déclarés auprès des autorités boursières

2.4.1. PACTE SOPRA GMT, MM. PASQUIER ET ODIN ET GENINFO

Il existe un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert signé le 4 juillet 2000 entre Sopra GMT, MM. Pasquier et Odin d'une part et GENINFO (groupe Société Générale) d'autre part.

Ce pacte a pris effet le 7 juillet 2000 pour une première période expirant le 30 juin 2001. Il est renouvelable par tacite reconduction par période de deux ans.

Ce pacte prévoit essentiellement :

- un droit de GENINFO de disposer de deux sièges au sein du Conseil d'administration, tant que sa participation directe ou indirecte dans le capital de Sopra Group demeure au moins égale à 10 % d'un seul siège si celle-ci se situe entre 10 % et 5 %, mais au-delà de deux si celle-ci vient à dépasser les 20 % ;
- en cas de projet de cession d'actions Sopra Group à un tiers, un engagement mutuel d'information de l'existence d'un tel projet de cession et en cas de cession par GENINFO d'un ou plusieurs blocs d'actions (défini comme une cession portant sur un montant total égal ou supérieur à 5 % de la capitalisation boursière de Sopra Group ou à 7,5 M€) à une société concurrente, un droit de préemption du groupe des fondateurs de Sopra Group (Sopra GMT, groupes familiaux de MM. François Odin et Pierre Pasquier) aux conditions du projet. En pareil cas, la notification initiale comporte l'indication du tiers acquéreur et les conditions financières de la cession projetée. À compter de la notification du projet, le groupe des fondateurs de Sopra Group dispose d'un délai de réponse de quarante jours au-delà duquel GENINFO est libre de céder au tiers dans les termes du projet. En cas de préemption par le groupe des fondateurs de Sopra Group, la cession a lieu dans les vingt jours suivant la notification de sa réponse à GENINFO.

2.4.2. PACTE SOPRA GMT, FAMILLES PASQUIER ET ODIN, ET LE MANAGEMENT

Un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert a été conclu, pour 2 ans, le 7 décembre 2009 entre les groupes familiaux Pasquier et Odin, Sopra GMT, Sopra Développement et un groupe

de managers. Il est renouvelable par tacite reconduction, par période de deux ans.

Ce pacte prévoit les principales dispositions suivantes :

- un engagement de concertation des parties afin de mettre en œuvre une politique commune et, d'une façon générale, afin d'arrêter toute décision importante ;
- un engagement de concertation des parties dans le cadre de la désignation et du renouvellement des organes sociaux de Sopra Group, les managers s'engageant à faciliter la désignation de toute personne proposée par les familles Odin et Pasquier et par Sopra GMT ;
- un engagement de se concerter de manière à ce que conjointement les parties détiennent toujours au minimum 30 % du capital et des droits de vote de Sopra Group ;
- un engagement de concertation des parties dans le cadre de tout projet d'acquisition ou de cession de plus de 0,20 % du capital ou des droits de vote de Sopra Group ;
- un engagement de concertation des parties afin d'adopter une stratégie commune en cas d'offre publique sur les titres Sopra Group ;
- un droit de préemption au profit des familles Odin et Pasquier et de Sopra GMT en cas de cession par (i) un manager d'actions Sopra Group (droit de premier rang pour Sopra GMT, second rang pour la famille Pasquier, troisième rang pour la famille Odin, quatrième rang pour Sopra Développement), (ii) la société Sopra Développement d'actions Sopra Group (droit de premier rang pour Sopra GMT, second rang pour la famille Pasquier, troisième rang pour la famille Odin). Le prix d'exercice du droit de préemption sera égal (i) au prix convenu entre le cédant et le cessionnaire en cas de cession hors marché, (ii) à la moyenne

des dix derniers jours de Bourse précédant la notification de la cession en cas de cession sur le marché, (iii) dans les autres cas, à la valeur retenue pour les actions dans le cadre de l'opération.

Les managers s'interdisent de procéder à toute opération susceptible d'entraîner le dépôt d'un projet d'offre publique obligatoire.

Le 14 décembre 2012, un avenant a été signé afin d'élargir le pacte à Sopra Executive Investments (SEI), société créée par des managers de Sopra Group. Les principales dispositions restent les mêmes, SEI ayant un droit de préemption de même niveau que celui de Sopra Développement.

2.4.3. CONTRÔLE DU CAPITAL

Bien que la Société soit contrôlée, la composition et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et des comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré :

- 11 administrateurs, dont 3 femmes, 4 indépendants et 9 qui ne font pas partie du groupe des fondateurs ; en outre, un censeur indépendant complète le Conseil d'administration ;
- les comités sont composés d'une majorité d'administrateurs ne faisant pas partie du groupe des fondateurs ;
- les 2 administrateurs représentant le groupe des fondateurs sont soumis aux mêmes obligations que les autres administrateurs au regard du respect de l'intérêt social, des règles figurant dans la charte et le règlement intérieur, et de la bonne gouvernance ;
- le Groupe a adopté le Code Afep-Medef et a mis en place un système de gouvernance décrit dans la partie 2 de ce document de référence ;
- le Conseil d'administration procède périodiquement à une évaluation de son fonctionnement.

3. Évolution du capital

Au 31 décembre 2011, le capital social de Sopra Group est composé de 11 893 486 actions de 1 €, soit 11 893 486 €. Il a évolué au cours des dernières années de la façon suivante :

Année	Nature de l'opération	Montant du capital après opération	Nominal	Nombre d'actions		Apports	
				Créées	Total	Nominal	Primes ou réserves
2002	Augmentation de capital par levées d'options	40 855 440 €	4 €	36 475	10 213 860	145 900 €	188 165 €
2003	Augmentation de capital en rémunération des titres Inforsud Ingénierie apportés par le groupe Crédit Agricole	41 795 440 €	4 €	235 000	10 448 860	940 000 €	7 192 000 €
2003	Augmentation de capital par levées d'options	42 194 100 €	4 €	99 665	10 548 525	398 660 €	1 067 356 €
2004	Augmentation de capital par levées d'options	42 927 800 €	4 €	183 425	10 731 950	733 700 €	2 088 547 €
2005	Augmentation de capital en rémunération de titres PROFit apportés par la société IBI	44 726 000 €	4 €	449 550	11 181 500	1 798 200 €	22 176 302 €
2005	Augmentation de capital par levées d'options	45 776 380 €	4 €	262 595	11 444 095	1 050 380 €	3 047 365 €
2006	Augmentation de capital par levées d'options	45 867 340 €	4 €	22 740	11 466 835	90 960 €	434 074 €
2007	Augmentation de capital par levées d'options	46 686 124 €	4 €	204 696	11 671 531	818 784 €	3 927 276 €
2008	Augmentation de capital par levées d'options	46 819 964 €	4 €	33 460	11 704 991	133 840 €	687 010 €
2009	Augmentation de capital par levées d'options	47 010 172 €	4 €	47 552	11 752 543	190 208 €	1 039 712 €
2010	Augmentation de capital par levées d'options	47 415 780 €	4 €	101 402	11 853 945	405 608 €	2 174 537 €
2011	Augmentation de capital par levées d'options	47 415 780 €	4 €	9 300	11 863 245	37 200 €	265 050 €
2011	Réduction du capital social non motivé par des pertes	11 863 245 €	1 €	0	11 863 245	- 35 589 735 €	35 589 735 €
2011	Augmentation de capital par levées d'options	11 893 486 €	1 €	30 241	11 893 486	30 241 €	962 041 €
2012	Néant	11 893 486 €	1 €				

4. Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration de Sopra Group par l'Assemblée Générale du 19 juin 2012

4.1. Augmentation de capital

4.1.1. ÉMISSION AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Opération sur titres concernée	N° de résolution	Durée de la délégation (expiration)	Montant maximum d'émission	Montant maximum de l'augmentation de capital	Utilisation pendant l'exercice
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital)	22	26 mois (août 2014)	250 M€ de nominal si valeurs mobilières donnant accès au capital	3,5 M€	aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) en cas de demande excédentaire	23	26 mois (août 2014)	15 % du montant de l'augmentation issue de la résolution 22	15 % du montant de l'augmentation issue de la résolution 22	aucune
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou par émission d'actions nouvelles	24	26 mois (août 2014)	La totalité des réserves	La totalité des réserves	aucune

4.1.2. ÉMISSION SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Opération sur titres concernée	N° de résolution	Durée de la délégation (expiration)	Montant maximum d'émission	Montant maximum de l'augmentation de capital	Utilisation pendant l'exercice
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital)	25	26 mois (août 2014)	250 M€ de nominal si valeurs mobilières donnant accès au capital	3,5 M€	aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) en cas de demande excédentaire	26	26 mois (août 2014)	15 % du montant de l'augmentation issue de la résolution 25 dans la limite de 250 M€	15 % du montant de l'augmentation issue de la résolution 25	aucune
Augmentation de capital par offre prévue à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	27	26 mois (août 2014)	250 M€ de nominal si valeurs mobilières donnant accès au capital	15 % du capital social	aucune
Augmentation de capital pour rémunérer des apports en titres en cas d'offres publiques d'échange ou d'apport en nature	28	26 mois (août 2014)	250 M€ de nominal si valeurs mobilières donnant accès au capital	3,5 M€	aucune

4.2. Autorisations d'émissions en faveur des salariés et des mandataires sociaux sans droit préférentiel de souscription

	Numéro de résolution	Date d'échéance de l'autorisation	Pourcentage autorisé	Nombre d'actions maximum	Utilisation pendant l'exercice
Option de souscription d'actions	30	18/08/2015	5 % *	594 674 *	Aucune
BSAAR	31	18/12/2013	5 % *	594 674 *	Aucune
Actions gratuites	32	18/08/2015	5 % *	594 674 *	166 875

* Ce plafond est cumulatif pour l'ensemble des émissions en faveur des salariés et mandataires sociaux.

5. Options de souscription d'actions

L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions, ainsi que la politique d'actionariat salarié menée par le Groupe avant son introduction en Bourse, ont permis aux salariés de Sopra Group d'acquérir ou d'être potentiellement acquéreurs de plus de 20 % des actions de leur entreprise.

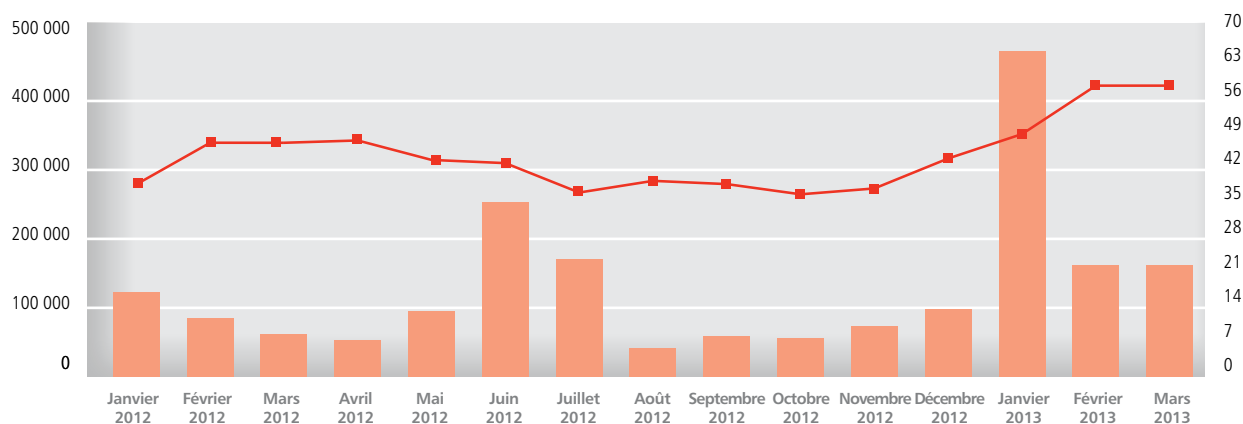
Le tableau et les informations relatives aux options de souscription d'actions sont détaillés dans le chapitre 6 section 3.3.3.

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers au cours de l'exercice	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Dates d'échéance	Plan	Nombre d'options levées
Néant					

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Dates d'échéance	Plan	Nombre d'options levées
Néant					

6. Cours et volumes mensuels de l'action



Source : NYSE Euronext Paris.

7. Évolution du cours de l'action

Mois	Nombre de séances de cotation	Cours cotés (en euros)			Transactions	
		Plus haut	Plus bas	Moyenne clôture	Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)
janvier 2012	22	44,25	34,75	38,56	123 015	4,70
février 2012	21	48,55	44,02	47,02	84 277	3,96
mars 2012	22	48,25	43,75	47,01	61 903	2,87
avril 2012	19	49,90	43,21	47,48	52 570	2,50
mai 2012	22	46,25	41,25	43,53	94 639	4,07
juin 2012	21	45,90	38,25	42,88	252 778	10,60
juillet 2012	22	40,48	34,00	36,91	170 156	6,49
août 2012	23	41,24	37,15	39,28	42 031	1,66
septembre 2012	20	39,75	36,00	38,62	58 153	2,21
octobre 2012	23	38,25	34,94	36,55	55 960	2,03
novembre 2012	22	40,00	36,20	37,74	73 696	2,84
décembre 2012	19	48,87	39,45	43,83	97 729	4,32
janvier 2013	22	53,55	45,75	48,78	472 057	22,78
février 2013	20	64,93	53,00	58,61	161 121	9,43
mars 2013	20	64,90	55,85	58,77	109 207	6,53

8. Revenus par action

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende
2008	11 704 991	1,65 €
2009	11 752 543	0,80 €
2010	11 853 945	0,80 €
2011	11 893 486	1,90 €
2012	11 893 486	1,70 € *

* Montant proposé à l'Assemblée Générale du 13 juin 2013.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale font l'objet d'un reversement à l'État.

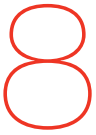


CAPITAL ET ACTION SOPRA GROUP
Revenus par action



Assemblée générale mixte du 13 juin 2013

Ordre du jour	176
1. Présentation des résolutions	176
2. Texte des projets de résolutions	178



Ordre du jour

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale Mixte en vue de délibérer sur les points suivants :

Relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 – Quitus aux membres du Conseil d'administration ; approbation des charges non déductibles.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Affectation du résultat.
- Approbation de la modification de la durée de la convention cadre d'assistance conclue avec la société Sopra GMT.
- Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce pris au bénéfice de M. Pascal Leroy.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Fixation des jetons de présence.
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider de procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription – Fixation des conditions de cette délégation.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social en faveur des salariés de la Société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription – Fixation des conditions de cette délégation.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Nous vous informons que les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire nécessitent un quorum d'un quart des actions ayant droit de vote et une majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Celles relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire requièrent un quorum du cinquième des actions ayant droit de vote, et la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

1. Présentation des résolutions

1.1. Approbation des comptes individuels et consolidés (première et deuxième résolutions)

Le Conseil d'administration soumet à votre approbation :

- les comptes individuels et consolidés de Sopra Group au 31 décembre 2012 tels que présentés et commentés dans le document de référence 2012 ;
- et accessoirement les dépenses fiscalement non déductibles pour un montant de 131 553 € et l'impôt correspondant. Ces charges concernent les loyers et l'amortissement de véhicules de fonction attribués à 54 cadres de la Société.

Il vous est également demandé de donner quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.



1.2. Proposition d'affectation du résultat (troisième résolution)

Le Conseil d'administration propose de fixer le dividende par action à 1,70 € pour l'exercice 2012 soit un dividende total de 20 218 926,20 €, correspondant à 36 % du bénéfice net consolidé de la Société.

Pour mémoire, les sommes distribuées à titre de dividendes ordinaires, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

(en euros)	2009	2010	2011
Dividende total	9 402 034,40	9 483 156,00	22 597 623,40
Nombre d'actions rémunérées	11 752 543	11 853 945	11 893 486
Dividende unitaire	0,80	0,80	1,90

Pour les personnes physiques résidents fiscaux en France, ce dividende donnera obligatoirement lieu, de manière cumulative (hors actions détenues sur un PEA) :

- à un prélèvement, retenu à la source, de 21 % qui est non libératoire de l'impôt sur le revenu. Ledit prélèvement est opéré sur le dividende brut et a valeur d'acompte sur l'impôt sur les revenus perçus au titre de l'année 2013. Les actionnaires, sous réserve que leur foyer fiscal ait un revenu fiscal de référence (revenus 2011) inférieur à 50000 € (personne seule) ou 75000 € (couple), pourront demander à être dispensés de cette retenue en adressant une déclaration sur l'honneur sur papier libre (au plus tard le 31/03/2013 pour les dividendes payables en 2013 au titre de l'exercice 2012) ;
 - aux prélèvements sociaux d'un montant total et global de 15,5 % (dont CSG déductible de 5,1 %), également retenus à la source.
- Ce dividende serait versé le 24 juin 2013. La date de détachement du coupon serait alors le 19 juin 2013 avant Bourse.

1.3. Conventions réglementées (quatrième, cinquième et sixième résolutions)

Ces conventions font l'objet d'un Rapport spécial des Commissaires aux comptes reproduit en page 161 de ce document de référence. Votre approbation est demandée sur les points suivants ainsi que sur les conclusions du rapport :

- une convention de services en vigueur avec Sopra GMT, holding animatrice de Sopra Group, a été prolongée pour une durée indéterminée qui prendra fin en cas de résiliation à l'initiative de Sopra Group ou de Sopra GMT moyennant un préavis de douze mois ;
- la nomination de M. Pascal Leroy en tant que Directeur général lui a fait perdre le bénéfice de la garantie dont il bénéficiait en tant que Directeur général délégué. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a décidé d'attribuer à M. Pascal Leroy une nouvelle garantie qui ne peut jouer qu'en cas de cessation concomitante de son mandat et de son contrat de travail, à l'initiative de la Société, hors cas de faute lourde ou grave et de mise à la retraite. Le montant de cette garantie dépendra de la performance de M. Leroy au cours des deux exercices précédant la fin de son mandat telle que constatée par le Conseil d'administration comme indiqué dans le présent document de référence en page 22 ;
- enfin, différentes autres conventions produisant leurs effets entre sociétés du Groupe qui sont présentées dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.4. Fixation des jetons de présence (septième résolution)

Il est proposé de fixer le montant des jetons de présence à 250 000 € pour l'exercice 2013, sans changement par rapport à l'exercice 2012.

1.5. Rachat et négociation par Sopra Group de ses propres actions (huitième résolution)

Le Conseil d'administration vous demande de renouveler pour dix-huit mois l'autorisation reçue de la précédente Assemblée générale, tenue le 19 juin 2012. Pour information, il est rendu compte de l'utilisation faite de la précédente autorisation dans le Chapitre 7 section 2.3 page 167 du présent document de référence. Le prix maximum de rachat serait fixé à 100 € par action. Cette limite de 100 € s'appliquerait donc dans le cadre du contrat de liquidité qui poursuivra ses effets sous réserve de l'approbation de cette résolution par l'Assemblée générale.



1.6. Autorisations demandées à l'effet d'associer les salariés et/ou les mandataires sociaux du Groupe au capital par l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables – BSAAR (neuvième résolution)

Cette autorisation a pour but de permettre le cas échéant à votre Conseil d'administration d'attribuer ou d'émettre au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) dans la perspective de leur association au capital et de l'alignement de leurs intérêts sur ceux des actionnaires.

L'autorisation reçue de l'Assemblée générale du 19 juin 2012 prendra fin le 18 décembre 2013. Elle n'a pas été utilisée. Il vous est toutefois demandé d'accorder au Conseil d'administration, à toutes fins utiles, une nouvelle autorisation plafonnée à 2 % du capital pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de cette Assemblée.

1.7. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social en faveur des salariés de la Société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription (dixième résolution)

La présentation de cette résolution à l'Assemblée générale est prévue par l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

2. Texte des projets de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 – Quitus aux membres du Conseil d'administration ; approbation des charges non déductibles

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'administration, du Rapport du Président du Conseil d'administration relatif à la gouvernance et au contrôle interne (article L. 225-37 du Code de commerce) et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 34 841 059,00 €. L'Assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et/ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale approuve également les dépenses exclues des charges déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 131 553 €, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 47 491 €.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 faisant apparaître un bénéfice net consolidé – part du Groupe – de 55 599 865 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes consolidés et/ou résumées dans le Rapport de gestion susvisé.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée générale constate que le bénéfice distribuable de la Société, déterminé comme suit, s'élève à 34 876 824,50 € :

Résultat de l'exercice	34 841 059,00 €
Report à nouveau : dividendes sur actions propres non versés	35 765,50 €
TOTAL	34 876 824,50 €



Considérant que le bénéfice net consolidé – part du Groupe – s’élève à 55 599 865 € et que, par ailleurs, la réserve légale s’élevant d’ores et déjà à 10 % du capital social (soit 1 189 348,60 €), l’Assemblée générale décide d’affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

Réserve légale	0 €
Dividende	20 218 926,20 €
Réserves facultatives	14 657 898,30 €
TOTAL	34 876 824,50 €

Le nombre d’actions composant le capital social au 31 décembre 2012 étant de 11 893 486, le dividende unitaire s’élèvera à 1,70 €. Il sera mis en paiement à compter du 24 juin 2013. Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques résidents fiscaux de France, pour le calcul de l’impôt sur le revenu, à un abattement de 40 % sur la totalité de son montant (article 158-3-2° du Code général des impôts).

Par ailleurs, pour ces mêmes actionnaires personnes physiques résidents fiscaux en France, ce dividende donnera obligatoirement lieu, de manière cumulative (hors actions détenues sur un PEA) :

- **p** à un prélèvement, retenu à la source, de 21 % qui est non libératoire de l’impôt sur le revenu. Ledit prélèvement est opéré sur le dividende brut et a valeur d’acompte sur l’impôt sur les revenus perçus au titre de l’année 2013 ; Les actionnaires, sous réserve que leur foyer fiscal ait un revenu fiscal de référence (revenus 2011) inférieur à 50000 € (personne seule) ou 75000 € (couple), pourront demander à être dispensés de cette retenue en adressant une déclaration sur l’honneur sur papier libre (au plus tard le 31/03/2013 pour les dividendes payables en 2013 au titre de l’exercice 2012).
- **p** aux prélèvements sociaux d’un montant total et global de 15,5 % (dont CSG déductible de 5,1 %), également retenus à la source.

Les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

(en euros)	2009	2010	2011
Dividende total	9 402 034,40	9 483 156,00	22 597 623,40
Nombre d’actions rémunérées	11 752 543	11 853 945	11 893 486
Dividende unitaire	0,80	0,80	1,90

Quatrième résolution

Approbation de la modification de la durée de la convention cadre d’assistance conclue avec la société Sopra GMT

L’Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l’article L. 225-38 du Code de commerce et de la modification de la durée de la convention cadre d’assistance conclue avec la société Sopra GMT, approuve ladite modification et les conclusions du rapport susvisé s’y rapportant.

Cinquième résolution

Approbation des engagements visés à l’article L. 225-42-1 du Code de commerce pris au bénéfice de M. Pascal Leroy

L’Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l’article L. 225-38 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l’article L. 225-42-1 du Code de commerce, la convention relative aux engagements pris au bénéfice de M. Pascal Leroy et les conclusions du rapport susvisé s’y rapportant.

Sixième résolution

Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L’Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l’article L. 225-38 du Code de commerce, approuve de manière générale les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions et engagements qui y sont mentionnés.

Septième résolution

Fixation des jetons de présence

L’Assemblée générale fixe à 250 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d’administration pour l’exercice en cours.

Huitième résolution

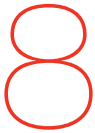
Autorisation donnée au Conseil d’administration à l’effet de faire racheter par la Société ses propres actions en application de l’article L. 225-209 du Code de commerce

L’Assemblée générale, en application des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au titre IV du Livre II du règlement général de l’Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi qu’à ses instructions d’application, autorise le Conseil d’administration, avec faculté de subdélégation, à procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu’il déterminera, au rachat d’actions de la Société, dans la limite de 10 % du nombre d’actions composant le capital de la Société, soit 1 189 348 actions.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale, et met fin à l’autorisation donnée au Conseil d’administration par l’Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2012.

L’Assemblée générale décide que ces rachats pourront être effectués en vue :

- **p** d’assurer l’animation du marché par un prestataire de services d’investissement, intervenant en toute indépendance dans le cadre d’un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l’Association française des entreprises d’investissement (AFEI) reconnue par l’AMF ;
- **p** d’assurer la couverture de programmes d’options d’achat d’actions destinés aux salariés ou aux dirigeants du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- **p** de conserver les actions rachetées et de les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d’opérations de fusion, de scission, d’apport et, le cas échéant, dans le cadre d’opérations de croissance externe ;



- peut remettre les actions de la Société, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation de bon ou de toute autre manière ;
- peut mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix maximum de rachat est fixé à 100 € par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant 10 % du capital à ce jour, un montant maximal total de rachat de 118 934 800 €.

Les rachats d'actions pourront être effectués par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par achat de blocs ou par utilisation de produits dérivés, et à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, d'en arrêter les conditions et modalités, de procéder aux ajustements nécessaires, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, de faire le nécessaire.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale Extraordinaire

Neuvième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider de procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription – Fixation des conditions de cette délégation.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants, L. 225-129 et suivants et L. 225-138 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ci-après les « BSAAR ») ;
- décide que la présente délégation de compétence ne peut donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital de la Société au moment de la décision d'attribution prise par le Conseil d'administration, étant précisé que s'y ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi ou à tout accord contractuel applicable, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSAAR et de réserver ce droit à des salariés et/ou à des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères. L'Assemblée générale confère, à ce titre, tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'arrêter la liste des personnes autorisées à souscrire des BSAAR (ci-après, les « bénéficiaires ») ainsi que le nombre maximum de BSAAR pouvant être souscrit par chacune d'elles ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet :

- de fixer l'ensemble des caractéristiques des BSAAR, notamment leur prix de souscription qui sera déterminé, avis pris auprès d'un expert indépendant, en fonction des paramètres influençant sa valeur (à savoir, principalement : prix d'exercice, période d'incessibilité, période d'exercice, seuil de déclenchement et période de remboursement, taux d'intérêt, politique de distribution de dividendes, cours et volatilité de l'action de la Société) ainsi que les modalités de l'émission et les termes et conditions du contrat d'émission, et
- de fixer le prix de souscription ou d'acquisition des actions par exercice des BSAAR, étant précisé qu'un BSAAR donnera le droit de souscrire à (ou d'acquérir) une action de la Société à un prix égal au minimum à 120 % de la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société pour les 20 séances de Bourse précédant la date à laquelle auront été arrêtés l'ensemble des termes et conditions des BSAAR et les modalités de leur émission ;

■ prend acte que, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision d'émettre des BSAAR emportera, de plein droit, renonciation par les actionnaires, au profit des bénéficiaires, à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre par exercice des BSAAR ;

■ confère, en conséquence, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, de prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités permettant de réaliser ces émissions de BSAAR, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteront, modifier corrélativement les statuts, et modifier s'il l'estime nécessaire (et sous réserve de l'accord des titulaires de BSAAR) le contrat d'émission des BSAAR ;

■ prend acte que, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce, le Conseil d'administration établira un rapport complémentaire à la prochaine Assemblée générale sur les conditions dans lesquelles la présente délégation aura été utilisée ;

■ décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale ;

■ prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social en faveur des salariés de la Société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription – Fixation des conditions de cette délégation

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code :

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant



accès au capital de la Société, réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3332-19 du Code du travail ;

■ décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;

■ décide que la présente délégation de compétence ne peut donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital de la Société au moment de la décision d'attribution prise par le Conseil d'administration, étant précisé que s'y ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi ou à tout accord contractuel applicable, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

■ décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, applicable au prix de souscription des titres émis en application de la présente autorisation, à 5 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée générale autorise expressément le Conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires ;

■ confère, en conséquence, tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :

- de fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment d'arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
- le cas échéant, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,

- de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente résolution,

- de conclure tous accords, d'accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités, et ce y compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;

■ d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

■ décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale ;

■ prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

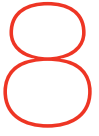
Onzième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Conseil d'administration



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 JUIN 2013
Texte des projets de résolutions



Informations complémentaires

1.	Carte d'identité de Sopra Group	184	Table de concordance du document de référence	192
2.	Conseil d'administration	184	Informations relatives au rapport de gestion de la Société	194
3.	Direction générale	186	Informations relatives au rapport financier annuel de la Société	196
4.	Assemblées générales	187		
5.	Responsable du document de référence et informations sur le contrôle des comptes	189		
6.	Calendrier indicatif de publication des résultats	191		
7.	Documents accessibles au public	191		

1. Carte d'identité de Sopra Group

Dénomination : Sopra Group

Siège social : PAE Les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux

Direction générale : 9 bis, rue de Presbourg, 75116 Paris

Forme Juridique : société anonyme.

Date de constitution : le 5 janvier 1968 pour une durée de cinquante ans à compter du 25 janvier 1968 et renouvelée par l'Assemblée générale du 19 juin 2012 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années.

Objet social : « La Société a pour objet :

En France et partout ailleurs, tous conseils, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information, toutes analyses et programmations sur ordinateurs, l'exécution de tous travaux à façon.

La conception et la réalisation de tous systèmes s'appliquant à l'automatisme et la gestion, comprenant l'achat de composants et de matériels, leur montage et les logiciels adaptés.

La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou tous établissements de nature similaire.

Et généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, soit seule, soit en participation

ou en société avec toutes autres sociétés ou personnes. » (Article 2 des statuts).

Registre de commerce : 326 820 065 RCS Annecy

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques : siège social.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices :

« Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. » (Extrait de l'article 36 des statuts).

2. Conseil d'administration

ARTICLE 14 (STATUTS) – CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations, et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre,

sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

ARTICLE 15 (STATUTS) – ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de quatre-vingt-cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil peut désigner un ou deux Vice-Présidents parmi les administrateurs.

Il peut également désigner un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-Président le plus âgé. À défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le Président de séance.

ARTICLE 16 (STATUTS) – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Il sera établi un règlement intérieur.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du Rapport de gestion et du Rapport sur la gestion du Groupe.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

ARTICLE 17 (STATUTS) – POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

ARTICLE 18 (STATUTS) – POUVOIRS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

ARTICLE 20 (STATUTS) – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

1. L'Assemblée générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté en charges d'exploitation ; ce montant reste maintenu jusqu'à nouvelle décision. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'administration.
2. Le Conseil d'administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des Directeurs Généraux Délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.
3. Le Conseil d'administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celle prévue dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

ARTICLE 21 (STATUTS) – CUMUL DES MANDATS

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, ne sont pas pris en compte les mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance exercés par cette personne dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la Société dont elle est administrateur.

Pour l'application des dispositions ci-dessus, les mandats d'administrateurs des sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé et contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par une même société ne comptent que pour un seul mandat, sous réserve que le nombre de mandats détenus à ce titre n'excède pas cinq.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de Directeur général ou de membre du Directoire ou de

Directeur général Unique de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français. À titre dérogatoire, un deuxième mandat de Directeur général ou un mandat de membre du Directoire ou de Directeur général Unique peut être exercé dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la société dont il est Directeur général. Un autre mandat de Directeur général, de membre du Directoire ou de Directeur général unique peut être exercé dans une société, dès lors que les titres de celle-ci ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

Toute personne physique qui se trouve en infraction avec les dispositions relatives au cumul doit se démettre de l'un de ses mandats dans les trois mois de sa nomination, ou du mandat en cause dans les trois mois de l'événement ayant entraîné la disparition de l'une des conditions fixées par la loi en cas de dérogation. À l'expiration de ce délai, la personne est démise d'office et doit restituer les rémunérations perçues, sans que soit remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part.

3. Direction générale**ARTICLE 19 (STATUTS) – DIRECTION GÉNÉRALE****1. Modalités d'exercice**

La Direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration est prise pour une durée indéterminée.

2. Direction générale

Le Directeur général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de plus de soixante-dix-sept ans. Lorsque le Directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3. Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué.

Le Conseil d'administration peut choisir les Directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante-cinq ans. Lorsqu'un Directeur général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

ARTICLE 3 (RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION) – RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général a autorité sur l'ensemble du Groupe dont il dirige les activités opérationnelles. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il préside le Comité Exécutif du Groupe (Comex).

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et des dispositions de la loi, des statuts et du présent règlement intérieur.

Le Directeur général est, par ailleurs, chargé de fournir au Conseil d'administration et à ses comités les informations dont ils ont besoin et de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil.

Conditions d'exercice de ses prérogatives par le Directeur général

Le Directeur général se coordonne étroitement avec le Président du Conseil d'administration pour assurer une liaison permanente entre les membres du Conseil d'administration et la Direction générale et le tient informé de la situation du Groupe et des décisions qu'il est envisagé de prendre dès lors qu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le cours des affaires.

Les décisions définies ci-après doivent recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'administration, ou du Président en cas d'urgence ou lorsque le Conseil lui en a donné délégation, à charge pour le Président de rendre compte au Conseil d'administration des autorisations qu'il donne dans ce cadre.

Dans tous les cas, ces décisions doivent être préparées et discutées par le Directeur général avec le Président.

Les décisions requérant, dans les conditions susvisées, l'approbation préalable du Conseil d'administration sont celles qui ont un caractère stratégique majeur ou sont susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière ou les engagements de la Société ou de ses filiales et notamment celles qui ont trait :

- en matière d'application de la stratégie :
 - à l'adaptation du *business model*,
 - à toute décision d'acquisition ou de cession de sociétés ou d'activités, avec délégation donnée au Président par le Conseil pour les opérations inférieures à 5 M€,
 - à la conclusion d'alliances stratégiques ;
- en matière d'organisation :
 - à la nomination ou révocation d'un membre de l'équipe de direction (membres du Comité Exécutif, Directeurs fonctionnels, Directeurs des unités support) avec délégation donnée au Président par le Conseil,
 - à toute modification importante de l'organisation ou du fonctionnement interne avec délégation donnée au Président par le Conseil ;
- en matière financière :
 - aux opérations financières ayant ou pouvant avoir à terme un impact significatif sur les comptes sociaux ou les comptes consolidés,
 - à tout engagement de procédure, traité, transaction ou compromis, en cas de litige, pour un montant supérieur à 500 000 €,
 - à l'augmentation ou à la réduction de capital d'une filiale,
 - à tout aval, caution ou garantie accordée par la Société.

4. Assemblées générales

ARTICLE 25 (STATUTS) – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

ARTICLE 26 (STATUTS) – CONVOCATION ET LIEU DE RÉUNION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, qu'au *Bulletin des annonces légales obligatoires*, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre recommandée à chaque actionnaire.

La Société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'Actionnaires, au *Bulletin des annonces légales obligatoires*, trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire.

Toutefois, ils peuvent donner à la Société un accord écrit pour recourir à la télécommunication électronique en lieu et place d'un envoi postal. À cet effet, ils communiquent à la Société leur adresse électronique. Ils peuvent aussi demander à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, que ce moyen de télécommunication soit substitué par un envoi postal.

Ils peuvent demander à être convoqués à toute Assemblée par lettre recommandée, s'ils ont fait parvenir à la Société le montant des frais de recommandation.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée.

L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

ARTICLE 27 (STATUTS) – ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital exigée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de points ou de projets de résolutions.

Le Comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

ARTICLE 28 (STATUTS) – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS – COMPOSITION

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit leur nombre d'actions, qui y participent personnellement ou par mandataire.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les

comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, par un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de son choix ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à ladite Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification d'une nature et selon les modalités d'application conformes aux dispositions réglementaires.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

ARTICLE 29 (STATUTS) – DROIT DE VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale chaque action donne droit au même nombre de voix avec minimum d'une voix.

ARTICLE 30 (STATUTS) – DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES – OBLIGATION D'INFORMATION

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la Société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que ceux prévus par la loi pour la détention de participations supérieures du capital.

ARTICLE 31 (STATUTS) – FEUILLE DE PRÉSENCE – BUREAU – PROCÈS-VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires, contenant le nom des actionnaires présents par télécommunication et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 32 (STATUTS) – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

ARTICLE 33 (STATUTS) – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée ; pour cette Assemblée prorogée, le quorum du cinquième des actions est à nouveau exigé.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, sauf dérogation légale.

ARTICLE 34 (STATUTS) – ASSEMBLÉES SPÉCIALES

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

5. Responsable du document de référence et informations sur le contrôle des comptes

5.1. Personne responsable du document de référence

Nom et fonction du responsable du document de référence

M. Pascal Leroy, Directeur général

5.2. Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes

5.2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Commissaires aux comptes titulaires

- **p**Auditeurs et Conseils Associés – 31, rue Henri-Rochefort, 75017 Paris
Représenté par M. François Mahé
Mandat expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.
Première nomination : juin 1986.

- **p**Cabinet Mazars – 61, rue Henri-Regnault, Tour Exaltis, 92400 Courbevoie
Représenté par Mme Christine Dubus
Mandat expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017
Première nomination : juin 2000.

Commissaires aux comptes suppléants

- **p**AEG Finances – 4, rue de Châtillon, 75014 Paris
Mandat expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.
- **p**M. Jean-Louis Simon – 61, rue Henri-Regnault, Tour Exaltis, 92400 Courbevoie
Mandat expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

5.2.2 HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

	Mazars						Auditeurs & Conseils Associés					
	Montant (HT)			%			Montant (HT)			%		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
■ p Émetteur	214	239	214	36 %	44 %	26 %	163	174	156	42 %	67 %	45 %
■ p Filiales intégrées globalement	236	140	447	40 %	26 %	54 %	170	58	118	43 %	22 %	34 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
■ p Émetteur	17	117	105	3 %	22 %	13 %	1	2		0 %	1 %	0 %
■ p Filiales intégrées globalement	92	-	-	16 %	0 %	0 %			55	0 %	0 %	16 %
Sous-total	559	496	766	95 %	91 %	93 %	334	234	329	85 %	90 %	96 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	32	47	61	5 %	9 %	7 %	58	25	15	15 %	10 %	4 %
Autres	-	-	-	0 %	0 %	0 %				0 %	0 %	0 %
Sous-total	32	47	61	5 %	9 %	7 %	58	25	15	15 %	10 %	4 %
TOTAL	591	543	827	100 %	100 %	100 %	392	259	344	100 %	100 %	100 %

6. Calendrier indicatif de publication des résultats

Date de publication	Événement	Date de réunion SFAF
1 ^{er} août 2013 avant Bourse	Résultats semestriels 2013	1 ^{er} août 2013
28 octobre 2013 après Bourse	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2013	-

Les comptes annuels et semestriels sont commentés lors de réunions d'analystes financiers.

7. Documents accessibles au public

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes peuvent

être demandés à la direction de la Communication au 9 bis, rue de Presbourg, 75116 Paris. L'ensemble de l'information financière diffusée est disponible sur le site du Groupe www.sopragroup.com.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion figurant aux pages 37 à 54 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés et les comptes sociaux exposés dans le présent document de référence au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui figurent respectivement aux pages 140 et 160 du présent document.

Les informations financières historiques des exercices 2010 et 2011 sont incorporées par référence au présent document de référence, et figurent respectivement aux pages 73 à 144 du document de référence 2010 et aux pages 85 à 157 du document de référence 2011. Ces informations ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui figurent respectivement en page 123 du document de référence 2010, et en page 138 du document de référence 2011.

Le Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 contient une observation technique relative aux changements de méthodes comptables et de présentation des états financiers.

Le Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 contient une observation technique relative aux changements de méthodes comptables et de présentation des états financiers.

Les informations financières pro forma présentées dans l'actualisation du document de référence déposé à l'AMF le 20 mai 2011 sous le n° D. 11-0261-A01 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, qui figure en page 60, qui ne contient ni observations ni réserves.

Paris, le 23 avril 2013

Pascal Leroy
Directeur général

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du Rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

	Pages	Chapitre
1. Personnes responsables		
1.1 Identité	189	9
1.2 Attestation	191	9
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1 Identité	190	9
2.2 Changement éventuel	NA	NA
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations financières historiques	8-9	1
3.2 Informations financières intermédiaires	NA	NA
4. Facteurs de risques	47-49	3
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société	4-5	-
5.2 Investissements	14, 5, 115	1, 3, 5 (note 18)
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	10-12	1
6.2 Principaux marchés	13	1
6.3 Événements exceptionnels	43-44	3
6.4 Dépendance de l'émetteur	48	3
6.5 Position concurrentielle	10-14-44	1-3
7. Organigramme		
7.1 Description sommaire du Groupe	15-16	1
7.2 Liste des filiales importantes	103-104	5 (note 2)
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes	114-115	5 (note 18)
8.2 Questions environnementales	69-74	4
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	42-43	3
9.2 Résultat d'exploitation	38-43	3
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Informations sur les capitaux	42-43, 91, 120-122	3, 5, 5 (note 25)
10.2 Flux de trésorerie	42-43, 92	5
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	122-124	3, 5 (note 26)
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	NA	NA
10.5 Sources de financement attendues	NA	NA
11. Recherche et Développement, brevets et licences	14	1
12. Informations sur les tendances	13, 44-45	1, 3
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	NA

	Pages	Chapitre
14. Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale		
14.1 Informations concernant les membres	18-22	2
14.2 Conflits d'intérêts	22	2
15. Rémunérations et avantages		
15.1 Rémunération versée et avantages en nature	23-25, 136	2, 5 (note 35)
15.2 Provisions pour pensions et retraites	125-127	5 (note 27)
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration des mandats	18-21	2
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction ou de surveillance	22	2
16.3 Informations sur le Comité d'audit et de rémunération	27-28	2
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	25	2
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	62-106	4, 5 (note 5)
17.2 Participation et stock-options	50, 150, 166, 167	3, 6, 7
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	150, 166-167	6, 7
18. Principaux actionnaires		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	166	7
18.2 Existence de droits de vote différents	166	7
18.3 Contrôle direct ou indirect	168	7
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	167-168	7
19. Opérations avec des apparentés	161-164	6
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1 Informations financières historiques	87-139	5
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	NA	NA
20.3 États financiers	141-159	6
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	140, 160	5,6
20.5 Date des dernières informations financières	-	-
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
20.7 Politique de distribution de dividendes	173, 178-179	8
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	47, 127, 139	3, 5 (note 28), 5 (note 37)
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	139, 159	5 (note 38), 6
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social	166	7
21.2 Acte constitutif et statuts	184-189	9
22. Contrats importants	NA	NA
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1 Identité	86	4
23.2 Attestation	85-86	4
24. Documents accessibles au public	191	9
25. Informations sur les participations	159	6

Informations relatives au rapport de gestion de la Société

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après présente les éléments du rapport de gestion de Sopra Group au 31 décembre 2012 :

Textes de référence		Présentation de l'activité et commentaires sur l'exercice	Pages
CCom	L. 225-100, L. 225-100-2, L. 232-1, L. 233-6 et L. 233-26	Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, et indicateurs clés de performance de nature financière	8-14, 28-45
CCom	L. 225-100 et L. 225-100-2	Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	55-84
CCom	L. 233-6	Prises de participations significatives durant l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	NA
CCom	L. 232-1 et L. 233-26	Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle est établi le rapport	13, 44-45
CCom	L. 225-100 et L. 225-100-2	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	47-48
CCom	L. 225-100 et L. 225-100-2	Utilisation des instruments financiers par l'entreprise : objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers et exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	48
CCom	L. 225-102-1, L. 225-102-2 et R. 225-104 et 105	Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité (y compris installations « Seveso »), engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités	55-84
CCom	L. 232-1	Activités en matière de recherche et développement	14
CGI	243 bis	Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 %	173

Textes de référence		Éléments relatifs au gouvernement d'entreprise et à la rémunération	
CCom	L. 225-102-1	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	18-22
CCom	L. 225-102-1	Rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social ; engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci	23-25
CCom	L. 225-184	Options consenties, souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux et chacun des dix premiers salariés de la société non mandataires sociaux, et options consenties à l'ensemble des salariés bénéficiaires, par catégorie	25
CCom	L. 225-185 L. 225-197-1	Conditions de levées et de conservation des options par les dirigeants mandataires sociaux et conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	23
CMF	L. 621-18-2	Opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	49-50

Textes de référence		Informations sur la Société et le capital	Pages
CCom	L. 225-100-3	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société ; pouvoirs du Conseil d'administration ou du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	184-189
CCom	L. 225-211	Détail des achats et ventes d'actions propres au cours de l'exercice	167
CCom	R. 228-90	Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	NA
CCom	L. 225-100	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au Directoire dans le domaine des augmentations de capital	170-171
CCom	L. 225-100-3 et L. 233-13	Structure et évolution du capital de la Société	166-169
CCom	L. 225-100-3	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société	50-51
CCom	L. 225-100-3	Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance	166-169
CCom	L. 225-102	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise	50
CCom	L. 225-100-3	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	NA
CCom	L. 225-100-3	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	NA
CCom	L. 225-100-3	Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	50-51
CCom	L. 225-100-3	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	50-51
CCom	L. 225-100-3	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	50-51
CCom	L. 464-2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles	NA
Textes de référence		Éléments relatifs aux états financiers	
CCom	R. 225-102	Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	52

Informations relatives au rapport financier annuel de la Société

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et requis par l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après reprend les éléments du rapport financier annuel :

	Pages	Chapitre
1. Rapport de gestion		
Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires	8-14, 38-45	1, 2
Analyse des résultats	8-14, 38-45	1, 2
Analyse de la situation financière	8-14, 38-45	1, 2
Indicateurs clés de performance de nature non financière, notamment relatifs aux questions d'environnement et de personnel	55-84	4
Principaux risques et incertitudes	47-48	3
Utilisation des instruments financiers et exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	48	3
Structure du capital et éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	50-51, 166-168	3
Rachats par la société de ses propres actions	167	7
2. Comptes consolidés	87-139	5
3. Comptes sociaux	141-159	6
4. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	140, 160	5, 6
5. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	190	9
6. Rapport du Président du Conseil sur la gouvernance et le contrôle interne	18-35	2
7. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil sur la gouvernance et le contrôle interne	36	2
8. Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	189	9



Ce papier est issu de forêts gérées durablement et de source contrôlées.

Design : INCREA

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

Sopra group

Direction Générale
9 bis, rue de Presbourg
FR 75116 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 67 29 29
Fax : + 33 (0)1 40 67 29 30
accueil@sopragroup.com
www.sopragroup.com